

# **ASSEMBLEE DE MARTINIQUE**

# PROCÈS-VERBAL

# SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

## **SOMMAIRE**

•	SOMMAIRE	page 3
•	ORDRE DU JOUR	page 4
•	PRÉSENCES	page 6
•	DÉBATS	page 8
•	INDEX DES MATIÈRES	page 183

#### ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 28 et 29 novembre à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 3 ET 4 AVRIL 2018
- 2/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU PROJET ELAN (ECHANGES LINGUISTIQUES ET APPRENTISSAGE NOVATEURS POUR LA MOBILITE)
- 3/ RAPPORT INTRODUCTIF DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019
- 4/ DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2018 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 60 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 966 639,76 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) « RESIDENCE CANAMELLE » ZAC AVENIR 1 A SAINT-ESPRIT
- 6/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 953 590,90 € POUR LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 39 LOGEMENTS (DONT 29 LLS ET 10 LLTS) RESIDENCE LES LILAS DE JAMBETTE RD14 A SAINT-JOSEPH
- 7/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 60 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 169 934,00 € POUR LA CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS (LLS) ET 20 LOGEMENTS (LLTS) EN VEFA « SEGUINEAU 2 » AU LORRAIN
- 8/ PROGRAMMATION DE 9 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPEENNES ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020
- 9/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNES ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PO FEDER-FSE 2014-2020 -MQ0006150 "CENTRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LA VALORISATION DE LA FIBRE DE BANANIER" CTM –
- 10/ DEMANDE D'AVENANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PO FE-DER-FSE 2014-2020 POUR LE MQ0014333 - "ATOUT INCLUSION

- 11/ ACQUISITION EMPRISES PREMIERE TRANCHE SUR LES TERRAINS DES PROPRIETAIRES
  P. MODERNISATION DE LA RD 15 LAMENTIN
- 12/ MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS FINANCIERS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PER-SONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DU SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL
- 13/ DEMANDE D'AIDE DU CARBET DES SCIENCES POUR LE FINANCEMENT DE SON PRO-GRAMME D'ACTIVITÉS 2018
- 14/ ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM, L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET LE CHU DE MARTINIQUE RELATIVE A L'ORGANISATION DES FORMATIONS EN MASSO- KINESITHERAPIE CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU GRADE DE MASTER 1 AUX ETUDIANTS EN MASSO- KINESITHERAPIE
- 15/ PROJET D'ORDONNANCE VISANT À FAVORISER L'INNOVATION TECHNIQUE ET ARCHI-TECTURALE
- PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2007-1665 DU 26 NOVEMBRE 2007 RELATIF À L'ORGANISATION DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS ET LE DÉCRET N° 97-1195 DU 24 DÉCEMBRE 1997 PRIS POUR L'APPLICATION DU SECOND ALINÉA DE L'ARTICLE 2 DU DÉCRET N° 97-34 DU 15 JANVIER 1997 RELATIF À LA DÉCONCENTRATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES (MINISTRES CHARGÉS DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE)
- 17/ PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2014-846 DU 28 JUILLET 2014 RELATIF AUX MISSIONS D'APPUI TECHNIQUE DE BASSIN
- 18/ PROJET DE DÉCRET RELATIF AU CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'AIDE SOCIALE
- 19/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX
- 20/ PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE TERRI-TOIRE SUR LE NORD CARAIBE
- 21/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONCERNANT L'OPERA-TION « MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT »
- 22/ COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
- 23/ LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA TERRITORIAL DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS
- 24/ CONSERVATOIRE DU LITTORAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU FORT DE L'ÎLET À RAMIERS

- 25/ MOTION EN DEFENSE DU POLE UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE
- 26/ MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA YOLE DEMARTINIQUE AU PATRI-MOINE CULTUREL ET IMMATERIEL DE L'UNESCO
- 27/ MODIFICATIONS DE DESIGNATIONS DES MEMBRES DU GROUPE EPNM AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS (IMFPA, SAEM LE GALION, SEMAM, IMS)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- QUESTION 1 : DEMANDE D'EXPLICATIONS SUR LES TAXES SUR LE CARBURANT EN MARTINIQUE (M. BRANCHI à M. LAVENTURE)
- QUESTION 2 : DEMANDE SUR L'AVANCEE DU DOSSIER D'AIDE AUX MARINS PECHEURS DU FRANCOIS / DEMANDE DE CURAGE DE CANIVAUX SUR UNE ROUTE DU FRANCOIS QUARTIER PERRIOLAT (MME TINOT à M. MARIE-SAINTE)

#### **PRESENCES**

#### Le 28 novembre 2018

#### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Claude BELLUNE (procuration à Kora BERNABE), Belfort BIROTA (procuration à Raphaël MARTINE), Joachim BOUQUETY (procuration à Georges CLEON), Francine CARIUS (procuration à Marius NARCISSOT), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Eugène LARCHER (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Marie-Line LESDEMA (procuration à Louise TELLE), Nadia LIMIER (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Patricia TELLE (procuration à Daniel ROBIN), Marie-France TOUL (procuration à Claude LISE).

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

#### <u>Le 29 novembre 2018</u>

#### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Claude LISE, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAI-SIR, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Sté-

phanie NORCA, Justin PAMPHILE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Claude BELLUNE (procuration à Justin PAMPHILE), Kora BERNABE (procuration à Lucie LEBRAVE), Joachim BOUQUETY (procuration à Georges CLEON), Francine CARIUS (procuration à Marius NARCISSOT), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Eugène LARCHER (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Marie-Line LESDEMA (procuration à Louise TELLE), Nadia LIMIER (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Richard BARTHELERY), Charles-André MENCE (procuration à Félix CATHERINE), Michelle MONROSE, Josiane PINVILLE (procuration à Lucien ADENET), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Raphaël MARTINE), Patricia TELLE (procuration à Daniel ROBIN), Marie-France TOUL (procuration à Claude LISE).

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

#### **DEBATS**

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, je vais faire procéder à l'appel nominal.

(M. PRIAM procède à l'appel).

M. Christophe PRIAM – Président, vous avez le quorum requis.

M. le Président Claude LISE – Mes chers collègues nous avons le quorum, je peux donc déclarer que la séance est ouverte. Je vous demande de désigner une ou un secrétaire de séance. Le collègue MARTINE se dévoue. Y-a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions donc collègue MARTINE est élu secrétaire de séance.

Notre réunion comme vous le savez a été convoquée sur 2 jours. 24 points figurent à l'ordre du jour mais un point qui va certainement prendre beaucoup de temps, c'est celui des orientations budgétaires donc je ne suis pas sûr que nous puissions, comme le souhaite certains, tenir toute la réunion aujourd'hui, terminer aujourd'hui. Il est fort possible que nous soyons obligés de continuer demain, tout dépendra de l'allure que nous prendrons sur différents points. S'agissant de l'ordre de passage des dossiers, j'ai été sollicité par le Conseiller Exécutif Louis BOUTRIN qui souhaite présenter les dossiers 23 et 24, les deux derniers, aujourd'hui, je pense évidemment qu'il a entendu ce que je viens de dire, je suis tout à fait d'accord si nous terminons aujourd'hui mais comme le plus probable, ça me parait que nous allons continuer demain donc s'il ne peut pas demain, en cours de séance on essaiera de trouver une solution pour lui permettre de présenter ces questions-là. S'il n'y a pas d'observations préalables, nous allons examiner les affaires retenues dans les conditions suivantes :

Premièrement, nous aurons l'approbation bien sûr du procès-verbal de la réunion des 3 et 4 avril 2018 que vous avez reçu, manque toujours comme me l'ont fait remarquer certains collègues, les procès-verbaux des 5 et 6 juin, des 20 et 21 juin, des 11 et 12 juillet et des 20 et 21 septembre. J'ai eu des informations selon lesquelles, le rattrapage serait effectué et va commencer à permettre que nous ayons connaissance des procès-verbaux suivants à partir de la prochaine plénière. Ensuite nous allons passer à un dossier qui sera présenté par la Conseillère Exécutive Sylvia SAÏTHSOOTHANE, c'est le rapport numéro 2, puis nous passerons à des dossiers présentés par le Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports 3 à 11, le numéro 3 concernant les orientations budgétaires, ensuite nous passerons à un dossier présenté par la Conseillère Exécutive Marinette TORPILLE qui est le rapport numéro 12, puis des dossiers présentés par la Conseillère Exécutive Aurélie NELLA et les rapports 13 à 19. Ensuite, les dossiers présentés par le Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE, ce sont les rapports 20 à 22 et enfin les deux dossiers que j'ai déjà évoqués qui seront peutêtre présenté avant, enfin on verra en cours de séance les deux dossiers présentés par le conseiller Louis BOUTRIN, il s'agit donc des dossiers 23 et 24.

Avant de terminer la présentation de notre programme de travail, je vous suggère de revenir sur un point que j'avais annoncé le 30 octobre dernier mais que nous n'avons pu régler, il

s'agit du courrier que j'avais reçu de la part du chef de file de Ensemble Pour une Martinique Nouvelle faisant état de demandes de modifications de désignation de membres de son groupe, pour représenter notre Collectivité au sein d'un certain nombre d'organismes comme l'IMFPA, l'IMS, la SEM du Galion, la SEMAM, notamment ces organismes-là et il faut savoir que les désignations de membres de l'opposition avait été faites en plénière en janvier 2016, c'était avant que l'Assemblée me donne délégation pour procéder aux nominations de membres de l'Assemblée moi-même. Je suis obligé, parallélisme des formes, même si depuis j'ai la possibilité de procéder à ces nominations-là, je suis obligé de vous présenter ces désignations puisque à l'origine c'est l'Assemblée qui avait voté mais je pense que ça ne devrait pas faire de problème. Il s'agit donc de représentation de l'opposition, c'est l'opposition qui a évidemment présenté ses candidats et en principe nous n'avons pas à intervenir sur leur désignation donc je propose que l'on vous distribue la liste à titre d'information et que vous me donniez acte du fait que ça a été présenté en séance. Si tout le monde a bien suivi ce que je viens de dire, il ne devrait pas y avoir de débat et pendant qu'on distribue, je ne sais pas si c'est déjà fait, la liste des membres de l'opposition, je vous demande pour gagner du temps de me donner acte que l'Assemblée a été saisie, c'est une affaire de pure forme bien entendu. Par ailleurs, chers collègues, je dirai qu'une fois n'est pas coutume, avant entamer l'ordre du jour, j'ai une déclaration à vous faire, une motion à vous soumettre. J'ai été saisi par la vice-présidente, Madame FRANCOIS-HAUGRIN du Pôle universitaire en Martinique d'une situation particulièrement grave qui concerne précisément ce Pôle universitaire. A son invitation, j'ai donc participé à une réunion d'information avant hier sur le campus, réunion à laquelle l'ensemble des élus de Martinique était convié mais bien sûr, seuls quelques-uns disponibles dans les délais étaient présents. En effet, le Pôle universitaire de Martinique a un certain nombre de projets de développement qui sont contrariés par un transfert de la Martinique vers la Guadeloupe de plusieurs postes universitaires et de la masse salariale y afférant dans des délais très courts qui plus est. Hier s'est tenu en Guadeloupe un Conseil d'Administration de l'Université Antilles, Conseil qui devait entériner cette décision que nous considérons comme inéquitable et dangereuse pour notre pôle universitaire, mais les quelques élus de l'Assemblée que je vais nommer étaient présents à la réunion avant-hier, à savoir les collègues NILOR, ZOBDA, CHARPENTIER-TITY et moi-même ainsi que la Conseillère Exécutive Aurélie NELLA. Nous avons, lors de cette réunion fait état de nos protestations et nous avons fait en sorte que par un appel téléphonique, le Président de l'Université Antilles soir au courant que les élus présents à cette réunion trouvaient inacceptable le point qu'il voulait faire passer à l'ordre du jour et qui risquait d'entériner purement et simplement ces transferts donc notre réaction a eu quand même un bon résultat, c'est que de ce fait, le Président de l'université a enlevé le point en question à l'ordre du jour mais il n'a fait que l'enlever temporairement. Nous, nous considérons que c'est déjà un premier point d'acquis mais bien entendu il reste à continuer à faire pression pour que ce type de transfert soit complètement banni et que nous puissions éviter une catastrophe pour notre Pôle université. J'ai décidé de vous présenter une motion, bien entendu je le fais en dérogation exceptionnelle à la règle que nous avons qui est celle de présenter et de débattre des motions en fin de réunion mais je crois que vu l'importance du sujet, vu l'urgence à prendre une décision, le fait de voter cette motion d'une manière solennelle en début de séance va certainement donner plus de poids à notre position d'autant que je pense qu'elle sera unanime alors je vais vous lire une motion, on n'a pas besoin d'être unanime sur la forme de la motion, je suis ouvert à tout ce que vous pouvez vouloir mettre comme amendement mais le fond consiste à demander que l'on ne transfère pas de moyens

de notre Pôle universitaire de l'autre côté, je pense que sur ce fond-là, il y aura unanimité et après on débattra des questions de forme. Voilà pourquoi, je propose donc que nous ayons connaissance de cette motion tout de suite, je vais demander sitôt après l'avoir lue, qu'elle vous soit distribuée et puis nous en débattrons. J'ai oublié de le dire, la décision de présenter cette motion en début de séance avant d'entrer dans l'ordre du jour, je l'ai prise après consultation des membres du Bureau de l'Assemblée et après information que j'ai donnée aux 2 Présidents de groupes aussi bien Ensemble Pour une Martinique Nouvelle que Gran Sanblé. La motion que je propose dit ceci :

(M. LISE donne lecture du document de présentation)

Les Conseillers à l'Assemblée de Martinique, réunion le mercredi 28 novembre 2018, informé des tensions existants entre le Président de l'Université des Antilles et le Pôle universitaire de Martinique aux sujet du transfert de postes et de la masse salariale y afférent, du Pôle Martinique vers la Guadeloupe, assurés que la mutualisation intelligente des moyens des deux Pôles sont de nature à répondre aux ambitions de l'Université des Antilles dans son ensemble, convaincus que le territoire de la Martinique tout comme celui de la Guadeloupe qui en bénéficie déjà a besoin de formation en science, de nouveaux masters, d'ingénieurs, et de laboratoires en science, dénoncent le caractère inéquitable des transferts envisagés, demandent aux Autorités de l'Etat comme au Président de l'Université des Antilles, de sanctuariser les postes et les moyens du Pôle universitaire de la Martinique, appelle à la mise en place d'un véritable dialogue entre Pôles qui soit soucieux de perspectives de développement de chacun des territoires de la Guadeloupe et de la Martinique, réitèrent leur volonté de défendre avec la plus grande fermeté la pérennité et le développement du Pôle Martinique et d'assurer aux étudiants les meilleures conditions d'enseignement.

M. le Président Claude LISE – Voilà la motion que je vous propose, vous aurez constaté que j'ai voulu rester dans un équilibre, que ça n'ait pas l'air polémique, pas l'air d'attaquer le Pôle Guadeloupe, ce que nous voulons c'est que chacun ait sa part de moyens et que chacun ait la possibilité de se développer dans ce qu'on avait cru que la loi nous donnait, c'est-à-dire une autonomie de chacun des deux Pôles dans un cadre unitaire. Est-ce qu'on a distribué ? On est en train de vous distribuer et pendant qu'on distribue, je vous donne la parole, si des collègues ont des observations sur cette motion. Y a-t-il des demandes ? sinon je peux passer la parole au Président du Conseil Exécutif qui je le sais de son côté a eu l'occasion de saisir la Ministre sur ce même sujet donc si tu veux intervenir tout de suite.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Sur l'université vous connaissez ma position, elle est irréversible et j'ai eu l'occasion lors de mon déplacement à Paris, je ne me suis pas déplacé pour aller me promener, comme certains le proclament. J'ai été invité officiellement, j'ai pris contact avec le Gouvernement et j'ai fait une déclaration devant la Ministre de l'Outremer. Ce n'était pas prévu, elle on m'a reçu, j'ai profité de cette occasion, je n'ai pas le texte devant moi, c'est dommage, je l'aurais lu, le texte de mon intervention sur cette affaire et que j'admets que c'est inadmissible que l'on puisse traiter par-dessus la jambe l'université dans de telles conditions et je l'ai dit et répété en Guadeloupe à Monsieur JHENKI, je le lui ai dit en face et devant tous les gens qui étaient là. Par conséquent, sur ce sujet, je n'ai pas changé de position, la seule chose, je n'ai pas le texte de mon intervention, je l'aurais devant vous. Si entretemps, en cours de route, j'ai pu l'avoir, je vous le communi-

querai, voilà ce que je tenais à dire pour que vous compreniez à ce niveau-là. J'avais à l'époque envoyé, justement par l'intermédiaire de la Vice-Présidente de l'Université de Martinique, un document écrit que je lui ai remis en mains propres. Par conséquent, j'ai fait tout et je ne comprends pas cette espèce d'entêtement qui fait que l'on ne peut pas casser un Pôle au détriment de l'autre, c'est inadmissible et moi je pense objectivement que nous devons rester à ce niveau-là véritablement solidaire jusqu'au bout.

M. le Président Claude LISE – Je constate, ce dont je ne doutais pas, qu'il y a une convergence de tous les élus, tant du côté du Conseil Exécutif que de l'Assemblée. Collègue ZOBDA, tu veux intervenir là-dessus ?

M. David ZOBDA – Merci Président, je vais parler au nom du groupe puisque je représentais le groupe quand je me suis déplacé à cette réunion avec le conseil d'administration. Je dois dire que sur ce plan-là, nous allons vraiment faire solidarité, nous allons vraiment être solidaires, tous parce que l'enjeu est extrêmement important. Je ne vais pas rappeler ici, l'importance de l'Université dans la formation de nos élites, de nos jeunes et dans l'intérêt que nous avons à domicilier ici les outils de formation et d'éducation. J'ai été pour ma part assez effaré de la situation, je suis convaincu que tous ceux qui étaient à cette réunion étaient un peu sidérés par un certain nombre de choses. La 1ère chose qui m'a étonné, ce sont les fractures qui existent au sein de l'Université des Antilles. Il y a vraiment des lignes de ruptures totales entre les différents Pôles et dans l'administration générale de l'université et je ne comprends pas qu'on puisse encore administrer l'Université en créant des rivalités, en créant des oppositions entre les Pôles en suscitant au sein même du pôle Martinique des antinomies et des divisions au sein même du Pôle Martinique. Je ne comprends pas non plus qu'il n'y ait pas à l'intérieur de cette université, d'espace d'échanges de dialogue, d'espace de compréhension, qu'il n'y ait pas non plus cette idée de valider les projets de développement de tel ou tel Pôle. D'une manière plus large, il y a quelque chose qui est frappante, c'est que ce qui a présidé à la création de l'Université est à la fois l'idée d'unité et d'autonomie. On l'a dit au cours de la réunion, on a très bien senti que dès le départ, ce sont des notions qui quelques fois sont antagonistes et il me semblait qu'à la création de l'Université, on avait mis en place des garde-fous qui auraient pu mettre une idée généreuse qui est celle de créer une Université Antilles associée à une idée toute aussi généreuse de confier à chaque Pôle, de Guadeloupe et de Martinique, la capacité de développement propre. Aujourd'hui, ce sont des idées qui sont battues en brèche parce qu'il apparait très clairement que la Guadeloupe est dans une volonté séparatiste, elle l'exprime depuis fort longtemps en ne respectant pas le pacte de l'Université puisque nous avions décidé ici, un certain nombre de filières de formations, en Guadeloupe, d'autres filières et l'association des deux faisait la complémentarité de l'Université Antilles. On se rend compte aujourd'hui que la Guadeloupe a dupliqué. Toutes les formations qui se faisaient en Martinique, se font désormais aussi en Guadeloupe, ce qui veut dire que la Guadeloupe a toutes les filières : Sciences Humaines, Sciences Exactes, etc... et la Martinique, elle a été le bon élève en restant uniquement sur le schéma qui avait été bien défini. Finalement aujourd'hui on se rend compte de quoi ? On se rend compte qu'en ayant développé des filières supplémentaires et en opposition à ce qui existe en Martinique, la Guadeloupe évidemment bénéficie de plus d'élèves. Ce faisant, elle se répartit la masse financière en fonction du seul critère du nombre d'élèves donc évidemment elle a plus d'élèves que la Martinique donc la masse monétaire est en faveur de la Guadeloupe au détriment de la Martinique. Nous avons eu

l'occasion de dénoncer le fait que sur la clé de répartition qu'il n'y ait qu'un seul critère, celui du nombre d'effectif alors qu'on pourrait y ajouter d'autres critères sur la qualité de l'enseignement, sur les nécessités de développement, sur les investissements, etc... qui ne sont pas pris en compte dans la clé de répartition financière et moi je dis que cette motion-là, je la soutiens parce que j'ai vraiment le sentiment que nous avons une Université qui va disparaitre et ça, pour moi c'est inacceptable et c'est inadmissible.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je te dis bonjour Président, je salue également le Président du Conseil Exécutif et je salue tous les autres collègues présents. J'ai effectivement assisté à cette réunion en présence de la direction du Pôle Martinique. Que signifie la question de large autonomie des Pôles ? Elle signifie une autonomie au niveau de la stratégie de chaque Pôle, elle signifie une autonomie au niveau de l'organisation et elle signifie également une autonomie au niveau des finances. Comment peut-on d'un revers de main, passer d'une répartition des finances qui avoisine 60 à 40 % pour la Martinique, 60 % pour la Guadeloupe à près de 70 % pour la Guadeloupe et 30 % pour la Martinique, ceci est déjà inacceptable. De plus, ce que certains connaissaient mais que nous avons appris très officiellement, c'est que dans le fonctionnement de l'Université des Antilles, il y a un mépris des structures légales du Pôle Martinique constamment mise devant le fait accompli. Il y a aujourd'hui et maintenant, c'est au grand jour, la population est au courant, il y a une menace qui a été repoussée après l'intervention d'élus martiniquais, c'est une menace qui plane toujours, le Président de l'Assemblée l'a rappelé. Cette menace c'est quoi ? C'est sous couvert d'Université des Antilles, la menace d'assèchement des finances du Pôle Martinique et la réduction à la portion congrue du Pôle Martinique universitaire. En tant que martiniquais, nous ne pouvons accepter cela et nous espérons que la raison triomphera et l'emportera mais autrement, il faudra au niveau de la Guadeloupe qu'ils affirment très clairement, qu'ils jouent cartes sur table et qu'ils disent s'ils veulent le maintien de l'Université des Antilles ou s'ils veulent créer une université de plein exercice au niveau de la Guadeloupe donc j'appuierai naturellement, la motion proposée par le Président de l'Assemblée et j'espère qu'elle fera l'unanimité au sein de cette Assemblée.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Nous abordons à travers ce sujet une problématique qui est plus large, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer. Je veux féliciter, Président de cette initiative, féliciter également les collègues qui se sont rendus à cette réunion à laquelle je n'ai pas pu assister car absent de la Martinique, la clarté de l'exposé de nos 2 collègues, David ZOBDA et Clément CHARPENTIER-TITY. Ce problème que nous avons et qui concerne effectivement l'avenir puisque l'avenir c'est ceux qui sont aujourd'hui nos étudiants et qui demain seront nos sachants et vont apporter à ce pays à travers leur connaissance, tout ce dont il peut avoir besoin pour son développement et donc, bien évidemment je voterai cette motion. Cette situation particulière nous interpelle, nous sommes, nous martiniquais, je le dis, plus que nos compatriotes de la Guadeloupe favorables à un travail en commun et parce que nous sommes favorables à ce travail en commun ayant le sens que l'union fait la force, nous avons quelques fois tendance à faire preuve d'une forme de générosité qui va jusqu'à la naïveté. Il y a un moment, un certain temps que, à mon avis, nous sommes victimes de cette

attitude qui consiste systématiquement avec la complicité de l'Etat et pourquoi il y a cette complicité de l'Etat ? Je dirais qu'elle est quasiment naturelle, elle est liée au fait qu'il y a eu déjà 7 ministres ou Secrétaires d'Etat guadeloupéens et bien évidemment, on sait très bien que dans les réseaux nationaux se tissent des liens qui favorisent quand on le souhaite, le regard que l'on peut avoir sur cette vision commune qui devait être la nôtre. On l'a vu très récemment à l'occasion du cyclotron, où un Président de la République, pas n'importe qui, le Président de la République de l'époque a entre deux avions changé d'avis et renoncé à une décision prise avec des avis d'experts et une décision de l'Etat qui évidemment, je dirais d'une certaine manière nous convenait mais qui était tout simplement une décision de logique. Malgré cette logique qui s'imposait, il s'est trouvé que l'Etat, à la demande d'un certain nombre d'élus guadeloupéens a d'une certaine manière désavantagé notre territoire et donc il faut que nous arrêtions d'être naïfs sans pour autant renoncer à cette aspiration profonde qui doit être la nôtre de travailler en commun. Il faut que nous disions très clairement que nous n'acceptons pas, ni de l'Etat, ni de nos compatriotes que systématiquement que tout soit ait en défaveur ou de manière déséquilibrée entre les deux territoires. Récemment, je suis personnellement intervenu en ce qui concerne les algues sargasses. D'une certaine manière, pour ne pas le cacher, ce n'est pas ce qui est important, je suis à l'origine de ces conférences entre guillemets parce que j'ai interpellé le Gouvernement, tous les élus de Martinique, Guadeloupe, Guyane, les parlementaires, les présidents d'assemblée, etc... J'ai reçu un certain nombre de réponses, la 1ère d'ailleurs venait de Monsieur MAGRAT, sénateur de Saint-Barth mais j'ai reçu aussi des réponses d'un certain nombre d'élus guadeloupéens. Il se trouve, qu'on a organisé, certes, et je le dirais, je le regrette, un peu rapidement, ce n'est pas de notre fait, c'est l'Etat, a profité d'une initiative du Président de la Collectivité, de l'Exécutif, pour présenter entre guillemets un pré-débat sur le problème des sargasses mais toutes les solutions seront étudiées lors de la réunion qui aura lieu en Guadeloupe, ce qui n'est pas neutre et bien évidemment, on a confié à un sénateur guadeloupéen, il parait que c'est parce qu'il est du camp du Gouvernement, j'entends et je peux à la limite comprendre cela mais il n'en demeure pas moins qu'on a confié à un sénateur guadeloupéen, le soin d'organiser la concertation entre nous et avec les états de la Caraïbe et il se trouve que ce sénateur est venu en Martinique, je lui avais écrit, il ne m'a pas répondu, il a été à Sainte-Lucie et il était dans le bureau du 1<sup>er</sup> Ministre de Sainte-Lucie quand j'ai appelé et que ce dernier m'a dit : « j'ai en face de moi votre compatriote de la Guadeloupe qui vient me parler des sargasses ». Ce que je veux dire en expliquant et en donnant toutes ces explications, c'est qu'il faut que nous soyons très vigilants sur la relation que nous entretenons avec nos compatriotes de la Guadeloupe et que nous leur disions très clairement et j'espère qu'ils l'entendront à travers ce que je dis ce matin, que nous souhaitons plus que jamais travailler avec la Guadeloupe la main dans la main mais ça veut dire une main dans une main, pas notre main dans les 2 mains de la Guadeloupe. Merci.

#### M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, très chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, je resterai concentré sur l'Université. Actuellement, la France, la République française a entamé un mouvement de réorganisation de son système universitaire. Les étudiants l'ont vu avec la mise en place de parcours sup. Avant 2017, près de 60 000 étudiants qui restaient sans affectation et qui étaient tirés au sort pour avoir une place à l'université, tirés au sort,

aujourd'hui c'est du passé. Au-delà de quelques bugs du système, la quasi-totalité des étudiants qui sont sur le territoire de la République française, y compris en Martinique, ont reçu une affectation à l'université. L'autre point important, c'est celui des droits universitaires. Il y a un débat que vous avez dû, comme moi, entendre et lire dans la presse, c'est la volonté d'un certain nombre de dirigeants d'université, d'augmenter tous les droits, aller vers un système comme à l'américaine, où à l'université à l'américaine, l'année universitaire ou même dans certaines universités en Grande-Bretagne qui veut sortir de l'Europe, avoisine les 25 000 € ou 30 000 €. En France, ce n'est pas le système heureusement qui est choisi, c'est celui de faire que la majorité des jeunes français, et donc des jeunes martiniquais et guadeloupéens, ait accès à des conditions acceptables pour les parents à l'université. Nousmêmes, ici, nous avons mis un système que certains dénoncent comme étant, je ne sais pas trop, d'un héritage d'une époque coloniale passé qui est le passeport mobilité étudiant. C'est une mesure que je crois que nous soutenons tous, il me semble que ça fait l'unanimité, pour permettre à nos jeunes d'aller vers leurs projets professionnels, d'améliorer leurs formations, pour demain occuper on l'espère les emplois, il faut dire de haut niveau mais aussi de créer des entreprises parce que le pays a besoin d'entrepreneurs. C'est peut-être sur ces objectifs-là entre autres qu'il nous faut rester concentré et voir comment nous pouvons faire vivre notre Université. Rentrer dans un cancan avec la Guadeloupe ne me parait pas être la bonne solution. Si nos frères et amis guadeloupéens veulent créer une université de plein exercice, qu'ils le fassent et nous ferons la nôtre. Aujourd'hui, la mondialisation c'est la compétition entre les territoires, à la fois à l'intérieur de la République française, c'est pourquoi la France a décidé de changer son système institutionnel et de créer 13 métropoles, c'est pourquoi le Président du Conseil Exécutif, ici présent, a invité des présidents de grandes régions françaises pour voir comment on pourrait avoir un dialogue serein avec l'État, apaisé avec l'État. Attention! si dans la période actuelle, nous avons le sentiment que nous pouvons rentrer en conflit avec l'État actuel pour moi l'issue est assurée, nous serons perdants, aller affronter l'État maintenant sur toute une série de sujets, et à l'occasion du débat de tout à l'heure, je pourrai en citer quelques-uns. Ce n'est pas le moment d'aller faire des combats, il faut trouver des espaces de dialogue et il me semble que c'est ce qu'a souhaité le Président du Conseil Exécutif quand il a voulu que la conférence des régions se fasse ici, il me semble qu'on ne va pas entrer dans un nouveau combat avec l'État sur des questions de nouvelles compétences, quand dans le même temps nous réclamons une dotation d'amorçage donc cela signifie que si nos amis guadeloupéens, je le répète, ne veulent pas de mutualisation, veulent une université de plein exercice, c'est leur droit, c'est à nous martiniquais de décider de notre volonté et de savoir les moyens que nous mettons pour faire vivre notre Université.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER. S'il vous plaît, collègues, sur ce sujet, juste c'est une demande que je fais. J'ai voulu que notre position se fasse dans des conditions de solennité et de convergence. Ne partons pas dans toutes sortes de considérations en annexe. Il y a une situation d'urgence et je peux vous dire que nous sommes un groupe d'élus à être intervenus avant-hier, si le hasard n'avait pas permis que nous soyons là aujourd'hui, les dispositions de transfert auraient été entérinées, ça aurait été voté hier. En intervenant et en disant que, nous étions là d'ailleurs, nous avons dit que il n'y avait pas que ceux qui étaient présents physiquement, moi je vous représentais, d'autres collègues représentaient d'autres collègues, et on a donné le sentiment que les élus martiniquais étaient mobilisés, tant et si bien que le Président de l'Université a rappelé à un moment donné et

nous a dit que "oui, mais, puisque c'est comme ça, il faut que j'ai le temps de réunir les élus guadeloupéens aussi" donc vous voyez à quel point c'est une affaire politique et par conséquent, alors que les autres font bloc, ne donnons pas le sentiment en entrant sur des questions annexes, pour des questions de détail qu'il n'y aurait pas, alors que je sens bien qu'il y a une unité de vue sur cette affaire-là donc j'attire l'attention là-dessus parce que de fil en aiguille, on peut en discutant de toute sorte de choses autour, donner l'impression qu'il n'y a pas une unanimité alors qu'elle est palpable. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci. Président, j'ai l'impression que tu es intervenu comme pour dire, comme je sais que DUVERGER va dire ça, laisse-moi le dire avant. (Rires) J'ai l'impression qu'on est assoiffé ici, de débat dès qu'il y a un petit sujet. Au moment où le Président de l'Assemblée m'a demandé parce qu'il y avait des gens du Gran Sanblé et des gens de Ensemble Pour une Martinique Nouvelle à l'université, si on était d'accord sur une motion. Nous avons parlé de la Guadeloupe uniquement pour dire, voilà ce qui nous conduit à prendre la motion sur la situation mais on n'est pas parti dans un débat avec des bazoukas contre la Guadeloupe. Ce qui nous est demandé c'est de prendre une décision sur cette motion-là pour aider l'Université de la Martinique. Maintenant, il y a beaucoup de débat qui nous intéresse, il y a beaucoup de débats que l'on peut faire après mais nous allons sortir parce que dans les débats nous ne sommes pas tous d'accord sur un certain nombre de choses et si nous entrons dans ce qui nous met en désaccord, nous n'allons pas prendre une décision à l'unanimité pour une petite motion qui nous est demandée pour soutenir l'Université. Je vous demande, je ne peux pas empêcher aux autres de prendre la parole mais si on pouvait prendre la décision sur cela et puis maintenant si vous voulez, nous injurions entre nous, nous injurions la Guadeloupe, nous injurions l'Europe, nous injurions tout le monde mais ce serait déjà... parce que j'ai entendu le Président dire, je déroge un peu à le règle parce que j'aurais aimé que ça soit voté ce matin pour donner un signal fort et nous partons dans un débat pour donner un signal faible donc nous sommes dans un contresens.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Président, je te rejoins totalement, je rejoins le collègue Chef de l'Opposition également. Nous avons eu un appel au secours venant du Pôle Martinique nous disant tout simplement qu'il y a un grand déséquilibre aujourd'hui entre les moyens qui sont accordés au Pôle de Guadeloupe et au Pôle universitaire de Martinique donc je crois, ce qu'il faut c'est dire oui, nous vous soutenons, nous soutenons notre Pôle, c'est ça. Le texte que tu as proposé me convient donc je suis prêt à le voter des 2 mains et des 2 pieds.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Je crois que tu as utilisé le terme qu'il fallait, un appel au secours mais c'est aussi comme a dit le collègue DUVERGER, un signal fort. Il faut qu'il soit fort, qu'en sente que nous sommes déterminés, c'est pour cela que j'ai mis : réitère leur volonté de défendre avec la plus grande fermeté. Il ne faut pas qu'on sente que nous allons accepter de mollir, selon le terme créole sur cette affaire-là et je pense que la fermeté du Président du Conseil Exécutif se retrouve à l'unissons avec la fermeté de l'Assemblée et je pense que les autres vont réfléchir à 2 fois mais l'Etat aussi parce que je suis désolé, j'ai de bonnes raisons de penser qu'il a besoin de ce signal aussi, à savoir si nous sommes unanimes parce que j'ai eu des remontées comme quoi on était pas sûr que nous étions unanimes sur cette affaire-là. Collègues, on s'est rendu compte qu'il y avait une petite

coquille, ça a été tapé très vite au 3<sup>ème</sup> alinéa, quand on dit assurer que la mutualisation intelligente, etc... ce n'est pas son mais est de nature à répondre évidemment. C'est une petite correction de forme, ceci étant dit, est-ce que je peux mettre aux voix ? La collègue NELLA veut dire quelques mots.

Mme Aurélie NELLA – Bonjour Président, bonjour chers collègues. Evidemment, je n'ai pas pour habitude de rentrer dans les débats de l'Assemblée, respectant la séparation des pouvoirs mas je crois que le sujet est suffisamment important que je m'exprime dans la mesure où je représente la Collectivité Territoriale de Martinique au sein du conseil d'administration de cette Université. Je crois qu'il faut rappeler en préambule, comme l'ont fait d'ailleurs certains collègues, il ne s'agit pas de partir en guerre fratricide Martinique-Guadeloupe mais simplement, il est bon de rappeler notre attachement à cette Université et je crois que le débat requiert l'unanimité des élus, l'unanimité des soutiens en faveur de l'université. Rappeler qu'il y a un principe aussi, celui de l'autonomie de l'université qui est administré par un conseil d'administration. Néanmoins, il est important que les élus que nous sommes, les politiques que nous sommes et les collectivités que nous représentons sont particulièrement intéressés par les affaires de l'université dans la mesure où nous sommes partenaires et nous ne sommes pas simplement des partenaires financiers, nous sommes des partenaires institutionnels et nous accompagnons aussi l'université dans la définition dans ses plans d'actions stratégiques et d'ailleurs le Président du Conseil exécutif a accepté qu'un personnel de la Collectivité Territoriale travaille en parfaite collaboration avec l'administration du Pôle Martinique pour construire à la fois la politique de site qui a été validé auprès du Ministère, bien que nous n'ayons pas été associés aux échanges qu'il y a eus, au plus haut niveau et aussi pour la définition du plan stratégique au niveau du Pôle Martinique. Concernant la répartition de la masse salariale et des moyens au sein de l'Université, le débat est apparu car inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration qui a eu lieu hier. Ce débat est apparu et il apparaissait qu'il y avait le risque de vote, un vote d'application de critères, des critères qui avaient d'ailleurs déjà été acceptés et entérinés dans des conditions discutables mais nous avons voulu marquer une fois de plus notre capacité d'ouverture et de discussion mais lorsque l'application de ces critères doit être mis en œuvre sans qu'il y ait au préalable suffisamment de concertation, je crois qu'il faut dire stop. Et d'ailleurs, le vice-Président en charge de la répartition des moyens au sein même de l'université a finalement fait l'aveu que le travail n'était pas encore abouti mais heureusement qu'il y a eu les interventions des uns et des autres, des élus de l'Assemblée, des parlementaires, du Président du Conseil Exécutif, que j'ai alerté, qui s'est rapidement exprimé auprès de la Ministre de l'Outremer dès lors que nous avons eu cette information qui date d'il y a quelques jours et le risque était véritable. CHARPENTIER-TITY l'a rappelé, il faut savoir que l'Université appliquait un critère de répartition qui était de 60 % pour la Guadeloupe et 40 % pour la Martinique, c'est le fruit de l'Histoire. Appliquer des critères simplement relatifs au nombre d'étudiants et l'appliquer avec la pondération qui est lié au type de formation est naturellement défavorable à la Martinique, je crois qu'il faut rester dans une vision aussi politique <del>dans</del> du développement de ces 2 pôles, une vision politique qui est marquée par notre attachement à l'unité de cette université, je crois que nous l'avons déjà exprimé ici. Nous sommes investis pour maintenir l'unité de cette université, cette unité qui est fondamentale d'autant qu'au niveau national et international, nous avons des universités de plus grande taille que l'Université des Antilles qui se regroupent pour former des ensembles forts et compétitifs présentant une attractivité suffisante pour attirer toujours et encore un maximum d'étudiants. Voilà là où se situe

l'enjeu. La crainte, elle était présente parce que la problématique s'est aussi présentée lorsqu'il y a eu la question de l'offre de formation. Vous avez entendu la Vice-Présidente du Pôle notamment s'exprimer à ce sujet, l'offre de formation de l'université et l'accréditation portée au niveau du ministère, finalement s'est faite sans association du Pôle Martinique et c'est là qu'il y a eu le trouble parce qu'à partir du moment où il n'y a pas de transparence et de concertation, forcément il y a la suspicion et c'est ce que j'ai toujours invité les uns et les autres à faire, c'est vraiment maintenir ce dialogue qui est fondamental. Cela n'a pas été malheureusement le cas et aujourd'hui nous en payons les pots cassés, j'ai envie de dire parce qu'un certain nombre de formations n'ont pas été accréditées pour des raisons pour lesquelles nous pouvons avoir des doutes, là encore il n'y a pas eu de concertation, d'information précise à l'égard des élus que nous sommes, qui ont alerté le ministère et le Président de l'Université. Aujourd'hui, je crois effectivement qu'il faut marquer notre soutien politique non seulement au Pôle Martinique mais à l'unité de cette université et d'ailleurs c'est tellement vrai, que pour parler de notre soutien à l'université et aux étudiants dans le cadre du dispositif d'aide aux étudiants, nous tentons d'appliquer, et l'ADOM a été évoqué, appliquer la règle selon laquelle nous accompagnerions un étudiant qui part dès lors que la formation n'exista pas à l'Université des Antilles, ou en tous cas en Martinique ou en Guadeloupe, c'est pour montrer que nous sommes dans une dynamique d'unité parce que nous avons aussi conscience de l'enjeu qui concerne notre jeunesse et le départ massif de notre jeunesse et nous prenons les précautions nécessaires et nous tentons d'éviter un maximum ce départ des jeunes en favorisant aussi l'attractivité de nos formations sur le territoire. Et d'ailleurs, nous sommes en train de travailler à la prochaine offre de formation en parfaite collaboration avec le rectorat et l'ensemble des partenaires pour qu'il y ait vraiment des formations attractives sur notre territoire et qui permettent aussi d'offrir des suites de parcours adaptés au profil de nos étudiants. Cela passe par le développement des DUT qui existent à l'IUT de Martinique, par le développement des licences professionnelles que je souhaite un maximum adosser aux habilitations de l'Université des Antilles. C'est vraiment pour montrer qu'il y a une cohérence, qu'il y a un enjeu fort pour notre territoire à travers cette université. Il ne s'agit pas simplement de moyens pour des postes, pour des moyens financiers, il s'agit vraiment d'un enjeu majeur pour notre territoire et aujourd'hui, on ne saurait nous faire payer le prix de l'Histoire ; l'histoire qui a consisté à bâtir cette université précisément sur la complémentarité, précisément sur cette complémentarité avec des pôles qui ont une affectation plus forte, notamment pour les lettres et sciences humaines en Martinique et pour les sciences dures en Guadeloupe. Nous avons travaillé les offres de formations en complémentarité, à ne pas dupliquer les formations qui existent et aujourd'hui on ne saurait nous faire payer le prix par une application simplement mathématique de ce choix qui a été fait. Cette unité de l'université ne peut être maintenue que dès lors qu'il y a l'équilibre et c'est bien cela qu'il faut comprendre, cet équilibre ne peut être rompu parce que sinon c'est l'avenir de l'Université des Antilles qui sera rompu. Je crois que tout le monde a compris aujourd'hui vraiment la nécessité de s'impliquer, de s'engager tout en respectant les fonctions du Président de cette université qui est autonome mais université qui est aussi un partenaire de la Collectivité Territoriale de Martinique et qui est un enjeu majeur pour nos territoires, Martinique et Guadeloupe. C'est ce que je tenais à dire en remerciant l'ensemble des collègues de leurs soutiens à cette motion.

M. le Président Claude LISE – Merci. Juste avant de redonner la parole au Président MARIE-JEANNE, nous venons de recevoir un élément d'information, je ne sais pas si la collègue NEL- LA peut me confirmer, selon laquelle il y aurait eu le vote, une clé de répartition de 34 et 66 pour la Martinique pour DGF. Est-ce que tu en as une connaissance ?

Mme Aurélie NELLA – Il y a eu deux choses, il y a la guestion de la clé de répartition pour le budget de fonctionnement et l'application de cette règle au niveau de la masse salariale, ce qui ne se faisait pas. Je crois qu'il faut vraiment rester vigilant, les collègues l'ont dit, nous avons évité vraiment une décision qui pouvait être arbitraire mais je le dis, non pas parce que je rentre en combat face à la gouvernance de cette université mais vraiment parce que nous avons été habitués à des décisions qui peuvent être prises de manière trop rapide sans qu'il n'y ait la concertation en amont et ça a été le cas pour l'application précise de ces critères basée simplement sur des effectifs pondérés. Le débat a été très écourté malgré les alertes de la vice-Présidente qui a rappelé que le circuit des procédures qui a été instauré par l'université elle-même n'avait pas forcément été respecté et que la discussion n'avait pas été aboutie, les choses ont quand même été présentées en conseil d'administration, c'était en avril dernier et ont été votés. Aujourd'hui il y avait vraiment le risque que les choses se reproduisent parce que la question précise de la répartition de la masse salariale figurait à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, inscrite dans un ensemble de points de A à G, c'était le point F pour lesquels il était écrit entre parenthèses vote. Nous n'avions reçu aucun document au préalable sur certains de ces points, or il s'agit d'une question fondamentale. On ne peut pas présenter en conseil d'administration une question aussi importante avec vote entre parenthèses, sans suspecter qu'il y ait des inquiétudes et je dois dire qu'en conseil de Pôle, que la vice-Présidente a immédiatement convoqué le conseil de Pôle dès lors qu'elle a eu le fameux document précisant la répartition, c'est un document de travail, je tiens à le rappeler mais à partir du moment où le point est inscrit à l'ordre du jour d'un conseil d'administration, que les administrateurs n'ont pas ce document relatif à ce point mais qu'un document de travail précisément sur cette répartition est évoqué en Commission des Moyens, forcément, il y a la crainte que ce document soir présenté en conseil d'administration et soit mis au vote sans aucune discussion encore une fois donc je crois que là, il y avait une crainte, un danger où en tous cas le Président JANKY a indiqué que ce n'était pas l'intervention des élus qui l'avait fait retirer le point de vote, c'est ce qu'il a dit en conseil d'administration. Ce que moi, je dis c'est que si tel n'était pas le cas, parce que tous les autres points de A à G ont été votés, il s'agissait du point F, si ce n'était pas le cas, pourquoi ne pas avoir informé de manière très claire le conseil de Pôle qui unanimement avait demandé audience au Président JANCKY préalablement à ce conseil d'administration pour avoir des explications, parce que des chiffres ont été évoqués sans qu'il y ait le temps de poser des questions sur l'obtention de ces données. Il y a eu vraiment une crainte mais le positif dans tout cela, c'est que ça nous permet d'avoir conscience de ce qui est en train de se passer au niveau de l'Université, même pas de la manière dont parfois je suis traitée au sein de ce conseil d'administration, je n'en ai jamais fait état publiquement mais je crois vraiment que c'est l'occasion pour nous élus martiniquais de nous positionner très fermement sur la défense des intérêts et du pôle Martinique et de l'unité de l'université. Je crois qu'il ne s'agit pas là, d'éléments contradictoires, je crois que nous sommes capables de travailler en bonne intelligence, en complémentarité, en mutualisation pour pérenniser cette Université des Antilles à laquelle je suis profondément attachée.

M. Yan MONPLAISIR - Sans naïveté.

Mme Aurélie NELLA — Sans naïveté, nous avons appelé à la vigilance. S'il y avait eu de la naïveté, je pense que le point serait peut-être déjà voté aujourd'hui. Il y a eu des réactions, des alertes qui ont été faites au plus haut niveau de la République, y compris au Président de la République lui-même, d'accord ? Donc je crois qu'il n'y a absolument pas de naïveté, il y a un combat qui doit être collégial, collectif pour préserver l'intérêt de cette Université des Antilles.

M. le Président Claude LISE – Tout à fait. En tous cas, pour avoir vécu le moment que j'évoquais de la réunion d'avant-hier, manifestement, c'est notre intervention qui l'a amené à reporter. Il a même dit, je parle du Président de l'université, que puisqu'il y avait intervention des élus martiniquais, il fallait qu'il puisse mobiliser les élus guadeloupéens. Vous voyez bien qu'il en fait une affaire de, je ne dis pas d'affrontement mais de confrontation politique entre élus. Nous devons être conscients de cela. Je passe la parole au Président MARIE-JEANNE à nouveau.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Je reprends la parole avec beaucoup de tristesse. Chacun a voulu faire son « one man show » et en noyant le poisson dans l'eau dans des milliers de détails, ce n'est pas ce qui est important. Je rappelle, je l'ai mentionné tout à l'heure, je m'excuse de remonter un peu plus loin, puisqu'il y a débat, il ne s'agit pas d'une attaque contre quel que soit le Gouvernement, qui soit le Président de la République. Il ne s'agit pas d'une attaque frontale avec le Président de l'Université des Antilles, cela remonte à plus loin. Il existait l'Université Antilles-Guyane. Ce sont des élus et parfois nos propres élus, je sais que ça va blesser des gens, nos propres élus, ceux qui bavardent aujourd'hui qui ont cassé cette université. J'étais encore député, je sais de quoi je parle, j'ai toutes les interventions que je publierai d'ailleurs à un moment donné, pour montrer la complicité de nos propres élus tant ici, qu'en Guyane et nous avions fait la proposition à l'époque que non seulement il ne fallait pas démanteler cette Université Antilles-Guyane, mais j'avais personnellement, parce que c'est vrai en tant que Président pris la tâche de créer l'Université des West-indies, on ne va pas me dire que j'ai menti. Et j'avais obtenu qu'il y ait une association qui soit créée entre nous pour étendre le champ de notre activité, West-indies avait répondu positivement. Qui a cassé ça ? Ce n'est pas nous. Je rappelle cela donc il ne s'agit pas de cancans, il s'agit de l'avenir de l'université. Je rappelle ça parce que j'étais à la barre à ce moment-là. Je suis même intervenu à l'Assemblée Nationale en tant que député contre la Ministre de l'époque, et tout le monde se souvient, pour dénoncer cela. Tout le monde se rappelle ça. Et ce qui me froisse aujourd'hui, c'est cette espèce de dilution, espèce de « one-man show » comme je l'ai dit, on récupère alors que le travail existait déjà, on l'a cassé. Aujourd'hui, je suis plus qu'intransigeant. Je n'ai pas à flatter le Président de l'Université, je n'ai pas à entrer en conflit avec lui et dans le rapport que je vais faire publier, mon texte d'intervention, je mentionne, je l'avais dit, le voici : Intervention d'Alfred MARIE-JEANNE, Président de la Collectivité Territoriale, rencontre avec la Ministre des Outremers mardi 20 novembre 2018, 17h-19h et c'est allé bien plus tard que 19h donc on ne peut pas me dire que j'ai menti, j'explique. Ce n'est pas pour vous convaincre, c'est parce que je suis contre ces histoires de démagogie, on veut rentrer en conflit avec l'Université ou bien avec le Président. C'est lui qui se met en contravention, c'est lui qui empêche tout de rouler et tous ceux..., ce qu'il y a des gens du Gouvernement, un Président de la République, je ne l'attaque pas personnellement, s'il y a un ministre, je ne suis pas d'accord avec eux. Je me suis déplacé personnellement pour voir la Ministre responsable, je suis allé la voir, j'ai

écrit dernièrement encore de nous donner rendez-vous, on ne me l'a pas accordé, en compagnie du Président de l'Université, on me l'a refusé jusqu'à maintenant. J'essaie d'expliquer et vous voulez correctement, on fasse un numéro, pour faire quoi ? J'agis parce que c'est un intérêt vital pour la Martinique et j'ai une preuve, voilà ce que je tenais à dire. Il n'y a pas de démagogie chez moi. J'ai déjà dit qu'on peut ne pas être d'accord sur certains sujets, j'ai déjà dit ici qu'on peut ne pas être totalement d'accord sur certains sujets ici, je l'ai déjà dit et répété mille fois, il ne faut pas « makayé » tout le temps comme ça. Voici ce que nous avons fait et que par conséquent, je répète, il y avait plusieurs propositions et in fine puisque j'ai été reçu par Madame la Ministre, je vous lis le petit passage qui résume ce que vous souhaitez. Je l'ai dit en 7<sup>ème</sup> sujet. « Le 7<sup>ème</sup> sujet a trait au fonctionnement équitable de l'Université des Antilles ». C'est là, et qu'est-ce que je dis pour résumer : « Aujourd'hui, se pose encore la juste répartition des moyens humains et financiers entre les deux pôles universitaires régionaux, des critères objectifs adaptés en réalité doivent être appliqués sans discrimination dans un dialogue, privilégions le consensus ». Il n'y a pas une semaine et des gens disent que je suis parti me promener, y compris dans notre majorité. C'est inadmissible ces comportements-là. Je défends une collectivité, je défends ses intérêts, on dit que... et je vais terminer : « la vigilance est de mise pour la qualité de la formation de nos étudiants et pour l'avenir de notre université, l'équilibre des pôles doit être sauvegardé à tout prix ». Voici ce que je viens de dire il n'y a pas une semaine donc je tenais à le redire ici, au-delà de toutes ces polémiques, de toutes ces démagogies. Je répète, je l'ai dit avec ma façon de le faire, ce n'est pas un débat que je créé, je vous ai déjà dit, méfiez-vous de moi, ce n'est pas le débat mais il ne faut pas croire que nous sommes restés inertes devant cette affaire-là. Président, je m'excuse, il ne s'agit pas d'une intervention contre Monsieur X ou Madame Y, ce n'est pas cela, il s'agit de rétablir une vérité et que par conséquent, je ne sais pas qui l'a dit mais je voterai à deux mains, avec ma voix de stentor, je ne vais pas dire mes deux pieds parce que mes deux pieds iraient ailleurs mais je voterai cela, voilà ce que je tenais à dire pour qu'il y ait d'ambiguïté de ma part. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – (rire du Président de l'Assemblée) Bien, Mes chers collègues, est-ce que vos applaudissements signifient que la motion est adoptée ? Donc elle est adoptée plus une voix du Président du Conseil Exécutif, voilà. Donc ce sera inscrit au Procèsverbal.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

Nous pouvons passer à l'examen de l'ordre du jour mais j'ai quand même juste... Collègue NELLA.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Juste quand même, remercier les collègues, remercier pour les intervention des uns et des autres mais pour dire que tout n'est pas négatif dans cette université et vraiment on a parlé d'un sujet problématique mais je crois qu'il y a des choses positives qui se font dans cette université et que la Collectivité Territoriale de Martinique aussi accompagne et plus récemment je pense au lancement des travaux de construction pour le

nouveau restaurant universitaire et de la Maison des Étudiants. C'est aussi un point qui a été dénoué par notre travail au sein de la Collectivité Territoriale de Martinique et l'implication aussi financière, sans compter le nombre d'étudiants qui augmente malgré ce qu'on peut penser et le nombre d'étudiants post bac restant en Martinique qui augmente malgré ce que l'on pourrait penser. C'est juste la petite pointe positive que je voulais rajouter dans ces débats. Merci à tous.

M. le Président Claude LISE – Merci pour cet élément qui nous maintient dans un minimum d'optimisme. Juste avant de passer au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, je vous indiquer que tout à l'heure, après le point 11 c'est-à-dire après l'ensemble des questions financières, j'aurai une information à vous apporter sur une démarche que j'entreprends à l'heure actuelle concernant le CHU, d'ailleurs à la demande de certains médecins et de certains collègues donc c'est pour l'annoncer. Ceci étant posé, nous allons passer au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du procès-verbal. Collègue CATHERINE, un point d'ordre ?

M. Félix CATHERINE — Merci Président, un point d'ordre. Bonjour chers collègues. Simplement un point d'ordre à propos du règlement intérieur. Nous avons l'occasion de saisir l'Assemblée sur l'impérieuse nécessités, d'ailleurs toi-même tu l'avais reconnu Président, de faire un peu, on va dire, le toilettage de ce règlement intérieur pour l'améliorer et surtout, de sorte que nous puissions régler des problèmes de dysfonctionnement que nous connaissons. L'idée, c'était en effet de rendre plus fluide les choses et faire que la démocratie règne au niveau du fonctionnement de manière plus soutenue, donc je voudrais savoir comment on a avancé, qu'est-ce que nous envisageons ? quelles sont les préconisations ? parce que cela fait 3 ans pratiquement que nous fonctionnons avec un règlement intérieur qui ne nous permet pas d'avancer positivement, qui continue à avoir des dysfonctionnements.

M. le Président Claude LISE – La commission Adhoc s'est réunie précisément lundi aprèsmidi sous la présidence de son Président qui est le collègue Jean-Philippe NILOR et la commission a listé toute une série de points à traiter en priorité et il y a un calendrier de travaux arrêtés donc on peut dire que la commission s'est remise en marche. Vous serez informés de la suite des travaux. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant. Collègue, tu peux intervenir.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président, bonjour chacune et chacun. C'est aussi à un point d'ordre que je voudrais faire. Rappeler comme nous le savons que la Collectivité est dotée de deux organes qui sont le Conseil Exécutif et l'Assemblée. Régulièrement l'Assemblée est tenue informée des actions qui sont engagées par le Président du Conseil Exécutif dans le cadre de ses délégations, par contre il y a des décisions importantes parfois stratégiques qui sont prises chaque semaine par le Conseil Exécutif sans que nous n'ayons régulièrement l'information. Certes le site de la CTM est accessible à tous, mais la mise à jour de la rubrique qui retrace les actes administratifs entérinant ces décisions n'est pas régulièrement à jour. En ce moment il est à jour à juillet 2018. Aussi, par souci de transparence, en tous cas de fluidité de l'information entre ces deux organes, nous sollicitions que nous puissions avoir pour l'ensemble de l'Assemblée, une synthèse des décisions qui sont prises en Conseil Exécutif chaque jeudi. Après, peu importe la périodicité parce que j'imagine qu'il a bien sûr une organisation à mettre en place mais l'idée c'est qu'au moins dans les 15 jours nous puissions

avoir cette information de manière synthétique en attendant de pouvoir disposer de manière plus régulière l'information via le site.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Je pense que ta demande sera transmise au Président du Conseil Exécutif mais je pense qu'il a certainement entendu ta position sur le sujet, une plus grande régularité dans la transmission de l'information. Ceci étant posé, je propose que nous passions au premier point de l'ordre du jour. Il s'agit par conséquent de l'approbation du procès-verbal de la réunion des 3 et 4 avril 2018.

#### 1/ APPROBATION DU PV DES 3 ET 4 AVRIL 2018

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de prise parole ? Y a-t-il des corrections à porter à tel ou tel passage de ce PV. Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. En fait concernant ce PV des 3 et 4 avril, j'ai une remarque et une correction Je voudrais rappeler qu'aux pages 107 et 108, dans le cadre des travaux routiers relatifs au territoire de la Ville de Saint-Esprit, j'avais interpellé le Conseiller Exécutif en charge des Infrastructures sur un projet ancien qui consistait à envisager le contournement de la départementale 6 en venant du François, contournement du Centre-Ville du Saint-Esprit et une réponse devait m'être apportée. Alors certes, ce projet n'était pas sans conséquences sur l'équilibre des terres agricoles, j'en disconviens, simplement, je voulais au moins avoir l'information, savoir finalement si ce projet qui avait déjà fait l'objet d'études a été véritablement abandonné. Ça, c'était pour la demande, la remarque.

Concernant la correction à la page 124, en exprimant la position du groupe sur la motion relative au retour de la sérénité de l'Université, un lapsus a trahi mon indignation face aux difficultés justement que nous avons, que nos territoires de la zone ont à affronter ensemble, les enjeux majeurs et notre échange de tout à l'heure et la motion montrent encore à quel point il est important, et donc je partage cet avis, que nous puissions dans le respect de l'autonomie des uns et des autres, travailler ensemble sur les enjeux majeurs et donc je voudrais corriger ce lapsus puisque j'ai parlé d'université des Antilles-Guyane et donc effectivement la dénomination actuelle est bien Université des Antilles. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Sur la demande d'éclaircissement, je ne sais pas si le collègue Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE veut apporter une précision.

Mme Sandra VALENTIN – Pas de réponse à faire.

M. le Président Claude LISE – Non. Cela nous fait sortir de la question qui est le procèsverbal, mais bon, enfin...

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Elle est sur le procès-verbal pour lequel je demandais d'intervenir.

M. le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN, est-ce que tu peux reformuler ta question ?

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Non, non. J'ai juste rappelé. Simplement, j'invite le Conseiller Exécutif, je lui remémorais ma question qui est effectivement consignée dans ce procès-verbal des 3 et 4 avril, pour lui dire que je demeure en attente de sa réponse, tout simplement. Je ne souhaite pas une réponse, dans l'immédiat en tout cas.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas de réponse à faire...

Mme Sandra VALENTIN - Dans l'immédiat.

M. le Président Claude LISE – Dans l'immédiat, d'accord. Donc u veux quand même répondre ? Non. Tu demandes la parole. Sur le procès-verbal ? Oui, vas-y.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – C'est juste une petite correction. À la page 108, 4<sup>e</sup> ligne, j'ai fait un lapsus. C'est sur le même sujet sur lequel la collègue est intervenue. Au lieu de dire, « l'ancien Conseil Général », le lapsus consiste à dire, « l'ancien Conseil Régional ». Donc il faut rectifier, remplacer, général ; puisque sa question portait sur un ancien projet et je lui donnais acte et en disant que c'était vrai que j'avais trouvé l'étude faite par l'ancien Conseil Général.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien, les remarques sont enregistrées et on y apportera bien sûr les suites nécessaires ; les corrections seront faites. Y a-t-il d'autres demandes ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption ?

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Ça nous permet de passer la parole à notre collègue, Conseillère Exécutive, Sylviane SAITHSOOTHANE que va nous présenter le point numéro. 2. Il s'agit de la participation de la Collectivité territoriale de Martinique au projet ELAN.

2/ PARTICIPATION CE LA CTM AU PROJET ELAN (ECHANGES LINGUISTIQUES ET AP-PRENTISSAGE NOVATEUR POUR LA MOBILITÉ) ET A SA CONTRIBUTION FINANCIERE

Mme SAITHSOOTHANE donne lecture du document de présentation

Mme SAITHSOOTHANE - Merci Président, bonjour à toutes et à tous, donc il s'agit d'un projet qui concerne la participation de la Collectivité Territoriale de Martinique à la mise en œuvre du projet de coopération régionale intitulée ELAN, échanges linguistiques et apprentissage novateur par la mobilité et à sa contribution financière. La mobilité internationale est unanimement perçue comme un levier favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes car elle permet l'acquisition des compétences indispensables dans le monde de l'emploi d'aujourd'hui. L'insularité de notre territoire oblige à accompagner de façon durable et tangible cette mobilité prépondérante pour le développement économique et pour la formation et l'épanouissement de population synonyme d'opportunité supplémentaire et d'un enrichissement multiforme. Aujourd'hui, malgré les dispositifs existants, les chiffres de

la mobilité vers le bassin caribéen demeurent limités. Dans le cadre du programme IN-TERREG Caraïbe 2014-2020, les partenaires du champ d'éducation, de la recherche et de la formation se sont fédérés au sein de ce projet afin de promouvoir la mobilité dans notre espace géographique. Lors de la 13ème conférence de a coopération régionale de Guadeloupe en novembre 2017, le Président du Conseil Exécutif a rappelé son engagement à porter à et soutenir les projets de coopération structurants pour notre bassin de vie. Parmi ces projets figure le projet ELAN, fruit d'une longue démarche partenariale entre la Collectivité Territoriale de Martinique, l'Académie de Martinique, la Commission Education de l'OECS. L'objectif général du projet vise à poser les fondements d'un réseau pérenne facilitant la mobilisation des jeunes de Martinique, de l'OECS, de Haïti, pour l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle. Elle entend s'appuyer sur une mobilité scolaire, étudiante et professionnelle au sein du bassin caribéen ainsi que sur la maitrise des langues de la Caraïbe. Il s'agit de renforcer les leviers d'employabilité et d'insertion pour les jeunes et de stimuler l'attractivité et la compétitivité des territoires visé set d'encourager l'émergence d'une identité caribéenne partagée comme socle d'une intégration régionale réussie et durable. Les Chefs de file, je ne vais pas tout vous lire puisque vous avez déjà eu le rapport, les Chefs de file du projet, c'est le GIP FCIP de l'Académie de Martinique, et nous sommes les partenaires, donc la Collectivité Territoriale de Martinique, l'Université des Antilles, Campus France, le Réseau des Alliances françaises, la Commission Education de l'OECS, l'Université du West Indies, l'Université d'Etat d'Haïti, l'Université Quisqueya et Caribbean Examinations Council. Donc ce projet se décline comme suit avec les dix actions qui sont ici, que vous avez sous les yeux, et les neuf actions sur lesquelles nous pourrons revenir. La contribution de la CTM s'organise sur un partenariat de 10 % un budget total du projet de 3 025 000 euros (3 millions 25 mille euros) sur 24 mois donc deux ans avec une participation de la CTM à hauteur de 10 % soit 300 000 euros. Ce projet est un cofinancement FEDER et INTERREG CARAIBE à hauteur de 75 % ainsi que les dépenses effectivement réalisées qui pourront être remboursées à hauteur de 75 %. C'est ce projet que je vous demande, collègues, de bien vouloir approuver. Donc vous êtes invités à vous prononcer sur la participation de la Collectivité Territoriale de Martinique au projet, le montant de la participation de 300 000 euros de la Collectivité de Martinique sur deux ans soit 10 % du coût total au budget de l'opération sachant également que 75 % de cette somme pourra être remboursée par le programme INTERREG IV CARAIBE et mandat à donner au Président pour prendre les dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission Education. S'il vous plait, là il y a un fond qui est un peu pénible. Oui, Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — La commission a émis un avis favorable. L'intérêt du projet ELAN est évident et va dans le sens d'une complémentarité au sein de la Caraïbe au niveau de la formation. Donc, c'est ce qu'on peut appeler un projet « gagnant/gagnant ».

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission Formation et Apprentissage. Pas d'avis ?

Commission Affaires Européennes et Coopération.

**M. Richard BARTHELERY** – La commission n'avait pas ce jour-là d'administratif pour développer ce rapport.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal du 28 novembre 2018

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Commission Développement Economique. Sinon, commission des Finances.

M. Michel BRANCHI — La commission des Finances a pris connaissance de ce projet avec un très grand intérêt puisqu'il s'agit d'un projet qui est porté par un GIP du rectorat, pour une coopération qui propose de faire la mobilité pour les scolaires, la formation professionnelle, les étudiants, les administratifs sur les territoires de l'OECS, d'Haïti, avec un budget total de 3 025 000 € sur 2 ans, comme l'a dit la Conseillère Exécutive, avec une contribution de la CTM de 10 %. Elle a donc émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Vous avez la parole, collègues. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci M. le Président. Naturellement ce projet est un projet ambitieux, d'envergure qui mobilise énormément de Fond INTERREG, un fond qui est assez compliqué à gérer d'après ce que je sais, et j'espère que les personnes qui accompagnent la collègue dans l'exécution de ce projet, pourront atteindre les objectifs. Cela va demander beaucoup de moyens, beaucoup de moyens administratifs et beaucoup de coordination. Simplement je voudrais, en marge du projet, adresser une demande à la collègue. Peut-on intégrer, par un biais ou par un autre, tous les projets que les communautés éducatives des différents lycées et collèges de Martinique, tous les projets portés sur la coopération régionale ? Par exemple j'ai assisté, en tant que parents d'élève, la semaine dernière à une réunion des parents d'élève du collège Perrinon qui veulent organiser un voyage à Sainte-Lucie. Naturellement il y a la question de la participation des parents que nous souhaitons tous la moins élevée possible. Mais pour moi il est évident que les parents doivent contribuer naturellement au frais de séjour et d'hébergement de ce voyage, mais la communauté éducative est très mobilisée, ce sont des enseignants de plusieurs disciplines- je ne suis pas enseignant, la collègue connaît cela mieux que moi qui se sont regroupés pour faire du travail en commun et aider des jeunes à mieux maîtriser l'anglais. Toutefois, il y a toujours cette question du financement du voyage, où il est demandé aux enfants et aux parents de faire de l'encabage, puisqu'il n'y a plus de sachets dans les hypermarchés, de faire des actions pour faire rentrer des sommes. Par principe, nous ne pouvons pas être contre ces démarches puisque cela permet aux jeunes d'être confrontés à la réalité des entreprises, et aussi de voir comment la vie réelle fonctionne. Mais peut-on systématiser, et c'est là ma question, une procédure qui peut être dans le cadre de ce projet, mais là ça va prendre quelques temps, je sais, pour le versement des sommes. Peut-on systématiser une procédure qui va permettre à la CTM d'abonder les projets de voyages à Sainte-Lucie, à Dominique ou bien dans les pays de l'OECS. C'est ma question, parce que les Parents d'élèves et aussi les enseignants ne sont pas toujours convaincus, la collègue le sait, que notre Collectivité va participer dans les délais à ses actions. Ma question est claire. Est-ce que c'est possible ou pas, on va me le dire, ne peut-on pas faire rentrer tous ces projets qui constituent, mis les uns à côté des autres, une véritable action de fond, de coopération régionale en faveur des collégiens et des lycéens ? Voilà ma question.

M. le Président Claude LISE – Bien, y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je te propose donc de répondre.

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – Écoute collègue LORDINOT, cela va effectivement dans le droit fil de ce que je souhaite défendre, puisque nous avons des dispositifs qui existent au

niveau de l'Europe, Erasmus par exemple, et qui malheureusement ne sont pas suivis d'effet sur la zone Caraïbe. C'est effectivement par le biais de ce projet que nous pourrons améliorer les conditions d'accompagnement des projets dans la zone Caraïbe. Donc je peux te répondre que oui, c'est le but de ce projet, il nous faudra aller dans ce sens-là pour pouvoir privilégier tous ces regroupements et ces rapprochements que nous voulons faire entre la zone caraïbe et entre nous même puisque nous sommes dans la zone caraïbe. Donc je suis tout à fait d'accord avec ton propos et complètement en phase. Pour répondre à la question effectivement que beaucoup d'établissements se posent, sur l'aide apportée au projet pédagogique, il faut savoir qu'il y en a beaucoup et de plus en plus, il y a beaucoup de projet, c'est une bonne chose. Cela montre qu'il y a une vitalité, un dynamisme des établissements scolaires et aussi une recherche de partenariat à l'extérieur de la Martinique pour ne pas rester sur son nombril. Il est vrai que, moi qui suis Conseillère Exécutive en charge de ce dossier, on a donc une enveloppe dédiée à ces projets pédagogiques qui ne sont pas obligatoires mais qui relèvent du bon sens. Nous sommes obligés malheureusement de faire en sorte que tous ces projets puissent trouver un petit peu une solution et donc de répartir un gâteau qui malheureusement n'est pas très important. Mais ce projet ELAN va permettre d'accompagner les établissements dans leur demande. Voilà ce que je peux répondre sur ce sujet.

M. le Président Claude LISE – Merci. Comme il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Merci. C'est un bel exemple pour la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Alors nous allons passer au point numéro 3 qui est le point essentiel de notre plénière sur les orientations budgétaires. Alors avant de passer la parole au Président du Conseil Exécutif, qui souhaite, très normalement s'adresser à vous puisqu'il s'agit de ses orientations, je veux rappeler la façon dont nos débats vont se dérouler. Alors les dispositions ont été arrêtées par le bureau qui s'est réuni le 13 novembre dernier en fonction bien entendu, en application des dispositions de la loi du 27 juillet 2011. Très normalement j'ai consulté les vice-Présidents, c'est ce que dit le texte, et arrêté, après les avoir consultés, les dispositions suivantes. Comme les fois précédentes, il y aura un temps global majorité opposition, qui est calculé sur la base de 3 minutes multiplié par le nombre d'élus de chacune des deux formations. Donc pour l'opposition 18 élus multiplié par 3 minutes cela fait 54 minutes arrondies à 55 et pour la majorité 33 multiplié par 3 minutes, cela fait 99 minutes arrondies à 100 minutes donc 1 h 40. Il y a d'abord une disposition que nous avions déjà arrêtée, qui est maintenue, qui concerne cette fois les rapporteurs : les rapporteurs ont un plafond de 20 minutes à ne pas dépasser, je serai très ferme sur ce point-là. Deuxièmement, ce qui est nouveau, c'est que le Bureau a décidé, compte tenu des demandes incessantes que j'ai de la part de collègues des deux bords, dans un souci de rééquilibrage des choses; toute intervention en dehors bien sûr du Président du Conseil Exécutif, toute intervention de conseiller exécutif dans le cadre du débat budgétaire donnera lieu à une addition du temps de parole côté Assemblée, pour rétablir l'équilibre parce qu'on ne peut pas à la

limite avoir une disproportion qui risque de devenir absolument insupportable, s'il y a trop d'interventions dans une plénière, qui est une plénière de l'Assemblée. Donc on ne peut pas limiter les interventions des Conseillers Exécutifs mais s'il y en a, elles seront décomptées, je demanderai qu'elles soient décomptées et automatiquement s'il y a 10 minutes l'Assemblée aura 10 minutes de plus, s'il y a 20 minutes, l'assemblée aura 20 minutes de plus et ainsi de suite. Cela c'est une disposition supplémentaire qui a été prise toujours dans un essai de rétablir un équilibre, une certaine équité. Je pense que chacun comprend, que l'opinion qui nous regarde est très sensible à ce genre de disposition. Par conséquent, J'appelle le rapporteur qui est le collègue Miguel LAVENTURE en lui rappelant qu'il a au maximum 20 minutes et avant qu'il ne prenne la parole, je donne la parole au Président du Conseil Exécutif que j'appelle bien sûr à la tribune.

S'il vous plaît, collègues, essayons d'être attentifs aux différentes interventions, et d'abord à celle du Président du Conseil Exécutif que j'appelle bien sûr à la tribune.

## 3/ RAPPORT INTRODUCTIF DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – L'ordonnance 2012-1397 que vous venez de rappeler, M. le Président, du 13 décembre 2012, déterminant les règles budgétaires financières et comptables applicables aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique prévoit, je lis : "qu'un débat a lieu au sein de l'Assemblée de Martinique sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, que le projet de budget de la Collectivité est préparé et présenté par le Président du Conseil Exécutif de Martinique Qui est tenu de le communiquer aux membres de l'Assemblée de Martinique. Vous me direz que vous connaissez déjà ça, mais l'information est de mise et il faut le rappeler pour que tout le monde soit informé. Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, mesdames et messieurs les Conseillers Territoriaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Exécutifs, Mesdames et Messieurs. 2019 sera une année charnière pour la Collectivité Territoriale de Martinique, installée dans les conditions critiques que vous savez, mais approuvée par une majorité plurielle des électeurs martiniquais. Les difficultés à surmonter ne sont pas résorbées, dans une certaine mesure, elles se sont amplifiées du fait de moyens budgétaires restreints que vous connaissez tous, que nous connaissons tous, et dans une certaine mesure, en filigrane, on l'a rappelé ce matin. Rien ne nous a été épargné...

... Il y a un bruit de fond, les gens qui parlent ne peuvent pas se taire un peu !....

..Je disais que rien ne nous a été épargné, rien ne nous sera épargné. La loi de finance pour 2019 est toujours en discussion au Parlement. Nous savons cependant au travers des annonces du Gouvernement, lui-même que notre situation risque de se détériorer. L'État cherche, dit-il, à redresser ses propres comptes, en obligeant les collectivités territoriales dans leur ensemble à contribuer, à hauteur de 13 milliards d'euros. C'est publié, tout le monde sait, il faut le rappeler. Suppression de la TVA non perçue récupérable, cela nous concerne. Augmentation de la fiscalité sur le rhum, réforme de l'abattement fiscal de 30 % sur l'impôt sur le revenu, tout cela nous concerne. Mise en place du prélèvement à la source, suppression des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, la liste est longue. Toutes ces mesures négatives ont un fort contrecoup économique évidemment. Elles impactent direc-

tement nos recettes fiscales. Par contre pour ce qui a trait à notre compétence, je parle de la Collectivité Territoriale de Martinique, et afin de ne pas léser davantage le pouvoir d'achat des martiniquais, nous conserverons- sans augmentation- on aurait pu le faire, sans augmentation, notre propre taux de fiscalité directe et indirecte, pour ne pas aggraver la situation. Par conséquent, nos recettes de fonctionnement risquent de diminuer, c'est tout à fait prévisible et normal, Ou au mieux stagner. Quant à nos recettes d'investissement, la progression envisagée pour 2019 n'est pas à la hauteur de nos attentes. Selon nos estimations qui restent bien sûr à peaufiner, d'ici le vote du budget primitif 2019, c'est un débat mais tout n'est pas encore totalement ficelé, le budget principal pourrait s'élever, d'après nos pronostics, à 917 M€ de recettes de fonctionnement, 170 M€ de recettes d'investissement, vous voyez l'écart déjà, soit un budget global à peu près de 1 087 000 000 €. Pour le commun des mortels qui nous écoute 1 087 000 000 € peut paraître élevé. Mais pour nous permettre, dans de bonnes conditions, d'accroître l'accessibilité et l'attractivité de notre territoire, de favoriser l'épanouissement de notre peuple, de nous engager dans la transition écologique, de développer la coopération régionale, ce montant est nettement insuffisant! C'est insuffisant pour faire face aux dettes laissées, pour payer notre personnel, pour aider les étudiants, pour soutenir les plus humbles et les plus nécessiteux au travers de l'aide sociale et en même temps développer notre économie, pour améliorer nos transports, pour lancer les projets structurants indispensables, pour défendre notre culture et servir le sport, nous sommes d'accord sur tout ça? Pour faire face aux aléas divers auxquels nous sommes soumis, les faits de ces derniers mois corroborent la teneur de mon discours. Il ne s'agit nullement de ma part de baisser les bras, mais de tenir compte d'une réalité objective. Réponse ou non réponse attendue du Gouvernement, je reste dans la voie de l'optimisation de notre gouvernance budgétaire et financière à travers une maîtrise stricte et durable de nos dépenses, une fiscalité contrôlée et un recours mesuré à l'emprunt car notre taux d'endettement est déjà très élevé pour ne pas dire très, très élevé. Sur ce dernier point, en 2019 nous budgétiserons 50 M€ d'euros d'emprunt pour financer nos opérations d'investissement. Cette somme va nous permettre de maintenir une section d'investissement en 2019 au-delà, disons, de 220 M€. Comme vous le savez aussi, à notre dette, nous devons ajouter les emprunts relatifs au TCSP, emprunt transféré par l'ex Région au Syndicat mixte du TCSP hauteur à de 99 millions d'euros. Ce montage financier, n'exonérait pas la Collectivité Territoriale de Martinique de la charge de remboursement de ses dettes transposées artificiellement. En effet deux conventions tripartites ont été signées- je cite mes sources- le 15 décembre 2014, la première entre l'ex Région le Syndicat mixte TCSP et l'Agence Française de Développement ; la seconde entre l'ex Région le Syndicat mixte et la Caisse des dépôts et consignations. L'ex-Région s'est engagée également avec son syndicat mixte TCSP l'ensemble des sommes nécessaires au remboursement des emprunts transférés et à payer directement aux établissements bancaires les montants qui leur seraient dus en cas de défaillance du syndicat mixte TCSP. Une convention quadripartite, en plus, a été signée le 22 novembre 2013 entre l'ex Région, le syndicat mixte TCSP, titulaire Caraibus, et les prêteurs je les ai déjà nommés la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence Française de Développement. En application de ces garanties d'emprunt, convention tripartite et convention quadripartite, 10 700 000 € auront été à ce jour honoré en 2018 par la Collectivité Territoriale de Martinique. Notons que la dissolution du syndicat mixte TCSP qu'il faudra envisager qu'on le veuille ou non, pour sortir de cette histoire entraine le rétablissement de ses dettes dans le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique. Autre point marquant de l'exercice budgétaire 2019, le plafonnement par l'État, et vous le savez tous très bien, du taux d'évolution de nos

dépenses de fonctionnement. Quelques mots d'explication. J'ai refusé à l'époque, et vous le savez très bien, de signer le contrat que nous proposait l'État dans le cadre des articles 13 et 29 de la loi numéro 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Je m'en suis ouvert directement auprès du Préfet auquel j'ai expliqué que cette mesure était imposée, sans concertation réelle et inadaptée à notre réalité. Si mes souvenirs sont exacts, je peux me tromper, il me semble, qu'à l'unanimité on avait accepté et approuvé cette démarche. Méfiez-vous, j'ai de la mémoire. C'est un déni de principe, je lui ai expliqué cela. Aussi, conformément à la loi, par arrêté préfectoral n° BCBDE 2018-260-001 du 17 septembre 2018, l'État nous impose que nos dépenses de fonctionnement ne doivent pas varier de plus de 1,1% entre 2018 et 2020... J'ai menti?

Ce taux de 1,1 % a été calculé sur la base du taux moyen de la France, quand je dis "de la France" vous comprenez "la France continentale" pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, de 1,2 % auquel a été appliquée une décote de 0,5 % pour tenir compte de l'évolution de la population et une autre de 0,05 % pour tenir compte de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Nous sommes fantastiques, hein! Ainsi pour 2019, le niveau maximal de nos dépenses réelles de fonctionnement doit être de 895 708 962 € pas un sou de plus, imposé par la loi. Le non-respect de cette limite entrainerait ipso facto une pénalité sous forme d'une reprise financière, et je cite, cette mesure même si le formuler est abscons. Il est compliqué mais je cite exprès la référence, comprenne qui voudra! Voici ce que cela veut dire: « reprise financière de 100 % de l'écart constaté sur le compte d'avance des prélèvements fiscaux alimentés mensuellement par l'Etat avec toutefois une limitation à 2 % des recettes réelles de fonctionnement ». Si vous avez compris, voici la pénalité. Autant vous dire que la Collectivité Territoriale de Martinique est, comme les 319 autres collectivités françaises, dans le collimateur pour ne pas dépasser les limites de fonctionnement que je viens de préciser. Avis aux surenchéristes! Nous n'avons pas attendu cette loi de programmation des finances publiques pour enclencher les efforts de rationalisation et d'optimisation de notre gestion. Ces efforts s'adressent à chacune et chacun au-delà des intérêts particuliers. Pour autant la Collectivité Territoriale de Martinique a assumé, assumera et continuera d'assumer pleinement son rôle d'acteur public majeur du territoire. C'est ainsi qu'elle s'est dotée, vous le savez, mais je le rappelle d'une série d'outils de programmation et de planification. Je cite : Le Schéma Territorial du Développement Économique et de l'Innovation et de l'Internationalisation. Certains disent que nous n'avons rien fait, que nous n'avons rien programmé, donc je leur rappelle! C'est le moment de leur rappeler tout cela, puisque c'est avec vous que cela a été bâti. Le Schéma de l'Autonomie, des Personnes Âgées et des Personnes en situation de Handicap, c'est bien ici que cela s'est fait. Je le rappelle! Le Schéma Territorial des Infrastructures Routières de la Martinique, vous voyez, j'en parlais tout à l'heure, il faut faire allusion à cela, et d'autres sont en cours d'élaboration, tel le schéma de l'enfance, vous êtes au courant de la feuille de route de l'économie circulaire. Ces différents documents de programmation préfigurent je le répète le plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, ce que vous appelez le PADMA qui aura vocation à décliner dans un schéma unique l'ensemble des outils prospectifs pour la Martinique. Il s'agit en effet de se munir des moyens pour faire face aux défis gouvernementaux, économique, démographique et financier à relever. Rigueur et créativité s'impose dorénavant pour la prise en compte simultanée de ces différents défis en cohérence et en complémentarité avec les autres acteurs du territoire. Il faut reconnaître de bonne foi, que la Collectivité Territoriale ne peut tout d'un coup, à elle seule, supporter toutes les charges pour faire face aux multiples difficultés qui assaillent notre pays immédiatement. Dans ces conditions, la démotivation, le désordre organisé, apparaissent plutôt pour moi comme des éléments de régression. Mon rôle est de lancer le débat, à vous de l'enrichir au regard du contexte que je vous ai décrit pour la Martinique nous regarde, ne la décevons pas. Mèsi en pil, mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE – Bien, je demande au collègue LAVENTURE de venir présenter son rapport. Je passe la parole donc au collègue Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE qui va nous présenter les orientations budgétaires avec toute une série de slides.

M. Miguel LAVENTURE – M. le Président du Conseil Exécutif, M. le Président de l'Assemblée, mes chers collègues élus, et toute personne qui nous écoute, qui nous voit et qui participe par conséquent à nos échanges. Le Président du Conseil Exécutif a donné une présentation en perspective avec, à la fois le cadre et la philosophie de notre proposition en matière d'orientations budgétaires pour 2019, nous allons essayer de faire une explicitation de ce qui a été exprimé à grands traits, une explicitation qui va évidemment reprendre les éléments contenus dans le rapport qui a été adressé conformément à la règle, à l'ensemble des élus. Alors sans s'appesantir très longtemps, on va rappeler le contexte global de préparation, qui va concerner le budget primitif 2019. Les textes réglementaires rappelés par le Président font obligation de faire cette approche. Nous avons identifié quatre défis à partir desquels la réflexion vous est proposée, un défi environnemental que chacun éprouve au quotidien, en raison des changements climatiques, l'augmentation des risques de catastrophes naturelles est manifeste, et l'année 2018 en a été une circonstance d'illustration, et les dégradations environnementales et les conséquences notamment sur la santé, appellent un certain nombre de réponses de mobilisation. Nous avons le défi économique avec l'exposition de notre territoire qui est accentuée, une exposition aux rigueurs du commerce international qui fragilise le tissu économique de la Martinique, qui est constitué, comme nous le savons essentiellement de petites et moyennes entreprises et qui est déjà frappée par un chômage de masse ; le défi démographique illustré par le départ de jeunes qualifiés, la marginalisation d'un certain nombre de jeunes qui sont moins qualifiés, le tout conduisant à un constat de vieillissement et de diminution de la population, et puis un élément de contexte plus spécifique aux collectivités qui est le défi financier rappelé par le Président avec quelques chiffres, les sources de financement qui deviennent plus rares, nous y reviendrons dans quelques instants, l'encadrement législatif de plus en plus contraignant et puis des ressources publiques ou privés qu'il nous faut aller chercher et mobiliser. Très rapidement, l'illustration en termes de montant, de ce que le Président rappelait, qui a résulté de la loi du 22 janvier 2018, loi de programmation des finances publiques, qui limite les possibilités d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Alors nous connaissons de manière certaine celles de 2017 puisqu'elles viennent du compte administratif, celles de 2018 sont celles que nous avons votées dans le cadre des documents budgétaires, budget primitif et décision modificative. Nous nous projetons sur la base de cette limitation d'un maximum de 1,1 % d'augmentation sur 2019 avec le chiffre qui vous est proposé mais qui sera également, je dirais, prévisible pour 2020 puisque la loi dont je viens de parler, du 22 janvier 2018, va également déterminer la limite d'augmentation de ces dépenses de fonctionnement. Je ne reviendrai pas très longtemps et très longuement sur la dette financière, Président a assorti les chiffres présentés sur les explications du dispositif complémentaire de la dette qui résulte du TCSP, et qui par conséquent, vient s'agréger et aggraver la dimension dette, et tout ceci nous conduit à constater qu'en plus nous avons un élément structurel qu'il faut rappeler. Il est bien mentionné dans le rapport qui vous été transmis, mais qui devient un peu obsédant, c'est la persistance du décalage entre les montants qui sont payés au titre de ce qu'on appelle les allocations individuelles de solidarité, dont l'APA, l'APCH et le RSA, et puis les sommes qui sont transférées par l'Etat, censées couvrir les montants qui sont payés et on arrive à un décalage qui sont de l'ordre de 100 millions d'euros, ce qui est extrêmement important et pénalisant pour le budget de la CTM. AU total la question de l'emprunt qui va en résulter, Président a annoncé le chiffre : 50 millions, c'est ce qui va être probablement proposé, en tout cas c'est ce qui vous est soumis en termes d'orientation pour figurer dans le projet de budget primitif qui sera soumis à la délibération de chacun en décembre : 50 millions à comparer avec les montants mobilisés en 2017 et 2018, qui sont de 40 et 60 millions, par conséquent, nous voyons qu'on se situe dans des ordres de grandeur moyens par rapport à ces deux éléments-là. Eh bien, ce contexte n'altère en rien la volonté de la CTM d'agir sur la base des compétences qui lui sont confiées et cette volonté en action, elle va s'organiser avec notamment des dimensions financières qui sont fournies par la ressource européenne au programme opérationnel et les programmes européens en général, et puis les ressources qui peuvent être mobilisées, y compris au niveau de l'État par des moyens spécifiques, en particulier le Contrat de Convergence dont nous aurons à dire un mot ici plus tard et dont nous savons qu'il prendra son développement sur 3 ans en 2019-2020 et 2021. Se situant dans une perspective de 10 ans et par conséquent une approche pluriannuel de long terme. L'objectif c'est véritablement d'avoir un mode d'intervention et de développement de l'expression de cette volonté au plus près des populations de manière à faire en sorte que l'action soit véritablement une action territoriale dans les deux sens du mot, c'est-à-dire le territoire martiniquais, mais également territorial dans le sens de la diversité du territoire qui peut exister en Martinique avec notamment des outils qui pour certains existent, qui pour d'autres vont être mise en œuvre. Il y a un Contrat de Progrès Territorial, par exemple qui est prévu sur le Nord Caraïbe, il y a également des outils plus familiers comme les Espaces d'Aménagement Touristiques ou bien tous les équipements portuaires qui sont soit pour des ports proprement dit, soit pour des aménagements portuaires d'initiative territoriale. Évidemment la volonté d'enraciner notre action dans sa dimension de coopération régionale est réaffirmée avec une démarche en logique de progrès qui vous est proposée, dont vous allez voir la déclinaison dans le projet de budget. Nous vous proposons le mettre en œuvre cette volonté en action évidemment en mobilisant de manière optimale les capacités qui sont celles des équipes de la CTM. Les effectifs sont de l'ordre de 4150 personnes. L'objectif est de donner la meilleure valorisation à toutes ses équipes avec la mise en œuvre de toutes les dynamiques possibles. On en rappelle quelques-unes ici, la fameuse GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), toutes les dynamiques de formation, Il y a un plan de formation qui a été adopté officiellement en 2018 et qui a commencé à se mettre en œuvre et qui va se déployer complètement en 2019. Le plan prévisionnel des risques professionnel qui va être de plus en plus le cadre d'intervention, le schéma directeur des centres médico-sociaux, des prestations d'assistante sociale à caractère obligatoire et le fond d'aide sociale, tout cela évidemment pour faire en sorte que l'ensemble de nos agents, de nos personnels puisse s'engager dans les meilleures conditions au service des populations et de leurs obligations professionnelles. La volonté en action c'est faire en sorte que tout c'est personnel s'organise en direction de la population, notamment celle qui a le plus besoin d'accompagnement parfois quotidien, je pense en particulier au secteur sanitaire et social, et évidemment les moyens immobiliers qui peuvent être mobilisés à cette fin par la CTM à travers les personnels concernés. Un mot rapide sur la @administration dans un contexte d'évolution nouveau qui va concerner l'ensemble des acteurs alors les personnels, les élus, tous les partenaires avec lesquels nous sommes en relation, la @-administration qui commence à prendre son essor, va avoir des mises en œuvre de plus en plus systématique voir une généralisation aussi bien sur des bases réglementaires notamment en ce qui concerne la mises en œuvre de la protection des données, tout ce qui concerne les outils qui seront utilisés, avec la commande publique le collègue Marie-Sainte va vous le rappelez, si vous le souhaitez, qui est dès maintenant astreint à ces pratiques, et d'une manière générale, tout ce qui va être un élément de modernisation et donc de progrès pour l'efficacité administrative de l'ensemble de nos personnels. Nous avons déjà parlé du Contrat de Convergence donc nous allons passer au slide suivant directement et évoquer les orientations stratégiques de la CTM. Elles ont été rappelées par le Président telles qu'elles figurent dans le rapport que vous avez, il y en a quatre. On va aller directement à deux ou trois sujets majeurs : accroître l'accessibilité du territoire avec l'objectif de faire qu'il y ait une optimisation, une articulation la plus satisfaisante possible surtout les moyens à cette accessibilité quels que soient les moyens qui sont concernés et à cet égard, rappelons que la Collectivité entend poursuivre la réalisation des infrastructures d'extension du TCSP, nous en avons déjà parlé dans le cadre de rapport spécial et puis nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir chaque fois que l'opération aura besoin d'être spécifiquement décidé. Il y a tout ce qui concerne le maritime pour lequel des étapes ont déjà été franchi et qui doivent être continuer que ce soit autour de notre Martinique ou de liaison plus importante et puis bien entendu la problématique aéroportuaire, avec les engagements qui sont déjà pris et qui vont être renforcer dans le cadre de nos partenariat avec la SAMAC (Société Anonyme de l'Aéroport de la Martinique Aimé Césaire). En ce qui concerne toujours les questions d'accessibilité et d'attractivité du territoire, il y a une orientation qui a été prise qui va être renforcée sur la notion de réseaux coordonnées pour l'accompagnement des entreprises et qui est animée par Martinique Développement sur les outils financiers avec la SAS qui est prévu pour le renforcement des fonds propres sur le fond de fonds qui va mobiliser un certain nombre de moyens en termes de capital d'investissement, fond de garantie, prêt d'honneur, L'agriculture avec l'agro-écologie et bien évidemment les niches d'excellence que nous connaissons bien que ce soit le café, le cacao, la pharmacopée et en particulier et la pêche et l'aquaculture et également le tourisme avec quelques nouveaux produits que nous allons essayer d'impulser de manière particulière avec l'ensemble des acteurs concernés privés et publics pour que nous puissions créer une attractivité supplémentaire au profit de la Martinique. Toujours dans ce domaine, un petit focus rapide sur les établissements d'enseignement. Le Pôle universitaire de santé, quelques établissements du second degré tel que le collège des Terres-Sainville virgule je n'insiste pas sur le complexe de Sainte-Marie Lagrosillière dans lequel une opération de reconstruction lourde est en cours et puis la problématique de la restauration scolaire a été encore, à la dernière séance plénière, l'objet d'un long débat. Deuxième élément essentiel : favoriser l'épanouissement de la population. Alors évidemment il y a de multiples axes qui sont proposés pour concourir à cet objectif. En ce qui concerne les aspects de prévention médico-sociale et la mise en place d'un centre de promotion de la santé avec la consolidation de notre dispositif de PMI Protection Maternelle et Infantile avec toujours les soucis de prévention, de formation des acteurs à la parentalité et puis il y a des dispositifs sur lequel la Collectivité est engagé et va accentuer encore son effort dans le cadre du Schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette dimension je dirais est renforcée dans l'engagement de la Collectivité pour des personnes dont tu il n'est pas utile d'insister sur les faiblesses qu'elles portent et qui appelle par conséquent notre engagement résolu. Alors toujours dans

l'épanouissement de la population il y a tout ce qui concerne la question de la jeunesse et de la famille. Une orientation assez majeure qui a été évoquée dans le rapport qui a été présenté juste avant, qui est celui de la jeunesse avec les ouvertures vers l'international. Ce rapport en est donc une illustration mais d'autres initiatives sont proposées en ce sens au cours de cette année 2019, et puis il y aura l'élaboration du schéma de l'enfance de la famille de la jeunesse. Quant à la politique d'insertion, ô combien centrale de l'engagement de la Collectivité, aussi bien sur le plan des financements qui sont mobilisés que sur les multiples populations concernées, il y a le souci de mobiliser tous les moyens pour mettre en œuvre les parcours d'insertion. À cet égard le fond social européen est, vous le savez, mobilisé d'une manière assez résolument innovante depuis un an et va s'accentuer sur ce plan. Il y aura la professionnalisation des acteurs sociaux évidemment, et la signature du Pacte Territorial d'Insertion avec toute une série de partenaires donnant à cette dimension-là, les meilleures chances de se réaliser. Disons un mot appuyé concernant la problématique du sport qui est une dimension indiscutable de l'épanouissement des populations, qu'il s'agisse des activités nautiques multiples, natation, voile, kayak, tout ce que l'on peut imaginer en matière de nautisme, les opérations sport vacances qui combinent la dimension sport est la dimension jeunesse, et même éducation. La mise à disposition d'équipements sportifs, notamment dans un contexte scolaire, au profit d'associations or, précisément, le temps scolaire qui le rend indisponible, les sports de pleine nature qui seront toujours soutenus. Je veux dire un mot en particulier sur le sport santé, avec plusieurs dimensions qui sont déjà actives, je vais citer en premier lieu l'Institut Martiniquais du Sport qui en a fait un axe essentiel pour toutes les pratiques de parcours santé qui se multiplient sur toute la Martinique, mais également d'autres pratiques comme par exemple ce qu'on peut avoir en termes de piscine, ou sur les stades. Alors le secteur de la formation qui est un prolongement fondamental d'une compétence essentielle à la fois historique et budgétairement centrale de ce qui était avant la Région et qui maintenant est complètement exercée par la CTM avec l'élaboration du contrat de plan territorial du contrat de plan territorial de développement des formations et de l'orientation. L'amplification de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, l'élaboration d'une carte de formations territoriales, la dynamisation et la pérennisation sur place des formations aux métiers du numérique, nous y reviendrons dans un instant. Et puis évidemment tout ce que l'on peut mettre en œuvre pour que nous puissions avoir les meilleures offres de formation pour mettre à la disposition de l'ensemble de la population notamment par les outils de la Collectivité a décidé de créer et de financer. Rapidement, un mot sur les étudiants, Monsieur le Président a suffisamment insisté, et par conséquent nous pouvons dire un mot rapide là-dessus. Nous pouvons dire un mot sur la coopération régionale, donc on ne va pas à nouveau s'étendre dessus. En revanche, je voudrais que nous puissions parler un peu de ces questions de transition écologique. Sur ces matières, vous savez l'engagement de la CTM et par conséquent je ne sais pas s'il faut être très long, je pense que le débat va être l'occasion pour chacun de pouvoir intervenir dessus. Ce que je voudrais dire, si le Président m'autorise une petite réflexion de conclusion, c'est que malgré les éléments de contraintes extrêmement sévères qui ont été rappelées, l'objectif est de parvenir à faire en sorte que les missions que la CTM a choisi de conduire puisse organiser avec détermination et nous le ferons donc sur la ressources propres de la CTM mais également sur les compléments que nous allons continuer à rechercher de manière très déterminée, aussi bien au niveau national, avec l'opportunité du contrat de convergence, mais aussi au plan européen et nous en aurons quelques illustrations tout à l'heure dans les rapports qui vont intervenir, mais sur 2019 nous espérons accentuer encore le recours à la mobilisation de cette ressource. Voilà monsieur le Président une présentation un peu plus détaillée que le Président du Conseil Exécutif.

M. le Président Claude LISE – Merci. Le collègue n'a dépassé que de 5 minutes. Compte tenu de l'importance des orientations budgétaires nous l'avons laissé aller jusqu'au bout. Nous allons demander maintenant au président M. LECURIEUX-DURIVAL de venir nous présenter le rapport du CESECEM.

(Distribution du document à toute l'assemblée)

M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL, Président du CESECEM (Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique).

Monsieur le Président de la Collectivité, Monsieur le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les Conseillers Territoriaux, Mesdames, Messieurs,

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 12 novembre 2018, sollicitant un avis sur le projet d'Orientations Budgétaires 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique, le CESECEM émet l'avis suivant :

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CESECEM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur les documents transmis.

EN PREAMBULE, le CESECEM aurait souhaité que les éléments de contexte contenus dans le DOB 2019 soient plus développés pour ce qui concerne l'environnement local.

Le CESECEM note toutefois que les Orientations Budgétaires de la CTM pour 2019 interviennent dans un contexte économique et financier contraint. La baisse des dotations envers les communes les obligent à augmenter les taux des impôts pour répondre aux besoins des usagers. Aussi, pour étayer ce constat, il convient de relever quelques indicateurs importants concernant l'environnement local :

#### 1-une économie en berne qui perdure.

En effet, depuis le début de la décennie, le PIB augmente à un taux moyen annuel inférieur à 0,1%. Le taux de chômage supérieur à 20% au sens du BIT (Bureau international du Travail) montre l'écart important qui existe avec l'hexagone (9.3%) et qu'il convient de réduire.

Par ailleurs, pour assurer les investissements de long terme dont a besoin l'économie, il est important que les règles applicables à ce domaine, soient stables.

Or, force est de constater que trop souvent les dispositifs changent défavorablement notamment lors de l'élaboration de la loi de finances (partie Outre-mer).

Le nombre de demandeurs d'emplois de toutes catégories se maintient à un niveau élevé (58 200 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018) et l'inflexion positive du nombre de demandeurs de catégo-

rie A (- 1,2% sur un an) ne doit pas masquer la forte progression du nombre de chômeurs de longue durée (+ 7,5%).

Les perspectives ne sont pas favorables.

L'investissement public qui avait reculé de 24,5% en 2016 atteint le niveau de 26,5% en 2017.

Il ressort de l'enquête d'opinion de l'IEDOM qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, à la seule exception des industries autres qu'agroalimentaires, les prévisions d'investissement étaient en baisse dans toutes les branches du secteur privé.

Le comportement de l'État est une variable clé de l'activité économique pour les prochaines années.

Ses investissements ont diminué en 2017 et les débats autour du projet de Loi des Finances pour 2019 n'invitent pas à l'optimisme : si les ponctions qu'il envisage sont connues, l'incertitude règne sur la nature et le montant de ses engagements.

Un élément fort du contexte local qui pèse sur les finances de la Collectivité, à travers son rôle social, est l'importance du taux de pauvreté qui touche aussi les jeunes.

En outre, il convient de considérer que la baisse de la population pèse sur la consommation des ménages, sur la demande adressée aux entreprises locales, sur les ressources des collectivités, à travers la baisse de l'assiette fiscale et la réduction des dotations de l'État.

**2-Le vieillissement de la population,** couplé avec la baisse démographique entraine des conséquences sur le plan budgétaire, car le calcul de certaines dotations d'Etat s'appuie sur la situation démographique de chaque commune.

Autres conséquences du vieillissement : des besoins importants de prise en charge de la santé, la nécessaire organisation de nouvelles structures d'accueil et d'adaptation de l'existant et des besoins importants de création d'emplois dans les secteurs de la santé, et des services à la personne ...

**3-Le phénomène récurrent des sargasses** avec des conséquences sur la santé, sur l'activité économique (pêche, aquaculture, tourisme...).

Par ailleurs, il convient de souligner que les orientations budgétaires pour 2019 devront être évoluer au regard des dispositions qui seront contenues dans le Contrat de Convergence 2019-2020, et les différents schémas prospectifs et de planification, en cours d'élaboration par la Collectivité.

Si l'on ne peut que saluer la volonté de s'inscrire dans une démarche pluriannuelle, l'attention doit être attirée sur au moins deux points :

- d'une part, le problème de la mise en cohérence de ces différents outils n'est guère abordé, sauf sur le mode de la prétérition à travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique [PADDMA], une fois de plus évoqué, mais sur lequel, là aussi, l'absence de précisions se fait cruellement sentir;
- d'autre part, se pose la question de la déclinaison et de la programmation de ces schémas en actions publiques inscrites dans des exercices budgétaires concrets, en conjurant le risque de l'enlisement dans les différentes phases d'étude;

#### LES PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE du DOB:

Nous avons une tendance de la courbe de l'encours de la dette depuis 2016 (CA 2016 : 560 072 000 euros-CA 2017 : 568 054 000 euros, BP 2019 : 587 065 000 euros page 20 du rapport du DOB 2019) est haussière.

De plus, compte tenu de la faiblesse de la capacité d'autofinancement et du ratio dettes/épargne brute (exprimée en nombre d'années), la solvabilité de la CTM s'établirait à plus de 10 ans.

L'article 29 de la loi de programmation des finances 2018-2020 rappelle la nécessité du respect de la consolidation de la capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute).

Concernant la durée de remboursement de la dette, la CTM doit tendre vers la période maximale de 9 ans (contractualisation avec le représentant de l'Etat.

L'examen de certains postes relatifs à l'évolution prévisionnelle des recettes de la CTM (cf. p.19 du Rapport sur les OB 2019) affiche : une diminution du montant total de l'investissement pour 2019.

Le montant est de 170 119 955€ soit -2,21% par rapport aux prévisions des recettes de 2018 (173 959 956€ au BP 2018 de la CTM). L'Investissement hors Emprunt progresse de 5,41% par rapport au BP 2018 (113 959 956€) atteignant un montant de 120 119 955€.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) devrait diminuer en 2019 compte tenu du processus de mandatement concerné par cette taxe et du montant des investissements. Il convient de rappeler cependant que l'état de réalisation des opérations en recettes d'investissement montre un total de 195 805 878,95 € (page 44 du compte de gestion de 2017).

Un montant de 916 700 182 € s'agissant des recettes de fonctionnement, soit 0,09% par rapport au BP 2018 (917 555 911€ cf. p.19 du Rapport sur les OB 2019).

Il importe de rappeler les réalisations effectives pour les opérations en recettes de fonctionnement 930 869 730,63 euros (page 29 du compte de gestion 2017). Notons que dans la section d'investissement (cf. p.19 du Rapport sur les OB 2019), les subventions, participations et recouvrements divers, augmentent de 348,76% soit 8 630 388 € de plus par rapport au BP 2018. Les subventions européennes augmentent également de 24,81% (cf. p.19 du

Rapport sur les OB 2019). En revanche les prévisions des dotations de l'État sont en diminution (-16,57%) soit 12 O64 453 €.

Le CESECEM regrette cette importante diminution surtout qu'il s'agit de l'investissement dont la Martinique a besoin pour soutenir le BTP, le Tourisme, l'Industrie et bien d'autres secteurs.

Pour la section de fonctionnement, il apparait au niveau des recettes fiscales : Le montant de 651 187 108 € pour les OB 2019 montre une très faible augmentation par rapport au BP 2018 d'un montant de 645 373 798 € soit 0,90% d'augmentation.

S'agissant des recettes non fiscales, le montant de 258 735 482 € des OB 2019 est en diminution par rapport au BP de l'exercice 2018 de 265 404 521 €.

QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE SECTORIELLES DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CTM :

S'agissant du Sport et Culture, le CESECEM approuve l'investissement apporté par la CTM aux différentes infrastructures dans le domaine hippique, des sports mécaniques, du golf de l'espérance et du stade Louis Achille. Toutefois, le CESECEM plaide en faveur d'un suivi efficace des travaux ainsi que d'un respect des délais de programmation et de réalisation. La Collectivité Territoriale de Martinique renforce sa contribution au développement du secteur culturel notamment au travers des 3 projets suivants :

- 1. Mise en place de l'Ecole Martiniquaise d'Enseignement des Arts (EMEA),
- 2. Mise en place d'une Direction de la Langue Créole,
- 3. Mise en place d'un Bureau d'Accueil des tournages (BAT).

Le CESECEM souhaite des précisions s'agissant du mode de fonctionnement de la direction de la langue créole. Cette démarche de mise en valeur de notre patrimoine mérite d'être saluée. Toutefois, dans un souci de meilleure efficacité, le CESECEM propose la création d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de ces projets et le suivi de leurs fonctionnements.

Au niveau de la Santé, le CESECEM constate que les propositions relatives à une meilleure prise en compte de la santé et de la prévention médico-sociale répondent bien aux attentes de la population comme : le centre de promotion de la santé ; l'accompagnement des établissements du secteur ; la consolidation de la Protection Maternelle et infantile (PMI) ; le soutien aux établissements pour les personnes en situation de perte d'autonomie et la diversification et l'innovation dans les différents centres de santé…etc.

Le CESECEM plaide en faveur d'une réhabilitation des logements des personnes âgées pour assurer leur maintien à domicile.

S'agissant de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture, l'orientation de la CTM d'impulser l'agro écologie et les niches d'excellence (café, cacao, pharmacopée) emporte également l'adhésion du CESECEM.

Toutefois, le Conseil suggère que les actions soient menées à l'échelle du territoire et que les agriculteurs soient accompagnés pour qu'à terme l'objectif fixé soit atteint. Par ailleurs, l'agriculture étant un secteur fort pourvoyeur d'emplois, il importe de soutenir aussi les autres filières y compris l'agritourisme, et d'œuvrer ainsi, pour favoriser l'arrivée et le maintien des jeunes dans ces métiers.

Aussi le CESECEM préconise-t-il d'utiliser la formation, l'aide à l'acquisition de terrains et la création de dispositifs pour favoriser la mutualisation. Il souhaite également que les acteurs du secteur soient étroitement associés à la mise en œuvre des actions et à la réalisation des aménagements.

En revanche, le CESECEM s'étonne de la modestie des dotations consacrées au secteur agricole.

S'agissant de la pêche, le Conseil souhaite qu'un état des lieux du secteur, considéré comme sinistré (compte tenu de son exposition aux pollutions et de la désaffection par les jeunes, qui ne viennent pas compenser le départ des retraités), soit réalisé.

Par ailleurs, le CESECEM invite la CTM à définir une stratégie claire pour le redéploiement de ces secteurs en souffrance.

S'agissant du Tourisme, ce secteur connaît une progression qu'il convient de soutenir au travers de politiques publiques en concertation avec les pouvoirs publics et les différents acteurs privés (taxis, hôtellerie, gîtes ruraux, la plaisance...). Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, le secteur bénéficie d'une amélioration de sa trésorerie. Néanmoins, il convient de souligner que ce secteur demeure fragile, sujet à de nombreux aléas.

Le CESECEM adhère à la politique de communication développée par le CMT en faveur de l'attractivité de la Martinique au travers de l'ouverture de nouvelles lignes commerciales. Il encourage les actions auxquelles participe le CMT en faveur de la montée en gamme de notre offre touristique et de la qualité des prestations produites par les acteurs du secteur. Il soutient les priorités retenues par la CTM dans le secteur Touristique : création des circuits des Grands Sites et des grands Hommes et aménagement des zones touristiques, etc.

Pour le Numérique, le CESECEM invite la Collectivité Territoriale de Martinique à poursuivre les initiatives tendant à améliorer la culture et la pratique du numérique surtout en direction de certaines catégories de la population et de certaines zones géographiques.

Pour la formation professionnelle et Apprentissage, s'agissant de la formation professionnelle, la CTM a priorisé les projets suivants :

- Élaborer le Contrat de Plan Territorial de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPTDFOP),
- Élaborer une carte de Formation (avec la prise en compte de la formation initiale, continue et de l'apprentissage),
- Poursuivre l'actualisation et la mise en œuvre des contrats d'études prospectives (CEP)
- Amplifier la validation des acquis de l'expérience (VAE),

- Dynamiser et pérenniser les métiers du numérique
- Multiplier l'offre de formation en direction des bénéficiaires du RSA

S'agissant de l'Apprentissage, le CESECEM adhère aux différentes actions proposées par la CTM. Toutefois, la Collectivité est invitée à impliquer davantage les acteurs du domaine et ce, pour une meilleure adhésion et réussite du dispositif.

Pour la politique de la jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Coopération régionale.

S'agissant de la politique de la jeunesse, on ne peut que regretter que le constat d'une fuite de la jeunesse, ne soit pas accompagné d'actions vigoureuses visant à convaincre celle-ci de participer au développement de son territoire ;

S'agissant de l'enseignement supérieur, le rapport semble découpler enseignement supérieur et recherche [ESR], ce deuxième volet étant quasiment absent. Or le rayonnement de l'ESR, auquel il faut ajouter l'innovation, la valorisation et les transferts, passe tout autant par le développement de filières de formation que par celui de la recherche, les deux processus se nourrissant mutuellement.

Si les objectifs annoncés dans ce domaine paraissent nobles, ils seront difficilement atteints, compte tenu de la faible capacité actuelle de la CTM à peser sur le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche aux Antilles.

Enfin, s'agissant du volet « coopération régionale », il se limite à décliner des thématiques, sans nul doute pertinentes dans la mesure où elles peuvent être partagées avec les territoires voisins, sans pour autant fournir la moindre indication sur les modalités de la mise en action et du passage à la dimension opérationnelle.

Pour renforcer la gestion des risques, le CESECEM invite la Collectivité à renforcer les actions relatives à la gestion des risques et singulièrement celles touchant la prévention au quotidien.

En conclusion, le CESECEM est conscient du contexte global difficile dans lequel la CTM devra mener à bien l'ensemble de ses politiques publiques en 2019, mais souhaite néanmoins, que ces orientations répondent davantage aux besoins du pays en matière de commande publique, d'économie sociale et solidaire...

Le CESECEM souhaite en outre, que soit mise en place une gestion analytique destinée à l'ensemble de la Collectivité. Cette démarche de rationalisation devrait participer à terme, à l'évaluation des coûts réels des différentes actions menées et/ou soutenues par la Collectivité.

S'agissant de la réalisation de l'aérodrome de Basse-Pointe, le CESECEM demande que les études d'impact et de sol soient prises en compte dans l'analyse de la faisabilité de cette infrastructure.

Sous réserve des observations formulées, le CESECEM prend acte des orientations budgétaires présentées par la CTM pour 2019.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Je vais donc demander maintenant aux commissions de se prononcer, et bien sûr, en tout premier lieu la Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a pris connaissance de ce rapport d'orientations budgétaires et a formulé un certain nombre de constats et d'observations. Alors au chapitre des constats, en ce qui concerne les recettes, elle a observé que la stabilité fiscale sera préconisée pour 2019. Il y a une augmentation de recette d'investissement or en train et que l'emprunt envisagé est de 50 M€ d'euros alors qu'il a été de 60 M€ en 2018. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement il y a bien sûr une certaine stabilité mais nous notons la diminution de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'État et d'autres recettes en provenance de l'État. Au total en l'état actuel des évaluations et il a été souligné qu'elles peuvent évoluer d'ici l'adoption du budget, les recettes se monteraient à 1 086 820 137 € contre, au budget primitif 2018, 1 091 515 867 €. S'agissant des dépenses, nous avons noté, en ce qui concerne les orientations, qu'elles s'inscrivent dans le Schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation ainsi que des autres schémas adoptés par la CTM. Alors la commission partage les quatre orientations stratégiques, premièrement accroître l'attractivité du territoire, deuxièmement favoriser l'épanouissement de la population, en tenant compte notamment de la demande sociale qui augmente virgule s'engager dans la transition écologique et favoriser la coopération régionale. Ces orientations devront être affinées, et la commission a émis le souci qu'elles devront, bien sûr compte tenu du contexte budgétaire contraint, être priorisées de façon à déterminer quels secteurs devront être sauvegardés. Donc il est souhaitable que les commissions sectorielles soient associées à la définition et à l'élaboration de ces priorités. Néanmoins la commission a insisté, un peu à l'instar de ce qui a été dit par le Président du CESECEM, sur le contexte économique martiniquais. Bien sûr ce contexte économique martiniquais ne peut ignorer le contexte économique global. Le contexte économique global c'est le ralentissement de la croissance, en particulier en Europe et en France en raison de ce que les grands organismes internationaux finissent par admettre, c'est la croissance des inégalités et le blocage du niveau des salaires. S'agissant de la Martinique, certes le contexte est difficile mais les dernières évaluations économiques communiquées par les organismes officiels, c'est à dire l'INSEE et l'IEDOM, montrent quand même un certain nombre d'indicateurs positifs, le climat des affaires, la résistance de la consommation des ménages, les avancées et les succès du secteur touristique, mais nous ne pouvons pas ignorer les décisions défavorables à l'Outre-mer du budget 2019 de l'Etat. Je ne vais pas m'étendre sur l'effet néfaste de la diminution de l'abattement fiscal de l'impôt sur le revenu, la suppression de la TVA NPR. Nous avons eu à constater, au cours de cette commission des Finances, que les plans de financement qui nous sont proposés comportent précisément une part de TVA NPR et que le risque, c'est que les demandeurs, ne pouvant plus obtenir ces aides à l'équipement, et bien se retournent vers la CTM. Enfin, il a été communiqué à la commission que le document de politique transversale c'est-à-dire le document établi par le Ministère de l'Économie et des Finances qui rend compte de l'effort financier et budgétaire de l'Etat en direction de l'Outremer et qui dépasse le simple périmètre de la mission outre-mer, et bien qu'on est passé de 2017 à 2019 d'un effort de l'État en vers la Martinique de 2 840 000 000 à 2 435 000 000 c'est-à-dire moins de 400 M€, et que la variation pour 2018 est de moins 210 millions. Alors j'apporte cet élément en complément de l'observation de Monsieur le Président du CE-SECEM, effectivement cela représente 4,4 % de PIB en moins. Voilà les quelques observations qu'a pu faire la commission et elle a pris acte de ces orientations et bien sûr nous aurons à les affiner lors de l'adoption de notre budget. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Je vais demander comme toutes les commissions ont vocation à donner un avis sur les OB, je vais demander aux responsables, ou au Président de commissions ou délégué par le ou la présidente de commission de faire part des avis. Chacun demande la parole, et je donnerai la parole au fur et à mesure pour ne pas donner un ordre de préséance quelconque, toutes les commissions interviennent comme elles le souhaitent. Collègue ADENET pour la commission transport.

M. Lucien ADENET - Merci Président. La commission Transport a examiné le rapport qui nous est proposé. Elle a bénéficié du soutien des administratifs présents par leurs explications et ont répondu à nos questionnements. Elle a noté la volonté et la détermination de la CTM de continuer à restaurer ses marges de manœuvre budgétaire et de soutenir l'activité économique malgré une situation financière préoccupante. La commission approuve les 4 grandes orientations stratégiques proposées dans le document, à savoir accroître l'accessibilité et l'attractivité du territoire, deuxièmement favoriser l'épanouissement de la population, troisièmement s'engager dans la transition écologique et quatrièmement favoriser la coopération régionale. La commission retient que les recettes de 2019 sont évaluées à 1 086 000 000 d'euros comprenant un emprunt de 50 M€, le recours au financements européens et au plan de convergence de l'État. Elle note que les taux de la fiscalité directe et indirecte sont gelés à leur niveau de 2018. S'agissant des dépenses, elle mesure la difficulté que va représenter le respect du taux d'évolution de 1,1% imposé par l'État alors même que les besoins progressent de façon significative et je dirais même de façon exponentielle. En matière de transport, la commission apprécie que les rapports financiers entre la CTM et Martinique Transport, autorité organisatrice des transports, et plus généralement la question de l'organisation de la mobilité des populations, soient basés sur la prise en compte de la nécessité impérieuse de ce secteur. Elle considère que les orientations budgétaires 2019 préfigurent grandement de ce que sera le budget primitif 2019. Donc voilà les quelques remarques que nous avons faites lors de la réunion de cette commission. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci, collègue RENARD pour la commission Politique Agricole.

Mme Nadine RENARD – Merci. Bonjour Président, bonjour au Président du Conseil Exécutif, bonjour chers collègues. Les membres de la commission Développement Agricole ont pris connaissance du rapport introductif, du rapport d'orientation budgétaire et sur le volet agricole un certain nombre d'observations sont à formuler. Dans le contexte économique particulièrement tendu et difficile pour le secteur agricole que nous connaissons, dû aussi bien aux nombreux aléas climatiques que nous vivons désormais de manière récurrente depuis quelques années ainsi qu'à la crise sanitaire de la chlordécone ainsi que de la morosité économique Générale, l'agriculture nourricière de notre économie est mise à mal, et depuis près d'une dizaine d'années nous avons perdu plusieurs centaines d'agriculteurs. Les filières de diversification notamment sont en souffrance et face à ce constat dans la continuité des réflexions menées lors des assises de l'agriculture voulues par le Président du Conseil Exécutif et le Président de la Chambre d'Agriculture, il nous appartient de poursuivre sur la voie d'une politique forte au soutien aux filières et notamment à la diversification, ceci afin que la

population martiniquaise telle qu'elle l'a souhaité puisse trouver sur les marchés des fruits et légumes issus de notre terroir. Nous devons donc nous positionner dans le cadre d'un accompagnement non seulement à la structuration des filières mais également à l'impulsion de la production. Un certain nombre d'actions ont déjà été engagé, et il convient de poursuivre et d'amplifier les efforts en ce sens. On peut citer par exemple la problématique de la disponibilité du foncier qui pourrait trouver certaines réponses à travers les politiques de valorisation des terres en friches et manifestement sous-exploitées, l'appui aux filières de diversification, le soutien non seulement à la structuration de ces filières mais un soutien appuyé à la production. L'accompagnement de l'émergence de nouvelles filières à haute valeur ajoutée est une nécessité. L'accessibilité au plus grand nombre aux fonds européens et également l'aide aux entreprises d'agro-transformation nous semblent également une priorité non seulement pour la structuration mais pour aider à monter en compétences car nous avons pu constater que pour un certain nombre de filières il y a des volontés, il y a des initiatives mais il y a un besoin d'accompagnement à la fois technique, réglementaire et également au niveau de la gestion de ces structures. Le renforcement des dispositifs d'aides CTM en faveur des petites exploitations nous paraît également une priorité, dispositif que nous avons mis en œuvre il y a à peu près un an et demi et pour lequel nous pouvons déjà d'ores et déjà tirer un premier bilan, une évaluation qui nous permettrait de pouvoir faire évoluer ce dispositif pour être encore au plus près des attentes des agriculteurs ; la concrétisation du schéma d'irrigation qui est actuellement en préparation et l'accompagnement des agriculteurs au développement de pratiques agro-écologiques. D'autre part l'optimisation de l'outil SEA comme un pôle d'excellence et centre d'expérimentation et de transfert de l'innovation agricole dans le domaine de l'agro-écologie nous paraît également important. Un certain nombre d'axes pour lesquels des actions ont été engagées et qu'il convient de poursuivre et de renforcer et sur lesquels nous pensons qu'il faut concentrer nos efforts de façon à permettre le maintien et le développement de notre agriculture. Même si, nous l'avons bien compris, la conjoncture et la situation financière des collectivités locales en général et de la nôtre en particulier, ne nous permettra pas forcément la mise en œuvre d'actions à la hauteur de nos ambitions.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue NARCISSOT pour la Politique des Sports.

M. Marius NARCISSOT – Merci Président. Alors, au nom de mes collègues de la commission Sport, nous avons pris connaissance des éléments contenus dans ce rapport et nous avons noté que ce débat d'orientation s'inscrit dans un contexte très précis, très particulier. Le Président de l'Exécutif l'a dit et le collègue LAVENTURE aussi, où on a noté ce contexte de dettes financières et puis surtout d'un équilibre budgétaire qui est encore fragilisé avec cette épée de Damoclès qui est ce plafonnement du taux d'évolution des dépenses qui fait que les marges de manœuvre sont réduites. Nous avons surtout noté que le défi financier qui nous est imposé doit s'appuyer en particulier sur l'optimisation des ressources publiques et privées. Nous avons bien noté que le travail qui nous est demandé c'est justement de nous inscrire dans ce contexte de rigueur et de créativité. C'est pour cela que la Commission sport dans ses propositions en tout cas dans ses réflexions qu'elle entend jeter au débat a pris en compte ces recommandations, ces contraintes pour faire en sorte que les propositions en tout cas les travaux que nous faisons puissent intégrer une autre manière de penser une autre manière de proposer le travail en tout cas de nos réflexions. C'est pour cela que les éléments de la commission Sport dans le cadre de ce débat s'articulent autour de 4 axes

fondamentaux. Il s'agit dans un premier temps de mettre l'accent sur la rénovation des équipements structurants parce que nous considérant que s'il n'y a pas d'équipement et bien il n'y a pas de pratique sportive et il n'y a pas de résultats. Le deuxième levier sur lequel la commission entend mettre l'accent c'est la mise à disposition du monde sportif des équipements de proximité. Il s'agit là particulièrement des équipements scolaires. Pour répondre à cette contrainte qui nous est donnée aussi, en tout cas qui nous est recommandée par rapport à cet effort de rigueur et d'initiative, un troisième levier c'est l'optimisation de l'accompagnement financier des acteurs du sport et le quatrième levier sur lequel nous entendons insister c'est la contribution du sport aux enjeux sociétaux. Alors pour ce qui est du premier levier, Président, la rénovation des équipements structurants. On sait que la CTM dispose d'un important parc d'équipements tant structurants que de proximité et on sait aussi que la gestion nécessite des moyens conséquents, donc nous savons qu'il y a fort à faire. Mais nous savons aussi que nous ne pourrons pas tout faire sur l'année 2019. C'est pour cela que la réflexion en tout cas la proposition que fait la commission c'est de dire qu'à l'instar de ce qui a été fait l'an dernier sur la piscine du Carbet où de gros travaux ont été réalisés près de 600 000 € de travaux pour mettre à disposition du sport martiniquais un équipement opérationnel de qualité, sécurisé. Eh bien, à l'instar de ce qui a été fait sur la piscine du Carbet, la commission propose que cette année l'accent soit mis particulièrement sur la rénovation du stade Louis Achille. Il a été dit dans le rapport de ceux qui m'ont précédé. Alors pourquoi le stade Louis Achille ? Parce que c'est l'un des équipements structurants les plus importants qui se trouve au centre et qui présente des atouts. Le premier atout est sa situation géographique. Le deuxième atout c'est l'importance et la diversité des publics qui fréquentent cette structure. Je rappelle que la communauté scolaire de la conurbation foyalaise, c'est 2500 élèves par semaine. Donc 10 000 élèves par mois qui fréquentent cette structure. La deuxième chose ce sont les nombreux acteurs sportifs martiniquais qui fréquentent ces structures. Je parle des Ligues et des comités et on voit plusieurs disciplines sportives converger comme l'athlétisme, le badminton, le basket la boxe, le football, la gymnastique, le judo, le karaté, le rugby, le tennis de table, le twirling bâton, le volley-ball. On voit qu'il y a effectivement une multitude d'activités. Et un troisième atout que présente encore pour cette structure, c'est la diversité des équipements de ces infrastructures. Vous avez le terrain d'honneur qui, avec une capacité de 3000 places en tribune et 2000 en gradin, un terrain de hand-ball, deux terrains de volley, deux terrains de basket, une piste d'athlétisme de 400 mètres et le hall Pellière Donatien qui présente une capacité d'accueil de 1200 places en configuration compétition. A côté de cela, vous avez le gymnase thématique qui présente une capacité de 200 places. Voilà des atouts qui montrent bien que le stade Louis Achille nécessite que l'on s'arrête et que l'on fasse un focus cette année pour vraiment répondre aux attentes du monde sportif. Il y a encore un quatrième atout, ce sont les terrains annexes : ce sont les aires de lancer du marteau, du disque, du javelot, du poids. Vous avez aussi un terrain multisport avec des terrains de basket et de volley, une piste de 150 mètres et surtout un terrain en gazon synthétique. Le constat qui a été fait par la commission c'est de dire que cet équipement qui est ancien de plus de 50 ans aujourd'hui en l'état actuel ne peux pas donner sa pleine mesure donc il y a nécessité de mettre l'accent sur les travaux à réaliser. Nous avons noté avec satisfaction que des travaux sont programmés pour 2019, pour pratiquement 1 500 000 €. Il s'agit des travaux d'éclairage du terrain d'honneur, l'éclairage secondaire de la piste d'athlétisme et le remplacement du groupe électrogène et le panneau d'affichage. Mais nous soulignons le fait que des travaux doivent être aussi envisagés notamment sur la sonorisation du stade d'honneur, la rénovation des

vestiaires et des sanitaires sur la tribune et la rénovation de la piste d'athlétisme. Cela c'est pour le terrain d'honneur. Pour la gymnastique thématique, et là, Président LISE, ce n'est pas toi qui vas me contredire ni le collègue DUVERGER, puisqu'on sait les efforts qui ont été fait à l'époque de l'ex Conseil Général, y compris avec Claude CAYOL pour les travaux qui ont été réalisés sur cet équipement. Je rappelle que ce gymnase c'est un équipement qui est incontournable. Il est incontournable déjà par le rôle qu'il joue dans le développement de cette discipline qui je le rappelle et en déficit d'infrastructure en Martinique, la gymnastique. Mais il est d'autant plus incontournable eu égard aux résultats obtenus par les sportifs martiniquais au niveau national et international, je parle de la jeune Mélanie Dos Santos qui est effectivement championne retenue pour les futurs jeux olympiques. Voilà les éléments qui aux yeux de la commission Sport justifie que cette année nous mettions vraiment l'accent et de manière coordonnées et de manière structurée sur la rénovation des travaux à Louis Achille. Et là nous disons que des interventions urgentes nous semblent nécessaires, en tout cas à prévoir en 2019 notamment pour l'étanchéité de la couverture, la motorisation de l'ouverture des menuiseries parce que je dis bien que 10 000 élèves qui fréquentent cette structure par mois ce sont des conditions impraticables, ce sont des conditions qui, je dirais, méritent d'être accompagnées. Vous avez aussi la rénovation du praticable, les agrès, les tapis qui ont plus de 20 ans. Donc là aussi, il y a nécessité de s'arrêter sur cet équipement, ce gymnase. Il y a aussi l'éclairage. La conformité des installations électriques qui aujourd'hui présente un danger pour les jeunes qui interviennent dans cette structure. La commission a donc voulu mettre en avant cette nécessité pour le stade Louis Achille de revoir ses travaux. Nous insistons aussi sur le fait que même si en 2019 nous ne pouvons pas réaliser les autres travaux, mais 2020 il sera important aussi de procéder à la rénovation du système de récupération des eaux pluviales pour nous permettre aussi d'aller dans l'économie et faire en sorte que nous puissions entretenir les équipements. Il y a un projet des dénominations de cette structure mais après avoir réalisé... Faisons en sorte que cet équipement soit un équipement accessible, un équipement de qualité, puisque c'est le joyau des équipements du sport martiniquais et faire en sorte que la dénomination qui viendra puisse effectivement être à la hauteur. Il y a aussi le Hall Pellière Donatien. Les travaux qui nous semblent importants c'est l'aménagement d'écran par-soleil parce que les utilisateurs à la tombée du jour est bien avec le coucher du soleil on ne peut pas effectivement réaliser certaines activités, c'est une chaleur et ils sont obligés de fermer les aires d'aération, ce qui fait que l'équipement n'est pas à la hauteur de ce qu'on voudrait. Vous avez aussi la pelouse en synthétique pour laquelle la commission demande de réaliser des travaux d'aménagement dès 2019 pour la réfection du revêtement, et cela pour permettre l'entraînement et éviter que le terrain central soit sur-utilisé. Donc en allant rénover c'est terrain synthétique, nous permettons justement de soulager ce terrain central et faire en sorte que les utilisateurs trouvent réponse à leur demande. La Commission a voulu mettre l'accent aussi sur la nécessité de la rénovation de la piste de vitesse qui est importante, la couverture des plateaux sportif de volley et de handball pour permettre une optimisation de ces équipements par temps de pluie, dans le soleil, de jour, de nuit pour permettre justement une optimisation de ces équipements. Vous comprenez, chers collègues, que les enjeux liés à ces différents travaux montrent qu'en travaillant sur le stade Louis Achille c'est améliorer la qualité des rencontres sportives, c'est rendre aussi possibles les retransmissions à partir de ce site et favoriser aussi la diversification des activités tout en cherchant, et c'est là le plus important, à optimiser les sources de financement pour permettre à l'USMSA, d'engranger des recettes. Lorsque je parle de recettes ce sera l'occasion pour l'USMSA d'organiser des compétitions, je parle

d'autres manifestations comme des manifestations culturelles en tout cas la possibilité qui leur est donnée d'optimiser ce site et de faire entrer des recettes. Le deuxième levier sur lequel la Commission a voulu mettre l'accent, c'est la mise à disposition du monde sportif des équipements de proximité, et là il s'agit clairement d'une démarche de territorialisation des équipements, sujet qui a été évoqué par les acteurs du sport, lors des Assises du sport. Le constat que nous faisons au sein de la commission c'est que le Nord Caraïbe et l'atlantique présentent un déficit d'équipement par rapport au centre et au sud. Là, nous disant qu'il y a un travail important qui a été commencé c'est la cartographie justement de ces équipements, à travers un état des lieux quantitatif pour nous permettre de bien voir le nombre d'équipements au Nord Caraïbes, Nord Atlantique, Sud, centre, un état qualitatif pour voir l'état des lieux de ce qui est opérationnel et de ce qui ne l'est pas, mais aussi un état des lieux par discipline sportive et aussi par zone géographique. Donc je tiens à remercier l'ensemble des Services de la Direction des Sports, de l'Education sous le pilotage de la collègue SAITHSOOTHANE et du collègue Daniel MARIE-SAINTE et bien sûr Louis BOUTRIN qui ont permis justement ce travail de transversalité de leurs Services et de leurs équipes pour nous permettre d'avancer sur ces travaux qui vous seront présentés le moment venu et je rappelle qu'il y a un travail de mise à jour du conventionnement entre la collectivité, les établissements scolaires et les associations qui seront identifiés pour permettre la mise à disposition deux équipements là dans un contexte je dirais maîtriser. Alors bien évidemment lorsque nous disons l'accent sur le stade Louis Achille et les équipements de proximité, nous n'écartons pas la nécessité d'accompagner les études qui doivent être menées, notamment sur le sport des arts martiaux qui ont été identifiés, lors des assises, comme étant les parents pauvres du sport et la nécessité de réaliser un ce dojo régional tant attendu, cette piste de sports mécaniques qui est attendue par nos sportifs. Mais nous insistons sur ce troisième levier qui nous paraît le plus important et répondre aux contraintes amorcées et évoquées dans ce débat d'orientation. C'est l'optimisation de l'accompagnement financier des acteurs du sport. L'expérience nous montre, Président, qu'après 2 ans, avec les observations que nous avons faites, et bien le mouvement sportif martiniquais reconnaît l'importance du soutien financier de la CTM. Cela c'est clair, il n'y a pas de discussion là-dessus. Mais ces mêmes acteurs de la vie sportive locale demandent que ces financements soient mis à disposition beaucoup plus tôt pour être plus efficients sur la saison sportive. Donc nous avons entendu cette demande et nous disons au sein de la commission que des efforts doivent être portés sur ce point c'est pour cela que la Commission propose quatre leviers importants pour répondre à ses attentes. Premièrement nous disons qu'il faut chercher à réduire, à raccourcir le délai d'attribution des subventions. L'objectif étant ici de mettre à disposition des Ligues et des Comités, la trésorerie nécessaire et dans des délais beaucoup plus courts. Il s'agit pour nous de trouver la cohérence entre l'exécution budgétaire qui est axé sur l'année civile et le besoin de trésorerie qui est axé sur la saison sportive. Pour cela la commission fait une proposition c'est de dire que les dépôts de demandes de subvention pour les ligues et les comités se fassent au plus tard le 31 décembre, et pour les associations au plus tard le 31 janvier. Ce qui permettra, avec une étude et un suivi par la commission et l'Exécutif de pouvoir mettre à disposition de ces organismes-là, dès le premier trimestre, les subventions qui leur permettront de répondre à leurs attentes. C'est une première proposition. La deuxième proposition c'est d'accompagner la mobilité des sportifs martiniquais par l'optimisation des financements. Et sur ce point nous disons quoi ? Et bien l'objectif est de concourir à l'optimisation des dépenses de la Collectivité, ce que nous disait tout à l'heure Miguel LAVENTURE. Je rappelle que, en matière de transport, près de 150 titres ont été émis pour pratiquement

150 000 € sur l'année qui vient de s'écouler. Eh bien, la proposition concrète que nous faisons, c'est quoi ? C'est de procéder à la création d'un fond de dotation par la mobilisation des dividendes que la CTM détient dans certains organismes, certaines structures et que ces dividendes-là, à travers ce fond de dotation nous permettra de répondre de manière quasi immédiate aux besoins de nos associations, en tout cas des ligues et des comités pour leur transport. La deuxième proposition qui est faite, c'est de mettre en place un groupe de réflexion piloté par le CETOSMA avec bien évidemment les ligues et les comités pour étudier avec les compagnies aériennes le volant transport. Je dis qu'il est important que nous puissions étudier cela et les ligues et les comités attendent ce travail de concertation, de façon à déterminer le volume de déplacement pour une meilleure orientation et une meilleure négociation des prix. La troisième orientation qui est proposée c'est justement d'aller vers la création d'un label CTM pour les grandes manifestations sportives. Là il est question pour nous de gagner en qualité et en visibilité mais surtout d'éviter le saupoudrage, ce que nous voyons dans bien des cas. À travers ce partenariat et bien c'est carrément un accompagnement que nous allons mettre en place pour le monde sportif. La quatrième proposition, qui est faite, c'est d'aller vers la révision de la convention qui lie la CTM à l'USMSA. Pourquoi ? Parce que la contrainte c'est qu'aujourd'hui nous devons répondre aux objectifs, aux directives européennes. Je rappelle qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas excéder plus de 700 000 € de subventions de manière consécutive sur 3 ans lorsque nous finançons l'USMSA, donc il est important de faire un toilettage de cette convention pour réadapter cette convention qui est ancienne et faire en sorte que l'USMSA puisse justement bénéficier de l'optimisation de ces fonds, des fonds de la Collectivité et des fonds européens. La dernière contribution et c'est la quatrième proposition faite par la commission c'est la contribution du sport aux enjeux sociétaux. Et là nous proposons d'actionner trois leviers. Il s'agit dans un premier temps du levier sport santé déjà lancé au sein de l'IMS par les équipes du Président NILOR. Je rappelle que l'objectif ici c'est clairement un soutien de la CTM sur ce projet qui est incontournable avec la création d'une plateforme ressource en sport santé et que nous puissions justement porter une réponse à nos sportifs martiniquais par rapport aux problématiques qui ont été identifiées. La problématique ne concerne pas seulement les sportifs martiniquais, mais carrément les martiniquais puisque le contexte identifié montre bien que nous sommes dans une région à forte densité de population, nous sommes marqués par un vieillissement qui est très fort et l'impact du vieillissement fait ressortir une augmentation du nombre de personnes à prendre en charge pour les maladies chroniques comme l'hypertension artérielle, le diabète, les maladies d'Alzheimer, l'impact aussi de l'évolution du mode de vie où on voit qu'il y a une dé-cohabitation de plus en plus marqué et l'éloignement géographique, et surtout l'impact de l'environnement qui montre bien une montée en charge de l'obésité et des maladies nutritionnelles avec d'autres pathologies infectieuses comme la dingue, le zika, la grippe. On voit qu'il y a nécessité d'accompagner ce levier sport-santé et que, sur ce point, la Collectivité puisse vraiment mettre l'accent au côté de l'IMS face aux organismes de l'Etat, face aux organismes comme le CHU, faire en sorte que nous puissions cette année donner corps à ce projet sport-santé. Le deuxième levier est le sport-tourisme. Il faut que là aussi, le sport joue un rôle incontournable dans le développement économique. Le sporttourisme nous savons que c'est le tourisme qui va justement relever le défi. Donc il faut faire en sorte que les évènements sportifs que nous allons mettre en avant et qui revêtent un caractère touristique et bien puisse faire l'objet d'un accompagnement bien ciblé. Et sur ce point je parle de l'IMS, je parle aussi de Louis Achille une fois que ce sera rénover, je parle aussi de la piscine du Carbet point aujourd'hui nous avons des structures qui peuvent permettre à des équipes sur le plan national de venir et de pouvoir s'entraîner et faire des entraînements à haut niveau. Donc sur cela la commission insiste pour que ses levier là sporttourisme sport-santé soit des leviers clairement soutenus dans les orientations qui seront prises cette année. Le dernier point sur lequel la Commission a voulu mettre l'accent c'est l'action en faveur de la jeunesse et de la vie associative par la mise en place cette année d'un service action en faveur de la jeunesse de la vie associative. C'est carrément l'expression de la volonté de la CTM d'investir plus largement dans ce domaine parce que l'enjeu à prendre en considération il est de taille. Et sur ce point, nous proposons quoi ? C'est de poursuivre justement le dispositif d'inclusion social sport-vacances. Il s'agit là de mener une action de socialisation et d'épanouissement des jeunes de conditions sociales modestes. L'objectif c'est de fournir en tout cas d'offrir a pratiquement 600 enfants âgés de 7 à 14 ans issus de famille de condition modeste et bien des conditions plus favorables. Le deuxième objectif c'est de contribuer à l'égalité des chances et à soutenir les jeunes dans leur parcours éducatif et d'insertion. Sur ce point, la commission propose que la Collectivité puisse intégrer les jeunes en classe de 3e qui sont en phase d'orientation à mieux cerner justement leur cible et mettre à disposition une politique de stage leur permettant d'intégrer la structure pour avoir une meilleure visibilité sur leur orientation. Le dernier point c'est d'accompagner des associations dans le financement de leurs projets et là aussi c'est un travail qui a été commencé par l'IMS pour l'accompagnement des associations au niveau de la formation des dirigeants et qu'il y ait une position très claire de la Collectivité en lien avec l'IMS pour répondre aux attentes de ces associations. Voilà, Président, les orientations qui ont été prises, les réflexions qui ont été menées tout en tenant compte des contraintes budgétaires, des difficultés mais faire en sorte que cela ne soit pas simplement une action mille-feuilles pour ajouter des charges mais dire, qu'en face des besoins que nous identifions, quelles sont les pistes de financement et d'optimisation des financements, que nous avons identifiées.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je passe parole à la collègue Christiane EMMANUEL pour la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL – Merci Président. Bonjour président Bonjour chers collègues. Le collègue a présenté la mise en œuvre des projets phares 2019 c'est-à-dire EMEA (Ecole Martiniquaise d'Enseignement des Arts), le BAT (Bureau d'accueil des tournages), ainsi que la Direction de la langue créole. Au-delà des considérations budgétaires et financières, la commission Culture réitère sa proposition, à savoir favoriser l'accès à la culture de la jeunesse en maintenant des bourses allouées à des jeunes qui représentent une ressource humaine potentielle dans la perspective d'une structure de haut niveau en Martinique, sans oublier les jeunes étudiants de Parallèle 14 qui bénéficient de bourses culturelles de la CTM, en maintenant aussi l'opération culture et collège. Ce dispositif répond à certaines de nos préoccupations, combattre les inégalités d'accès à la formation artistique induite par l'origine socio-culturelle du jeune public où l'éloignement géographique de l'offre culturelle, démocratiser l'offre d'enseignement artistique, inclure la créativité, le jugement esthétique et par la pratique artistique dans une dimension éducative, en inscrire les acquis dans la continuité en facilitant en fin de cursus le choix de matières artistiques optionnelles en lycée. Ces ateliers sont dirigés par des artistes professionnels et ou intermittents du spectacle.

Un deuxième axe : valoriser le patrimoine culturel et animer le territoire, en renforçant l'accompagnement à la professionnalisation des compagnies, en alliant une aide à la création et

à la diffusion avec un accompagnement particulier en direction des compagnies de danse, de théâtre exerçant une activité régulière et permanente, en favorisant la territorialisation de la diffusion du spectacle vivant par la mise à disposition gracieuse des sites culturelles de la CTM, et notamment le CDST, le Centre Culturel de Fond Saint-Jacques, Gradis, le parc des Floralies ainsi que le domaine de Tivoli dont les objectifs sont d'offrir d'autres espaces scéniques, se rapprocher du public, élargir le public, rentabiliser les créations, créer du lien social, offrir d'autres sources de financement aux artistes par une billetterie, valoriser les satellites, permettre aux intermittents du spectacle d'effectuer leur quota d'heures pour bénéficier des avantages liés à leur statut d'intermittent. La labellisation du festival biguine-jazz, une reconnaissance du soutien de la CTM, en faisant différentes propositions : associer la CTM à l'élaboration du festival ce qui permettra d'accroître l'envergure du festival à travers une communication plus ciblée en direction des vacanciers, du public étranger dans les hôtels et aéroport, améliorer la condition d'accueil du public. C'est une manifestation qui prend de l'ampleur tant en qualité qu'en fréquentation. Alors, il y a deux innovations cette année. L'opération "passeur de mémoire" consiste à recueillir les savoirs et pérenniser la mémoire de la Martinique terre d'oralité. Les services de la Culture et de l'Education ont commencé à travailler de manière transversale à la collecte de ces savoirs de manière aller préserver et aller mettre à disposition du public. Donc nous allons en 2019 diffuser le premier volet sous forme de documentaire portant sur le bèlè et le bakoua. L'édition des 10 meilleures nouvelles sélectionnées dans le cadre du concours de nouvelles de la CTM. Cette action a pour objectif la valorisation des écrits et de contribuer à l'émergence de nouveaux talents dans le domaine de l'écriture. Nous avons été agréablement surpris du taux de participation, pas moins de 113 nouvelles ont été accueillies cette année. Pour marquer des temps forts de notre Histoire et de notre patrimoine et de notre culture, nous lancerons deux appels à projets artistiques en vue de la réalisation de 2 œuvres d'art : la première au Polygone de Desclieux à Fort-de-France en hommage aux insurgés de septembre 1870, la seconde au lieudit le Poteau au carrefour giratoire indiquant les directions Basse-Pointe, Lorrain, Ajoupa-Bouillon en hommage aux ouvriers agricoles de janvier- février 1974. En conclusion, La commission continue à travailler en transversalité avec les autres commissions sectorielles afin de mutualiser les pensées les pratiques et d'agir dans une meilleure cohérence. Merci Président.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Collègue CLEON, pour la commission Equipements, Réseau Numérique.

M. Georges CLEON – Bonjour Messieurs les Présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée, bonjour collègues, bonjour aussi citoyens, citoyennes qui nous écoutez. Alors je vais donner deux avis Président. L'avis de la commission infrastructures mais aussi l'avis des commissions conjointes Insertion et Formation. Alors la commission Insertion et Formation a approuvé les grandes lignes des orientations budgétaires que nous propose le Président pour l'année 2019, elle a souhaité que dans le prolongement du Trophée qui a été remis à la Collectivité de Martinique pour le programme ATOUT INCLUSION que nous puissions intensifier cet effort en direction des jeunes qui n'ont ni emploi et ni formation, ni scolarité, et puis pour faire en sorte que nous puissions donner un meilleur avenir à tous ces jeunes qui sont en difficulté ou défavorisés. Alors voilà en gros l'avis des deux commissions Formation et Insertion, Économie Sociale et Solidaire. Pour ce qui est de la commission Infrastructure, Équipement et Développement du Numérique, nous avons pris acte du contexte très difficile dans

lequel le budget 2019 va être établi, contexte qui se décline en ces recettes qui vont stagner et peut être sous lequel des menaces sérieuses pèsent, dans la mesure où nous sommes en pleine incertitude sur les répercussions des décisions gouvernementales récentes, telles que la suppression de l'abattement fiscal, la réduction des APL, la suppression de la défiscalisation pour le logement social dans nos territoires, toutes ces mesures qui vont sûrement entraîner une baisse de la consommation, donc une baisse des recettes aussi de la Collectivité, contexte aussi marqué par le remboursement des dettes du TCSP, mis en face de tout cela une demande et un besoin accru de la population et de nos équipements. La commission se satisfait des pistes évoquées pour le développement dans le domaine notamment du numérique qui va prendre son essor vraiment cette année en 2019 puisque nous allons entrer dans la phase concrète de l'extension de déploiement de nos 4500 km de fibre optique et puis aussi tous ces grands chantiers que nous allons soit poursuivre soit commencer et je ne vais pas être exhaustif pour les citer tous car il y en a beaucoup mais les plus emblématiques sont le chantier du lycée Schælcher, les extensions du TCSP, le début du sentier du Pôle universitaire de santé et puis aussi notre contribution qui va continuer dans la réalisation du grand port de Martinique et l'extension de l'aéroport Aimé Césaire. La Commission a souhaité que toutes ses volontés affichées se traduisent en chiffres dans le budget 2019 notamment pour réduire la facture numérique et équipé notre territoire. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je passe la parole à la collègue TELLE, pour la commission Santé Aide Sociale à l'Enfance.

Mme Louise TELLE – Bonjour messieurs les Présidents, bonjour chers collègues. L'aggravation des termes dans lesquels se posent les enjeux que vit la population interpelle plus que jamais les politiques publiques mises en place par la CTM. Sur le plan de la cohésion sociale et des solidarités, l'actualité quotidienne nous le montre : les besoins se font criants et leur satisfaction buttent de plus en plus sur le contexte budgétaire contraint par les diminutions de la contribution de l'Etat. Les actions proposées par notre commission s'intègrent dans celles plus globales des politiques publiques menées par la CTM mais nous estimons cette année indispensable d'arrêter un certain nombre de mesure que différentes péripéties de l'actualité ont souligné ces derniers temps. Il s'agit des impératifs de contrôle sur les établissements services et actions qui relèvent des prérogatives de notre Collectivité en matière familiale, de jeunesse et de petite enfance. Notre commission a eu l'occasion lors du vote du budget primitif 2017 de formuler des propositions sur ce plan, cette année nous réitérons notre proposition visant d'une part à la mise en place d'un véritable service de contrôle ayant les moyens de mener les investigations sur le terrain des établissements et actions. Et d'autre part à exiger des opérateurs conventionnés à fournir de plus amples garanties quant à la garantie des services qu'il délivre au public. Sur ce plan il nous paraît indispensable que les établissements et services de la protection de l'enfance fournissent comme il se doit chaque année les informations requises par le code de l'action sociale. Il serait aussi bon d'exiger d'eux un état des lieux effectué par un prestataire extérieur en matière de prévention et de traitement de la maltraitance. Ajouter à cela une véritable politique de formation de leur personnel dans ce domaine. S'il est bon que nos politiques publiques fassent la preuve du volume important des financements investis dans la cohésion sociale et les solidarités, en revanche il est encore plus pertinent que la CTM s'adresse, parce que c'est une garantie indéniable de cette qualité de service, à la population. Nous formulons le souhait, comme il a été annoncé lors de la plénière du 30 octobre dernier que les commissions en

lien avec la Cohésion Sociale et les Solidarités soient de véritables lieux de co-construction de nos actions dans ce domaine. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a-t-il d'autres Présidents de commission qui veulent intervenir ou représentant de commission ? Collègue Charles JOSEPH-ANGELIQUE pour la commission Développement Durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Tout à fait, commission Développement Durable, Energie et Risques Naturels. La commission réunie le 19 novembre dernier a pris connaissance du document des orientations budgétaires. Une fois depuis la commission a noté notre volonté d'engagement dans la transition énergétique que nous souhaitons accélérer cette transition, préserver et valoriser la biodiversité concourir à la gestion durable de l'eau, favoriser l'émergence de nouvelles filières séculaires, nous approprié de la gestion des risques. La commission trouve que l'accent porté est plutôt timide, voire inexistante dans certains domaines. Il serait plus que temps qu'avec peu de moyens et de l'ingéniosité arrivé à préserver l'environnement élément vitale de notre population. La commission reste quelques peu sur sa faim dans ce domaine et espère que ce ne sera pas sa fin. Je vous remercie Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue BAURAS pour la commission Logement.

Mme Christiane BAURAS - Merci Président. Je vais parler pour la commission Logement, nous allons synthétiser. Je voudrais dire que l'activité de la CTM dans le secteur de l'habitat et du logement social en 2017 est marquée par un effort significatif de rattrapage des retards d'instruction des deux ex collectivités. C'est juste un petit bilan que je fais pour pouvoir étayer mon propos qui suivra. Les dossiers en stock ont été instruits en 2017 en application des anciens dispositifs qui ont été reconduit par la CTM avec la coexistence des aides de l'ex conseil général et de l'ex conseil régional alors bien sûr ce n'est pas le jour pour les chiffres mais j'en dirai quand même quelques-uns puisque plus de 11 M€ d'euros d'aides à la réhabilitation et à la construction ont été accordées en 2017 contre 5 M€ en 2016. Donc c'est dire qu'il y a quand même une progression. Par ailleurs, les aides au titre du FSL, entendez par là le Fond de Solidarité pour le Logement, se sont élevés à plus de 1,5 M€ et les subventions aux associations du secteur du logement social à 300 000 €. Au total, malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint, la CTM a consacré près de 15 M€ à l'habitat et au logement. Alors ce que je voudrais dire, on pourra peut-être essayer de déplorer, puisque cela viendra tout à l'heure, ce que moi j'ai déploré aussi, que cette dernière DM que nous allons voir tout à l'heure ne comporte pas de crédit supplémentaire pour le logement mais il est cependant important quand même de préciser à l'intention de nos partenaires qui nous écoutent, que les virements de crédit effectués récemment en fin d'exercice ont permis de réduire sensiblement les sommes dues aux opérateurs de la réhabilitation, et dans une moindre mesure, aux sociétés d'HLM. Pour l'année prochaine, c'est ce souhait que je voudrais faire entendre, il serait souhaitable autant que possible, compte tenu des contraintes d'équilibre globale de notre Collectivité, que des sommes plus importantes soient affectées au secteur du logement social dès le début d'exercice au budget primitif de 2019, plutôt qu'en budget supplémentaire, afin d'éviter des retards de paiement préjudiciables aux sociétés et artisans de la réhabilitation. Ce souhait est d'autant plus justifié que le nouveau dispositif cadre d'intervention de la CTM dans le secteur de l'habitat et du logement social qui a été voté à l'unanimité le 6 juin 2018, entrera pleinement en application à compter du

1er janvier 2019. Enfin, je voulais quand même faire une petite communication s'agissant effectivement de la réhabilitation, nous savons que nous accueillons en ce moment un nouvel arrêté préfectoral sur l'aide à l'amélioration de l'habitat qui fait passer la participation contributive des administrés de 20 % à 5 %. Ce n'est pas négligeable. Je vous remercie Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue BARTHELERY, c'est pour la Coopération ? Tu as la parole.

M. Richard BARTHELERY – Bonjour, chers collègues. La commission Affaire Européenne et Coopération s'est réunie le 16 novembre et compte tenu de tout ce que l'on entend et l'on dit concernant les fonds européens, la commissions propose qu'il serait bien que la Collectivité fasse appel aux fonds européens pour compenser cette absence de fond de l'Etat, comme on vient d'entendre le Président du Conseil Exécutif le dire, avec toutes les sanctions qui nous attendent, à cause de son désengagement. Il faut vraiment que la Collectivité s'oriente vers une consommation de ses fonds européens. Puis dans les propos liminaires que nous avons dans le rapport sur les 4 grands enjeux que s'est fixée la collectivité territoriale de Martinique, il serait bien que la Collectivité ajoute un cinquième axe transversal implicite, même informel pour le recours systématique des fonds européens.

La Commission retient tout de même cet effort qui a été fait par la Collectivité dans ses orientations budgétaires et qui seront répercutées très probablement dans le budget qui concerne les subventions européennes d'investissement de 38 millions au budget 2018 et qui ont été inscrites aux orientations budgétaires 2019 de 48 millions. Donc nous retenons également cet effort de 24 % sur l'évolution 2018-2019. La commission retient également le fait que les subventions globales de FSE sont identiques sur 2018 et 2019 qui sont inscrites notamment au tableau d'évolution des prévisions. La commission qui s'est réunie à donner tout de même un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autres commissions qui veulent s'exprimer ? S'il n'y en a pas, il est 14h29, je vais suspendre et vous proposer de reprendre nos travaux à 16h30 pour commencer le débat, selon les règles qui ont été fixées. Il n'y a pas d'oppositions ? Donc la séance est suspendue, reprise à 16h30, en vous demandant de vraiment la reprendre à 16h30.

Suspension de séance à 14h30

Séance reprise à 16h50.

M. le Président Claude LISE – Par conséquent, moi je n'interromps pas, sauf le dernier, celui qui va dépasser les 55 minutes, mais on comptabilise un total et c'est la même chose pour la Majorité qui dispose de 100 minutes, 1h40. Voilà, j'ajoute que personne n'est obligé de..., aucun des deux groupes n'est obligé d'épuiser son temps de parole. Cela, c'est une considération qui vient de moi. Je souhaite qu'il n'y ait pas de débat entre personnes, et surtout qu'il n'y ait pas d'attaques personnelles. En tout cas, s'il y a des attaques concernant des personnes, je suspends la séance immédiatement, je pense que ce sera le meilleur système,

si jamais il y a une empoignade qui ne concerne plus l'objet du débat, mais autre chose sur un plan personnel, je suspends.

M. Jean-Claude DUVERGER – Quand tu suspends, les gens peuvent sortir dehors.

M. le Président Claude LISE – Moyennant ses dispositions et recommandations, je donne la parole à qui la demande et Monsieur PRIAM va, avec des moyens techniques qui ne sont pas encore à la hauteur de ce que je souhaite, puisque je souhaite qu'il y ait des appareils pour comptabiliser l'Opposition d'un côté et la Majorité de l'autre et ce serait beaucoup plus simple comme ça, parce que c'est un peu difficile de savoir avec un seul minuteur, arriver à savoir ce que les uns et les autres utilisent comme temps. On fait au mieux. Dernière chose que je rappelle aussi, comme je l'ai dit, s'il y avait dans le cours du débat une intervention de tel ou tel Conseiller Exécutif, c'est tout à fait leur droit, mais s'ils interviennent alors que l'Exécutif s'est exprimé que le rapporteur s'est exprimé, etc. Je les laisserai parler mais je rajouterai ce temps à l'Assemblée. Le premier collègue qui demande la parole, c'est le collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Merci Président. Les orientations budgétaires ki prézanté talè-a ka montré ke ni an volonté pou 2019 de permèt ke véritablement nou réponn à des besoins que teritwa-a bizwen. Man ka kwè ke asou diféran domèn lé diféran prézidan komision ki entèvini souliyé dé bagay ki enpotan, dé zavi ke sé komision-an bâ. Man lé ajouté asou les interventions, notamment dans le domaine de l'agriculture. Eti ke parfois nou ka ni des surprises. En plus du Plan de l'irrigation ki prévu, ki ja entamé, ini plan dézanklavman, désenclavement des exploitations agricoles ki adan des situations particulières et qu'effectivement sa ka mandé de toujou, avant enveloppe réservée pou l'agriculture vidé ko'y, en fonction des différents dispositifs d'aides européens ki ka ekzisté fok nou pensé à des exploitants ki ni difikilté pou yo vraiment mété en valeur téren-yo et fè fonctionner esplwatasion-yo, sa ki gan-pen-yo. Mé osi kapital ini explwatan ki ka rété asou bitasion-yo et des fois ka fè des dépenses ki ka kréyé des situations. Man lé profité ajouté à cela pou dé explwatan agrikol ki ni antrepriz-yo ki an difikilté, é ki douvan difikilté antrepriz-la, jodi-jou ni certains, yo ja pèd. Yo pani dwa chéquier, compte bancaire-yo bloké, donc y ni sitiasion fok nou riwè vraiment. Fok nou wè ki manniè renforcé travay-la ki ja fèt, lé zed-la ki aporté-a pou nou pé édé sé mountala. Nou ka kwè ke prézidan di komision agrikol et épi administratè-a, ka kabéché an sens tala. Man lé osi poté pawol-la, lè man ka palé lé zagrikiltè, notamment asou les imprévus, nou pé ni siklòn kay frapé-nou, nou pé ni des intempéries. Mé nou ni an bagay ki ataké matnik dépi tjek tan épi les agriculteurs ka trouvé kô-yo an difilkilté. Sé le cas, zot wè la télévizion montré, asou péyi matnik, i ni an agrikiltè, pratiquement an pépiniériste éti explwasion ataké par le chancre sitrik ki sé an baktéri éti yo ka di ké baktéri ta-a ka soti de l'ile de la Réunion, et an matinitjé mennen'y isi-ya et dépi ke plant-tala rivé épi baktéri-a é ben nou ni près tout téritwa le nord, mé yo oublié mété ké sé tout téritwa Matnik pis le sud affecté par baktéri-tala et douvan sitiasion-tala, lè ou wè yo alé konbat baktéri-a, y ka apartièn a propriétè-a di détrwi tout chanw. Déga-a ka vini a fèy tou sèl. A sou teritwa-a, ni an gran nonm, ni an boug ki désidé, yo mandé'y détwi 13 000 plants, 13 000 greffes, éti nou sav chak grèf ka couté 25 €, pour les mathématiciens ki isi-ya, fè katjil-la, yo ka wè sa sa ka ba, kom limenm rété pri adan wélélé-a paske o fèt y pa détwi'y a tan, yo monté détwi'y et destructionan à chaj-li. Douvan de telle situation katastrofik, sa ka mandé kè dot moun, ni dot pépiniériste, voire même des moun ki ni toute tè-yo, yo mété'y an plantation de verger, et plant-lan

ki ataké par bactérie tala sé les agrumes, et bien nou ni dot ka konsa ki ké frapé. Douvan kriztala fok nou wè ki manniè, les orientations budgétaires 2019, ki manniè mété an envlop pou akampanié sé moun-tala. Paske douvan kriz sanitè-a, nou pé pa kité baktéri-a si nou pa trété'y, nou pé pa non pli kité sé agrikiltè-tala fas a yo-menm, fô nou pran sa an konsidérasion. Mé mandé osi les services léta mété kô-yo o diapazon, arété di di ke sété la chanb d'agriculture ki té pou fè, arété di di sé moun-lan pa kotisé, l'organisation des professions ki ka pran kou anlè-sa et ke pou nou pran an konsidérasion.

Man lé palé au nivo du social, notaman pou l'insersion, éti nou sav kou manniè bagay la rèd, é bin y ni an pot à soti, mé ini des porteurs de projets asou teritwa-a ki lé pétèt kréyé des chantiers d'insertion et sa ka permèt de mété an lo moun an insertion. Fok nou wè ki manniè kontinié renforcé, appui di sé porteur de projé-a, notaman lé chantiés d'insersion é lé chantiers dè métiers éti yo ka préparé moun, dé formation kalifiantes, pou mété moun adan toujou koupé zèb, fè maçonnerie, ki pétèt dé métier inovan. Man lé osi di zot ke man ka kwè sa importan, kè adan « orientations budgétaires 2019 », nou véyé a préparasion popilasionnou, pèp-nou a ce que lè ini dé katastrof natirèl, é bin wè ki manniè nou ni dé zouti pou nou méto-yo à l'abri. Sé pa lè ou wè nou ké koumansé mouyé pou nou wè la nou ké rété, sé pandan ki ibonè pou nou di kô-nou, nou wè kimanniè dé katastrof frapé, é bin koumansé préparé dé infrastructure ka permèt ke nou mété popilasion-nou à l'abri et nou menm tou ek fanmiw-nou à l'abri.

Man télé osi fini asou..., paske fok kan menm lésé ba lé zot, man télé osi pansé, collègue NARCISSOT palé di sa, les aides ke nou ka poté aux associations, souvan lé komine pa tro ni lé moyens, yo tounen kô-yo ba la Kolektivité, é bin, la komine Gros-Morne pansé mennen an réflexion, y pé ké rété Gros-Morne mé roulé asou matnik, asou sa nou ka kriyé les « premieres assises de la vie associative matnik ». Eti que mannié dé dirijan d'asosiasion ka pansé ke tout lè, yo ka montré an sitiasion, yo bizwen subvention, fok ba-yo subvention. Sa té ké bien ke, au fèt, adan an kad, an tèl inisiative nou kabéché ansanm pou nou wè ki manniè poté dé répons, ki manniè formé, ki manniè rann pli éfician démach-la pou lé dirijan asosiasion konprann lè yo ka trapé an subvention , y pétèt en numéraire, an lojistik, en moyen humain, é pètèt en formation ou ka mété yo, paske lè ou sé an prézidan asociasion ou sé osi an chef d'entreprise, lè ou trapé lajan piblik, ou pé ni an monyen pou itilizé'y. Talè-a, collègue NARCISSOT té ka di ke fok nou vèsé sé sibvansion-an an moman prési, mé la osi fok ou di sé moun-lan, lè yo ka dépozé an demandes de subventions, fok yo déposé'y dans les règles de l'art, épi les kritè yo mandé, fok pa ba nou an pawti papié, épi lérestan yo ba bay li, épi apré vini. Tou sa pou mwen di que chantié-a anko important pour 2019 mé en tous les cas, fok nou goumen, fok nou mété kò-nou préparé pou nou pé risivrè sé diféran demandè-a ka vini ver nou-an pou nou pé réponn-yo kelke soi domèn-lan. Sé té sa ke man té ké di. Et man lé di an gran woulo bwavo paske nou ka véritablement konprann ke sé manmay travay les orientation-an, yo pansé de manière large à véritablement sèvi popilasion-an adan tout domèn ki vini, mé man rajouté prévwé des enveloppes au cas ou si kouri vini. Mèsi sé té sa man té lé di. Mèsi an chay di kouté mwen.

M. Le Président Claude LISE – Merci collègue. Collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Merci Président. Donc le débat d'orientation reste un exercice assez délicat puisque directement dépendant du contexte plus ou moins favorable. Je suis inter-

pellé régulièrement par des agriculteurs, notamment des jeunes qui me font remonter un certain nombre de situations. Puisque depuis plusieurs années, on va dire des décennies, nous assistons avec impuissance à la disparition des exploitants agricoles. Selon la Chambre d'Agriculture, ils étaient 3400 en 2010 et plus que 3181 en 2013 ce sont les derniers chiffres publiés par la chambre. Alors nous sommes en 2018 mais cela n'a pas été actualisé et je ne sais pas si ici il y a des collègues ou des Services qui peuvent donner des informations plus récentes à ce sujet. Donc si on fait le décompte, cela fait 119 exploitants agricoles de moins en 3 ans. Et si la tendance se confirme je vous laisse imaginer la situation actuelle en 2018 veille de 2019. Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais c'est catastrophique. A cette allure, si rien n'est opéré pour arrêter l'hémorragie, il faudra se résoudre à la disparition de la profession à terme car le renouvellement n'est pas assuré. Pourtant, paradoxalement, chaque année, il y a entre 100 et 200 jeunes qui sortent des circuits de formation agricole initiale ou continue, donc éligibles à l'installation jeune agriculteur, les accompagnements financiers existent. Or chaque année, seule une dizaine de jeunes est installée sur des surfaces exiguës. Alors bien sûr, j'ai entendu et je comprends la situation exposée ce matin par le Président de l'Exécutif, notamment par le Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE mais moi je dis, je propose que pour inverser les tendances, il faudrait que la Collectivité puisse accélérer la procédure terre en friche et ainsi se constituer une importante banque de terres agricoles ce qui permettrait l'installation des candidats notamment les jeunes agriculteurs. Alors pour rappel, la CDAF (Commission départementale des agents fonciers) qui est devenue la CTAF avec l'arrivée de la CTM commençait à obtenir des résultats corrects. C'est à dire qu'il y avait trois communes volontaires, le Prêcheur, le Morne-Rouge, Rivière Salée, soit 92 hectares de volonté de vente et 176 hectares de volonté de louer, par des propriétaires. Je pense donc que dans nos orientations, il faudrait prévoir des financements et mettre en œuvre la procédure terre en friche mais également permettre à la SAFER de remplir pleinement sa mission. Merci.

# M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci monsieur le Président. Tout à l'heure j'ai omis de saluer le Président du Conseil Consultatif M. LECURIEUX-DURIVAL, je voudrais lui présenter mes excuses à ce titre. Chers collègues, le débat d'orientations budgétaires a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Collectivité. Le débat d'orientation budgétaire améliore les informations transmises à l'Assemblée délibérante et il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur Collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la Majorité et l'Opposition. C'est le sens que prendra mon intervention. Ce débat, aurait pu être l'occasion de faire une sorte de bilan à mi-parcours du "Gran"Sanblé Pou ba Péyi-a an chans" après trois ans d'arrivée au pouvoir. À de nombreuses occasions l'Opposition a manifesté son souhait de porter les éléments de réponse pour améliorer les politiques publiques. Ce matin je dois le constater, ce débat d'orientations est une sorte de fin de non-recevoir aux propositions de la Minorité. En quelque part, la main tendue est refusée et pour ma part je le regrette profondément. D'abord sur l'exigence démocratique. Sur la transparence dans la communication des documents, vous vous obstinez à nous refuser l'accès à certains documents essentiels. L'audit que vous avez réalisé en 2017 sur la situation financière de la Collectivité : pourquoi ne pas remettre à tous les élus cet audit payé par la Collectivité. L'organigramme de la Collectivité,

pourquoi ne pas remettre l'organigramme à tous les élus ? Dans le débat d'orientations budgétaires, c'est une des choses qui est obligatoire, que vous n'avez pas traité dans le débat, c'est à dire la situation du personnel et l'ensemble des dépenses du personnel pour l'année en cours et les années à venir. La structure même aussi des effectifs, et tous les éléments qui concernent la rémunération et le traitement, c'est marqué dans les documents, pourquoi refusez-vous de nous les donner ? Sur la situation du patrimoine de la Collectivité, pourquoi n'avons-nous pas le document sur le patrimoine ? plusieurs d'entre vous même dans la Majorité, vous avez parlé des équipements sportifs cela fait partie du patrimoine. Pourquoi on ne nous donne pas le document sur le patrimoine de la Collectivité pour nous permettre d'avoir une bonne idée de sa valorisation ? Enfin dans le cadre du dialogue avec l'État pourquoi ne pas nous tenir au courant dans les commissions sur l'évolution du dialogue avec l'État parce que je ne trouve pas pour ma part extraordinaire que l'État nous propose de limiter nos dépenses de fonctionnement à 1,1 % c'est 10 M€ chaque année. Alors allons voir là où on peut faire des économies et d'un autre côté comment on peut limiter nos dépenses de fonctionnement parce que cela nous permet d'améliorer notre financement il y a plus de 900 M€ de recettes dans le compte administratif, alors allons voir comment on peut ensemble on peut travailler avec l'État. Le deuxième. C'est surtout sur le contrôle démocratique, et je dirais l'évaluation démocratique, et nous le regrettons profondément dans l'opposition. L'Assemblée doit être dotée de son propre budget. C'est possible, cela se fait en Corse, l'Assemblée doit disposer des ressources humaines et de moyens financiers pour fonctionner. Le Président de l'Assemblée de Martinique, notre honorable collègue Claude LISE, peut être nommé ordonnateur, c'est possible il ne va pas gaspiller l'argent, je lui fais confiance, mais il doit pouvoir disposer des moyens pour faire fonctionner notre Assemblée. De la même manière aussi que les groupes politiques aussi doivent avoir ces moyens. On nous avait promis des moyens humains que nous n'avons jamais vu venir. Les commissions, on a vu aussi, ne sont pas productives elles n'ont pas été associées à l'élaboration de ce débat, on nous a donné un document tout cuit. Quels sont les apports par exemple de la commission Tourisme à ce débat d'orientations budgétaires ? Je ne sais pas. On nous a donné un document de 41 pages qui a été élaboré par je ne sais qui. Il n'y a pas eu de véritable participation de l'Assemblée et cela nous le déplorons. Concernant la encore les relations entre l'Assemblée et le Conseil exécutif, nous apprenons au hasard d'un courrier du Président du Conseil Exécutif qu'il y aura un projet de modification de la loi de juillet 2011. J'apprends qu'il y a une volonté de faire que des membres démissionnaires du Conseil Exécutif reviennent dans l'Assemblée. Donc la question que je suis en droit de me poser : est-ce qu'il y a des membres du Conseil Exécutif actuellement qui doivent retourner dans l'Assemblée ? La question que je me pose, c'est une loi qui peut modifier une loi. Et là j'avoue mon incompréhension alors que ce n'est pas la priorité aujourd'hui. Ce que nous voulons c'est apaiser, harmoniser les relations entre le Conseil exécutif et l'Assemblée. J'entends même dire qu'il faut encadrer davantage les délais de transmission des documents. Là non plus, j'avoue, je ne comprends pas, puisqu'il y a beaucoup de documents que nous réclamons qui ne sont pas donnés. Donc faut-il aujourd'hui mettre comme priorité, et là je suis surpris, ce type de modification plutôt que de voir comment nous pouvons améliorer ensemble la performance de l'Assemblée de Martinique. Parce que je lis, comme vous-même, dans la presse qu'on accuse la justice française d'être une justice coloniale. Est-ce dans cette voie qu'il nous faut aller ? Je l'ai dit, attention. Je l'ai dit moi-même au Président du Conseil Exécutif, la relation actuellement nous la souhaitons apaisée avec l'État, et je ne comprends pas, j'avoue quand je lis dans la presse qu'un Conseiller Exécutif dit que l'État bloque les projets de la CTM.

L'État bloque actuellement 12 projets de la CTM ? Lesquels ? Je suis allé sur Facebook, j'ai trouvé qu'il y a un problème avec l'État sur un viaduc à la Rivière des Pères au Prêcheur. La CTM a l'intention de construire un viaduc ou bien un pont Bailey ? C'est l'État qui bloque la construction d'une pont Bailey? Sur la cité scolaire à Sainte-Marie, je me réjouis, j'ai entendu la collègue avant hier à la télévision, je me réjouis de la décision. C'était impensable de faire la rentrée en septembre 2018 sur ces nouveaux bâtiments et j'espère que ceux qui m'ont traité de tous les noms au moins viendront me présenter des excuses parce qu'ils nous annoncent que la rentrée se fera en septembre 2019 et je me réjouis avec vous. J'espère simplement que les entreprises ne seront pas pénalisées. Mais là, je lis sur Internet, que c'est l'État qui bloque le projet. Concernant le dragage du port du Vauclin c'est l'État qui bloque le projet ? Concernant le golf des Trois îlets, l'irrigation c'est l'État qui bloque le projet ? Concernant La route devant le stade du Lorrain c'est l'État qui bloque le projet ? Le port de Grand-Rivière, c'est l'État toujours qui bloque ? A Ducos, pour la piste de sport c'est l'État qui bloque? Aux 3 llets, aux trois ponts à Saint-Pierre pour le confortement de la RN2, estce qu'on peut nous donner les courriers qui ont été adressés au Préfet de Martinique ? Et M. le Président, est-ce que vous ne pouvez pas inviter, vous l'avez fait une fois, et tous nous nous sommes félicités. Vous avez invité le préfet ici, qu'il vienne s'expliquer. Si c'est lui qui bloque les projets et bien nous allons lui demander d'arrêter de bloquer, mais si ce n'est pas lui il va nous dire pourquoi cela n'avance pas. Mais vous venez aujourd'hui nous dire que c'est l'État qui bloque les projets point donnez-nous une liste, les montants précis et donneznous tous les courriers que vous avez adressés à l'État qui montre que en effet l'État ne joue pas son rôle. En ce qui concerne, je l'ai dit très clairement au Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE...

## M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Tu me dis tellement de choses.

M. Fred LORDINOT – Je le lui ai dit très clairement que je soutenais sa démarche de dialogue avec l'État et que j'approuve un certain nombre de ces propositions que naguère il rejetais, comme la dotation d'amorçage. Maintenant je vois qu'il la partage et maintenant je la partage avec lui. Concernant la question de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et de la DGF (dotation globale de fonctionnement), je partage aussi sa position, et je lui dis très clairement nous pouvons aller plus loin et demander une quote-part de la CSG (contribution sociale généralisée) à l'État. Par contre là où je ne suis pas d'accord avec lui, je n'ai pas bien compris son affaire de passeport diplomatique. Je ne l'ai pas compris il va nous l'expliquer. Je ne vois pas en quoi le Conseiller exécutif a besoin d'un passeport diplomatique dans l'état français. Donc il va me l'expliquer, très clairement sans qu'on se fâche, gentiment, comme deux martiniquais je lui dis sur ça je ne partage pas son point de vue. Le Conseiller exécutif n'a pas à avoir de passeport diplomatique, ni d'immunité diplomatique, pourtant je vois que c'est ce qui est demandé. La situation c'est que lorsque vous interrogez les martiniquais, je les rencontre sur les marchés partout, les gens vous disent : "Péyi-a a l'arè tout bagay blotché". Je me dis mais pourquoi ? Vous entendez cela comme moi-même, il faut qu'il y ait un débat démocratique. Et je me dis, tiens regardons les chiffres, allons regarder les chiffres. Lorsque je cherche les chiffres, pas établis par des organismes sur lesquels on n'a pas d'influence, nous, la population diminue au 1er janvier 2017: 374 780 habitants.

M. Michel BRANCHI – (intervention inaudible).

M. Fred LORDINOT – (s'adressant à M. Branchi) Ne t'énerve pas, collègue, ne t'énerve pas!

M. le Président Claude LISE – Collègues, ne dialoguez pas s'il vous plait.

M. Fred LORDINOT – Il m'interrompt.

M. le Président Claude LISE – Collègue, laisse-le parler. Continue.

M. Fred LORDINOT – Je peux même voter pour toi aux élections européennes...

M. le Président Claude LISE - Continue.

M. Fred LORDINOT - En ce qui concerne le chômage sur un an, le chômage de 0,8 %, les demandeurs d'emploi fin juin 2017, c'est catégorie A, 42 960 : les offres d'emploi diminuent sur un an 19,2%, l'inflation atteint en Martinique 1,6 %, La situation du secteur du BTP est plus que préoccupante. En mars 2018 les ventes de ciment atteignent un niveau historiquement bas 37900 tonnes. Sur un trimestre, les attestations de conformité pour les logements neufs accusent un repli significatif -29 % l'investissement des entreprises marquent le pas, c'est pourquoi les gens disent "péyi-a a l'arè". Au sein du secteur commercial et du secteur touristique, les projets sont limités voire inexistants au sein des secteurs des services et du BTP. Tous ces chiffres chers collègues et amis, je ne les ai pas inventés ils sont dans cette note de l'IEDOM la note extraite d'octobre 2018, que toi-même tu as cité en commission, je ne l'ai pas inventé, la deuxième note dans laquelle il y a ces documents. C'est la note Insee analyses, je sais que tu les connais, c'est la note 28 d'octobre 2018. Ce ne sont pas les chiffres de la Minorité. Ce ne sont pas les chiffres de l'Opposition, ce sont les chiffres officiels, donc je te dis... Quand les gens qui ne disent pas ces chiffres trois points de suspension je ne fais pas de reproches à mes compatriotes, y ni moun ki enmin chiffre, mwen enmin chiffre, moun sé dot bagay yo enmin, tout moun-lan ka fè sa yo lé! Mé lè moun-lan ka diw péyi-a a l'arè, mèm si i pani chif-la y ni le resanti, le santiman ! Y paka wè béton ka bate, y paka wè lé boug BTP-a, lé boug kanmionè, yo ka wè yo pani travay. Sé pouchi, mwen minm sa ka mwen swété sé ke nou twouvé ansemb dé solusion, nou trouvé ansemb dé solusion! Parce que, ce que nous dit l'INSEE, la baisse des investissements publics, c'est d'abord le recul de l'activité qui entraîne une forte baisse. C'est bien cela ? C'est à dire que c'est la baisse des investissements qui entrainent le recul de l'activité. Pour 2017 l'investissement public est en berne quand l'investissement privé se maintient. L'investissement continu d'être mal orienté il chute de 3,2 % en 2017 contre 4,5 % l'année précédente. Les dépenses des collectivités publiques locales représentent 77 % des investissements publics total donc un recul de 31 %, 31 % d'investissement en moins. La construction affiche une nette diminution des créations d'entreprises - 4,1 % ainsi que du nombre de mise en chantier 2350 logements en 2017 soit une diminution de 11 % par rapport à 2016. Donc je ne sais pas, mais je cherche avec vous les solutions et nous pouvons, si vous le souhaitez, ensemble les trouver. Parce que j'ai quelques inquiétudes quand je vois vos projections financières, parce que vos orientations budgétaires c'est l'annonce d'une diminution vu le tableau de la page où vous diminuer les investissements de 2,21 %. Les fonds européens, je disais cela au collègue tout à l'heure, je pense qu'il faut les mobiliser davantage, c'est difficile mais il faut qu'on ait une administration calibrée pour le faire. C'est beaucoup de temps et je vous remercie, à force vous nous avez donné des documents. Au 17 novembre, il restait à certifier pour les PO : 23,3 millions d'euros. Au rythme de la certification actuelle, il vous faut au moins 60 jours de

travail, or il ne reste pas 60 jours de travail d'ici la fin de l'année. Donc j'ai lu le document transmis par le Président du Conseil Exécutif qui demande à la Ministre des Outre-mers, un délai supplémentaire, mais peut-être qu'il faut se préparer déjà à négocier avec l'État le fait que on ne veut pas subir le dégagement d'office. On peut demander jusqu'au 15 décembre, mais peut-être que ce ne sera pas suffisant. Donc ce que je souhaite c'est qu'on entame le dialogue avec l'État et que l'on ne soit pas dans une posture agressive en disant à l'État, vous bloquez nos projets, Puisque nous savons que sur ça, pour éviter le dégagement d'office, il faudra faire de gros efforts parce que pendant qu'on certifie les factures on ne peut pas de l'instruction de dossiers. Sur le fond européen d'aménagement et de développement durable, il reste 800 000 € à certifier, c'est beaucoup! Mais si maintenant, j'ai vu que vous avez mis des sommes pour l'ASP, (l'Agence de service et de paiement). Et bien allons convoquer le directeur de l'Agence de Service et de paiement, qu'il vienne s'expliquer devant la représentation martiniquaise et qu'il nous dise pourquoi il ne paie pas plus vite! Nous sommes dans notre droit d'élus, c'est la proposition que je vous formule. Comme cela, on verra comment activer la consommation des fonds européens. Là où c'est embêtant, on va dire, lorsqu'on regarde les tableaux de consommation de fonds et vous savez que Mayotte a 6 points de mieux que nous. Vous savez que la Réunion fait 7 points de mieux que nous, alors que nous sommes à 8 % quand Mayotte est à 14 % et la Réunion à 15 %. Vous savez que la Réunion a déjà consommé 255 millions d'euros et nous-mêmes, nous sommes à 51 millions d'euros. Donc ce que je vous dis, nous autorité de gestion, est-ce qu'on ne peut pas voir comment on peut travailler à... Ne m'interromps pas systématiquement!....

.... Comment on peut travailler à améliorer les procédures et à faire en sorte qu'il y ait davantage de dossiers qui soient instruits et qui soient aussi certifiés. C'est une proposition que je fais, ce n'est pas pour critiquer qui que ce soit, tout ce que je dis on peut le vérifier. En ce qui concerne l'investissement sur les fonds européens. Vous savez qu'est-ce qui bloque aujourd'hui l'investissement au Galion ? Jusqu'à maintenant, je n'ai pas compris. Quatre millions d'euros financés par les fonds européens, on peut le faire, je ne comprends pas expliquez-moi pourquoi on ne le fait pas ! Pourquoi aujourd'hui on n'investit pas sur le projet d'aménagement de la montagne Pelée ? Qu'est-ce qui bloque, puisqu'on avait déjà avancé me semble-t-il ? Concernant le TCSP, aujourd'hui chacun se réjouit, les martiniquais sont contents de leur TCSP.

#### M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – sé zot ka blotchéy.

M. Fred LORDINOT – Ki moun ki ka di yo blotché, sé pa mwen ! Bon, sé pa mwen ka blotché ! Pétèt ni an moun ki ka di yo blotché paske mwen paka komprann zafè blotché-a. Il y a 150 millions d'euros de prévu pour les extensions, est-ce que oui ou non, la CTM souhaite pour-suivre les extensions vers Schœlcher l'université, vers le Robert et vers Rivière Salée ? Est-ce que vous pouvez nous donner un document de programmation pluriannuelle, c'est prévu dans les documents du débat d'orientations budgétaires qui nous montre les investissements que la CTM souhaite faire pour 2019-2020 et 2021. En matière de santé, quelle est la programmation financière pour la réalisation du cyclotron ? Nous sommes d'accord, nous martiniquais, nous sommes favorables à la construction d'un cyclotron. Maintenant comment on finance ce cyclotron avec notre partenaire ? Est-ce que l'on pourrait avoir une feuille de route qui nous dit on va dépenser tant d'argent en 2019 tant d'argent en 2020 puisque la décision c'est nous, quand je dis-nous c'est la CTM qui sommes principal finan-

ceur. Au Centre Hospitalier Universitaire, une équipe animée par le docteur Dabor RESIERE, que j'ai rencontré récemment, a mis en place une consultation pour un suivi médical des personnes affectées par les sargasses. Le docteur RESIERE veut acheter un appareil qui coûte 5000 €, un analyseur d'air, il me dit que le CHUM n'a pas les moyens mais que cela permettrait d'améliorer en tout cas la connaissance des effets de la sargasse. La question c'est les sargasses. Est-ce que nous, nous ne pouvons pas, voir dans quelle mesure nous pouvons financer ces 5000 € et voir si cela ne peut pas rentrer dans le cadre justement d'un programme opérationnel européen. En ce qui concerne l'autre chose, le Laboratoire Territorial d'Analyses, je sais qu'il y a un petit souci sur la gouvernance. Je crois savoir que la directrice est partie mais il y a d'autres martiniquais compétents certainement. Comment ça se passe ? Quels sont les projets qui sont prévus parce que ce laboratoire est unique dans la Caraïbe même en France, exceptionnel, bon c'est le Président LISE qui avait....

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) — (intervention hors micro inaudible)

M. Fred LORDINOT – Pardon, Président, je n'ai pas entendu.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – (intervention hors micro inaudible).

M. Fred LORDINOT – Non c'est Claude LISE, ki fèy sé pa mwen!

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plait, n'entrez pas dans des débats.

M. Fred LORDINOT – D'accord Président. Alors allons dans quelque chose de positif si le Président veut, il va s'expliquer. Mais quel est le devenir de ce laboratoire ? Moi j'aurais aimé savoir parce que nous disposons d'un outil exceptionnel qui dispose d'accréditation et qui peut permettre à la Martinique d'avoir une position de pointe dans la Caraïbe et même en France. C'est un laboratoire que d'autres régions nous envient. La question c'est qu'est-ce qu'on veut en faire ? Quels sont les moyens pour les années à venir ? Enfin, sur l'agriculture j'ai écouté attentivement mes collègues mais sur les 41 pages des orientations budgétaires, j'ai vu qu'il y avait 14 lignes consacrées à l'agriculture. Vous allez me dire que la volonté est inversement proportionnelle au nombre de lignes. Dont acte. On verra dans le budget.

Donc, ce que je veux vous dire pour terminer, c'est que nous souhaitons dans l'Opposition que l'investissement ne soit pas sacrifié, qu'avant le vote du budget vous revoyez suite à notre dialogue, vos positions concernant la diminution de l'investissement et que, au-delà des critiques féroces que vous adressez à l'État, nous devons admettre que nous sommes en quelque part profondément dépendant des subventions de l'État, puisque dans le poste des recettes de subventions, le premier poste que vous affichez ce sont des subventions en provenance de l'État et, en ce sens, pour nous permettre de dépasser ce montant de 200 millions d'euros de dépenses d'investissements pour remettre l'activité en marche, nous vous formulons la proposition suivante : plutôt que d'aller vers 50 millions d'emprunt, décidons du chiffre de 70 millions d'euros, c'est 20 millions d'euros en plus. Ensuite adoptons le principe que chaque euro emprunté doit générer un euro de subvention européenne. Vous avez mis le chiffre de 38 millions d'euros, je vous propose de mettre le chiffre de 70 millions d'euros, parce qu'au rythme de dépenses actuelles, on n'a pas tellement le choix si on veut

rattraper le retard. Il faut qu'on augmente les subventions européennes, on a 1 500 000 0000 € à dépenser normalement avant la fin du programme 2020 mais on va dire 2022, et cela c'est un challenge difficile à atteindre, donc mobilisons davantage les subventions européennes adossées à un emprunt de 70 millions d'euros. Apportons un autofinancement qui est lié au fait que nous prenons la décision de mieux gérer nos dépenses de fonctionnement, c'est possible, et là nous portons une aide plus importante aux acteurs économiques vers une série de projets que nous aurons identifiés et qui nous permettront de créer à la fois des emplois et de la richesse pour le pays. Voilà donc très chers collègues, ...

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Amen.

M. Fred LORDINOT – Oui, amen, Président. Voici ce que nous vous proposons, maintenant c'est à vous de décider, si vous refusez la main-tendue ou si vous acceptez au moins quelques-unes de nos propositions pour le bien de la Martinique. Merci pour votre attention.

**M. le Président Claude LISE** – Merci collègue. J'attire votre attention sur le fait que tu as consommé 25 minutes de temps.

M. Fred LORDINOT – J'attire ton attention sur le fait que les Présidents de commission ont pris deux heures pour présenter leur avis.

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas un reproche, c'est pour que les membres de ton groupe puissent gérer leur temps et ne me reprochent pas après s'il n'y a pas suffisamment de temps s'ils veulent intervenir. J'ai ensuite comme inscrit la collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Merci M. le Président. Monsieur le Président du Conseil Exécutif, monsieur le Président de l'Assemblée, chers collègues. Dans le cadre de ces débats d'orientations budgétaires, j'interviendrai dans l'axe qui concerne l'amélioration de la qualité de vie à domicile. D'après le rapport page 31, l'accompagnement est une priorité et c'est une très bonne chose cependant il existe des situations difficiles mais qui sont aussi difficiles à évaluer. Donc j'ai eu une interpellation d'une personne en situation de maltraitance et lorsque je me suis renseignée pour savoir ce qui se passait, j'ai compris qu'il existe, ce que l'on appelle le non-recours à l'APA. C'est vrai que le non-recours à l'APA, il peut y avoir plusieurs raisons. Mais la raison qui a été invoquée par la famille concernait le fait de pouvoir rembourser après la succession les frais. Donc je pense que la Collectivité qui doit normalement se charger de la communication, d'apporter les informations aux différentes personnes concernant les aides, il serait nécessaire de... Enfin, ce que nous proposons par rapport à cette situation, parce que lorsqu'il y a une situation, il y a deux... Quand on multiplie deux situations similaires par les 34 communes, cela fait quand même un nombre de personnes qui sont peut-être mal servies alors que l'on se bat pour pouvoir améliorer les conditions de vie de nos personnes en situation précaire ou des personnes soit en situation de handicap ou nos personnes âgées. C'est vrai que cela crée en même temps des disparités. Alors ce que nous proposons c'est qu'il y a une information qui soit apportée à l'intention de ces personnes, je ne dis pas que l'on ne communique pas sur l'APA car je sais qu'il y a des réunions qui ont été organisées mais les personnes souvent ne viennent pas à ces réunions. Ce que nous proposons c'est qu'avec le concours des CCAS que l'on trouve une solution pour pouvoir communiquer sur ce dispositif de l'APA surtout sur la partie... Parce qu'il y a une confusion avec la récupération sur succession qui implique l'aide sociale à l'hébergement. Deuxièmement ce que nous suggérons c'est que la Collectivité fasse un spot, je sais que cela a un coût, mais ce serait aussi nécessaire d'informer sur toutes les aides. Et surtout comment utiliser les aides ? Quand on ne traite pas une situation à court terme, c'est vrai que cela fait gagner des sous mais à long terme, on a des situations très compliquée où on va dépenser beaucoup plus d'argent. Il serait intéressant de communiquer là-dessus. Le spot, à mon avis, serait quelque chose de très intéressant utiliser les chaînes que les personnes âgées ou les familles regardent le plus souvent. Ce serait profitable pour toutes ces personnes qui ont une crainte et où il y a une méconnaissance des dispositifs.

# M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Bonsoir Président LISE, bonsoir Président Alfred MARIE-JEANNE, bonsoir chers collègues. Je profite de l'occasion de ses orientations budgétaires 2019 pour vous présenter succinctement la situation du campus caribéen des arts mais également ses perspectives pour 2019. Le campus caribéen des arts s'est inscrit dans une trajectoire de réhabilitation, réhabilitation d'images, restauration des bâtiments, attractivité et amélioration de la situation budgétaire, mais surtout une augmentation de l'effectif des étudiants. Je veux présenter aujourd'hui la situation du campus caribéen des arts qui s'inscrit totalement dans la politique culturelle et artistique pour nos jeunes. Le CCA aujourd'hui et en mesures aujourd'hui de présenter un bilan qu'on peut juger positif. À travers ses actions durant ces 2 dernières années. Tout d'abord la récupération, le sauvetage des habilitations concernant les diplômes DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Enseignement Plastique), un le DNA (diplôme national d'art) en 2017, la restructuration des services pour la mutualisation des moyens et le décloisonnement. En juin 2018, la nomination d'un directeur d'établissement supérieur en art il s'agit de Monsieur Audry LISERON-MONFILS qui aujourd'hui a présenté un projet d'établissement qui réduit qui répond aux attentes du conseil d'administration et surtout de la politique culturelle et artistique prévue par la Collectivité Territoriale. Cette nomination s'est fait en conformité aux dispositions et aux réglementations de recrutement d'un directeur d'établissement. Sur 5 candidats de dimension internationale, Monsieur LISERON-MONFILS au travers de la présentation d'un projet d'établissement, a été retenu. Ce projet a repris principalement une des priorités du CCA, c'était celle de doter et c'est toujours celle de doter le campus caribéen des arts d'une galerie école. Alors je vais un peu vous présenter ce que c'est qu'une galerie école. La galerie école c'est un outil pédagogique qui permettra aux étudiants en enseignement supérieur de se préparer aux professions liées à tout ce qui concerne les expositions, tout ce qui concerne la scénographie, tout ce qui concerne le commissariat, c'est un outil indispensable pour un établissement d'enseignement supérieur. Si aujourd'hui j'en parle c'est parce qu'il est important que cette école soit dotée de cet outil pédagogique. J'aurais souhaité que cet outil voit le jour. Je sais que le Président du Conseil Exécutif appelle de ses vœux cette galerie école qui sera, pour nos étudiants, une rampe de lancement dans leur profession. Cette galerie école ne pourra se faire si je n'ai le soutien de la totalité des compatriotes et des élus. Donc c'est un appel pour que cette galerie école pour ses étudiants, voit le jour. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ? Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je voudrais apporter éléments d'information sur la situation martiniquaise. Il est évident que la situation économique et sociale de la Martinique n'est pas une situation je dirai florissante ni réjouissante. Mais il est tout aussi erroné, temps d'un point de vue de l'analyse économique que de l'analyse politique que l'on attribue essentiellement les responsabilités à la Collectivité territoriale de la Martinique. J'en veux pour preuve par exemple l'évocation de la baisse de la population. L'évocation de la baisse de la population d'après l'INED, a commencé depuis 2017 et même avant. À Fort-de-France par exemple elle a commencé 10 ans avant. Les facteurs sont bien sur la baisse de la natalité, le regain de l'immigration mais surtout on oublie de dire comme l'a dit le responsable de l'INED, Clément MARIE, qui est un martiniquais qui est l'un des meilleurs démographes français, c'est le choc en retour des années BUMIDOM. De même, on peut noter l'inflation à 1,6 %, certes. Mais quand on lit le rapport qu'a brandit un Conseiller et bien on nous explique que sur un an l'explication tient surtout à la hausse des produits pétroliers qui est lié à l'évolution du baril, c'est à dire à la politique de l'impérialisme américain à l'égard de l'Iran et du Venezuela. Les ventes de ciment sont au plus bas. Les ventes de ciment, c'est vrai, elles peuvent refléter en partie la situation du BTP mais nous avons déjà eu l'occasion de dire que ce n'est pas un indicateur et il faudra un jour que l'IEDOM change cet indicateur mais surtout dans le dernier trimestre en question les ventes de ciment en vrac ont augmenté de 9,2 %. Alors je ne sais pas, bon... Les économistes savent bien qu'il ne faut pas se baser sur une période courte pour tirer des conclusions et je me garderais bien de dire qu'on est en face d'un regain. Bien, l'investissement privé, la demande sont en panne et on a eu l'honnêteté de dire que c'est lié effectivement... si la demande est en panne, et donc l'investissement, c'est parce que la population baisse. Mais oui, mais oui! Alors je veux bien que l'on nous cite régulièrement la Réunion comme modèle. En ce moment, la Réunion est à feu et à sang. La Réunion est à feu et à sang parce qu'il y a 42 % de pauvres...

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) — Et c'est l'armée qui... (intervention hors micro inaudible).

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Exactement Président ! Alors je veux bien que nous discutions de la situation. Alors Je voudrais à propos du chômage, c'est faux de dire que le chômage a augmenté. Le taux de chômage calculé par l'INSEE est de 18 % et il était près de 20% en 2014.

M. Fred LORDINOT – 25 % de la population (intervention inaudible hors micro).

M. Michel BRANCHI – Donc le taux de chômage a reculé. S'il est vrai que le nombre de demandeurs d'emploi sur un an a baissé mais depuis le 1er janvier 2018, le nombre de demandeurs d'emploi a reculé. Le nombre des licenciements économiques a reculé de 11 % mais le nombre...comment dirais-je, bref, de licenciements déguisés sous forme d'accord collectif ont augmenté.

M. Fred LORDINOT – Bégéyé ped

M. Michel BRANCHI – Donc, comme je vous le disais au début, ce n'est pas une situation réjouissante, mais elle n'est pas aussi catastrophique qu'on le dit. Quand j'ajouterai que le nombre de personnes surendettées diminue, que le nombre de comptes bloqués dans les banques diminue, que par ailleurs le nombre d'entreprises en défaillance diminue, je crois que nous sommes en face d'une volonté, ce qu'un collègue appelait, il y a quelque semaine,

la sinistrose et que les économistes appellent les anticipations auto-réalisatrices. C'est à dire qu'à force de dire que cela va mal, on fait que tout va mal. Mais, notre collègue est tellement attaché à défendre la politique de l'Etat, qu'il oublie de nous dire que le budget de l'Outre-Mer, a été particulièrement méprisant cette année. Non seulement, on s'est attaqué à l'abattement fiscal qui est censé corriger les effets de la vie chère, non seulement on a supprimé la TVA non perçu, récupérable, sous forme d'investissement pour l'équipement des entreprises, pour leur productivité, pour la création de richesse qu'il appelle de ses vœux. Non seulement on a taxé le rhum, En faisant croire que les martiniquais boivent plus d'alcool que tout le monde au monde !

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – C'est pour mieux boire le rhum devant la ? télé. (inaudible)

M. Michel BRANCHI – Non seulement, on a supprimé la défiscalisation sur la réhabilitation du logement, mais pire, en catimini, à 4 heures du matin, on a craché un document qui s'appelle, je l'ai cité tout à l'heure, le "document de politique transversale". Le document de politique transversale que des parlementaires comme le Docteur LISE et comme le Président MARIE-JEANNE ont obtenu et que l'on donne enfin une vision des dépenses de l'État français dans ces colonies. Et bien ce document de politique transversale, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, en 2017 les dépenses de l'État c'était 2,9 milliards. Autrement dit, le rôle de l'État dans la marche de l'économie est beaucoup plus important que celui de la Collectivité territoriale aujourd'hui. Et cela a diminué de plus de 400 millions pour 2019. Cela veut dire tout simplement que s'il n'y avait pas la Collectivité Territoriale le PIB de la Martinique aurait reculé de 4,4 % et si la situation est stable c'est précisément à cause du soutien accordé par notre Collectivité Territoriale.

(Applaudissements)

(intervention dans la salle)

M. Le Président Claude LISE – S'il vous plait, non, pas de dialogue. J'ai une demande d'intervention du collègue BARTHELERY. Collègue LORDINOT, s'il te plait, tu es membre du bureau de l'Assemblée, tu dois m'aider à faire la police de l'Assemblée, et non perturber. Collègues, il nous faut continuer calmement, sereinement.

M. Richard BARTHELERY – Chers Collègues, ce matin dans l'intervention du Président du Conseil Exécutif. Il a fait allusion à une mesure de 1,1 % dans le cadre du dépassement des dépenses de fonctionnement, qui risque de faire subir à la collectivité territoriale des sanctions financières, en cas de dépassement. Mais C'est pire que cela. Parce que c'est une mesure absurde, à plusieurs titres en tout cas à deux titres. Parce qu'elle va à l'encontre de la libre administration de la Collectivité. La libre administration c'est le principe même constitutionnel du droit français pour l'exercice de nos compétences, pour l'exercice de nos missions et pour la défense, en ce moment nous sommes en train de parler pour la défense même de nos projets et des orientations budgétaires. Nous sommes en train justement de parler de ses orientations budgétaires. Cela c'est la première raison qui me semble absurde, parce qu'elle remet en cause toute une série de choses, toute une série de projections dans lesquelles la Collectivité Territoriale s'était située. La deuxième parce qu'elle nous impose justement ces 1,1 %, ke nou pani dwa dépasé! Alors que l'État ne se l'impose pas à elle!

Elle ne se l'impose pas à elle ! Elle réforme de l'extérieur mais elle ne réforme pas de l'intérieur. Les gilets bleus nous en donne la démonstration.

(Rires)

**M. Richard BARTHELERY** – Les gilets jaunes nous en donnent la démonstration. Les bleus viendront plus tard. Les gilets jaunes, non pas les gilets bleus.

M. Le Président Claude LISE – Les gilets bleus sont les ambassadeurs de l'eau, de l'ODE pour le SDAGE.

M. Richard BARTHELERY – Donc la Collectivité, elle s'administre avec les élus, et dispose de pouvoirs réglementaires et ces 1 % risquent d'avoir de lourdes conséquences. Je rappelle qu'il y a des maires qui sont ici et qui sont inscrits à l'AMF, qui font partie de l'Association des Maires de France, qui viennent justement de parler de cette exigence de l'Etat. Les régions et le Président du Conseil exécutif y étaient, et ils en ont parlé également. C'est bien cela, Président ? Il y a des régions qui refusent de respecter cette exigence-là, et nous, on nous l'impose à nous! Donc je tenais à dire cela parce que cela me semble aussi important que les sanctions financières. Il faut que les martiniquais qui nous écoutent sachent que cela aura de lourdes conséquences sur toutes les projections que nous devons faire. Il faut que les martiniquais le sachent. Yo ka imposé nou an certain nombre de bagay. Enfin, je vais terminer sur une note particulière parce que cela m'a vraiment touché hier, et je tiens absolument à le dire. J'ai suivi sur Guyane 1ère le débat du Congrès des élus de la Guyane où la Martinique a été citée 4 à 5 fois, comme n'étant pas un exemple à suivre, et cela m'a vraiment, vraiment touché. Je tenais à le dire publiquement, que tout le monde le sache. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Tu me permettras de dire quand même, qu'ils pourraient au moins remercier celui grâce à qui ils se réunissent en congrès. Parce que, à l'époque, ils ont fait partie, ils n'étaient pas les seuls, de ceux qui estimaient qu'ils n'avaient pas besoin de ce cadre institutionnel pour faire avancer l'évolution institutionnelle. Je ne peux pas ne pas dire cela, de temps en temps, il faut rafraîchir les mémoires. Je ferme la parenthèse. Qui demande la parole ? Collègue MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU – Merci. Bonsoir à tous. Pour le débat d'orientation budgétaire, je pense que chacun des collègues doit amener sa pierre à l'édifice. J'espère que pour le prochain débat d'orientation budgétaire, M. le Conseiller Exécutif en charge du tourisme fera appel quand même au Comité Martiniquais du Tourisme, je pense que c'est important puisqu'on est une équipe de 70 personnes au combat, au taquet et sur le terrain aussi, M. MONPLAISIR me dit avec des résultats, merci. Alors je voulais effectivement rebondir sur la partie tourisme. Donc je vois trois orientations présentées : Les grands sites les grands hommes, très bien. Monsieur MONPLAISIR travaille sur le projet patrimoine depuis un peu plus d'un an, les démarches qualité, et puis le soutien au cluster tourisme Ziléa, c'est très bien aussi. Donc je voudrais quand même rajouter quelques points, très importants pour le tourisme. D'abord que l'on puisse inscrire dans les orientations, de continuer le travail que nous avons entamé depuis de nombreuses années sur la croisière que nous avons continué et nous avons enfoncé le clou, dans ce travail de lobbying, et surtout le travail que nous devons faire sur l'accueil, l'accueil des croisiéristes à terre et en particulier je sais qu'il y a un projet de signalétique déposé à la collectivité, donc j'y tiens. Le travail aussi que nous devons

faire sur la desserte aérienne, et nous devons continuer d'enfoncer le clou, d'ouvrir le ciel en lien avec la SAMAC. Je n'ai pas vu aussi de point sur le spiritourisme, qui est pour nous une orientation majeure du tourisme martiniquais, puisque nous savons, et nous le répétons, que nous avons le meilleur rhum du monde. Nous avons de nombreux projets sur le spiritourisme dont la création de la Maison du Rhum par exemple et la création de parcours spéciaux pour le spiritourisme. Il y a le travail que nous voulons continuer sur la promotion de la destination. C'est vrai qu'en 2019, merci Président MARIE-JEANNE, nous aurons une belle campagne sur les médias en France et au Canada mais il faut enfoncer le clou, il faut que l'on continue. Il ne suffit pas d'une année sur les télévisions nationales, il faut vraiment surfer sur cette bonne vague sur laquelle nous sommes. Le soutien, et j'y tiens, et l'organisation d'événements sportifs et culturels. Donc nous avons eu cette année la Martinique Flying Regatta. Nous avons soutenu, avec la Collectivité territoriale, le Martinique Surf pro et d'autres événements. Je crois que l'évènementiel... Alors vous avez aussi actuellement... Nous avons accueilli hier soir les filles du raid des alizés, elles sont 225 cette année. C'est vraiment ce type d'événement que nous devons continuer de porter, d'organiser, et forcément ça doit être dans nos orientations budgétaires puisqu'en aile de saison c'est très important d'avoir des évènements. Enfin je parlerais de la structuration de l'offre. Donc nous devons être au côté des professionnels, continuez à l'être en tout cas, les aider à se structurer, à être ensemble, les aider à augmenter en gamme et en qualité. Et puis M. le Conseiller en charge du tourisme, j'en profite pour vous poser la question de savoir où en sont les dossiers pour les bateaux, je vous en ai parlé plusieurs fois, j'ai appelé vos Services pour cela. Parce qu'il y a de nombreux dossiers qui sont déposés depuis plus de deux ans, des pêcheurs qui veulent aussi faire des excursions touristiques et qui sont aujourd'hui à même de le faire et qui embauchent des guides, qui ont vraiment des projets. Je sais que les dossiers de bateaux sont bloqués. Donc j'aimerais bien que vous puissiez me dire quand est-ce pour eux la situation sera débloquée ? Voilà, donc je vous remercie. N'hésitez pas, M. le Conseiller en charge du tourisme, à m'interpeller. Merci.

M. le Président Claude LISE – La collègue Conseillère LEOTIN a demandé à intervenir. Alors ton temps sera ajouté au temps de l'Assemblée, bien entendu.

Mme Marie-Thérèse LEOTIN – Merci Président. Je voudrais apporter quelques informations simplement sur la partie culture du débat d'orientation budgétaire. La partie culture fait une demi page, mais ce n'est pas au nombre de pages que l'on compte le poids, surtout pour l'avenir de notre jeunesse. Nous avons mis trois projets dans cette partie Culture. L'école des Arts en préfiguration, la Direction de la langue créole et le BAT, bureau d'accueil des tournages. Derrière ces trois projets, il y a des centaines de milliers d'euros qui sont investis là. Et nous croyons que c'est vraiment l'avenir du pays que nous sommes en train de construire. Je voudrais surtout m'adresser à la population qui nous entend pour qu'elle comprenne notre démarche, dans nos orientations budgétaires et qu'elle adhère à cette démarche. Nous sommes, nous l'avons déjà dit, dans une situation de contraintes. Tout d'abord il y a un passif à éponger, la dette. Ensuite nous ne décidons pas de tout. Nous ne décidons pas du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est versée par l'État. C'est l'État qui fixe le niveau du montant de la somme qu'il va verser pour la DGF. Et il y a une diminution depuis plusieurs années, cette année aussi, enfin pour l'année 2019, Il y a une diminution même si elle est légère mais elle est là. Nous ne maîtrisons pas, nous ne fixons pas ce montant-là. La troisième remarque aussi concernant les contraintes, une grande partie du budget est affectée en faveur de l'action sociale des solidarités et ces dépenses là nous savons qu'elles augmentent parce que la population vieillit. Mais nous n'allons pas laisser tomber nos personnes âgées et nos personnes en situation de handicap. De même la misère elle existe en Martinique. Donc une partie de la richesse qui est créée ici en Martinique, elle doit aller en direction des plus démunis, l'avenir de l'humanité c'est la solidarité. Cela c'est un choix politique nous ne sommes pas en train de gérer la pénurie nous sommes en train de faire des choix politiques. Avec ce qui nous reste, quand on a tenu compte de toutes les contraintes, avec ce que nous avons, nous faisons les efforts nécessaires pour assurer le développement de ce pays, le développement économique, le tourisme, le développement social, le développement humain et le développement durable. Il y a quand même plus de 200 millions d'euros en investissement. Il n'y aura pas de développement économique quel que soit le pays si le potentiel humain n'est pas formé. La formation professionnelle et l'apprentissage doivent correspondre aux besoins de notre territoire. Il n'y aura pas d'attractivité du territoire de développement du tourisme de grands projets structurants si la population ellemême elle ne s'épanouit pas dans un environnement de bien-être. Lorsque dans le domaine de la culture nous mettons en place l'école des Arts c'est parce que nous pensons qu'à travers l'enseignement artistique une véritable avancée est possible dans les processus d'éducation. L'objectif pour nous n'est pas d'avoir des virtuoses, quel que soit le domaine artistique. Si nous avons des virtuoses tant mieux, mais l'objectif c'est d'agir sur les processus d'éducation : l'art et la culture sont des moyens à mettre en œuvre pour faire face aux problématiques de nos sociétés modernes. Lorsque nous mettons en place une Direction de la langue créole au sein de l'organigramme de la CTM, reste encore parce que ce projet-là n'est pas encore passer devant le comité technique, mais quand il va passer, il va recevoir, nous l'espérons, un avis favorable, cette direction sera créée au sein de la CTM. Mais nous ne sommes pas dans le folklore. Lorsque nous mettons en place cette Direction, c'est parce que nous pensons qu'il nous faut modifier notre rapport à la langue créole, qu'il nous faut marcher sur nos deux jambes, nous avons deux langues. Nous devons les considérer au même niveau. Il nous faut contribuer aussi à la lutte contre l'échec scolaire par une étude harmonieuse de nos deux langues, le français et le créole et cela correspond à notre orientation fondamentale. Faire de la culture un facteur de développement permettant une avancée de notre conscience et de notre cohésion, en tant que peuple, c'est ce qui nous semble fondamental, et c'est dans ce sens-là que nous avons inscrit ces projets dans nos orientations budgétaires. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je croyais qu'il y avait d'autres personnes avant moi.

M. le Président Claude LISE – Non, je m'en assure. Personne n'avait demandé la parole avant le collègue ADENET ? Non, donc c'est à toi.

M. Lucien ADENET – Je crois qu'il y a des collègues ici aujourd'hui qui n'ont pas encore compris que nous sommes au 21ème siècle. Quand il parle de vente de ciment par exemple, comme critère pour le développement économique, la quantité de sacs de ciment vendus, je crois que ces collègues-là utilisent des critères d'un temps révolu, d'un temps dépassé, enfin peut-être trépassé aussi. Parce qu'il faut bien comprendre que, dans le bâtiment aujour-d'hui, on utilise des revêtements en enrobé, on utilise des murs en gabions, on utilise des

confortements parasismiques pour les bâtiments et dans tous ces dispositifs il n'y a pas de ciment. Dans le numérique, et nous allons voir un dossier, le dossier numéro 21 qui parle de numérique. On nous dit que la mise en œuvre de cette politique d'aménagement numérique représente un enjeu financier global de plus de 180 millions d'euros d'investissement. Donc on voit bien que on peut mesurer l'investissement au niveau d'une collectivité avec d'autres critères que le nombre de sacs de ciment vendus. La collègue qui m'a précédé tout à l'heure disait, parlant de la Culture, qu'il y avait énormément de dépenses faites dans ces domaines. Je crois que sans approfondir davantage, sans aller plus loin, on peut comprendre que notre Collectivité est entrée dans cette ère nouvelle qui s'ouvre devant nous et que l'on investit de plus en plus chaque jour dans ce pays. C'est ce que je voulais dire.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Est-ce que je dois comprendre que nous allons passer à une autre question ? J'étais vraiment inquiet. ....Chut, s'il vous plait !.... Collègue HAJJAR, tu as la parole.

M. Johnny HAJJAR - Merci M. le Président. Ce moment de débat est un moment extrêmement important il permet au peuple qui nous regarde de confronter les positions, les directions, les choix dans une assemblée politique et c'est extrêmement important. Je vais bien sûr dans l'ordre, puisqu'il faut une chronologie, rappeler un peu quelques éléments de contexte. Le contexte et le constat. Bien sûr, la source c'est l'INSEE, document que n'importe qui peut aller regarder. Contrairement à ce que j'ai cru entendre, le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation et je demande à certains de ne pas avoir un regard sélectif et de ne pas regarder une catégorie mais de les regarder toutes catégories confondues. Le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation de plus de 5 %. Le nombre de créations d'entreprises à diminué. Je répète le nombre de création d'entreprise a diminué. La crise économique et sociale est là et bien là et elle est forte. D'ailleurs le Conseil économique et social a inscrit dans son rapport comme titre : "Économie en berne". Donc si je peux être partisan je pense que le Conseil économique et social qui s'y connaît quand il écrit "une économie en berne", il sait de quoi il parle. D'ailleurs je rappelle que, il y a une baisse du pouvoir d'achat aussi en Martinique. Je rappelle que votre gouvernance, votre Collectivité à laquelle j'appartiens en tant que Minorité dans l'Assemblée, a voté l'augmentation de la taxe sur le carburant qui a été appliqué au 1er janvier 2017 d'autres s'en inspirent en France mais l'initiative est venue ici, dans cette Assemblée, ce qui a touché toutes celles et tous ceux qui ont une voiture qui payent plus cher. Il y a une quasi-absence d'investissement publics cela est connu et reconnu et on peut regarder tous les tableaux d'investissement et on ne doit pas s'en satisfaire. Là encore je prends comme exemple le rapport inscrit par le CESECEM. Je tiens à saluer ce rapport que je trouve très objectif. Le seul reproche que je pourrais faire, il me semble que je l'ai déjà fait l'année précédente, c'est qu'il me semble que ce rapport ne parvienne pas au moment de la science plénière mais quelques jours avant que nous puissions en prendre connaissance parce que ce rapport là, au fond il a été distribué aux membres de l'Assemblée, aujourd'hui juste pendant le débat des orientations budgétaires donc nous découvrons les conclusions du Conseil Économique qui, ma foi, sont extrêmement importantes puisque élaborées par des personnes qui sont des personnes ressources, des chefs d'entreprise, des représentants des salariés et autres qui travaillent dans le développement de l'activité économique en Martinique. Bien sûr les prix ont augmenté, la vie est chère mais il y a aussi la sous consommation des fonds européens. Alors c'est vrai que l'on peut comparer par rapport aux départements d'outre-mer la Martinique est bonne dernière ce n'est pas à notre avantage c'est une réalité mais en termes de consommation des fonds européens la Martinique est dernière pas seulement devant la Réunion mais devant tous les départements dit d'outre-mer.

### (brouhaha)

Dernière! Alors le personnel de la CTM est livré à lui-même avec des injustices et des discriminations fortes, il y a encore aujourd'hui un regard vis-à-vis du personnel de l'ex Conseil Général dit d'en bas et le regard du personnel de l'ex Conseil Régional dit d'en haut. J'en veux pour preuve la multiplication des débrayages des services, notamment du secteur social que nous avons connu il n'y a pas longtemps je parle de l'aide sociale à l'enfance, je parle des PMI, je parle récemment il y a quelques jours de l'APA. Pour prendre un exemple, je pense que le fait qu'il y a qu'un seul référent politique qui s'appelle le Président du Conseil Exécutif alors qu'il doit gérer toute la Martinique pour près de 4000 salariés, ce n'est peutêtre pas le meilleur moyen d'avoir de l'empathie et de l'accompagnement vis-à-vis de nos salariés. Il y a eu à un moment deux représentants du Conseil Exécutif à être en lien, et j'ai découvert que, à priori, il n'y a plus de Représentant du Conseil Exécutif en lien avec les salariés. Les orientations budgétaires de cette année 2019 représentent les orientations avant le 4e budget de votre mandature de 2019 sur 6 possible. Je rappelle que votre mandature prendra fin vers 2021 donc vous allez voter 6 budgets et vous aurez 6 orientations budgétaires et nous sommes déjà au 4ème. Cela signifie que plus de la moitié du chemin a été parcouru par vous-même, et par la Collectivité alors le constat est inquiétant. Monsieur le Président du Conseil exécutif Alfred MARIE-JEANNE vous mentez quand vous dites que vos difficultés proviennent de la gestion passée et des dettes des autres et je vais vous le prouver. D'abord vous cherchez des causes extérieures aux problèmes de gestion de votre propre gouvernance. Je rappelle qu'en termes de gestion, il s'agit de votre choix de tout détruire en arrivant comme outil au service du développement. Je ne prendrai que quelques exemples ; le GIP Martinique Europe performance pour la gestion des fonds européens : détruit. Le pôle de joaillerie : détruit, la maison de l'entreprise : détruite, le dernier en date qui ne va pas tarder d'ailleurs vous l'avez dit dans votre introduction, c'est le syndicat mixte du TCSP que vous cherchez à détruire. L'outil de gestion des énergies renouvelables : détruit. L'objectif pour vous, c'est de tout recommencer à zéro pour ne laisser aucune trace du passé. Je rappelle, je reviendrai sur le syndicat mixte du TCSP, pour rappeler encore pourquoi vous mentez à nouveau. Mais l'Histoire ne peut pas mentir il suffit de reprendre les procès-verbaux quand vous êtes arrivés à la tête de la Collectivité Territoriale de Martinique. D'abord le premier budget que vous avez hérité et je vous invite à reprendre les interventions de l'ancien payeur régional qui était devenu le premier payeur de la collectivité territoriale de Martinique vous avez commencé avec un budget de 1 milliards 400 millions d'euros c'était ça votre héritage en recettes et en dépenses en 2016. 1 milliards 400 millions d'euros! Le plus gros budget jamais vu en Martinique. Aujourd'hui 3 ans après, bientôt 4 avec 2019, le budget est à peine de 1 milliard 150 millions d'euros. C'est-à-dire que le budget en 3 années de votre gouvernance a chuté de près de 350 millions d'euros avec un investissement bien sûr quasi inexistant. Mais pire, et peut-être que vous ne l'avez pas fait exprès mais je prendrai vos documents et vos propres chiffres page 20 du rapport des orientations budgétaires alors c'est dommage que cela soit en noir et blanc mais il est là. Quand on regarde cette page 20

on constate que la dette dont vous avez hérité est une dette ancienne des anciens Conseil Général et Conseil Régional inclus. Et bien cette dette-là, à votre arrivée, je le dis, est une dette ancienne, pas sur cinq ans, mais bien plus ancienne, elle est de 476 055 000. J'en prends pour preuve ce magnifique tableau dans lequel on utilise comme indicateur le compte administratif. Le compte administratif ne ment pas et c'est ce que vous avez voté. Même si nous avons un désaccord sur le déficit de 2015 d'ailleurs je pense que le tribunal va arbitrer à ce niveau-là. En 2016 quand on regarde le compte administratif que vous avez voté ici en 2016, vous avez augmenté je dis bien votre gouvernance a augmenté la dette de plus de 84 millions d'euros. En 2017, de plus de 7 millions d'euros. Et vos prévisions, je dis bien vos prévisions, sont pour 2018 à travers le budget de 2019 de près de 587 millions d'euros. Cela veut dire M. le Président du Conseil Exécutif, que depuis que vous êtes arrivés à la tête de cette collectivité la dette a augmenté de plus de 111 millions d'euros, alors que le budget lui, a diminué de plus de 250 millions d'euros. Et je remercie également le Conseil économique, le CESECEM qui dans son rapport utilise un terme très diplomate pour dire la même chose. Il dit: "l'encours de la dette depuis 2016 est haussière", c'est très diplomate, mais ce qui veut dire en augmentation. Donc il n'y a pas eu de gestion active de la dette, il y a une augmentation importante de la dette en trois ans, par votre gouvernance. Et le Conseil Économique et Social rappelle la nécessité du respect de la capacité de désendettement. Et là je les rejoins également énormément parce qu'ils ont parfaitement raison et cela démontre que ce que vous avez dit est un mensonge ; alors la réalité quelle est-elle ? En entendant les Présidents de commissions et les interventions, tout le monde félicite ces orientations mais en même temps tout le monde a des demandes nouvelles qui n'apparaissent pas dans les orientations. Agriculture en panne. Pêche en panne. BTP en panne. Gestion du personnel en panne. Aide sociale en panne. Je rappelle que maintenant vous avez supprimé les aides sociales aux CCAS mais que les gens qui ne peuvent plus trouver d'accompagnement qui sont dans le besoin les plus pauvres les plus démunis viennent dans les CCAS notamment à Fort-de-France alors que nous n'avons plus les recettes que vous nous savez retiré et on essaie de faire avec. Le transport lui-même est en panne. L'aide aux associations est en panne. Je rappelle que l'aide aux associations a été liquidée pour près d'un tiers en 3 ans, la culture et le sport aussi. Quant aux activités économiques notamment des très petites entreprises et des moyennes entreprises, la situation est la même elle, est en panne. Alors je suis même inquiet parce que quand je lis une partie du rapport, dans le domaine accroître l'accessibilité et l'attractivité du territoire je vois "valorisation des ressources humaines". Alors c'est vrai peut-être que en termes de bienveillance d'écrit on ne peut être que d'accord et j'entends parler en 2018 pour 2019, je lis simplement ce qui est écrit dans le rapport : "mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences". "Mettre en place" cela veut que ki sa ? Y pa téka existé ? En plus une démarche. Même pas un programme, même pas un dispositif. Alors que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit exister depuis plus de 10 ans ! C'est aujourd'hui que la Collectivité se rend compte qu'il faut mettre en place pour 2019 une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences! Cela m'inquiète je ne l'ai pas inventée. C'est écrit dans votre propre rapport. Alors les orientations budgétaires sont de la même teneur que 2016-2017 et 2018. Je reconnais une chose, beaucoup d'études, beaucoup de schéma ah oui pour ça... Études par ci, schémas par-là, pani pwoblem! Mais le schéma ne fait pas la réalité de la richesse et de la valeur ajoutée. Ensuite beaucoup de routes. C'est vrai le goudron c'est important, mais ce n'est pas le plus important et le plus urgent. Boucher des trous, c'est bien. D'ailleurs je vous rappelle qu'il y a une voiture calcinée sur la rocade près de Schœlcher depuis plus de 2 ans. Si zot té pé tiréy, y téké bon. Boucher les trous, réparer les trottoirs et les routes, j'ai bien compris que c'est la priorité. J'ai même entendu parler de la dette grise mais il faut sortir de toutes ces généralités et certainement rentrer dans les réalités concrète et prendre en compte les filières à construire avec les très petites entreprises et les moyennes entreprises. Nous sommes dans le "pawol an bouche". Où est la programmation? Les montants affectés, le plan opérationnel j'ai même entendu une collègue rappeler qu'il y a des personnes, des structures qui n'ont pas de réponse depuis 2 ans et c'est récurrent. Cela s'est passé avec l'ACISE, avec la CFTU, les délais de paiement sont catastrophiques. Les inégalités se creusent. La CTM n'est certes pas la seule responsable. Il faut avoir l'honnêteté, de dire que ce n'est pas la CTM seule, néanmoins elle a une bonne part de responsabilité, et les difficultés sont là. Où est le vrai problème ? En fait vous avez détruit la richesse donc vous avez hérité. Il n'y a donc pas eu de création de richesse, un euro investi de la CTM devrait être semé pour pouvoir récolter et générer au moins 10 euros supplémentaires. Ce n'est pas avec le goudron nou kay fèy! C'est bien pour les amortisseurs de voitures mais ce n'est pas cela qui va faire de la richesse, en plus du développement du confort de l'activité de l'emploi. Parce qu'il n'y a eu ni investissement, ni structuration des filières, ni accompagnement suffisant de l'initiative privée alors qu'il y a une absence totale d'initiative publique. Alors nos propositions concrètement, parce que faire le constat c'est une chose mais il faut aussi aller aux propositions. D'emblée d'abord investir massivement pour créer des richesses aussi bien dans le public dans le privé avec un plan de relance notamment un plan urgent au niveau du BTP et de la construction de logements pour mieux faire face aux dépenses. À force de puiser dans les stocks, le stock d'argent diminue alors il faut augmenter les stocks. Mais pour augmenter les stocks il faut semer comme un agriculteur pour créer et régénérer les stocks et créer de la richesse et de la valeur ajoutée. Parce que les recettes diminuent et les besoins augmentent. La seule solution est de créer des richesses. Alors bien sûr, l'optimisation de la consommation des fonds européens est aussi essentielle. Et je vais prendre l'exemple de l'agriculture. J'ai discuté avec pas mal d'agriculteurs et sé yo ka vini wouè mwen...

(Rires)

M. le Président Claude LISE - S'il vous plait. Collègues, quand il y a interruption, on est obligé de stopper le temps. Donc on allonge la durée de notre débat, donc reprends.

M. Johnny HAJJAR – Rassurez-vous, je suis extrêmement déterminé et convaincu du fond du cœur. Alors je disais qu'il fallait rentrer dans l'optimisation de la consommation des fonds européens. Je vais prendre quelques exemples. Apparemment, il y aurait une ligne qui serait en cours d'ouverture, la ligne Conseil en agriculture. J'ai même entendu quelqu'un de votre majorité rappeler la nécessité d'accompagner les agriculteurs. Sachant que la clôture c'est en 2020. Vous imaginez si vous ouvrez pour 2019-2020, la situation dans laquelle nous sommes. Tous les organismes et les exploitants agricoles n'ont pas d'encadrement pour avoir de l'ingénierie locale et favoriser la sécurisation et le développement des entreprises agricoles à travers des stratégies, des conseils et un plan de développement. Il faut absolument que cette mesure soit ouverte rapidement parce que cette ingénierie manque, elle existe dans les fonds européens et elle tarde trop cela va faire 4 ans. Elle n'est toujours pas ouverte, elle est en cours d'ouverture. Quelques mesures sont ouvertes mais fonctionnent difficilement. Exemple : encore au niveau de l'agriculture, l'investissement en agriculture.

Cela fonctionne très mal pour des raisons très simples. Ce n'est pas seulement dans l'agriculture, toutes les très petites entreprises n'ont pas l'expertise et l'ingénierie nécessaire parce qu'il faut pouvoir monter des dossiers de fonds européens et c'est extrêmement complexe. Il faut des spécialistes. Or il n'y a que les grosses structures qui peuvent payer des personnes pour monter des dossiers de fonds européens, donc la CTM si elle veut augmenter l'utilisation des fonds européens, elle doit nécessairement faire en sorte qu'elle puisse accompagner toutes les très petites d'entreprise et les moyennes, notamment les exploitants agricoles pour les aider à monter leur dossier pour obtenir les financements dont ils ont besoin ; et c'est valable dans tous les domaines. Redonner la dignité au personnel. Traiter équitablement le personnel de la CTM mettre en urgence l'organisation et le fonctionnement nécessaire pour donner à la CTM de la réactivité et de l'anticipation. Oui, parce que c'est un binôme politique personnel. Si l'équipe est organisée, cela va aller plus vite et les consommations seront meilleures. Alors le transport, il faut arrêter la demande de dissolution du TSCP. Nous vous proposons d'arrêter la demande de dissolution du TCSP, du syndicat mixte. Pourquoi ? Parce qu'il y a encore des opérations en cours. Je rappelle qu'il y a des familles non relogées que vous allez livrer à elles-mêmes. Parce que quand vous faites la dissolution du syndicat mixte, cette opération va disparaître et ces familles ne seront pas reloger et ce sera de votre responsabilité. Alors ne pas charger la barque...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue, je veux attirer ton attention, sur le fait qu'il ne reste plus que 5 minutes pour ton groupe et 55 minutes pour la Majorité. Donc c'est juste un point, on a interrompu et le décompte va reprendre quand tu reprends.

M. Johnny HAJJAR – Alors j'insiste parce que ce sont des familles qui ne sont pas encore relogées, si le syndicat mixte disparaît, vous les mettez à la rue sans prise en charge et sans relogement. C'est le choix de la dissolution du syndicat mixte, comme le choix de la dissolution de la SODEM qui rend ces familles livrées à elles-mêmes, et rien d'autre. Cette opération n'étant pas clôturée, l'objet du syndicat mixte n'est pas terminé. D'ailleurs elle n'est pas terminée non plus pour les extensions du TCSP. Je vous ai remis ici même, au Président de l'Assemblée, les études d'extension sur Schœlcher et sur brasserie Lorraine au Lamentin. Il suffit donc de les exécuter et de les mettre en œuvre, et là vous avez la possibilité de créer du fond de compensation de la TVA pour générer des recettes nouvelles. Alors, il ne faut pas charger la barque car les outils extérieurs et opérationnels existent : SPL, SAEM. Au risque d'affaiblir la capacité de financement de la CTM, car nous sommes dans des domaines très spécialisés. Le syndicat mixte travaille sur le TCSP qui est un outil désigné et qui doit mettre en œuvre le TCSP dans toutes ses prolongations nord, sud. Alors là aussi, vous le faites certainement volontairement quand vous parlez des 99 millions du partenaire public-privé, il s'agit de 5 prêts et vous oubliez de dire que c'est 5 prêts sont sur 20 et 30 ans. Il n'y a pas 99 millions d'euros à payer là tout de suite, ce n'est pas vrai! C'est faux, les 99 millions c'est sur 20 à 30 ans. Le deuxième élément c'est que les 10 millions dont vous parlez, c'est parce que vous avez bloqué le paiement de Caraïbus depuis mars 2017, et d'ailleurs dans les 10 millions il doit y avoir les intérêts moratoires, cela fait plus d'un an et demi que vous ne voulez pas payer Caraïbus donc c'est normal que Caraïbus vous demande aujourd'hui de payer en 2018, 2017 et 2018 cela fait bien 10 millions d'euros. Et cela vous n'avez pas osé le dire parce que cela ne vous arrange pas et çà c'est la vérité! Le contrat de partenariat PPP est à transférer, il n'est pas encore transféré, sauf si je me trompe. Il vous reste 2 ans et demi de mandature. Il faut donc être concret et sortir des incantations des schémas et des études sans incohérence. Il faut être pragmatique et lucide. Sur le transport, il suffit déjà dans un premier temps de connecter les réseaux maritimes, terrestres, Espace sud, taxi-co, CFTU. Les réseaux existants doivent être connectés avec un ticket unique et des compensations financières pour qu'elles puissent se mettre en place. Il faut absolument mettre en place un nouveau modèle économique et surtout reconstruire et retisser la création d'entreprises, notamment les très petites entreprises et les moyennes entreprises ainsi que les associations. Bien sur l'innovation est également un champ très important. Voilà ici, pour clôturer, les quelques propositions sur les orientations budgétaires qui permettront que vous puissiez créer de la richesse, générer cette richesse et faire en sorte que vous puissiez faire face à la dette que vous avez augmentée vous-même.

M. le Président Claude LISE – Il reste 1'22 minutes.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Président, juste un petit mot.

M. le Président Claude LISE – Oui, tu as le droit.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) — J'ai écouté avec beaucoup d'attention ton discours, M. Johnny HAJJAR. Je te dirai simplement que je conserve ma sympathie mathématique parce que tu dis que tu es un mathématicien. Mais là s'arrête ma sympathie parce que je te demande d'avoir plus de rigueur dans les chiffres, tu n'es pas un économiste. Voilà ce que je te demande de faire.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes devant une querelle d'expert.

M. Jean-Claude DUVERGER – M. le Président. Sur le nombre, sur l'heure.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que c'est un point d'ordre ? C'est pour qu'on ne puisse pas décompter.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est un point d'ordre. Fred LORDINOT a parlé 25 minutes. TINOT a parlé 3'30 minutes, cela fait 28. Johnny a parlé 22'40. Sur 55 minutes, il ne nous reste pas 1 minute. J'ai noté 25 + 3'50+ 22'40. Attendez, attendez...

M. le Président Claude LISE – En plus j'ai demandé de partager les 6 minutes de la collègue LEOTIN, on a ajouté 3 minutes. Mais, je n'y peux rien.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Ce n'est pas dépassé. Je pense que les collègues sont intervenus pour moi. Pour les minutes qui restent la collègue VALENTIN va intervenir. Il reste 4 minutes plus une minute de plus ou deux, elle va finir.

M. le Président Claude LISE – Collègue VALENTIN, essaie d'avoir des formules elliptiques.

Mme Sandra VALENTIN – Je pense que mon intervention fera moins de 4 minutes. Mon micro fonctionne ? Oui. Alors en fait, j'ai noté que dans le rapport d'orientations budgétaires, il avait été identifié comme axe prioritaire de favoriser l'épanouissement de la population et les moyens et l'attention consacrée par la Collectivité au personnel sont présentés comme étant des préalables majeurs. Or la réalité des Services d'une part et des retours que nous avons de la population, nous montre qu'il y a une prise en compte effectivement de cet élé-

ment majeur qui doit passer par la mise à niveau des ressources humaine de la Collectivité au bon endroit. Favoriser le bien-être de la population passe par une meilleure visibilité de l'action de la Collectivité et aussi par le contrôle et la bonne exécution des missions de la CTM délègue à ses partenaires. Aussi, comment assurer une meilleure prise en compte de la santé et de la prévention médico-sociale si les professionnels concernés ne sont pas en nombre suffisant pour accueillir, informer, accompagner les porteurs de projets et les bénéficiaires cible. Aujourd'hui la population a du mal à identifier un interlocuteur pour ces demandes, pour le suivi des dossiers, vers qui se tourner et mêmes nous élus, nous avons du mal à les orienter. Qui fait quoi ? Où ? Comment ? Concernant la ressource sociale en particulier, j'ai eu comme retour que les assistantes sociales sont en grande difficulté parce qu'elles sont censées être déployées sur l'ensemble du territoire, mais leur nombre est largement insuffisant face à l'ampleur de la tâche. De nombreux postes sont vacants, notamment à la direction de l'action sociale, il y a 18 postes vacants d'assistante sociale. Or près de 80 000 personnes, en Martinique, vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire vivent avec moins de 610 € par mois. Donc il y a vraiment besoin de mettre l'accent sur ce secteur. Je fais partie de ceux et celles qui pensent qu'il vaut mieux apprendre à pêcher plutôt que de donner du poisson, mais pour cela il faut qu'il y ait des moyens humains pour accompagner la population. Je propose que ces orientations budgétaires soient véritablement traduites en acte pour atteindre les objectifs que se fixe la Collectivité et cela passe par les forces vives de cette collectivité. À court terme, les services à la population doivent être dotés de moyens humains. Je dis à court terme, parce que j'ai vu dans le débat, qu'il est prévu de mettre en place une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) à court et à moyen terme. Mais je pense qu'à très court terme, il y a à un mettre l'accent sur ce point. Sans doute y a-t-il à mener une analyse prospective, comme vous l'avez prévue dans ce débat d'orientations budgétaires, pour qu'il y ait une juste adéquation des moyens humains, là où il y a de véritables besoins, mais surtout je pense que le personnel qualifié, notamment dans le secteur social, doit avoir une attention particulière. Donc je pense que finalement, d'autant qu'il est prévu que la Collectivité développe ce qu'on appelle l'e-administration, c'est-àdire le lien à travers l'électronique, il faut que la partie sociale soit à l'écoute de la population pour mieux les accompagner les orienter pour que l'action de la Collectivité ait véritablement un impact, pour que notre population et se sente accompagner, écouter. Merci de votre attention.

M. le Président Claude LISE – Merci. Le groupe de l'Opposition a épuisé son temps de parole. Je passe donc au groupe de la Majorité. C'est le collègue MONPLAISIR qui a demandé la parole, ensuite le collègue CLEON.

M. Yan MONPLAISIR – Merci M. le Président. Je devrais presque, avant même ce vote, ou en tout cas avant même que tous les avis ne se soient exprimés je devrais féliciter le Président de l'Exécutif, monsieur le Président vous avez réussi quasiment à faire l'unanimité parce que je constate qu'il n'y a pas de remise en cause des 4 axes d'orientation que vous avez donné à savoir accroître l'accessibilité et l'attractivité des territoires, favoriser l'épanouissement de la population, s'engager dans la transition écologique et favoriser la coopération régionale. Je n'ai pas entendu d'opposants exprimer de rejet ou de contestation. Alors il est vrai qu'ici ou là, on a pu avoir, mais c'est légitime, quelques observations quelques critiques quelques propositions, d'ailleurs propositions parfois contradictoires. Ceux-là même qui nous indiquaient, lors de l'orientation budgétaire précédente, qu'il fallait

emprunter, nous disent de ne pas le faire aujourd'hui. Ceux-là même qui nous expliquent qu'il y a déjà trop d'endettement, nous demandent d'en faire un peu plus. Ce qui à mon sens signifie qu'on est finalement un peu dans le vrai. La situation des collectivités, la situation même, je dirais, de l'Etat, n'est un secret pour personne, puisque s'il y a des contestations qui s'expriment dans la rue, c'est bien parce qu'il y a des difficultés économiques qui ont contraint le Gouvernement à prendre des mesures, des mesures d'économie qui se sont répercutées sur les collectivités avec la contrainte imposée aux collectivités de limiter l'évolution de leurs dépenses, avec des restrictions budgétaires imposées aux collectivités, à toutes les collectivités d'ailleurs. A toutes les collectivités puisque, on pourrait faire une bataille de chiffres, mais sans faire une bataille de chiffres, il est incontestable que si la commande publique baisse, c'est en raison, principalement, de la diminution de la commande des autres collectivités dont la situation financière, et ce n'est un secret pour personne, est très souvent catastrophique, je parle dans une certaine mesure des EPCI mais dans une mesure très large, des communes de la Martinique, dont certaines ont une situation aggravée très récemment, mais quelques fois très ancienne de dégradation, aggravée par la politique menée et contrainte de l'Etat, tout ceci ce n'est pas un secret pour les Martiniquais, ce n'est un secret pour personne, d'ailleurs, les choses doivent être un peu moins dures chez nous, parce que dans d'autres départements, il y a une mobilisation de la population et, notamment, on l'a rappelé à la Réunion, qui témoigne de difficultés partagées par toutes les collectivités. Ces difficultés se sont exprimées lors de la Conférence des régions, se sont exprimées lors des réunions des départements, lors des réunions de maires de France. Donc, il est évident que la situation est connue de tout le monde. La situation de notre Collectivité aussi est connue et on peut ergoter ici ou là sur les chiffres, mais ce qui est certain c'est qu'il était nécessaire d'imposer à notre Collectivité nouvelle une plus grande rigueur que ce qui avait été connue par le passé. Monsieur le Président, vous avez d'ailleurs, à ce titre, raison de dissoudre ou de mettre fin au Syndicat Mixte des Transports. Je n'irai pas plus loin, j'interpelle simplement, en avance, les uns et les autres, sur le rapport de la Cour des comptes à venir, qui signifiera pourquoi vous avez eu tant de fois raisons, M. le Président, tant de fois raisons. Alors, quelle est la situation de la Martinique? La situation de la Martinique, monsieur le Président, elle n'est pas pire que dans une autre région ou dans un autre département. Notre Collectivité a fait preuve de la rigueur qui s'imposait, nous avons été conduits à mettre un terme au fonctionnement d'au moins deux, que j'ai à l'esprit, structures, chacune avec un passif de plus de 14M€. Nous avons été contraints de prendre la suite d'un certain nombre, c'est ce qu'on appelle la dette grise, d'engagements qui ne figuraient pas dans les comptes de la Collectivité. Je suis au nom de cette Collectivité, je siège au Grand Port de Fort de France de la Martinique et, dans ce Grand Port, il y avait un engagement qui avait été pris et que vous n'aviez pas dans vos comptes, quand vous êtes arrivés; mais que vous avez dû tenir et il y en avait d'autres comme cela. Ce sont des réalités et il était donc nécessaire de redresser les choses. Alors, la situation de la Martinique qu'elle est-elle ? On a dit : tout va mal. Tout va mal, mais le tourisme ne s'est jamais si bien porté. Pour la première fois, on n'a pas fermé d'hôtels en 2017, en 2016 et en 2018, je l'espère, l'année n'étant pas terminée. Je rappelle qu'on fermait plus d'un hôtel par an, tous les ans depuis dix ans jusqu'en 2015. Plus d'un hôtel par an, alors vous me direz, on n'avait peut-être touché le fond de la piscine? Peut-être que maintenant on est en train de rebondir, je l'espère. Mais je suis obligé de constater avec vous les chiffres, c'est qu'il y a un record du nombre de visiteurs à l'aéroport. Record du nombre de visiteurs sur le port de Fort de France. Que, les chiffres de la banane, après une année difficile, suite aux intempéries, ont atteint les meilleurs niveaux. Que les

importations en vrac sont en augmentation très sensible, que jamais il n'y a eu autant d'importation de containers en Martinique. Quand on importe, c'est que quelque part les gens ont les moyens de dépenser; c'est que quelque part l'économie va mieux, sinon pourquoi importerait-on plus de containers ? Je constate qu'après une année presque deux d'interruption de production la SARA s'est remise à produire. Ceci explique d'ailleurs des statistiques qui vous montreront qu'en 2018 les choses, de ce point de vue-là vont mieux. La situation du logement, le logement vous le savez c'est un domaine pour lequel nous nous sommes beaucoup battus. Alors il y a le secteur privé, il y a le secteur sur lequel nous avons plus directement des moyens d'agir qui est la commande des sociétés de HLM. Nous n'avons cessé de marquer notre détermination et notre volonté en ce qui concerne la demande de construction des logements sociaux et nous avons obtenu des résultats, puisque quand nous sommes arrivés on construisait un peu moins de 400 logements ; et que sous réserve de la confirmation des chiffres, on devrait être cette année à un peu près à 800 logements. Ce qui signifie que, évidemment, vous me direz ce n'est pas vous, mais c'est un peu nous parce que quand nous avions tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité de dynamiser ces sociétés, il y avait eu une grande part de scepticisme de la part de certains, contestant l'insuffisance de l'effort auquel nous faisions référence. Alors on regarde tout ça. Est-ce que la Martinique va mal? Je ne le crois pas et les chiffres disent le contraire. Est-ce qu'elle pourrait aller mieux? Certainement et nous le souhaitons tous et j'espère que chacun d'entre nous le souhaite. J'espère que chacun d'entre nous constatons les difficultés générales de l'économie, on a à l'esprit la volonté de faire en sorte de créer un environnement favorable au développement ; et, cet environnement doit aussi être fait à la fois de volonté mais aussi l'optimisme qui est le moteur de l'action. Je sais que vous n'avez pas trop envie que la politique que nous menions fasse ses preuves même si les chiffres disent le contraire de vos attentes. Mais ce qui est certain, c'est que les Martiniquais eux, ils ont tous envie que nous réussissions ensemble. Et, moi je ne vais pas qualifier.... Et j'ai d'ailleurs été choqué qu'ici on ait pus traiter un membre de notre Assemblée, ait pu traiter le Président de l'Exécutif de menteur. Ce n'est pas admissible. En tout cas, je souhaite qu'au nom de cette Assemblée, on n'utilise pas ce vocabulaire pour parler, pour faire état de l'engagement des autres, même si on ne partage pas cet engagement. Moi je souhaiterais qu'on puisse, dans un esprit plus serein, travailler ensemble, tous ensemble, pour parler d'un plan de relance. Puis vous dites la situation est mauvaise ; vous parlez d'emprunt et puis vous dites on est trop endetté ; vous parlez de d'autorisation ou plutôt de mobilisation des fonds européens et c'est ce que nous faisons et n'arrêtons pas de le faire. Et, je l'ai signalé dans les échanges que j'ai eus avec le Ministère comment peut-on juger ou jauger que l'on est bon ou pas bon ? Eh bien, on se compare un peu aux autres. Et bien quand on se compare, notamment à l'île voisine de la Guadeloupe, la consommation des crédits ici est meilleure que celle de notre voisin, de notre île voisine et comparable en taille et tout, qu'est la Guadeloupe. Donc finalement vous êtes d'accord sur les orientations du Président, vous êtes en contradiction sur le fait de savoir s'il faut s'endetter plus ou moins ; certains disent qu'il faut faire plus, d'autres disent après avoir dit il faut faire plus, il faut faire moins finalement, vous êtes d'accord avec les orientations du Président. Finalement vous manquez d'arguments et, finalement, je pense que vous allez voter, si vous le confirmez lors du budget les orientations qui traduisent la politique menée par cette Collectivité. Et, je me félicite de ce que le bon sens et l'intérêt général finissent par l'emporter. Merci.

### Monsieur le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON - Oui bonsoir tout le monde. Je m'excuse déjà à l'orée de mon intervention parce que je serai quelques peu décousu, parce qu'il me faudra, point par point, tenter de démonter certaines démonstrations qui ont été faites et peut-être, il faut être impitoyable avec les contrevérités et les démonstrations à l'emporte-pièce. Je dirais les démonstrations Canada Dry qui ressemblent à la vérité, qui ont la couleur de la vérité, comme le Canada Dry avait la couleur de l'alcool, mais qui n'est pas l'alcool, et bien ces démonstrations ne sont pas vérité. Camarade MONPLAISIR, tu l'as dit, je vais simplement d'un mot le redire pour que tout le monde entende, tous les Martiniquais qui nous écoutent, ont dans leur petit écran, ont entendu dans leur radio, que toutes les régions de France, tous les départements de France, l'écrasante majorité des maires sont vent debout contre la cure d'austérité que nous impose ce Gouvernement. C'est vrai qu'il a ici un avocat zélé et émérite mais hélas,...

#### (brouhaha)

hélas, ses plaidoiries tombent à plat. Comment peut-on vouloir nier ce que le camarade MARIE-SAINTE, oui camarade aussi, ce qu'il dénonce régulièrement. Oui sur beaucoup de dossiers, sur plusieurs dossiers, nous sommes bloqués par les services de l'État. Alors tu as pris un exemple que je connais très bien c'est celui du dragage du port de pêche du Vauclin. Et bien mon ami depuis le 5 septembre, camarade et ami, depuis le 5 septembre, la Commission d'Appel d'Offres et les membres de cette commission peuvent l'approuver, nous avons attribué le marché de dragage du port du Vauclin. Nous sommes prêts nous sommes dans les starting-blocks. Il nous manque simplement l'autorisation des services de l'État au titre de la loi sur l'eau, c'est une réalité. Nous avons un courrier où il est spécifié qu'il nous est strictement interdit d'entamer ce chantier tant que nous n'aurons pas le feu vert et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Ceci est vrai sur ce dossier-là, comme sur celui du lycée collège de Sainte-Marie, comme sur celui du golf des Trois Ilets, comme sur celui de la Rivière des Pères, nous attendons hélas l'autorisation des services de l'État au titre de la loi sur l'eau. Donc ce n'est pas une querelle vaine que nous voulons entamer avec l'État, c'est une vérité, vérifiable très facilement. Oui, le pays serait bloqué à cause de nous, il serait à l'arrêt, il serait en panne. Mais non! Là encore seuls les aveugles ne voient pas et seuls les sourds ne peuvent pas entendre que nous avons démarré et débloqué le TCSP, il roule maintenant et il roulait... jusqu'à ce qu'on ne le bloque mais ce n'est pas nous qui l'avons bloqué. Tout le monde sait en Martinique, à qui revient la responsabilité. Nous avons démarré, débloqué, désencaillé le dossier du lycée Schælcher. La construction avance bon train la commission l'a visitée et nous sommes même en avance sur notre plan. Nous avons rouvert le musée du père Pinchon. Nous avons rouvert la RD 1 qui était fermée depuis plus de 11 ans. Nous avons assumé le curage et nous assumons toujours régulièrement le curage de la rivière du prêcheur. Nous avons terminé et livré le pont suspendu du Prêcheur. Alors ne dites pas que le pays est à l'arrêt! Voici les preuves concrètes que nous travaillons de manière foncière pour ce pays. Alors dire que les ventes de ciment sont en baisse donc l'activité est en baisse à cause de nous, je vous renvoie dos-à-dos, les deux collègues de l'opposition, l'un qui dit que les ventes de ciment baissent et l'autre qui dit que l'on ne fait que du goudron. Cela prouve qu'il n'y a pas que les ventes de ciment qui peuvent être des indicateurs pertinents de l'activité économique. Merci Lucien ADENET d'avoir rappelé que nous avons lancé ce colossal chantier du numérique de liaison de toute l'île par la fibre optique ; et tout à l'heure nous allons voir justement sur le dossier 21 que nous allons, cette année 2019, lancer concrètement ce chantier sur la commune de Case-Pilote. La CTM n'est pas la seule responsable de la commande publique en Martinique. Je rappelle que nous n'intervenons que pour 30 % de la commande publique alors n'essayez pas de mettre tous les malheurs du pays sur le dos de notre Collectivité. Nous avons augmenté de manière conséquente le rythme de la consommation des fonds européens. Là aussi c'est vérifiable, c'est tangible! C'est une réalité que l'on ne peut pas défaire. 2 % de consommation en 2014, quel que soit la raison, plus de 30 % de consommation aujourd'hui. Comment vouloir démontrer le contraire ! Et puis comparaison n'est pas raison! Pourquoi vouloir nous comparer à Mayotte et à la Réunion, ces deux territoires n'ont connu ni de changement de gouvernance, ni de lancement d'une nouvelle collectivité. Je rappelle que la CTM a été, je dirais, montée de toutes pièces. Nous avons essuyé les plâtres et il a fallu ici en Martinique mettre en place une toute nouvelle collectivité inédite sur toute la République française. Donc pourquoi vouloir nous comparer alors que nous n'avons pas eu les mêmes rythmes de départ. On est revenu sur la légère augmentation du prix du carburant que nous avons, avec courage, voté ici-même fin 2016. Je rappelle que par bonheur juste après cette décision près d'un mois après, le prix du baril a encore baissé et cette légère augmentation a été tout à fait absorbée, et es passée quasiment inaperçu si bien que les appels à la subversion, entendus ici même dans cette Assemblée; on voulait soulever le peuple parce que nous l'étranglions, sont restés en plan. On veut mettre une sorte de hiérarchie et la zizanie entre les ex Conseil Général et les ex Conseil Régional, je parle du personnel. Dois-je rappeler, aurais-je la cruauté de rappeler que ce n'est pas cette majorité rassemblée qui avait demandé au Gouvernement une hiérarchie entre des cadres de l'ex Conseil Général et de l'ex Conseil régional ne soyons pas amnésique collègues. On parle de dette qui augmente sur le tableau oui il est indiqué entre 2016 et 2017 et 2018 la dette a augmenté. Je dois rappeler qu'ici même que la démonstration a été faite, par le collègue Miguel l'aventure, nous avions découvert des dizaines et des centaines de factures impayées. Je rappelle qu'en 2017 le total culminait à 255 millions de factures impayées et d'engagements non honorés. C'est normal que l'on intègre au fur et à mesure, dans les comptes administratifs, ces nouvelles dépenses que nous avons découvert. Ensuite je vais rappeler pour terminer que c'est bien dans ce document qu'il était fait état des efforts et des résultats très probants obtenus par cette Majorité dans le domaine de la capacité de désendettement. Je rappelle que nous sommes passés à une capacité de désendettement qui était de 13 par année.

## M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – 14!

M. Georges CLEON – 14 années, puisque c'est ainsi que l'on calcul ce paramètre. Nous sommes aujourd'hui à 10,8 années. L'effort est conséquent, il faut le saluer, nous sommes dans la bonne direction puisqu'effectivement, il nous faut arriver à 9 années. Nous sommes dans la bonne voie. Je ne dis pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes puisque nous savons bien à quelles difficultés nous sommes confrontés dans la mesure, où comme toutes les régions de France..., Je rappelle plus de 620 millions de manque à gagner sont dans nos comptes, à cause des versements non faits par l'État. Donc je vais m'arrêter là. Je pense que j'ai donné des exemples qui permettront à chacun de se faire une juste idée de la réalité. Pour cette Majorité nous sommes à mi-mandat, dites-vous, mais rien que ce dernier chiffre que j'ai cité, la capacité de désendettement, prouve que nous avons travaillé et que nous continuons à travailler et nous avons bon espoir de faire en sorte, que ayant assaini totalement les comptes nous puissions avancer de manière plus résolue dans le sens

d'abord de nos orientations d'aujourd'hui, mais dans la réalisation du programme sur lequel le peuple a voté le 13 décembre 2015 et sur la base duquel il nous a fait confiance et nous tenons à honorer, et nous honorons cette confiance du peuple. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE - Merci Président. M. le Président de l'Assemblée, M. le Président du Conseil Exécutif, chers collègues. Je souhaite intervenir, pour apporter, dans le cadre de ce débat, quelques contributions bien évidemment et puis répondre à quelques allusions qui auraient été faites. On nous accuse de ne pas avoir de projets, on nous accuse d'être dans l'immobilisme, et on nous accuse d'avoir assassiné un certain nombre de structures comme la SODEM. J'ai envie de dire, qu'on oublie de dire, que pendant 5 ans, cette SAEM n'a eu aucun projet qui lui a été confié. Alors je m'interroge sur qui manquait de projet, parce que pendant 5 ans voilà une SAEM qui n'a obtenu aucun chantier qui lui soit proposé. Ensuite on fait un certain nombre de raccourcis, on nous dit que nous avons fait le choix de liquider des structures et on oublie de dire qu'il y a 12 millions de passif, et on oublie de dire que ce n'est pas comme ça que cela se passe dans la vraie vie. Dans la vraie vie, un juge décide de la possibilité pour une société de perdurer, d'assainir ses comptes et d'être en mesure et en capacité de se redresser. Nous avons plaidé le redressement, nous ne l'avons pas obtenu, compte tenu du passif que nous avions, mais là-dessus je ne suis pas très inquiète. Beaucoup sont attachés au rapport de Cour des comptes et le prochain rapport à suivre puisque les conclusions sont en cours, vont clarifier un certain nombre de positions, j'en suis sûr. En tout cas je veux féliciter le travail qui a été fait sur ces orientations. Je veux le féliciter parce que nous sommes dans un autre paradigme. Nous sommes moins attachés à la communication et nous sommes un peu plus attachés au concret, au réel et pas à l'abstrait, pas aux dires mais à la démonstration. La démonstration c'est le signe de l'efficacité, on identifie un problème et on le règle. Je veux parler par exemple de l'identification du problème du Lycée de Lagrosillière qui est réglée. C'est la livraison du lycée de transit de Schælcher, c'est le chantier du lycée Schœlcher qui commence, c'est la livraison du lycée père Pinchon, c'est la livraison du laboratoire territorial d'analyses. Voilà, cela c'est du pragmatisme! Ensuite nous sommes bien conscients que nous avons des contraintes budgétaires et qu'il nous faut travailler autrement. Travailler autrement, c'est travailler dans la co-construction. Je veux donc féliciter la Collectivité d'avoir aujourd'hui emboîté ce pas. Nous l'emboitons pour le logement notamment puisqu'aujourd'hui, nous avons un certain nombre de partenaires, et avec eux nous mettons en place le déroulement de notre politique. Notre politique notamment vis-àvis de nos étudiants, avec une expérimentation qui a été lancé l'an dernier qui sera à renouveler cette année, renforcer cette année, et avec d'autres partenaires. C'est l'engagement que ces partenaires ont déjà pris sous l'égide du Président du Conseil Exécutif aujourd'hui et d'autres partenaires vont nous rejoindre dans cette dynamique de manière à faire en sorte que nos étudiants et bien, lorsqu'ils partent pour étudier soient correctement logés d'une part à faible coût, et d'autre part qu'ils ne puissent subir toutes les discriminations que nos étudiants martiniquais connaissent à travers le nombre de garanties et de cautions qui sont parfois exagérées. Mais nous allons aussi nous occuper des étudiants martiniquais avec toujours dans cet esprit de partenariat de co-construction, de faire ensemble, de faire en sorte qu'avec nos partenaires bailleurs sociaux, quels qu'ils soient, nous puissions avoir des projets

communs, d'avoir des projets de construction de résidences étudiantes, à côté de nos centres de formation y compris pour nos apprentis, y compris pour la formation professionnelle, y compris à travers le développement d'autres axes comme le pôle universitaire de santé où nous leur demandons déjà de réserver un certain nombre de foncier à côté de ces établissements pour renforcer l'offre de résidence étudiante. C'est cela la co-construction et le déroulement d'une politique aujourd'hui partenariale en matière de politique de logement. Le partenariat aussi à travers le sport. La co-construction aussi à travers le sport. Nous savons aujourd'hui que nos clubs, nos ligues, nos comités manquent cruellement aujourd'hui d'infrastructures et que les budgets contraints, à la fois des mairies comme des collectivités, comme la CTM, ne permettent parfois pas de construire et de répondre aux attentes des comités, des ligues et des clubs sportifs. Et bien c'est tout le sens du partenariat qui est engagé aujourd'hui avec encore une fois nos bailleurs sociaux, dans un esprit de coconstruction, et de faire ensemble pour que ces bailleurs aujourd'hui qui construisent bien souvent des équipements sportifs dans les résidences pour favoriser le mieux vivre ensemble, et bien par le biais de partenariat, de convention partenariale aujourd'hui, signée entre la Collectivité, les bailleurs, le SETOSMA ? et bien nous puissions mettre ces équipements sous l'égide effectivement du SETOSMA ce qui permet au bailleur de retrouver des partenaires pour gérer leurs équipements, et qui permet en même temps de répondre aux problématiques de nos clubs d'avoir des outils supplémentaires pour s'entraîner. Mais c'est surtout aujourd'hui favoriser le développement de nouvelles filières autour du sport, de nouveaux métiers autour du sport où, là encore, l'IMS s'attelle à travers la formation de faire en sorte que de nouveaux métiers émergent. Toujours dans le sens de la contribution aux orientations budgétaires. Si on vous parle de Joël JEANNOT, de Serge ORNEM, de Hugues QUIATOL, de Julien SICOT, Simon JEAN-JOSEPH. Voilà autant de mémoire qui ont marqué aujourd'hui la pratique du sport et qui ont marqué les performances sportives. Autant de martiniquais qui par leur performance ont favorisé le fait que l'on puisse parler de notre destination et que l'on puisse s'intéresser à notre destination Martinique. Il y a là, aujourd'hui dans ses orientations nous souhaiterions que nous puissions aujourd'hui valoriser la mémoire de ces sportifs et faire en sorte que les Martiniquais s'approprient davantage tous ces sportifs martiniquais, qui ont œuvré et qui ont parfois décroché des médailles au niveau européen, au niveau mondial et nous devons garder vivante cette mémoire, et encourager les Martiniquais à mieux s'approprier leurs figures sportives par l'installation d'un lieu de mémoire du sport, mais lieu de mémoire vivant à travers des Expositions, une bibliothèque dédiée et la création d'événements autour d'événement sportif mais aussi la dénomination pourquoi pas de bâtiment, de rue, d'infrastructures sportives à leur nom, mais aussi à travers des campagnes d'affichage. La Guadeloupe est fière d'afficher Teddy RINER. Et bien nous, toujours dans un travail de partenariat avec le port et l'aéroport, faire en sorte que nos mémoires et nos performances sportives puissent rester dans la conscience collective. C'est un travail partenarial à construire pour rassembler dans un premier temps toutes les archives disponibles existantes et bien évidemment avec la DJSCS, les ligues et le SETOSMA. Là aussi renforcer effectivement notre rôle et notre politique toujours dans le domaine du sport et qui n'est pas simplement un domaine sportif puisqu'il s'agit du domaine du sport santé. Nous savons que la sédentarité est le mal du pays puisque nous savons aujourd'hui pour les enfants entre 3 et 18 ans, on note aujourd'hui que ces enfants passent plus de 3h05 par jour devant un écran pour les enfants au-dessus de 17 ans cette moyenne passe à 4h50. Là aussi je veux féliciter le Président du Conseil Exécutif ainsi que le Président de l'IMS parce que pour la CTM et l'IMS, il s'agit là, dans ce projet innovant, de poser la première

pierre d'une politique pionnière, innovante, ambitieuse de sport-santé sur le territoire, en préparant la mise en œuvre du futur Centre globale du sport santé qui permet à la fois de diagnostic, d'évaluer, de soigner, de programmer, et de prescrire de l'activité physique en favorisant l'accès aux sportifs. Mais pas seulement aux sportifs, Le Président de l'IMS avait souhaité que cela soit étendu aux personnes atteintes de maladies chroniques avec un service performant de médecine du sport. Là encore, il s'agit d'un travail de co-construction avec la CTM, l'IMS et le CHUM et ça je voulais simplement rajouter tous ces projets sur lesquels nous travaillons, et qui doivent être versés dans ce débat. Merci.

M. le Président Claude LISE – J'ai un dernier orateur inscrit, c'est le collègue NILOR, il reste 18 minutes.

M. Jean-Philippe NILOR – Alors nous en sommes à un moment important c'est le débat d'orientations budgétaires. Et je dois dire que puisque je suis le dernier à intervenir peutêtre, je ne pense pas consommer les 18 minutes. On peut dire que ce débat a été de bonne facture, que les interventions ont été constructives, et je crois que l'on peut s'en féliciter collectivement. Sé an bon sin, sé an bon sin! Il ne faut pas désespérer! Le débat a été de bonne facture pourtant le document initial n'était pas de bonne facture. Le document qui nous a été présenté, je dois le dire au regard de la situation que vit le pays au plan économique, au plan social, au plan politique, au plan moral.... Ce document, j'émets un avis, un jugement. Je l'ai trouvé fade, sans âme, sans une innovation déterminante, sans ambition. Et pourtant l'ambition, elle est là elle est partagée par nous tous. On a l'impression que l'on a retrouvé de l'ambition dans les interventions des uns et des autres davantage que dans le document qui nous a été soumis. Or c'est cela l'objectif d'un débat d'orientation budgétaire : c'est impulser du sens, montrer un cap, c'est donner une vision, donner de la perspective, redonner espoir. Si au moment du débat d'orientations budgétaires, on ne se met pas à rêver un peu, il n'y a pas beaucoup d'autres moments, dans l'exercice d'une collectivité comme la nôtre ou le rêve est possible. Entre le tout va bien et le tout va mal, entre "tout bagay ka woulé luil" et "ayen pa bon minm !" c'est que se trouve la vérité, Encore faut-il reconnaître un certain nombre de points à améliorer. Les critiques lorsqu'on les reçoit comme des éléments porteurs des éléments constructifs les critiques d'une année à l'autre permettent de progresser. J'ai envie de parler des Assises du sport. Ces assises ont eu lieu le 23 juillet 2016, après 30 mois de gestation, il n'y a toujours pas d'accouchement. Je dois dire que le monde du sport d'une manière générale commence à s'impatienter parce que nous avions suscité un espoir nous avons sollicité la contribution de tous les acteurs du sport qui ont cru à cette nécessité de changer de paradigme, de poser d'une autre manière les problèmes pour pouvoir aimer émerger des solutions concrètes. Trente mois c'est beaucoup, et je le dis de manière très sereine. Il serait temps que ce qui est ressorti de ces assises-là, qui pour l'instant n'a débouché que sur du beau papier glacé mais ce n'était pas la vocation des Assises. La vocation ce n'était pas de rester dans un beau document, un livre blanc. Ce livre blanc doit se traduire au quotidien par des moyens et par une politique sportive plus pédagogique et mieux comprise par le monde du sport. Quels indicateurs sont les plus pertinents ? On va parler d'un contexte international difficile, oui on le sait. On peut aussi parler d'un contexte français de plus en plus délicat et renvoyer toutes les responsabilités à la politique du Gouvernement, oui. Mais tous ceux qui ont voté MACRON, ou appelé à voter MACRON doivent faire leur propre examen de conscience. On peut parler de contexte martiniquais avec un investissement en berne et un ressenti plutôt tirant vers la sinistrose mais il y a

beaucoup de raisons d'espérer dans notre pays. Il y a beaucoup d'acteurs, beaucoup de chefs d'entreprise, beaucoup de dirigeants de bénévoles, d'associations, beaucoup de personnes âgées qui donnent de leur temps, qui donne parfois de leur argent. Il y a un investissement très important du peuple martiniquais pour sa survie et les images que nous donnons à l'extérieur ne sont pas que négatives. C'est vrai que parfois on se bat pour du champagne, pour des promotions "à la con". Je dis qu'il faut que l'on soit d'accord sur un certain nombre de curseurs. Ce n'est pas, et c'est mon point de vue, la quantité de produits importés et de conteneurs importés qui sera un indicateur de bien-être et de développement de la Martinique, ce ne sera jamais ça! C'est plutôt un indicateur de dépendance accrue, qui n'est pas une bonne chose pour le pays! On peut gagner en efficacité. Pour gagner en efficacité, il faudrait que l'on puisse réduire les délais d'attribution des subventions. Cela a été dit mais je crois qu'il faudrait insister là-dessus. Il faut que les services de la CTM travaillent parfois comme dans le cadre d'opérations commando. Il vaut mieux attribuer une aide moindre mais qui arrive plus tôt et cela dans tous les secteurs dans tous les domaines. Ce n'est pas toujours le montant qui importe. Oui, parfois le montant est déterminant mais c'est la qualité de l'aide qui compte en définitive. L'une des propositions que l'on peut faire c'est pour sortir de la logique de guichet que nous avons. Nous avons un guichet, tout un chacun vient nous envoyer des demandes nous adresser des demandes de subventions diverses. Oui il faut poursuivre dans cela mais au-delà des sommes que l'on peut attribuer, on peut créer un service public d'ingénierie financière de la Collectivité pour le montage et le portage de dossiers de subvention aussi bien pour les entreprises que pour les associations. Parce que bien souvent les petites entreprises, les associations sont perdues face à l'immensité du travail à faire pour récolter pour aller décrocher des fonds d'aide qui sont là ; on leur dit que cela existe mais pour eux c'est incommensurable comme effort! Le rôle de la Collectivité, compte tenu de la baisse des budgets, peut muter en quelque sorte vers un service, une assistance à ces porteurs de projet qui font vivre la Martinique. Comme pour appuyer la proposition qui été faite tout à l'heure par Diane MONTROSE, il faut valoriser les acteurs, les faiseurs de la Martinique, valoriser en innovant. Qu'est-ce qui nous empêche de créer un mérite martiniquais, un ordre du mérite martiniquais, mérite économique, mérite culturel, mérite sportif, mérite éducationnel, mérite dans tous les secteurs où les martiniquais s'illustrent parce que nous avons un besoin plus que jamais de valoriser l'exemplarité. Puisque c'est l'image que nous avons de nous-même qui est négative et beaucoup s'évertuent à diffuser une image négative de nous-mêmes. "Neg-la pa janmin bon, martiniké-a pa janmin bon". C'est l'individualisme, c'est l'égoïsme, c'est le court termisme, c'est le "bèf douvan bwè dlo klè", "débwouya pa péché", "ayen ki pa bon de nou minm". Et lorsqu'on voit le potentiel, l'intelligence qu'on a ici, l'expérience que l'on a dans notre pays, on se dit qu'il y a des choses à faire. La Collectivité, qui est la nôtre, pourrait prendre à bras le corps cette question de valorisation des compétences de l'intelligence martiniquaise. Aujourd'hui pour conclure, mon siège n'est pas vide. Je suis venu. Je suis venu parce que je le pouvais et que j'étais en Martinique. Parce que j'ai lu dans le quotidien local, que je menais la politique de la chaise vide. Lorsque je ne suis pas en séance, lorsque je ne peux pas participer à ces travaux-là, surtout lors des deux dernières plénières, c'est que je me bats ailleurs, et en complémentarité avec le travail qui est fait ici, pour mon pays, pour la Martinique ! On a évoqué les questions relatives au budget des outremers, le budget de la mission outre-mer. On a parlé de document de politique transversale. C'est quoi le document de politique transversale ? C'est un document qui informe de toutes les aides, de tous les ministères par territoire. Il fallait être présent sur place pour mener ce travail-là! Donc on ne peut pas me

reprocher... Ce n'est pas honnête, ce n'est pas bien de me reprocher d'avoir snober les deux dernières plénières de la Collectivité. Chaque fois que je peux, je le fais. Je dirais heureusement que je suis aussi parlementaire. Mon ex camarade de parti Daniel MARIE-SAINTE, heureusement que je suis député de la Martinique pour que le 11 octobre dernier l'État français ait pu verser au Mouvement Indépendantiste Martiniquais la somme de 51 640,70 €, au titre de l'aide publique au parti politique. Alors c'est vrai que j'ai appris avec l'expérience à rester serein au milieu des intempéries, à rester serein au milieu d'une activité intense et à être parfois vibrant de vie et d'énergie au repos. Mais je regrette quand même, et je le dis vraiment en toute amitié, que l'esprit de « dékatchage », l'esprit de division, l'esprit de salir, de diminuer, de réduire, qui continue de prospérer dans notre pays. C'est malheureusement une caractéristique de nous-mêmes dont il faut se débarrasser bien évidemment! Parce qu'aujourd'hui les autres joue sur la division, sur l' « autodécatchage », le « pététchouisme » dont nous sommes les champions ! A tel point que même le Président de l'Université, M. Eustase JANKY, joue sur cela pour créer de la division entre martiniquais pour faire prospérer quel projet ? Celui de préparer un enterrement de première classe pour l'enseignement universitaire sur le territoire martiniquais. Donc que plus que jamais, je ne vais pas répondre à la haine par la haine. Ghandi disait "donner un verre d'eau en échange d'un verre d'eau n'est rien", remettre du bien à ceux qui vous ont fait du bien, c'est tout à fait normal. La vraie grandeur consiste à rendre le bien pour le mal. Le jour où on sera capable de se transcender pour cela, la Martinique aura franchi un cap. "Malheureusement il y a encore des esprits emprisonnés dans la brillante coquille du passé, des intellects qui, en dépit de leur acuité, demeurent bornés par les limites de l'objectivité et de l'honnêteté". Ce n'est pas moi qui le dis, j'ai cité le Mahatma Gandhi, j'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE – Collègues, nous avons donc terminé le débat. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne peux pas intervenir ?

M. Le Président Claude LISE – Mais non tu n'as pas 4 minutes. Mais, non, on les avait intégrés. Non, collègue DUVERGER. Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension entre nous. J'ai intégré les 3 minutes pour la collègue VALENTIN. Si tu veux faire un point d'ordre, tu fais un point d'ordre, mais c'est tout, et on ne vote pas, donc il n'y a pas d'explication de vote.

M. Fred LORDINOT – Un point d'ordre, Président.

M. le Président Claude LISE – Un point d'ordre.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – La loi dit que sur le débat d'orientation budgétaire qui est transmis au contrôle de légalité, que ce débat doit être accompagné d'une délibération qui dit que l'Assemblée a pris acte du débat. Donc il y a un vote.

M. le Président Claude LISE – Mais oui, ne jouons pas sur les mots. J'ai voulu dire qu'on n'allait pas voter pour ou contre, etc. C'est prendre acte, je suis d'accord avec toi que prendre acte, c'est un vote.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Ensuite, je vais continuer Président. Je parle, le règlement intérieur me donne la possibilité, en tant que vice-Président, d'intervenir. Je te dis déjà, très cher Prési-

dent, que tu as fait tout ton possible pour que le débat soit équilibré, tu as même dit que les interventions des Conseillers Exécutifs doivent être compensées pour l'opposition, mais je me permets de te dire que nous allons, nous, à l'opposition poser la question des 2 heures d'intervention des Présidents de commission avant le débat. Si c'est comme ça qu'on conçoit l'avis des commissions, ce n'est pas la meilleure façon de trouver l'équilibre puisqu'on est resté deux heures de temps, il y a 17 commissions. Où chaque Président de commission a pris la parole dont un a parlé plus que celui du Conseiller Exécutif qui a présenté le document, les images sont là. Maintenant je considère que, au nom de l'équité que tu souhaites respecter, que nous ayons aussi, nous, un temps de parole qui soit proportionnelle au temps de la Majorité. Si maintenant vous ne voulez pas nous laisser parler il n'y a pas de souci, maintenant je dois dire que je suis assez content aussi, et je termine parce que j'ai entendu des choses très intéressantes dans ce débat.

M. le Président Claude LISE – Collègue, concernant le temps de parole des commissions. Nous n'avons pas statué là-dessus, ni en Bureau, ni encore moins dans le règlement intérieur. Il y a une commission ad hoc. J'ai bien dit que pendant un certain temps, elle n'a pas fonctionné. Elle a repris ses travaux et les problèmes de temps de parole sont pris en compte, cela fait partie des points particulièrement importants qu'il nous faut réformer. C'est vrai qu'il y a un déséquilibre. Moi, en tant que Président je le reconnais, dans l'opinion cela se dit énormément et c'est choquant. Mais d'un autre côté, nous avons 17 commissions. Est-ce qu'on leur demande leur avis ou ne leur demande pas leur avis ? Si elles se contentent de dire avis favorable, on dit c'est de pure forme, si elles développent alors jusqu'où elles développent. Je pense que on ne pourra pas réduire à peu de chose l'avis des commissions. Maintenant il faut certainement mettre exactement, comme pour les rapporteurs, c'est ce qui se fait dans toutes les assemblées, il faut que l'on mette des plafonds au temps de parole. Il faut le faire pour toutes les catégories d'intervention. C'est comme çà partout. C'est vrai que l'on n'y a pas pensé au début ce n'est pas une raison pour rester durant toute la mandature comme ça il faut améliorer les choses. Par conséquent je pense que nous trouverons une solution. Il faut que ce soit une solution qui soit adoptée démocratiquement par l'Assemblée. Donc voilà ce que je peux répondre pour l'instant Pour l'instant, on a fait aussi bien qu'on pouvait et je veux redire au collègue DUVERGER qu'il n'y a pas eu d'entourloupe quelconque, je pense que tu me fais confiance là-dessus. On a intégré les 3 minutes, et je pense que tu n'avais pas perçu ça. Collègue NILOR, un point d'ordre.

M. Jean-Philippe NILOR – Juste un point d'ordre. Je veux bien qu'on remette en cause le fonctionnement de la plénière, qu'on remette beaucoup de choses en cause mais les Présidents de commission sont des membres de l'Assemblée. On ne va pas remettre en cause leur prise de position non plus. Le fait qu'ils aient à émettre des avis. Cela ne rentre pas dans le cadre du débat, à mon sens. Sinon, je crois qu'il me reste 2 minutes de temps de parole. Je cède ces deux minutes volontiers à Jean-Claude DUVERGER, s'il veut dire quelques mots.

M. Yan MONPLAISIR - Non mais, attends, ça ne marche pas comme çà.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plait.

(Brouhaha)

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal du 28 novembre 2018

M. Jean-Claude DUVERGER – Ecoutez. Cela ne fait rien, Président, si tu permets. Juste un point d'ordre. Pour que tu n'aies pas d'histoire, etc., cela ne fait rien pour les deux minutes. Merci beaucoup! Je voudrais dire trois choses. J'aurais pu intervenir plus longtemps mais une chose au Président de l'Assemblée, une autre au Président de l'Exécutif. Juste par rapport à ce qu'on vient de dire. Je demande au Président de l'Assemblée de mettre une formation en place pour nous de manière à ce qu'on fasse la différence entre les orientations budgétaires, le compte administratif et le budget. Les orientations c'est ce vers quoi nous allons. J'ai entendu des bilans sur ce qui s'est passé. J'ai même entendu des collègues de ta Majorité dire qu'il y a 11 ans que ce n'était pas fait à Fond Saint-Denis. Mais ils étaient dans la Majorité, ils se critiquent eux-mêmes. De toutes les façons, il y a un certain nombre d'erreurs tellement on a envie d'accuser. Je dirai au Président de l'exécutif, Président, tu as bien entendu les gens qui se..., mais je n'ai entendu personne.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) (intervention hors micro inaudible).

M. Jean-Claude DUVERGER - Mais je te dis. Il y a des gens qui ont dit qu'il n'y a pas d'opposition à ce que tu proposes. On n'est pas forcé d'avoir une opposition. Les orientations budgétaires c'est une manière de dire ce que l'on souhaite. Et dans ce que tu proposes, il peut y avoir des insatisfactions. Que l'on n'accepte pas des insatisfactions qui viennent d'ici, que ce soit sur un plan de relance, ou des fonds européens. J'ai écouté tous les gens et je te demande peut-être lorsqu'on va faire le budget de les entendre. Certains qui sont là ont démontré qu'ils avaient des choses à dire. J'ai entendu le budget, j'ai entendu les agriculteurs. J'ai entendu est-ce qu'on peut intervenir sur les terres en friches. J'ai entendu la Présidente du tourisme dire écoutez ce que l'on veut faire sur des grandes manifestations. J'ai entendu qu'il faut d'une galerie et qu'il faut faire un certain nombre de choses, au moins ne disons pas que tout est ok. Puisque lorsque nous intervenons, nous demandons qu'il y ait un certain nombre de choses, y compris de ce côté-là. Donc dans la réalité, j'attends d'une discussion sur les orientations budgétaires, que l'on entende des choses qui peuvent rentrer dans le budget que l'on va mettre. Donc si on ne veut pas nous entendre, entendez quand même que d'autres ont des propositions à faire et que nous souhaitons que les orientations budgétaires, ne soient pas la discussion sur un compte administratif qui ne parle que de ce qui s'est passé. Comme il y a des gens qui demandent la parole, je dirai avant de conclure, s'il faut être serein dans le débat, il faut l'être même quand nous faisons entrer des travailleurs ici.

M. Le Président Claude LISE – Je pense que nous sommes arrivés, cette fois, au terme de notre débat. Je considère qu'il a quand même été de qualité. Evitons tout ce qui pourrait faire qu'il ne le soit plus. Donc je demande au collègue d'éviter, à travers d'éventuels points d'ordre de repartir dans quelque chose qui va m'amener à suspendre la séance s'il le faut. Collègue MONPLAISIR.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Il ne faut pas piéger les gens et après on dit.... (Intervention hors micro inaudible)

M. Yan MONPLAISIR – M. le Président, merci de me donner la parole dans le cadre du temps de parole alloué à la Majorité, et pas dans le cadre d'un dépassement, même si je souhaite que chacun s'exprime aussi librement et aussi largement qu'il le souhaite, mais nous avons fixé une règle, n'est-ce pas avec toi, mon cher collègue LORDINOT, et avec le Bureau et nous

sommes un peu prisonnier de nos propres règles donc il faut que nous nous l'appliquions à nous-même en priorité. Je veux simplement dire que je considère que ce débat était de qualité il y a sans doute certainement un certain nombre de messages qui ont été passés, pas sans doute, j'en suis même certain. Mais globalement il n'en demeure pas moins, et je m'en félicite, que les orientations du Président de l'Exécutif, les dispositions qui vont lui permettre précisément de construire ce budget à travers la volonté exprimée sont finalement globalement celle de l'ensemble de cette Assemblée. C'est ce que j'avais voulu dire tout simplement. Je voudrais rappeler que le temps de parole réparti entre l'Opposition et la Majorité est le temps de parole de l'Opposition et de la Majorité et non pas le temps de parole donner d'un élu de la Majorité ou de l'Opposition. Merci.

M. le Président Claude LISE – Donc le débat est clos. Le rapporteur a la parole pour ses conclusions et la réponse à d'éventuelles questions qu'il aurait notées.

M. Miguel LAVENTURE – Merci, M. le Président. Nous avons eu effectivement un débat, je pense, à la fois long, riche et fécond, qui aurait pu être en plus autre chose, mais en tout cas, il a eu ces trois caractéristiques-là de mon point de vue. Je vais essayer d'apporter quelques compléments pour certaines interrogations qui ont été exprimées, ou certains commentaires qui appelaient quelques précisions. Alors d'abord sur la question, puisque c'est quand même un débat d'orientation budgétaire, sur la question des masses, des volumes, des montants dont nous parlons. Je veux dire pour les collègues, mais aussi au-delà des collègues, pour tous ceux et toutes celles qui nous écoutent, qui nous regardent, que nous sommes assez familiers des questions budget en mouvement d'ordre ou en mouvement réel. C'est-à-dire qu'à un moment donné la question est de savoir est-ce que les montants que nous donnons ce sont les mêmes dont nous parlons à chaque fois et manifestement, je pense que ce n'est ni malicieux ni volontaire, mais c'est en tout cas source de confusion, il y a des utilisations de concepts qui ne sont pas les bons, en tout cas qui ne sont pas les mêmes tout le temps. Alors je voudrais revenir au document qui a été diffusé parce que au moins celui-là, tout le monde l'a en main, et nous voyons bien de quoi nous parlons. C'est évidemment non pas l'indication des chiffres du projet de budget 2019 puisque nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire par définition. Les chiffres ne sont pas encore arrêtés. Ils en constituent une sorte de préfiguration mais cela permet d'avoir une présentation avec des concepts des notions et les montants correspondants. Alors pour éviter toute espèce de malentendu, je voudrais donner les indications des montants des 3 années précédentes. C'est-à-dire les 3 années qui ont constitué jusqu'à présent l'historique de notre mandature et là aussi toujours par souci je dirais d'exactitude et de cohérence, je vais me limiter bien entendu au budget primitif. Alors lorsque nous parlons par exemple du montant du budget globalement et que nous citons les montants de l'ensemble du budget, investissement et fonctionnement. Nous avons en 2016, 1 211 142 000 €, je dis bien ce chiffre qui est le montant qui correspond au concept que nous avons là : 1 211 142 606 € pour être très précis. Nous avons en 2017, 1 101 612 108 €, et ensuite nous avons en 2018, 1 091 515 867 € et la préfiguration pour 2019 c'est un 1 086 820 137 €. Nous voyons bien par conséquent que nous ne sommes pas dans cette décrue de 350 ou 400 millions qui nous a été annoncée à un moment donné parce que en fait nous voyons bien qu'il y a oui une évolution de montants qui diminuent, alors il faut nous poser la question pourquoi ça diminue. Quand nous regardons évidemment les recettes parce que c'est d'elles que nous pouvons tirer un enseignement, nous voyons bien que nous avons pour les recettes deux catégories : investissement et fonctionnement et dans le fonctionnement c'est le document que tout le monde a, nous avons les recettes dites fiscales et les recettes dites non fiscales.

Et bien pour les recettes non fiscales nous avons en 2016, 283 940 953 €, en 2017 : 273 095 355 €, en 2018 : 265 404 521 €, et en préfiguration pour 2019, 258 735 482 €. Nous avons donc là retranscrit la diminution de ces recettes non fiscales, c'est à dire les dotations qui nous sont attribuées et dont nous savons, c'est chiffré, c'est mesuré, qu'elles constituent une insuffisance de ressources pour la CTM depuis qu'elle a été créé en 2016. Quand nous regardons pour les recettes fiscales, et bien en 2016, nous avions 614 212 874 €, en 2017 : 725 526 238 €, en 2018 : 645 373 778 € et en préfiguration 2019 : 651 187 108 €. Par conséquent nous voyons bien qu'il y a fondamentalement des dotations qui diminuent et des recettes fiscales qui évoluent plutôt à la stabilité peut-être même avec une petite augmentation et qui permettent ainsi d'avoir une tendance. Alors je dis cela parce que je pense qu'il faut à la fois je dirais être dans le respect des données le respect des chiffres. J'entendais le Président tout à l'heure, le Président du Conseil Exécutif, monsieur Alfred Marie-Jeanne dire qu'il avait « le respect des mathématiques quelque chose comme ça ». Je pense effectivement qu'il faut que les chiffres soient donnés dans leur pureté. Alors une fois que nous avons indiqué cela, et que nous voyons par conséquent que nous sommes dans une réalité à laquelle nous sommes confrontés et sur laquelle il nous faut réfléchir pour savoir comment nous pouvons opérer au mieux. Je veux à mon tour dire tout l'intérêt que j'ai prêté aux contributions qui ont été apportées par les uns et par les autres. Le mot « contribution » a d'ailleurs été utilisé par beaucoup d'intervenants et je pense que c'est une dénomination exacte, que ce soit dans le domaine du sport, qui a beaucoup été, je dirais, thématique d'expression, mais aussi dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine de la culture, dans le domaine des infrastructures. Et à cet égard, Je veux préciser deux choses la première c'est que le débat d'orientation budgétaire est introduit par le rapport qui évidemment ne reprend pas nécessairement les choses évidentes sur lesquelles tout le monde est déjà d'accord surtout quand ce sont des éléments qui sont antérieurs et pour lesquelles il y a des mises en œuvre courantes. Il y a des collègues qui manifestement ne sont pas intéressés par ces propos, mais je les invite à y prêter un peu d'attention! Je le dis d'autant plus que, j'ai noté que les contributions qui étaient faites, étaient parfois des contributions pour souligner des choses qui existaient en termes de bilan positif ou qui existaient en termes de bilan qui pouvait être amélioré et par conséquent oui les orientations budgétaires peuvent être l'occasion d'affirmation de choses que nous pratiquons mais nous ne pouvons pas en faire l'élément principal de la formulation. Nous essayons d'apporter chaque fois quelques plus. Alors sur l'agriculture je ne vais pas revenir mais par exemple la collègue Marie-Hélène LEO-TIN a indiqué que si effectivement une demi page avait constitué le concentré d'expression en matière de culture c'est parce qu'il avait été fait le choix de donner un éclairage de focus sur 3 contributions essentielles concernant la langue créole, concernant l'école des Arts, et puis concernant toute la dynamique de mobilisation collective sur ses affaires là. Alors nous n'allons pas reprendre à chaque fois les éléments. De la même manière la collègue qui préside le CMT, a rappelé évidemment que les efforts produisent leurs fruits en matière de croisière et nous nous en réjouissons tous, que les événements de portée touristique sont au centre des dynamiques qu'il faut que nous poursuivions les campagnes et que le million qui a été accordé il y a un mois et bien sera bien utilisé nous n'en doutons pas et qu'il pourrait inspirer d'autres attributions mais nous sommes dans la confirmation et répétition de choses que nous savons et par conséquent oui les orientations budgétaires peuvent-être des prolongations mais ne peuvent pas, je dirai, se limiter à cela. Alors à cet égard je veux rassurer tout le monde sur la question des bateaux.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – J'ai eu l'occasion de régler certains problèmes à ce niveau. (Intervention hors micro).

M. Miguel LAVENTURE – Je le dis en profitant de la présence du Président du Conseil Exécutif qui réfléchit personnellement à cette question-là et dire simplement, et qui a eu l'occasion de régler certains problèmes à ce sujet, parce qu'il le dit hors micro, je dis à ce sujet, qu'il y a trois éléments importants pour que tout le monde comprenne bien, le premier c'est que, pour financer ses affaires là, il faut savoir si nous allons le faire sur les ressources de la Collectivité, en ayant pris la mesure des contraintes sur lesquelles je ne peux pas revenir mais que nous partageons tous ; ou bien est-ce que nous allons recourir à des fonds européens et à ce moment-là nous savons que nous avons quelques interdits. Le deuxième élément c'est que les statuts des porteurs de projets sont un paramètre essentiel suivant qu'ils ont la condition de marin pêcheur ou pas, le traitement ne peut pas être le même. Et troisième élément c'est qu'il se trouve que notamment pour les marins pêcheurs, il peut y avoir des éléments qui peuvent intervenir, je cite par exemple des cas qui sont maintenant avérés : des marins-pêcheurs qui ne sont plus dans la situation de pouvoir pêcher dans les zones qui sont considérées comme contaminées par la problématique du chlordécone et bien ont pu recevoir des compensations, lesquelles leur permettent s'ils le souhaitent, de pouvoir renouveler leur matériel maritime mais qui ne sera plus matériel stricto sensu de pêche qui pourra être dédié à cela. Ce sont donc tous ces éléments sur lesquels le Président réfléchit en vue d'arbitrage, pour pouvoir permettre de prendre des décisions, l'affaire est en cours. Ensuite je veux rassurer certains collègues sur deux aspects et je vais conclure ainsi. Le premier c'est que dans la présentation introductive que nous avons fait, nous avons souligné toute la place et toute l'importance que nous donnons aux réponses qu'il convient de porter au personnel de la Collectivité, en rappelant que les 4500 personnes environ, parce que évidemment au jour le jour cela peut changer, sont la première manière pour la Collectivité de remplir ses missions, la première, la plus continue, la plus décisive ; et que à cet égard plusieurs décisions ont été prises, certaines récemment. Des décisions concernant les situations individuelles, je parle sous le contrôle du président et c'est pour cela que je m'autorise, à le faire parce qu'il est là, parce que comme c'est son domaine de compétence exclusive, je ne me serais pas autorisé, les situations personnelles. Deuxième élément les conditions notamment immobilières dans lesquelles les intéressés exercent leur mission, ensuite troisièmement la relation entre c'est personnel et les populations auxquelles elles apportent évidemment le meilleur d'elles-mêmes en termes de service. Alors je le dis parce que j'ai entendu notamment l'évocation de situations pour les personnels dans le domaine du social, dans le domaine de la relation aux populations qui sont les plus en situation de bénéficier des politiques de solidarité. Je veux dire ici, sans que ce soit une révélation, puisque cela a été rendu public auprès des représentants du personnel concernés, des décisions formelles ont été prises par le Président du Conseil Exécutif, il y a encore quelques semaines et dont il a demandé que l'application soit effective rapidement. Enfin deuxième élément, et ce sera l'ultime. Je veux simplement dire ici que nous savons que l'arbitrage sera compliqué. Le Président du Conseil Exécutif, en sa qualité d'ordonnateur, en a la responsabilité, pour faire la proposition du projet de budget. Mais cet arbitrage, il va se faire en intégrant les ressources que nous pouvons mobiliser en complément, en appui, en coordination avec les ressources spécifiques du budget de la CTM. Je rappelle, c'est la question des fonds européens puisque nous avons commencé à nous impliquer dans cette dynamique là un peu en 2017, pas mal en 2018, et encore plus fort nous l'espérons en 2019. Ce sont les crédits de l'État dans le cadre de cette mutation de ce qui était jusqu'à la fin de cette année, le contrat de plans, qu'on appelait historiquement « Etat région » ou « Etat département-région », et qui va devenir le Contrat de Convergence pour 2019-2020 et 2021 ; et plus généralement les ressources, même hors de ces périmètres formels, que nous serons en capacité de mobiliser. Je veux dire en particulier, je l'annonce sans formalisme mais Président m'a donné son feu vert pour que nous puissions explorer d'autres ressources européennes au-delà de ce qu'on appelle les fonds structurels qui sont le FEDER, le FSE le FEADER et le FEAMP et notamment par des techniques d'appel à projet qui peuvent exister, de manière à ce que la CTM puisse, sur certains sujets particuliers, recourir à des ressources qui vont venir je l'espère, tout dépendra de notre habileté et de notre efficacité, renforcer les moyens que nous avons pu mobiliser jusqu'à présent. Alors voilà ce que je voudrais dire pour donner une perspective à la fois réaliste, exacte non mensongère, parce que nous ne disons rien ici qui puisse relever du mensonge, jamais, jamais. Et je voudrais qu'ici comme ailleurs nous soyons purifiés de l'idée qu'il puisse y avoir du mensonge entre nous. Tels et telles d'entre nous ont le droit de se tromper; tel et tel d'entre nous peut avoir un point divergent mais il ne peut y avoir de mensonges entre nous, et il ne peut y avoir l'évocation de mensonge entre nous. Et il ne peut y avoir donc l'évocation d'une éventualité de mensonge entre nous. Sur cette base, M. le Président de l'Assemblée, M. le Président du Conseil Exécutif, et mes chers collègues de l'Assemblée et du Conseil Exécutif je vous remercie beaucoup pour vos contributions à ce débat sur les orientations budgétaires 2019.

M. le Président Claude LISE – Je te remercie collègue rapporteur mais tu restes à ton poste puisque je demande qu'on donne acte, qu'effectivement ces orientations budgétaires ont été présentées, puisqu'on en a débattu même pendant longtemps. Donc je pense qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande de donner acte que cela a été fait.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

Nous pouvons passer par conséquent au point 4. Il s'agit de la décision modificative n°3 du budget 2018, de la Collectivité Territoriale de Martinique. Le rapporteur va nous présenter son rapport et je solliciterai après l'avis du CESECEM.

# 4/ DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE – M. le Président, merci. Messieurs les Présidents, chers collègues, nous sommes sur un exercice que nous connaissons bien puisque c'est une DM3 qui intervient un mois avant la clôture de l'exercice, Et nous comprenons bien que plus encore que la DM1 et la DM2 surtout, elle vise à veiller à optimiser l'utilisation des ressources que nous pouvons mettre en œuvre au service des besoins de nos concitoyens. Alors il y a un certain nombre de propositions qui vous seront faites. Le montant total de cette opération budgé-

taire et de 31 087 751,55 € et est évidemment équilibré en recettes et en dépenses. Je vous remercie de noter que cette opération permet de renforcer notre section d'investissement puisque, elle va s'enrichir de 5 795 160,57 €, la section de fonctionnement représentant évidemment le solde entre ce chiffre et le montant total c'est-à-dire 25 292 590,98 €. Le rapport nécessairement succinct qui vous est présenté donne les sujets principaux pour lesquels la DM3 a été élaborée et vous est présentée, elle vise à faire en sorte que aussi bien dans le domaine de la solidarité, de l'environnement, de l'économie, de l'administration générale et du transport et enfin de l'éducation, que l'on puisse disposer des sommes pour en permettre l'utilisation optimisée au profit des activités qui sont en responsabilité de la Collectivité. Un petit appendice concernant le Laboratoire Territorial d'Analyses : là les montants sont nettement plus faibles puisqu'il s'agit tout simplement de procéder à la réduction de la subvention qui est donnée par la Collectivité au LTA, une diminution au total de 47 729,53 € et qui se décompose en investissement en 44 838,72 € et en fonctionnement 2 890,81 €. Voilà, M. le Président, en terme synthétique la présentation de cette décision modificative n°3.

**M. le Président Claude LISE** – Merci. Je demande au Président LECURIEUX-DURIVAL de venir nous présenter l'avis du CESECEM.

<u>M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL (Président du CESECEM)</u> – donne lecture de l'avis sur la décision modificative n°3.

M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL - merci, messieurs les Présidents, monsieur le Président de la Collectivité, monsieur le Président de l'Assemblée, mesdames, messieurs les Conseillers, mesdames, messieurs. Donc, concernant les remarques du CESECEM sur cette DM3, Sauf situation exceptionnelle, la Décision Modificative n'a pas vocation à remettre en cause les grands équilibres du Budget Primitif. Les montants des sommes en Investissement comme en Fonctionnement dans cette DM n°3 n'affectent aucunement l'équilibre du budget de l'exercice 2018 de la CTM. La Décision-Modificative qui nous est soumise est présentée juste avant l'un des trois temps forts du calendrier budgétaire annuel. Au total trois temps forts rythment le calendrier budgétaire annuel : les Orientations Budgétaires ayant pour objet d'informer l'assemblée ; le vote du Budget Primitif et l'adoption du Compte Administratif pour les réalisations effectives couplée au Compte de Gestion de l'ordonnateur. Les documents transmis au CESECEM sont les suivants : Le Rapport de présentation de la Décision – Modificative et la Décision- Modificative (projet de budget) (3) Année 2018. Le CESECEM est appelé à donner son avis consultatif sur la DM n°3-2018 de la CTM, qui se présente comme suit :

En mouvements budgétaires 36 388 853,87€; En mouvements réels 31 040 022,02€; En mouvements d'ordre 5 348 831,85€.

Le Budget principal (DM3) en mouvements réels est d'un montant **31 087 751,55**€:et en mouvements d'ordre de **36 436 583,40€**. Cette Décision-Modificative N°3 intègre la section investissement (-44 838, 72€) et la section de fonctionnement (-2 890,81€) soit un total de (-47 729,53€) du laboratoire territorial d'analyse. Notons la BGPISE n'affecte pas cette DM3 (0,00€).

#### En mouvements réels,

Section Investissement les dépenses sont de 5 795 160,57€ et les recettes de 446 328,72€; Section Fonctionnement, les dépenses sont d'un montant de 25 292 590,98€ et en recettes 30 641 422,22€.

Je vous fais graphe du tableau. Il ressort comme indiqué dans le tableau ci-dessus, que la part destinée au Fonctionnement (partie dépenses) est de plus de quatre fois le montant de l'investissement. Le CESECEM invite la CTM à mettre tout en œuvre pour que l'accent soit porté autant que faire se peut sur l'investissement. Investissement qui soutient l'activité économique, permet la création d'infrastructures nécessaires au développement du pays. Le CESECEM plaide pour que l'effort de la collectivité porte sur l'investissement créateur de richesse et d'emploi. Toutefois le CESECEM constate la faible marge de manœuvre de la CTM pour cette DM3 (exemple) puisse qu'en dépenses de fonctionnement le RSA-Régulation de RMI est de 18 236672,25€ sur un montant total de fonctionnement de 31 087 751,55€, soit+ de 70% total des dépenses de Fonctionnement. Le CESECEM constate que la recette de (5 768 060,18€) engrangée pour cet art 9344 RSA-Régularisations de RMI face à la dépense (18 236 672,65€) montre un écart non négligeable (12 468 612,47€) que supporte la collectivité. S'agissant du Secteur transport dont le montant de la couverture de 1 748 793,17€) nécessaire pour payer les échéances en fin d'année, le CESECEM suggère que soit mis en place un contrôle de gestion, afin d'optimiser le service aux usagers et de maîtriser les coûts des différentes prestations. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je vais demander l'avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a constaté que, sont soumis à l'Assemblée, les compléments de crédits de paiement de 31 087 751 € au budget principal et de 5 388 348, 831 ? (cinq millions trois cents quatre-vingt-huit trois cents quarante-huit, huit cent trente et un) en mouvement d'ordre, soit en mouvement budgétaire : 36 388 853 €. Les postes de dépenses concernées par ces mouvements sont la Solidarité. Il a été signalé d'ailleurs par le président du CESECEM le montant des dépenses du RSA non compensées par les ressources, l'économie, l'environnement, l'administration générale, le transport et l'éducation. Le budget général est porté à 1 266 993 983 €. Une dernière observation : certes le fonctionnement est 4 fois supérieur à l'investissement, mais cela tient globalement à la structure même de notre Collectivité, faut-il le rappeler, ce n'est pas un choix. Deuxièmement, les dépenses de fonctionnement ne sont pas nécessairement des dépenses improductives parce qu'elles alimentent quand même l'activité économique.

**M. le Président Claude LISE** – Merci. Je demande aux commissions qui souhaiteraient donner un avis de le signaler. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – La commission Transport considère que cette décision modificative n°3 s'inscrit dans la logique d'adaptation du budget à la réalité des recettes et des dépenses d'une année budgétaire. Elle note que l'apport de 31 000 000 € de recettes supplémentaires va permettre à la Collectivité de faire face aux besoins de crédits de paiement nécessaire au mandatement à opérer d'ici la fin de l'année. Donc elle émet un avis favorable à son adoption.

M. le Président Claude LISE – Collègue TELLE pour la commission Santé, Aide Sociale à l'enfance.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Merci Président. Juste une question. Nous avons constaté que les crédits du laboratoire ont baissé, on aurait aimé savoir pourquoi ?

M. le Président Claude LISE – Est-ce que tu peux répondre à cette question puisse c'est la commission qui t'interroge.

(Discussion hors micro)

M. Miguel LAVENTURE – Alors le rapport explicite que le budget général, le budget principal de la Collectivité a pris en charge des dépenses relatives à l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau mais aussi de petites fournitures qui étaient destinés au LTA, par conséquent ? Le LTA n'a plus besoin d'effectuer ces dépenses-là puisqu'elles ont été faites et qu'elles ont été assurées et bien on récupère la ressource, voilà.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole de commissions ?

<u>M. Denis LOUIS-REGIS</u> - Oui Président, c'est concernant l'avis de la commission Infrastructure Equipement et Développement Numérique. Cette commission s'est réunie le 23 novembre et a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien.

M. Lucien ADENET – Pour la commission Agriculture, avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Y en a-t-il d'autre ? Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Commission Logement : avis favorable.

**M. le Président Claude LISE** – Oui.

M. Marius NARCISSOT – Commission Sport : avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Je crois que nous pouvons passer...

M. Raphaël MARTINE – Commission Action Sociale : avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci, nous passons au débat. Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci M. le Président. La meilleure façon d'éviter les dérives concernant la réalité du mensonge ou du non mensonge, c'est de donner tous les documents. Si les élus ont l'ensemble de l'information la plus complète qui soit ce sera une manière d'éviter les accusations sans fondement. Je vous le redemande : il est bon que nous ayons en notre possession l'ensemble des documents qui concerne les finances de la Collectivité et je ne cesserai de vous le réclamer parce que j'ai un document, je vous l'ai dit, que la commission administrative d'accès au document, qui m'a écrit et qui vous a écrit pour vous dire de me transmettre les documents que vous avez.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) — (intervention hors micro inaudible)

M. Fred LORDINOT – Cela peut irriter le Président du Conseil Exécutif.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Mwen la pou mwen calméw.

M. Fred LORDINOT – Cela peut le vexer. Président tu devrais te calmer. Ce document, il faut nous le donner.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) – Mwen pa ka ba en patate ou za niy.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Voilà non, on n'a pas l'audit. Il faut nous donner l'audit. On ne l'a pas. Non l'audit n'est pas publié Président. Donc moi j'aimerais pour cesser toute polémique veine...

<u>M. Alfred MARIE JEANNE</u> (*Président du Conseil Exécutif*) – Je ne comprends pas. Qu'est-qui t'arrive là camarade.

(Intervention hors micro inaudible)

M. Fred LORDINOT – Non, je ne continue pas. Ecoutez, si je ne peux pas m'exprimer, on arrête là et on s'en va. Si je ne peux pas m'exprimer, on arrête là et on s'en va.

M. Le Président Claude LISE – S'il vous plait, s'il vous plait, je vous demande de reprendre les choses au point où elles étaient.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Je ne veux pas faire d'histoire avec qui que ce soit. Si je ne peux pas m'exprimer, le groupe s'en va.

M. le Président Claude LISE – Attends, attends. Nous sommes au débat de la DM3, donc on est bien sur ce débat-là et pas sur un autre débat. Dans ce cadre-là, le collègue LORDINOT a la parole.

M. Fred LORDINOT - Merci bien, monsieur le Président. Si j'interviens c'est parce que je souhaite avoir des éclaircissements sur un document financier. S'il y a des gens qui ont tout compris... DUVERGER, s'il te plait, donne-moi deux minutes. S'il y a des gens qui ont tout compris, c'est bien. Moi, quand je ne comprends pas, je demande. C'est ma nature, quand je ne comprends pas, je demande. Là maintenant vous nous donnez une décision modificative dans laquelle vous nous dites que vous enlevez en fonctionnement sur le chapitre santé action sociale 3 339 563 €, quand dans la décision modificative n°2, vous ajoutiez sur ce chapitre, 6 825 000 €.

M. Lucien ADENET – Et alors ?

M. Fred LORDINOT – Je demande, explique-moi si tu as l'explication! Explique-moi.

M. le Président Claude LISE – Le rapporteur va répondre. Donc ta question est posée.

M. Fred LORDINOT – Donc, ce termine mon intervention. Je vous demande : qu'est-ce qui justifie le fait qu'il y a peu de temps vous ajoutiez ces crédits et que maintenant vous les retiriez, c'est tout ce que je demande. Nous souhaitons dans le groupe que les informations concernant les décisions modificatives soit plus étayées je le dis calmement sans que cela énerve qui que ce soit, c'est juste pour que l'on ait l'information en tant que membre de l'Assemblée. Je constate aussi, dans ce même document qui fait 4 pages, mais qui concerne 35 M€... Je ne sais pas si vous avez les chiffres mais donnez-les-nous! Donc à la page 3 je vois que on nous dit que vous avez prévu <del>un</del> 1 748 793,17 € pour payer Caraïbus qui est une filiale de Vinci et qui est le prestataire pour le TCSP. Mais j'apprends que compte tenu des paiements procédé en retard par la Collectivité, les factures de 2017, qui aurait été payé en 2018, Caraïbus, filiale de Vinci réclame 55000 € de pénalité. Je vous demande est-ce que vous avez prévu de payer ses pénalités sachant que notre Collectivité a déjà payé 491 000 € de pénalités de retard. C'est ma question. Est-ce qu'aujourd'hui c'est prévu de payer les 55000 € de pénalité réclamée par Vinci pour non-paiement des factures de 2017 ? On me dit oui, non et puis voilà, j'ai l'explication. Concernant l'agence de services et de paiement, qui liquide effectivement un certain nombre de subventions européennes dans différents secteurs je vois que vous ajoutez un million d'euros. Je demande simplement est-ce que ces sommes vont servir à couvrir des dépenses qui sont déjà certifiées, cela va servir à payer quoi ? Qu'est-ce qu'ils doivent payer pour nous maintenant ? Puisqu'ils sont payés pour ça. Je pose des questions pour savoir le montant qui est dû aujourd'hui par l'ASP au bénéficiaire de subventions européennes. C'est eux qui liquident les factures. Voilà des questions qui me paraissent simples pour lesquelles les réponses peuvent être très simples mais qui sont de droit, je ne vois pas pourquoi il y a un tel énervement. Je ne sais pas mais c'est le fonctionnement démocratique de notre Assemblée. Donc j'espère monsieur le Président que des réponses me seront apportées et je le répète nous déplorons cette présentation trop succincte pas suffisamment détaillée dans un contexte où on nous dit... Ce sont des documents qui nous sont envoyés par les Services. Nous avons tous lu qu'il y a des difficultés à certifier les dépenses en matière de subventions européennes. C'est marqué. Et la question que je pose c'est : est-ce qu'on peut nous dire aujourd'hui combien de dépenses qu'il resta à certifier ? Et est-ce que ces dépenses seront certifiées d'ici le 15 décembre puisque le Président du Conseil Exécutif a demandé à la Ministre un report du délai au 15 décembre. Est-ce que le report du délai a été accordé ? On me dit "oui" ou "non". On est en train de discuter, mais on nous répond. Il me semble que nous avons droit à des réponses pour des questions qui sont légitimes et pour lesquelles vous n'avez pas non plus les informations.

M. le Président Claude LISE – Tes questions sont enregistrées. Le collègue CLEON n'avait pas demandé la parole pour sa commission et je crois une autre commission.

M. George CLEON – Le collègue LOUIS-REGIS a donné l'avis de la commission Infrastructure, et Développement Numérique. Les commissions Formation et Insertion se sont réunis de manière conjointe et elles ont donné toutes les deux, un avis favorable compte tenu du fait que ce sont des ajustements à la marge et que l'économie générale du budget n'est nullement affectée.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne ne demande la parole donc je demande au rapporteur... Je n'ai plus de rapporteur!

M. Miguel LAVENTURE – J'avais la confirmation au bout du stylo mais je l'ai maintenant dans la bouche. Sur les questions concernant Caraïbus, le Président évoquait dans son propos introductif au débat précédent sur les orientations budgétaires, il a utilisé une formule, que je crois être très précisément "qu'on le veuille ou pas il va falloir procéder à la liquidation". Par conséquent on est sur cette problématique d'un entre deux. Ecoutez bien parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu. Il y a un système qui a été mise en place que tout le monde connaît PPP avec des structures et des organisations dont, paroles de Président de Conseil Exécutif, il va falloir maintenant assurer la conclusion. Cette chose n'est pas encore déterminée par conséquent les effets des situations actuelles doivent être assumés sur le plan financier, budgétaire et c'est cette traduction que l'on voit dans l'ajustement qui est proposé. Quant à la problématique de dire est-ce que des pénalités, est-ce que des choses complémentaires... c'est l'affaire de la négociation. C'est-à-dire que les acteurs, les parties au contrat auront à en débattre donc la sécurité budgétaire c'est de mettre les sommes que l'on estime utiles, nécessaires pour pouvoir procéder à la mise en œuvre des opérations dans des conditions de sécurité juridique et financière et l'objectif c'est de procéder à tout cela dans une mobilisation de recherche de solutions partagées, de solutions de négociation avec les partenaires.

#### M. le Président Claude LISE – Merci.

M. Alfred MARIE-JEANNE (*Président du Conseil Exécutif*) – Président, juste un mot sur cette affaire, juste un mot avec ta permission.

## M. le Président Claude LISE – Bien sûr.

M. Alfred MARIE JEANNE (Président du Conseil Exécutif) –Je le répète, je suis entré, et vous le savez tous, et je l'ai toujours dit, en négociation avec VINCI. Quand je dis VINCI, vous comprenez bien, et que par conséquent, les négociations sont en cours. Je ne suis pas encore arrivé au point final, c'est ce que je veux vous faire comprendre. Mais, il n'y pas longtemps, je les ai rencontrés. Ils ne sont pas contre... Il y a des choses que je n'ai pas envie de te dire, puisque la conclusion n'est pas encore faite. Il faut que les collègues comprennent cela. Je suis en pleine négociation. En posant ce genre de question vous risquez de crisper et d'empêcher la négociation. La négociation est en cours. Il n'y a pas bien longtemps je les ai rencontrés. Donc une fois que je vous ai dit ça, je peux vous donner le jour, la date, ceci cela. Donc je vous ai expliqué que la négociation est en cours. Nous ne sommes pas encore arrivés à une finalisation définitive. Une fois que je vous ai dit ça, est-ce que ça ne devrait pas suffire à tout un chacun au lieu de broder tout autour! Je viens de les rencontrer. Et vous savez ce que j'ai déjà dit. Je l'ai formulé bien avant mon élection à la Collectivité Territoriale de Martinique. Vous le savez. Vous savez ce que j'ai déjà dit, je l'ai formulé bien avant mon élection à la collectivité territoriale de Martinique, vous le savez. J'ai dit que le contrat PPP n'était pas le bon. Et que je demandais objectivement que l'on renégocie et que je demandais objectivement de s'asseoir autour d'une table pour une renégociation. C'est ce qui se fait. Une fois que j'ai dit ça j'espère qu'il y a un minimum de confiance. Je ne veux pas revenir sur ce qui s'est passé. Vous persévérez comme ça, alors que je vous dis que je suis en pleine négociation, que le dialogue a commencé. Le montant, il n'est pas forcément déterminé. Parce que ce que je demande à la rigueur, je ne vais pas vous le dire. Je ne demande pas à ce qu'on me foute de l'argent. Je demande que sur le total il y ait une ristourne. Une

fois que j'ai dit ça, on ne comprend pas ? Vous voulez que j'aille plus loin ? Vous faussez la négociation en faisant cela. C'est ce que je veux vous faire comprendre. En rentrant dans ce jeu-là vous nuisez vous-même à la négociation. Je l'ai dit et je le répète. Une fois que je vous ai dit ça, vous ne faites même pas confiance à votre Président. Il vous dit une chose et vous répondez le contraire. Donc la négociation est en cours. J'ai déjà dit un peu trop. Vous crispez les choses. Donc cela ne va pas avec les soi-disant questions que vous posez. Une fois que je vous ai dit ça, on passe à autre chose, puisque je reviendrai je vous le dirai. C'est ce que j'essaie de vous dire. De même que vous avez posé la question au niveau de la Ministre de l'Outre-mer. Effectivement je viens de le dire je vous ai expliqué tout à l'heure-là, voilà ce que j'ai demandé. Elle m'a répondu, le Gouvernement m'a répondu, on va l'étudier. On ne s'attendait pas à une telle proposition. Or, le fait de demander un petit prolongement avant la fin de l'année. C'est quoi ? C'est 4 fois rien. Mais cela nous permet justement, ça nous donne le temps de sortir, en grande partie grâce aux dossiers que nous avons, peut-être d'éviter le dégagement d'office. Quand je vous dis cela, je n'ai pas tout expliqué ? A moins de ne pas vouloir comprendre. On a été sensible, et si on nous accordait les trois ou quatre semaines, on pourrait même, ne pas avoir de dégagement d'office, au regard de l'importance des dossiers que nous avons. Une fois que j'ai dit ça, je croyais que vous pourriez attendre les quelques jours. Vous, vous obscurcissez maladroitement les négociations. Et c'est en ce sens que je ne suis pas d'accord avec vous. Je dis bien avec vous tous. (inaudible) puisque je vous l'ai dit d'entrée. Je vous dis que j'ai plaidé. J'ai même dit et ajouté que j'ai demandé au Premier Ministre, lui-même, par écrit, et j'ai demandé au Président de la République par écrit. Vous n'avez pas entendu que... Je l'ai dit et je le rappelle que vous n'avez plus le parapluie américain. Vous avez compris le parapluie militaire. Et quand vous avez provoqué, vous avez décidé de faire une loi de programmation militaire, qui s'élève à combien de milliards, j'ai dit aux deux. Les textes sont là dans cette affaire, vous n'allez jamais réaliser en temps opportun cette réorganisation de votre armée. Prélevez, prélevez au moins sur ça, pour nous donner un complément de financement. J'ai dit cela. Mwen ka pren lamin boug-là, mwen ka diy sa. Une fois que j'ai dit ça. Fouilles et démarches dans tous les sens pour essayer d'obtenir satisfaction. Donc lorsque vous persistez, vous brouillez sciemment les négociations. Voilà ce que je tenais à dire, Président pour que l'on comprenne. Si on ne peut pas s'entendre, ce n'est pas la peine. J'ai résumé, donc je demande de patienter. Ou kouè sé mwen la pren lanmin boug-là pou mwen écrit en pote plim? C'est ce que je disais donc. En traînant comme cela, vous souhaitez indirectement ou directement que les négociations n'aient pas lieu. Or, je le rappelle j'étais déjà au moins sur un ou deux sujets... On pourrait dire que les négociations ont repris, ont recommencé. C'est la ristourne qui n'est pas décidée. Une fois que je vous ai dit cela, faites-moi confiance, il y a un minimum quand même! Donc je dis bien que c'est inadmissible. J'ai dit cela c'était pour rappeler ce que j'ai fait. Il n'y a pas longtemps. Donc une fois que je dis ça, patientez. Donnez-moi les trois ou quatre semaines pour voir de quoi il en retourne puis je reviens vous le dire, puisque je vous ai dit que j'ai peaufiné. On viendra vous dire le vote du budget, peut-être que votre du budget j'aurais eu quelques éléments supplémentaires négatifs ou bien positifs. C'est ce que je vous demande.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Bien, nous allons passer au vote. Alors quels sont ceux qui sont contre l'adoption de cette DM ?

VOTE

Abstentions (0)

Contre (18)

Pas d'abstention. Tout le monde prend part au vote ? Bien. Donc, adopté à l'unanimité moins 18 contre.

(Discussions hors micro)

(Rires)

M. le Président Claude LISE – C'était pour détendre l'atmosphère.

(Rires)

<u>M. Alfred MARIE JEANNE</u> (*Président du Conseil Exécutif*) – Ceux qui votent contre, c'est leur droit absolu, mais, ils n'ont pas le droit de venir réclamer de l'argent après.

(Discussions hors micro)

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Donc, collègues, sérieusement, il y a 31 pour, 18 contres, et pas d'abstention. Voilà. Voilà le résultat inscrit au procès-verbal. Nous allons passer à la question numéro 5. demande de garantie......Alors, oui, au fond, on peut, si le rapporteur est d'accords, il nous présente les garanties d'emprunt groupées, comme d'habitude. Donc, ce sera, 5, 6, et 7. Et nous allons demander les avis sur les trois, et voter sur les trois, ensemble.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président on arrête à quelle heure ? J'ai deux veillées.

M. le Président Claude LISE – Ecoute...Non, non, c'est difficile de vous donner une heure précise. Je pense qu'on va terminer avec les questions du rapporteur actuel, c'est-à-dire toutes les questions financières. Comment ?

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Hé ben, ça va surement nous ramener à 21 h.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Non, non, on ne va pas dépasser 21h. On a mis un plafond.

(Discussions hors micro)

M. le Président Claude LISE – Ah bon, il est déjà...ou là, non, non excusez-moi.

(Rires)

M. Miguel LAVENTURE – 21h30.

M. le Président Claude LISE – C'est 21H30, oui, parce que là...Je n'avais pas très bien vu...

5/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 60 %

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président le rapport numéro 5 concerne la demande de garantie sollicitée par la société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe intitulée SEMAG, à hauteur de 60 % pour un emprunt d'un montant total de 3 966 639,76 €. Il s'agit de la construction en VEFA c'est-à-dire vente en l'état futur d'achèvement de 45 logements sociaux LLS, sur la ZAC Avenir à Saint-Esprit. Il s'agit de la résidence Caramel. Alors les éléments sont énoncés dans l'intitulé, et par conséquent donc, le prêt qui est prévu correspond au montant garanti de 1 804 019,62 €, et évidemment il a été vérifié que la Collectivité est en capacité de pouvoir accorder cette garantie en raison de Sa Structure financière.

6/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 %

M. Miguel LAVENTURE – Alors le 2e rapport concerne la demande de garantie de la société d'économie mixte la même d'ailleurs d'aménagement de la Guadeloupe là SEMAG, mais cette fois-ci pour un emprunt d'un montant total de 4 953 590,90 €, pour la construction toujours en VEFA, de 39 logements dont 29 LLS et 10 LLTS. Cela se passe à Saint-Joseph et il s'agit de la Résidence les Lilas de Jambette. Cette fois le taux de garantie qui est sollicité est de 50 %. Vous savez que les taux sont fixés par une délibération cadre, qui a été prise à l'époque par le Conseil Général et dont nous continuons à assurer l'application. Et par conséquent le montant garantie par la CTM est de 1 698 412,95 €, et là aussi la situation financière de la Collectivité lui permet d'assurer cette garantie sans s'exposer.

7/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 60%

M. Miguel LAVENTURE — Et enfin le troisième rapport concerne une demande de garantie qui est sollicitée, cette fois-ci, par la SIMAR que nous connaissons bien société immobilière de la Martinique. Cette fois le montant de l'emprunt et de 3 169 934 €. Il s'agit de 28 logements LLS et de 20 logements LLTS, toujours en VEFA. Cela se passe au Lorrain. Et c'est l'opération Seguineau 2. Le montant garanti est de 60 %, et par conséquent, il s'agit du point de vue du montant proprement dit, de 946 410,60 €. Donc, je rappelle que ce qui a été retenu par l'Assemblée c'est que nous puissions présenter les demandes de garantie au fil de l'eau, au fur et à mesure qu'elles arrivent de manière à ce que à l'immédiate plénière suivante, elles puissent être soumises à délibération pour ainsi, je dirais, apporter aux porteurs de projet, en fait les bailleurs sociaux, les informations dans les délais les plus rapides et que cela contribue à la diligence des opérations et donc en particulier de la commande publique.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission des Finances

**M. Michel BRANCHI** – La commission des Finances a émis un avis favorable. Il s'agit de garantir la construction de 142 logements.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Logement. Collègue BAURAS.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Nous passons au vote. Y a-t-il des collègues qui sont contre ? Oui ? Contre ?

M. Denis LOUIS-REGIS – Non, non.

M. Le Président Claude LISE – Excuse-moi, tu as demandé la parole collègue LOUIS-REGIS ?

M. Denis LOUIS-REGIS – Oui, la parole, mais d'abord, j'aimerais poser une question au rapporteur, avant éventuellement une intervention, c'est qu'il puisse expliquer exactement le terme VEFA. Donc, vente...

M. Miguel LAVENTURE – Alors, vente en l'état futur d'achèvement....

M. Denis LOUIS-REGIS – En l'état futur d'achèvement...Ça c'est la définition.

M. Miguel LAVENTURE - Oui.

M. Denis LOUIS-REGIS – Mais le processus même.

M. Miguel LAVENTURE – Alors, le processus signifie, en fait que le promoteur a la responsabilité du chantier, il en a même, je dirai l'obligation de bonne fin. Et par conséquent, l'acquéreur, puisqu'il s'agit donc d'une vente, l'acquéreur met en œuvre les diligences d'engagements nécessaires, mais la propriété ne devient effective, c'est-à-dire que le transfert de patrimoine, ne peut intervenir qu'une fois que le bien a été réalisé. Voilà, c'est dit de manière un peu schématique, je ne sais pas si le collègue MARIE-SAINTE veut ajouter quelque chose, puisqu'il est plus expert que moi en la matière. Mais bon, voilà.

M. Le Président Claude LISE – LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Donc, justement, l'acquéreur c'est la société d'HLM?

M. Miguel LAVENTURE - Oui.

M. Denis LOUIS-REGIS – Je voulais cette précision parce que justement j'ai été interpellé par un certain nombre de petits d'entrepreneurs des entreprises du BTP, qui disaient que ce type de construction en VEFA par les sociétés d'HLM posait le problème de contournement de la mise en concurrence. C'est vrai que pour.... On a les opérations, des opérations pour des montants élevés près de 4 millions pour l'un, près de 5 millions pour l'autre, et 3 100 000 pour un troisième. Ils disaient que seules les entreprises initiées postulent forcément, au détriment de l'ensemble de la profession. Tout cela ce sont des interpellations de petites entreprises. Et que les projets de construction de logement, bien sûr, nous n'avons pas les...comment dirais-je, les documents de projets qui sont joints aux rapports, donc la précision d'analyse n'est pas forcément approfondie. Mais cependant, aux dires de ces entreprises, elles constatent que le carnet de commande de quelques entreprises qui s'organisent en réseau explose. Lorsque d'autres peinent à inscrire à leurs carnets le premier chan-

tier. Alors ces mêmes entreprises disent également qu'il paraîtrait que les encadrements réglementaires des constructions en VEFA ne seraient pas toujours respectés. Par exemple ils disent que l'interdiction d'utiliser des terrains de collectivité pour des constructions VEFA n'est pas toujours respectée. Et selon ces mêmes entreprises, depuis que les sociétés d'HLM pratiquent la construction en VEFA, beaucoup d'entre elles, privées de chantier, ont dû fermer. Donc si, effectivement, cela était avéré, je pense que la Collectivité Territoriale de Martinique ne devrait pas encourager de telles pratiques parce que désastreuses pour les petites entreprises.

M. Miguel LAVENTURE – Bon ben je pense qu'il faut prendre acte de ce que recommande comme réflexion le collègue. Nous avons, je dirais, la chance d'avoir une collègue, elle n'est pas présente, mais elle a été avec nous pendant toute la journée qui représente la Collectivité au conseil d'administration de ces entreprises. Donc je pense que la meilleure connexion va se faire par son intermédiaire. Mais j'ai entendu également le collègue MONPLAISIR rappeler à son intérêt, et puis son action dans ce domaine-là donc je pense qu'il a entendu cela aussi. Et je pense que précisément l'intérêt de nos assemblées et de nos rencontres en général, c'est de pouvoir partager les préoccupations qui peuvent conduire des pratiques de la Collectivité qui soient les plus vertueuses qui soit, voilà. À mon avis ça ne se pose pas à ce que nous puissions nous prononcer sur cette affaire.

M. Yan MONPLAISIR - Sur ce sujet, si je peux juste apporter une précision. Pour avoir rencontré les dirigeants de la société SM HLM comme les autres, mais en particulier je dois le dire pour être tout à fait honnête SM HLM, J'avais insisté auprès d'eux sur cet aspect-là, que tu soulignes, à la fois, de donner accès à la commande publique a des petites entreprises. Ils nous ont expliqué les difficultés qu'ils rencontraient par ailleurs pour quelques fois, je dirais, sinon favoriser, mais en tout cas les inciter. La Chambre des Métiers est également très sensibilisée à cette question, parce qu'effectivement ils ne sont pas toujours tout à fait organisés, ou outillés. Et donc il y a vraiment une démarche dans ce sens-là, dans le sens que tu indiques. Et par ailleurs nous avons insisté auprès d'eux également sur la nécessité de faire en sorte qu'il n'y ait pas un écrasement des petites entreprises au travers de ces consultations qui conduisent des entreprises plus structurées et dotées de plus de moyens à accéder à ces marchés et ensuite à les sous-traiter, en pressurisant les petites entreprises. Donc c'est un vrai sujet que tu évoques là, auquel il faut que nous soyons très attentifs en effet, mais des assurances, alors ce sont des assurances après il faut contrôler, et c'est pour ça qu'effectivement Diane MONTROSE qui est présente et très active au sein du conseil d'administration serait en mesure également de répondre. Mais il faut que nous soyons, que notre Assemblée soit informée de cette préoccupation notamment des plus petites entreprises et de la nécessité d'être là-dessus très vigilant.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Donc, nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons à la question n° 8. Il s'agit de 9 dossiers de demande d'aides européennes.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal du 28 novembre 2018

- 8/ PROGRAMMATIONS DE 9 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPÉENNES ET CON-FIANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020
- 9/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PO FEDER FSE 2014-2020 TIRET MQ 000 6150 CENTRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LA VALORISATION DE LA FIBRE DE BANANIER CTM.
- 10/ DEMANDE D'AVENANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PO FEDER FSE 2014-2020 POUR LE MQ 0014333 ATOUT INCLUSION

M. Miguel LAVENTURE — Alors il s'agit donc d'une série d'opérations telles que nous avons l'habitude de les traiter ici en plénière. Ce sont des opérations qui relèvent toutes du FEA-DER, donc du fond européen Agricole et de développement rural, qui sont, je le répète de la compétence de la plénière. Je le répète chaque fois, pour que nous voyons bien. C'est-à-dire que le montant total de l'opération est supérieur à 150 000 €. Puisqu'en deçà c'est le Conseil exécutif auquel la plénière a donné compétence qui se prononce. Alors rapidement dans la présentation puisque tout le monde a eu son dossier. Donc la première opération concerne la SARL Bagatelle. Il s'agit de la plantation de vitro-plants de bananes sur 29,65 hectares, en 2018. Le coût total du projet est de 195 657, 90 €, le coût éligible est un peu inférieur, puisque vous connaissez bien la mécanique. Il y a des éléments du programme qui ne sont pas nécessairement, susceptibles d'être subventionnés. Le coût total éligible est de 136 189,40 €. Le FEADER est sollicité 57 880,49 €, la contrepartie étant amené par la CTM pour 10 214 ,21 €.

Deuxième opération, c'est la EARL la ferme de Crève-cœur, Il s'agit de la création d'une exploitation d'élevage de poulet de pépinière horticole et de maraîchage de plein champ. Le coût total de l'opération et de 254 762,24 €. Le coût éligible et de 239 779,42 €. Le FEADER est sollicité pour 170 053,93 €, avec une contrepartie CTM de 30 009,52.

Troisième opération, c'est la SARL exploitation plaine du Galion il s'agit d'un projet de mécanisation avec un coût total de 448 297,66 €. Le coût éligible est de 410 000 €. Le FEADER est sollicité pour 231 752,50 €, la CTM ayant été appelée en contrepartie pour 40 897,50 €.

Quatrième opération : il s'agit de la SARL Parnasse pour la modernisation de matériel de production et l'achat d'une coupeuse de cannes. Le coût total est de 176 310 €. Le coût éligible 154 245 €. Le FEADER est sollicité pour 87 379,76 €, la CTM 15 423,49 €.

Cinquième opération SARL Ti-Fonds. Il s'agit de la plantation de 20 hectares, finalement c'est la surface proposer mais après contrôle, seul 7,75 hectares ont été retenus avec drainage et mécanisation de la coupe. Le coût total de l'opération avait été prévue pour 569 966 €, le cout retenu est de 302 246,25 €, le FEADER est sollicité pour 180 919,66 € avec une contrepartie CTM de 32 103,47 €.

6e opération la SARL La Richard c'est la plantation de vitro plants avec des traces, des aménagements de hangar et de l'irrigation. Le coût total de l'opération présentée est de

369 608,40 €, le coût total éligible est de 352 908,40 €, le FEADER est sollicité pour 202 274, 06 €, la CTM 35 695,43 €.

Septième opération la SAS BAMARYI, pour la plantation d'une vingtaine d'hectares, de bananes avec 6 hectares ramenés à 1,63 hectares de cannes, acquisition de tracteur, création de traces, drainage de parcelles, pour un montant total de 266 963,90 €, le coût éligible est de 197 589,60 €, le FEADER est sollicité pour 95 864,40 € et la CTM pour 16 917,25 €.

Huitième opération, la SCEA la ferme des étangs. Il s'agit d'un projet de gîte rural en agritourisme, avec la construction de deux bungalows sur une exploitation agricole. Le coût de l'opération est 297 387 € il est éligible pour ce montant, le FEADER est sollicité pour 110 160,85 €, la CTM intervient pour 19 440,15 €.

Et enfin, pour ces opérations du FEADER la dernière concerne le programme banane durable qui est organisé par UGPBAN sur une période de 3 ans. Le coût total de l'opération et de 3 581 553,71 €, le coût éligible est de 3 050 563, 84 €, avec une sollicitation du FEADER de 1 944 861,95 €, et de la CTM pour 343 210,93 €.

Alors après, nous avons une opération originale du FEDER qui relève de l'axe 1. L'axe 1 c'est l'axe de l'innovation. Il s'agit d'une opération qui est proposée par la SAS FIB and CO. Et qui consiste à développer un dispositif de valorisation du bananier, en fait du tronc de bananier et à travers une entité, une unité de centre de développement industriel créé à cet effet. C'est une opération dont le coût total est de 1 034 424,30 €. Le FEDER est sollicité pour 517 212 €, et la CTM 206 885 €. Il s'agit, je le répète d'une opération d'innovation à caractère industriel, pour laquelle l'espérance est de pouvoir offrir une perspective de valorisation à quelque chose, qui aujourd'hui, et est tout simplement un rebus d'activité agricole et qui est destiné généralement à se détruire.

Et enfin le dernier rapport, et en fait un avenant qui vous est proposé par rapport à une opération que nous avons déjà approuvé ici, dans le cadre de l'opération global Atout- inclusion. C'est une opération qui est conduite par la Collectivité pour faciliter les opportunités d'inclusion pour un certain nombre de jeunes. C'est une opération lourde. Et c'est la raison pour laquelle les conditions de sa mise en œuvre ont dû être revues en termes de délai, puisque le calendrier qui avait été initialement prévu a dû être aménagé. Le coût total de l'opération et de 6 663 398 €, donc cette fois-ci c'est le Fonds Social Européen le FSE qui intervient pour 2 511 695 €, la CTM arrivant en contrepartie pour 1 640 000.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, la liste des opérations qui nous sont proposées, avec neuf opérations pour des programmations, comme nous disons, c'est-à-dire des attributions de crédits européens pour le FEADER, pour huit d'entre elles, et pour le FEDER pour un d'entre eux, et puis un avenant au titre du FSE pour une opération qui a déjà été programmée.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Donc vous avez constaté qu'il s'agit des questions 8, 9 et 10 que nous avons groupées. Donc j'interroge sur ces 3 dossiers qui concernent les fonds européens, j'interroge la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Européennes. Il n'y a aucun membre de la commission là ? Avis de la commission Développement Agricole.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Sur le dossier n°8, la commission propose pour le dossier, le dernier dossier, GPBAM, qui est une clause dans la convention. C'est une opération qui se fera sur 3 ans, il faut qu'il y ait un bilan à mi-parcours pour bien vérifier que les objectifs fixés au départ aient été atteints. Mais c'est un avis favorable pour tous ces dossiers. Le dossier numéro 9 c'est également un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Le rapporteur a pris en compte la proposition.

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Bien sûr, je pense que c'est une excellente idée. Il faudra même à cette occasion organiser une rencontre.

M. le Président Claude LISE – J'interroge sur le dossier numéro 10. J'interroge la commission Insertion Economie Sociale et Solidaire. Collègue PINVILLE ? Ah c'est le collègue CLEON.

M. George CLEON – Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue PAMPHILE. D'abord la commission des affaires européennes, vas-y.

M. Richard BARTHELERY – Pour la commission Européenne et Coopération, c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Avis favorable, bien. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE - Évidemment j'ai le document en main. Je poserai une question sur ce document-là. Mais la question porte sur un autre problème. Je ne sais pas si le conseiller exécutif Miguel LAVENTURE pourra m'apporter une réponse. Au moment où je parle il y a un problème qui touche les plans locaux d'insertion professionnelle en Martinique, les PLI portés par les 3 EPCI. Il y a un délai d'instruction, d'introduction des avenants pour des conventions permettant de prendre en charge les publics qui sont dits des publics bénéficiaires du PLI. Depuis 9 mois voire 10, les plans locaux d'insertion par l'économique, sont en train d'attendre une décision leur permettant d'engager les sommes qui au titre du FSE, si ces sommes n'ont pas reçu l'aval de la décision venant de la CTM, les sommes qui sont engagées au titre du FSE sur l'exercice, ces sommes sont perdues. Je sais qu'il y a une rencontre qui a déjà eu lieu, où le Conseiller Exécutif Miguel a participé. Le problème qu'on a aujourd'hui, c'est qu'au moment où je vous parle, jusqu'à présent les décisions ne sont pas arrivées. Les motifs et les raisons je ne vais pas les évoquer ici. La seule chose que je souhaite c'est que l'on puisse répondre à Cap Nord, à l'Espace Sud et à la CACEM sur l'engagement des fonds qui vont permettre de prendre en charge les publics qui aujourd'hui sont éloignés de l'emploi et qui attendent une décision de la CTM, et les sommes dont je parle sont des sommes prélevées sur le FSE et qui sont des sommes considérables. Si cette décision n'est pas prise par la CTM, ce qui est compliqué puisque le délai qui était imparti pour pouvoir, dans ma demande FSE, introduire la demande, le délai est passé. Je souhaite que l'on puisse me dire ici ou dire à ses structures quelle est la décision qui a été prise pour leur permettre de ne pas perdre les fonds qui ont été engagés au titre du FSE. Cela c'était une première chose. La seconde chose, moi je veux bien valider un document qui permet de mobiliser des fonds dans le cadre de Atout-FSE. Le seul problème que j'ai c'est que je suis en capacité dans le cadre de la convention de dire que le document a été signé par le Président du Conseil Exécutif Alfred Marie-Jeanne mais en face de sa signature, j'ai quelqu'un qui a signé dont je suis incapable de donner le nom, incapable. Alors je voudrais qu'on me dise qui est le service bénéficiaire, la Direction générale adjointe de la solidarité, qui ? Qui est cette personne ? Parce que dans le document signé par cette personne je ne connais pas son nom et je ne voudrais savoir qui est cette personne.

M. Miguel LAVENTURE – Alors il y a deux questions qui sont de deux natures différentes. Alors le collègue COUTURIER est ici présent avec nous. Je ne sais pas si la réunion à laquelle le collègue PAMPHILE fait allusion est celle que nous avons tenue avec le collègue COUTURIER dans ses responsabilités de vice-Président de Cap Nord, enfin il me semble que voilà. Effectivement nous avons eu, avec les services de Cap Nord qu'il avait souhaité organiser, une rencontre pour essayer de réfléchir avec les services de la Direction des fonds européens, à ces problèmes administratifs qui semblaient se poser, d'ailleurs le DGS avait bien voulu participer à cette réunion et par conséquent, je dis tout cela pour voir que vraiment on a pris la chose très au sérieux et au plus haut niveau on a essayé d'abord de bien comprendre de bien cerner le sujet et ensuite de regarder quelles étaient les pistes de sortie, je ne peux pas avoir évidemment en mémoire tout ce que je n'ai pas nécessairement en connaissance des suites puisque c'est une réunion qui a eu lieu il y a, à peu près 3 semaines. Ce que je peux te proposer c'est évidemment de regarder cela très vite demain ou après-demain afin que nous puissions diligenter ce qui mérite de l'être. Le DGS entend tout ce que nous disons là et par conséquent, comme il a participé à la totalité de la réunion, il va lui aussi s'en préoccuper directement. Sur la deuxième question...oui.

M. Justin PAMPHILE - Je complète ma question. Je voudrais que soit le DGS ou toi-même en fonction de ce que décidera le Président, que vous puissiez m'apporter une réponse. Expliquez-moi, est-ce que légalement le Président de l'organisme intermédiaire, qui est donc le Président du Conseil Exécutif peut signer en face du Président du Conseil Exécutif, sur le même document et la même convention. Je voudrais qu'on m'apporte une réponse sur cette question-là.

M. Miguel LAVENTURE – On est sur le deuxième sujet, c'est ça?

M. Justin PAMPHILE - On est sur le 1et sujet. Je repose ma question. Sur le document qui concerne le FSE dont je parlais tout à l'heure, est-ce que le président du Conseil Exécutif, peut signer en tant que Président du Conseil Exécutif ? Et est-ce qu'il peut signer le même document en tant que Président de l'organisme intermédiaire engageant des fonds FSE ?

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Je ne sais pas si je comprends bien ta question. Je vais te faire une réponse et puis si le DGS veut ajouter quelque chose, il va le faire. On est bien sûr du FSE inclusion ? On est sur quel... Moi, ce que je comprends, c'est que le dossier...

<u>M. Justin PAMPHILE</u> - Je te fais une proposition. Je te propose, demain matin, à la lumière de la plénière qui va continuer, que l'on puisse se rencontrer, s'il le faut en tête à tête où je t'exposerai la difficulté considérable auxquelles sont confrontés les 3 EPCI de la Martinique.

M. Miguel LAVENTURE – Volontiers, je t'ai dit très spontanément que, mais tu le savais déjà, nous avions organisé une réunion à la demande de Cap Nord et c'est le collègue COUTURIER qui avait été le déclencheur sur des sujets que je crois comprendre soit les mêmes soit analogues, je n'ai évidemment aucune espèce de difficulté ou de préalable quelconque pour qu'on puisse approfondir et peut-être étendre à d'autres cas, je dirais, la recherche de solutions vis à vis de préoccupations que je pense avoir bien comprises, mais sur lesquelles effectivement, on a besoin d'être un peu plus précis, donc volontiers on en reparle demain.

M. Yan MONPLAISIR – Si je puis me permettre, Président. Je suis comme un autre collègue l'a dit, quand je ne comprends pas, je veux comprendre. Il y a une question que je n'ai pas bien comprise. Je n'ai pas bien compris ce qui avait derrière la question. Je ne comprends pas la réponse. Donc j'aimerais, si ce débat doit avoir lieu, qu'il ait lieu devant tous les élus. Moi, je veux comprendre. Il n'y a pas de débat. Si c'est un sujet qui pouvait être évoqué en dehors de l'Assemblée, il eut fallu qu'il le soit. S'il est évoqué devant l'Assemblée, il faut que je comprenne. Je veux que la réponse soit publique, parce que si elle n'est pas publique cela veut dire qu'il peut y avoir des choses qui ne peuvent pas être dit, ici. Tout doit être dit ici.

<u>M. Justin PAMPHILE</u> - Président je propose, par rapport à la question sur laquelle j'ai interpellé le Conseiller Exécutif, que je revienne de manière beaucoup plus précise, demain en plénière, sur cette question-là.

M. le Président Claude LISE – D'accord, on te redonnera la parole. On va trouver le moment lorsque tu auras la réponse, on se met d'accord pour que ce soit public.

M. Miguel LAVENTURE – C'est l'esprit de la procédure que nous avons retenue, précisément d'examiner ces questions en plénière.

M. le Président Claude LISE – Alors il y a le collègue LOUIS-REGIS qui a demandé la parole. Il est 21h24, alors essayons de synthétiser puisqu'il faut lever la séance à 21h30.

M. Justin PAMPHILE - J'attends sa réponse sur qui a signé le document.

M. le Président Claude LISE – Oui, tu auras çà. Collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS - Merci Président. En commission Développement Agricole. J'avais émis une réserve mais je pense que le collègue ADENET a oublié d'en faire part mais nous avions la chance d'avoir le personnel de la Collectivité à cette commission afin de nous apporter un certain nombre d'informations qui ne figurent pas dans les rapports. Alors, concernant ma remarque, ma réserve du moins, je me base sur le rapport d'orientation, le rapport numéro 3, et dans le volet agriculture, il est précisé : " en tirant les enseignements des Assises de l'agriculture s'agissant notamment de la pollution due aux produits phytosanitaires, des tassements, de l'érosion et de la fatigue des sols que peuvent causer l'agriculture conventionnelle et les grandes cultures, l'orientation vers l'agroécologie et les niches d'excellence que sont le café le cacao etc. seront priorisées." Or, semble-t-il que dans le rapport, il y a une demande d'accompagnement pour une cuve et cette cuve consiste à permettre le mélange de produits phytosanitaires qui sera déversé dans nos sols. Alors pour rester en adéquation, avec mes convictions et pour être en adéquation également avec les orientations que compte prendre notre Collectivité, j'avais demandé que cette réserve soit inscrite

et que la Collectivité puisse se désengager progressivement de tout accompagnement qui consiste à permettre de continuer à empoisonner nos sols. J'ai été très court.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Effectivement, il s'agit du dossier SARL PARNASSE, on avait des détails, je crois que c'est la cuve à désherber. On dit que cet appareil permet d'effectuer les traitements en toute sécurité pour le personnel, y compris sur les surfaces difficiles d'accès. Est-ce que c'est vraiment cela ? Oui bien, non ce n'est pas ce dossier-là.

M. Denis LOUIS-REGIS - Collègue ADENET si tu me permets. Cela consiste au financement de la coupeuse de canne à bras articulés. Pour cela, il n'y a aucun problème. Je parle du financement de la cuve qui permet justement le mélange de produits phytosanitaires.

M. Lucien ADENET – Voilà ce qui a été dit lors de cette réunion. Il y a un certain nombre de dossiers de ce type qui ont a été déjà validés. Alors ce que nous avons dit c'est que désormais nous allons tenir compte de cette proposition et on ira progressivement vers des méthodes un peu plus soucieuses de la protection de l'environnement. Est-ce que j'ai bien résumé collègue LOUIS-REGIS ?

<u>M. Denis LOUIS-REGIS</u> - A peu près et j'avais ajouté qu'il serait souhaitable justement que la Collectivité, en mesure de ces possibilités puissent accompagner les recherches vers des produits de substitution.

M. Miguel LAVENTURE – Bien Président, je pense que ce sont des compléments utiles qui vont précisément éclairer à la fois les instructions des dossiers à venir mais surtout notamment la piste de recherche qui a été évoqué, les orientations que certains organismes pourront emprunter, y compris s'ils veulent solliciter les fonds européens à cette fin-là.

M. le Président Claude LISE – Bien, donc je fais voter.

M. Miguel LAVENTURE - Alors sur la question posée par le collègue PAMPHILE, Je vais essayer de dire les choses de manière la plus transparente possible. La CTM et autorité de gestion. Par conséquent c'est elle, par les instances qui la gouvernent, la plénière, ou par délégation, le Conseil Exécutif procède aux décisions de programmation. Les décisions conduisent après à la mise en œuvre d'une convention et l'Union Européenne est très attentive à la pratique de ce qui s'appelle la séparation fonctionnelle. Là je parle encore une fois sous le contrôle des administratifs qui sont en charge de cette affaire, c'est un élément qui est très centrale dans les procédures, et pour que la séparation fonctionnelle puisse avoir lieu, il faut qu'il y ait à la fois un représentant officiel de l'autorité de contrôle, c'est le Président du Conseil Exécutif, mais il faut également qu'il y ait quelqu'un qui puisse, au nom du demandeur, c'est à dire concrètement, sur le dossier dont tu as parlé, la personne qui est en charge de toute l'administration pour le secteur des solidarités, qui puisse être différente. Alors c'est sur cette base là, mais je souscris ton observation, il faudrait pour une lecture qui soit informative pour chacun que figure le nom de l'intéressé sur la signature qui est apposée, de manière à ce qu'il n'y ait aucune espèce d'interrogation d'identité, d'identification de la signature.

M. Justin PAMPHILE - Merci Président. J'attends le nom de la personne. Je suis comme çà. J'attends le nom de la personne. Vous savez pourquoi j'attends le nom de la personne ? Je

peux parfaitement comprendre le principe de la séparation fonctionnelle, pas de problème. On est sur la gestion de fonds européens, d'accord. Par contre, M. le Conseiller Exécutif, estce que vous pouvez me dire, dans la mesure où on est sûr de la séparation fonctionnelle, j'ai pris le temps de regarder tous les « vu » qui précisent les éléments permettant d'engager à la fois des fonds et d'autoriser des personnes à signer, au nom de la Collectivité Territoriale, dans le dernier « vu », même pas dans un « vu ». « Vu la délibération du 12 octobre 2017, qui précise l'engagement des fonds au titre du dispositif Atout-inclusion, entre la Collectivité Territoriale de Martinique - Direction des solidarités représentée par Madame Jacqueline MADIN, bénéficiaire ». Oui. La question que je pose : Madame Jacqueline MADIN qui est bénéficiaire des fonds FSE signe pour le compte de la Collectivité Territoriale sans que dans le document qui engage les fonds à la fois à la fois de la Collectivité Territoriale et des fonds FSE, que je puisse au moins lire la décision qui lui permet de signer en lieu et place d'un élu représentant la collectivité territoriale.

M. Miguel LAVENTURE – Je pense que c'est la règle. Elle est, comment dire, la Directrice dont tu parles, Mme MADIN, bénéficiaire au sens qu'elle met en œuvre le programme, est celle à qui il a été reconnu, si je peux dire, la responsabilité, la position d'être en charge du dossier, c'est à dire de le déposer et ensuite en assurer la mise en œuvre. C'est à dire que on est dans, si j'ose dire, dans l'identification à travers une personne de savoir quel est l'interlocuteur qui présente le dossier et qui une fois que la décision est prise par l'autorité de gestion en aura la responsabilité de la mise en œuvre. Moi c'est comme cela que je comprends, mais si le DGS veut intervenir et apporter une précision cela permet de clarifier.

M. le DGS - Simplement pour être assez précis là-dessus, tout le dispositif de gestion des fonds européens et approuvé dans le cadre du DGSC (Dispositif de gestion de suivi de contrôle des fonds européens). La commission l'a approuvé en décembre 2016, Donc qui décrit tous le dispositif c'est un dispositif qui est parfaitement public et qui prévoit effectivement cette séparation fonctionnelle, et c'est la raison pour laquelle, au niveau de la Direction des fonds européens je n'ai pas aussi en charge ces dossiers puisque je suis en situation de contrôle également. Pour cette opération, on a, avec l'accord du dispositif qui a été mis en place, une délégation qui est accordée spécifiquement au DGA pour prendre en charge le dossier. C'est la raison pour laquelle le DGA porte ce dossier et à la capacité effectivement à signer ce type de dossier. Donc, peut-être qu'il aurait fallu effectivement mettre cet arrêté de délégation.

**M. le Président Claude LISE** – Le Conseillers Exécutif Daniel MARIE-SAINTE demande la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'était pour faire une communication là-dessus. Parce que peutêtre que les collègues pensent que c'est la première fois que ça se fait mais je puis dire que cela a toujours été cela, dès lors que la Collectivité était bénéficiaire des fonds ; puisque nous avons eu à présenter plusieurs dossiers dans les infrastructures et dans les dossiers qu'on nous avait remis s'était expressément le porteur physique du projet, c'était le DGA Infrastructures. Dans tous les dossiers ou la CTM, et même avant, j'évoque les précédents qui étaient à la Région, pour faire la séparation entre l'autorité de gestion et le porteur du projet, une délégation était donnée spécifiquement à un agent. Alors il aurait peut-être fallu que le document de la délégation soit jointe mais je voulais dire aux collègues que c'est une pratique que nous avons trouvé et qui se poursuit depuis 2016, dans tous les dossiers que nous avons présentés ici puisqu'il y a deux présentations de dossier. Je rappelle que le dossier passe deux fois lorsqu'ils sont importants. Non, c'est important, c'est compliqué, c'est technique. Je voulais donc porter mon soutien à l'explication de Miguel LAVENTURE pour dire que dans les dossiers d'infrastructures nous allons trouver le même scénario. Alors évidemment cela choc au départ, mais une fois qu'on nous a expliqué, le dossier passe une première fois pour l'approbation du plan de financement et dès cette première approbation était déjà indiqué dans le dossier le porteur de projet. Peut-être que vous n'aviez pas noté cela mais dans les dossiers que j'ai eu à présenter pour voter les plans de financement, vous voyez que le porteur du projet n'est pas le Président du Conseil Exécutif. Donc en l'occurrence c'est un cadre qui est nommément désigné et qui est responsable. Voilà, c'est ce témoignage que je voulais apporter pour dire que ce dossier n'est pas spécifique, c'est une pratique qui maintenant se répète à chaque fois que la Collectivité est bénéficiaire de fonds européens concernés.

#### M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE - Ma question était simple, je souscris à une partie de ce qu'a dit Daniel MARIE-SAINTE, sur le fait que si la collectivité est gestionnaire de fonds européens, que l'on puisse effectivement avoir une séparation fonctionnelle sur cela il n'y a pas de difficulté. Par contre j'insiste, il a dit que l'expérimentation de l'OI, ici nous l'avions, pas sur cette ces problématiques-là, jamais. Pour la gestion des fonds FSE, en tant que OI sur des problématiques de ce type-là, je ne me souviens pas que la Collectivité était structure gestionnaire, pas sur ça. Ma question était simple je la répète. D' accord on a une séparation fonctionnelle mais le minimum que je demande dans les vues qui sont portées sur le document pour qu'il n'y ait pas justement d'interrogation et de confusion sur le fait qu'un agent de la Collectivité gère à côté du Président un document sur lequel à aucun moment n'est visée la délégation qui lui ai donné pour signer ce document. C'est ce que je dis. Et la deuxième chose que j'ai demandé c'est de me préciser le nom de la personne qui signait ce document, même si dans le contenu de la convention son nom apparaissait c'est simplement ça.

M. le Président Claude LISE – Il a demandé quelque chose de précis. C'est très simple de régler ce problème-là. Il faut simplement que ce soit ajouté dans les visas. On ne va pas passer la nuit là-dessus. Tu as raison, je dis tu as raison.

M. Miguel LAVENTURE – Alors le collègue a raison sur la forme puisqu'un nom qui est au bas d'une convention sans que cela soit assorti de l'identité de la personne cela paraît un peu étonnant, en tout cas ce ne sont pas les usages, donc je pense que les Services vont veiller à ce que désormais ce soit le cas. Sur la forme également, dès lors que cette personne a une position au titre de laquelle elle est signataire, il paraît assez normal que l'on puisse mettre l'élément qui fait qu'elle est la qualité pour pouvoir signer. Quant à son identité réelle, je veux juste dire que dans la première page de la Convention effectivement son nom figure donc, par conséquent tu as raison, notre vigilance à tous a été ce soir excitée par ton intervention, stimulée, pardon.

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Comme je vous ai indiqué, je suggère qu'on ne traine pas trop. Il est déjà 21h40 alors que j'avais proposé de suspendre, à la demande d'une majorité de collègues, à 21h30. Donc là, je mets aux voix. Il n'y a pas d'opposition.

M. Denis LOUIS-REGIS - Président, juste pour savoir si on tient compte de ma réserve.

M. le Président Claude LISE – Alors est-ce que l'on tient compte de sa réserve ?

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Oui, j'ai même dit que nous allons veiller... Oui tu parles du fait d'organiser un avenir qui tiennent compte des alternatives qui peuvent exister, ou qui pourront être mises en évidence sur cela et par conséquent que l'on ait des pratiques vertueuses.

M. Denis LOUIS REGIS - Je ne parle pas d'autres pratiques uniquement mais qu'on se désengage de l'accompagnement de ce type de pratique.

M. Miguel LAVENTURE - Mais il faut encore aller plus loin si tu veux.

M. le Président Claude LISE – Quels sont ceux qui sont contre ? Quoi ?

<u>M. Georges CLEON</u> - Je veux apporter une précision pour la clarté de nos débats. Il est vrai que sur le document papier qu'on nous a remis, effectivement il y a la signature de la personne qui a délégation mais le seau ou son nom apparaît et est très pâle, pas très lisible. Par contre, sur le document que nous avons reçu numérisé, le nom de la personne apparaît très clairement.

M. le Président Claude LISE – Mais collègue, c'est réglé. La question me paraît tranchée.

M. Justin PAMPHILE - Cela ne change rien.

M. le Président Claude LISE – Il faut compléter il faut que sur le papier on puisse avoir le tampon ... que le nom apparaisse. C'est un problème de forme mais on ne va pas passer la nuit dessus ... ce problème-là est réglée on passe au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que le collègue rapporteur s'engage à régler la question 11 en 5 minutes ? Sinon je reporte à demain. Tu nous le dis franchement.

11/ ACQUISITIONS EMPRISES PREMIÈRE TRANCHE SUR LES TERRAINS DES PROPRIÉ-TAIRES P. MODERNISATION DE LA RD15 LAMENTIN

M. Miguel LAVENTURE – Il s'agit simplement d'une opération d'acquisition d'emprise sur une action routière RD15, nous sommes dans le banal le plus banal. Par conséquent vous avez tous les éléments qui sont exprimés en 2 pages. On a la surface des emprises on a les

conditions dans lesquelles tout cela a est évalué et par conséquent je pense que c'est une affaire qui est à la fois très transparente et très classique.

M. Le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention de commissions ou de collègues ? Il n'y en a pas. Donc nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – La séance est suspendue à 21h45. Elle sera reprise demain à 10h00 précises.

#### **JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

(Début à 10h53)

M. le Président Claude LISE – Chers collègues je vous demande de prendre place, nous avons le quorum. On a un collègue qui n'est pas dans la salle mais qui arrive et comme j'ai une information à vous apporter. Je pense que nous pouvons commencer, il n'y aura pas de délibération sur ce que je vais évoquer. La séance est reprise. Chers collègues comme vous le savez, je suis l'un des 2 représentants de notre Assemblée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique. L'autre élu qui représente l'Assemblée, c'est la collègue Louise TELLE. Depuis plus d'un an, vous connaissez les problèmes du CHUM, un certain nombre de médecins du CHU nous alertent régulièrement sur le problème de l'insuffisance de couverture médicale de toute une série de services. On peut citer notamment le service oncologie, le service de radiologie, le service de gastro-entérologie, service neurologie, la néphrologie, etc... et vous avez tous entendu parler du problème concernant le service d'hématologie, qui, à l'heure actuelle est sans médecin responsable. Ces médecins ont évidemment multiplié les interventions à tous les niveaux pour obtenir des renforts et notamment, puisque nous n'arrivons pas malheureusement à avoir des compatriotes en mesure de venir occuper ces postes-là. Pour rappeler comment on a cassé la démographie médicale à une époque sous prétexte qu'il y aurait eu pléthore dans la période actuelle, c'est encore une erreur de spécialistes et aujourd'hui on est dans la pénurie donc les médecins du CHUM ont essayé d'obtenir, que soit des médecins viennent de l'hexagone mais tous ne sont pas forcément intéressés compte tenu des conditions de travail et de rémunération mais ils ont pensé beaucoup à des médecins de la Caraïbe et notamment des médecins cubains dont nous connaissons l'excellence dans bien des domaines. Et alors, toutes ces interventions des médecins appuyées d'ailleurs souvent par des élus et des parlementaires, de Conseil d'Administration, Conseil de surveillance du CHUM, toutes interventions sont demeurées vaines et il y a un peu plus d'un an, parmi toutes les interventions, on nous a demandé à nous les 2 représentants de notre Assemblée, je ne parle pas de ce qui a été demandé parallèlement au Conseil l'Exécutif puisque le Conseil Exécutif est représenté aussi par le collègue CAROLE au Conseil de Surveillance mais je parle de l'Assemblée. On a demandé aux 2 représentants de l'Assemblée d'appuyer les démarches et bien entendu, les médecins se sont plus spécialement adressés à moi en tant que Président de l'Assemblée mais aussi en tant que confrère, bien entendu, connaissant les problèmes du CHUM et c'est ainsi qu'en mars de cette année, on m'a demandé de faire une mission auprès de Cuba. J'ai rencontré l'ambassadeur de Cuba à Paris pour essayer d'obtenir des autorisations de venue de certains médecins cubains pour occuper certains des postes que j'ai évoqués. J'ai reçu un accueil tout à fait chaleureux, je dois dire, à l'ambassade de Cuba, ça s'est très bien passé et le Gouvernement cubain a donné son accord pour tout ce qui pourrait nous intéresser, aux conditions qui nous conviennent, puisque bien entendu, si on fait venir des médecins étrangers, il ne faut pas qu'ils aillent dans le privé, qu'ils aient un contrat qui les maintiennent au niveau hospitalier, dans des conditions bien particulières, ils sont d'accord pour ces conditions et en fait cela bloque au Ministère de la Santé. Il y a eu des démarches entreprises par beaucoup d'entre nous, par des parlementaires, le Président du Conseil Exécutif, Président MARIE-JEANNE a dû intervenir, moi de mon côté, etc... Le collègue ZOBDA a eu l'occasion effectivement de faire des démarches également et pour l'instant nous ne sommes pas arrivés, même s'il y a eu des avancées. A un certain moment on a pensé que ça se débloquait mais finalement cela ne se débloque pas complètement jusqu'à présent. Tout ça pour vous dire que très récemment j'ai été saisi d'une demande qui est venue d'une part de médecins de la CME, du CHUM mais aussi de certains de nos collègues qui suivent plus particulièrement les problèmes de santé et la situation du CHU, je veux indiquer le collègue Félix CA-THERINE qui suit ces problèmes-là mais bien entendu ma collègue Louise TELLE puisqu'elle siège avec moi, je l'ai dit au Conseil de Surveillance, et ces deux collègues m'ont demandé ainsi que les médecins de la CME, de rédiger un courrier à la Ministre actuelle, Ministre des Solidarités et de la Santé. J'ai rédigé un courrier mais j'ai pensé que ce courrier aurait beaucoup plus de poids si je pouvais ajouter une phrase disant que j'ai le soutien de mon Assemblée. Alors, je vais vous lire si vous le voulez bien, le courrier que j'ai fait, il contient d'ailleurs la phrase en question mais je suis obligé de vous demander votre accord. Si vous êtes d'accord, je la maintiens, si vous n'êtes pas d'accord, je fais un courrier en mon nom seul. Voilà pourquoi, j'ai tenu à faire cette intervention. Je vous lis le courrier en question.

## Lecture du courrier par le Président LISE :

Madame la Ministre, j'ai l'honneur d'attirer solennellement votre attention sur la situation dramatique de couvertures médicales des services d'hématologie, d'oncologie, de radiologie, de gastro-entérologie, de neurologie, de néphrologie, etc. du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique. Lors de votre récent voyage à la Martinique, vous avez rencontré le personnel soignant du CHUM et notamment celui de l'unique service d'hématologie de notre ile. Les soignants sont aujourd'hui désespérés par le manque de médecins dans les différents domaines précités. Par exemple le dernier hématologue du CHUM s'est arrêté en raison d'un burn out et ne reprendra pas son service. (Ce qui fait que le service est à découvert!) Depuis votre passage, les choses ne se sont pas améliorées, les espoirs placés dans la venue au CHUM d'autres hématologues sont restés vains. Ainsi, le dossier du Docteur Monica DUARTE, hématologue colombienne formée en France est toujours bloqué. Lors de cette même visite, vous avez envisagé la possibilité d'autoriser pour un temps limité et à titre exceptionnel, le recours à des médecins hors Union européenne notamment de la Caraïbe en prenant l'attache de votre collègue des Affaires Etrangères, comme cela s'est fait pour la Guyane. La Commission médicale d'établissement vous en a fait la demande pressante en vous proposant de mettre en place un jury de recrutement tripartite, CHUM, Conseil de l'Ordre, Université afin de garantir le recrutement de médecins d'expérience et de qualité. A ce jour, aucune réponse de votre part n'a été transmise. Compte tenu de la gravité de la situation et des conséquences directes qu'elle engendre pour la population martiniquaise, je vous demande d'accorder une attention toute particulière et dans l'urgence à cette demande. Une demande... (Et c'est là la phrase que j'ai ajoutée et sur laquelle je vous demande votre accord) Une demande qui par son acuité, a été évoquée en séance plénière de l'Assemblée de Martinique et a obtenu un soutien appuyé et unanime des élus. Dans l'attente de votre prompte réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre à l'expression de ma haute considération.

M. le Président Claude LISE – Voilà le courrier que j'ai écrit et je tenais à vous en informer, je voudrais solliciter donc ce soutien pour maintenir la dernière phrase. Est-ce qu'il y a des collègues qui sont d'un avis contraire ou qui veulent... Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE - Merci Président. Bonjour chers collègues. Simplement, je voudrais indiquer que rien n'a vraiment changé au niveau du CHUM de ce point de vue-là et je rappelle ici-même que nous avons eu une déclaration à l'Assemblée après la mise en place de l'administration provisoire. Nous avons rencontré Président, toi-même avec la Commission Santé nous avons rencontré l'administration provisoire. Nous avons reçu ici, la délégation CHUM « Douvan, Douvan » qui nous a bien montré la situation. Tu l'as indiqué, la Ministre, effectivement, elle est passée et a rencontré le personnel mais la situation est restée en l'état en dépit de ses engagements, donc l'objectif aujourd'hui et la demande qui est formulée et nous avons été sensibilisés à la fois par les membres de la CME, et évidemment le personnel, le personnel soignant, sur la nécessité absolue qu'il y a de faire une intervention soutenue et aujourd'hui indiquer que la démarche, elle est politique. Il faut effectivement qu'il y ait une démarche et donc devant la pénurie aujourd'hui, je rappelle tu l'as dit mais j'insiste Madame Agnès BUZIN a été saisie d'une demande..., en fait c'est réitérer la démarche de coopération avec les médecins caraïbéens et elle a donné un accord de principe en indiquant qu'elle prendrait l'attache de ses collègues des ministères concernés, des affaires étrangères et à ce jour, rien n'a été fait et tu l'as dit. Nous pensons qu'il y a là vraiment matière à ne pas laisser traîner la situation puisque nous sommes dans une situation d'urgence, tu l'as dit tout à l'heure, qu'il y a un désarroi du corps médical mais c'est aussi le désarroi de la population, parce que la population ne peut pas être prise en charge comme elle le devrait, donc en ma qualité d'élu de l'Assemblée, j'ai été aussi saisi par un certain nombre de médecins et le Président de la CME sur ce sujet. Je ne vais donc pas être plus long sur le sujet, simplement je pense que Madame la Présidente de la Commission Santé, nous avons discuté à ce sujet, nous avons pris position au préalable, l'indicateur c'est qu'il y ait une action sans délai. Le courrier, il faut véritablement qu'il prenne tout son caractère d'urgence dans cette situation et je pense que le soutien, l'appui de l'Assemblée est important parce qu'il s''agit tout simplement de l'intérêt de la population. Le Ministre de la Santé comme le Ministre de l'Outremer sont saisis et sensibilisés sur cette situation donc nous ne comprenons pas très bien pour quelle raison la situation continue à traîner. On ne prend pas suffisamment à bras le corps le dossier pour répondre de nos préoccupations. Simplement, collègues, le CHUM n'a plus le temps d'attendre, il faut absolument qu'il y ait une décision. Il y a un enjeu majeur pour la santé des martiniquais et pour la réponse médicale qu'il y a à apporter à la population. De ce point de vue-là, il s'agit d'une décision politique forte de l'Assemblée en appui au courrier présenté par le Président aujourd'hui. Nous sommes donc vivement favorables à cette démarche et je rappelle tout simplement que le CHM, c'est le pilier aujourd'hui du système de santé et doit avoir les moyens humains et médicaux pour assumer ses missions de soins et nous sommes là, je le redis dans la procédure d'urgence donc agissons pour faire en sorte que nous obtenions ensemble des réponses pour la population.

## M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue TELLE.

Mme Louise TELLE – Merci Président. Bonjour chers collègues. Cette proposition de courrier reçoit tout le soutien de la commission Santé. Par ailleurs, la commission est favorable avec le Bureau de l'Assemblée à une rencontre avec le Directeur Général du CHUM afin de faire un point sur l'évolution de la santé de l'hôpital, ceci, en présence des représentants de l'ARS. Nous insistons notamment pour que la Ministre donne son feu vert, à titre dérogatoire, pour le recrutement de médecins étrangers hors Union Européenne et prioritairement, de la zone caraïbe. L'état de pénurie dans lequel se trouve la Martinique du point de vue de la couver-

ture en médecins, en particulier en néphrologie et en médecine générale est très important. Il s'agit donc d'une mesure d'urgence à appliquer.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT d'abord et ensuite collègue ZOBDA.

M. Fred LORDINOT – Je voudrais dire que nous allons soutenir naturellement cette proposition de courrier Président mais soutenir aussi la proposition de la collègue TELLE. C'est une demande qui a déjà été faite en Bureau de l'Assemblée pour qu'on ait une rencontre comme ton initiative pour Monsieur PITMAL qui était administrateur une rencontre avec Monsieur Benjamin GAREL qui est directeur du CHUM afin de traiter un certain nombre de sujets qui concernent la santé des martiniquais. Et là, je souhaiterais que cette rencontre se fasse avec tous les collègues élargis qui le souhaitent parce que la dernière fois, cela s'est passé à l'Avenue des caraïbes pour poser cette question délicate. Naturellement, en tant que Martiniquais nous souhaitons tous la venue de médecins cubains, maintenant il ne faut pas oublier que nous sommes, nous membres de l'Union Européenne, en tant que membre de la République Française. Oui, parce qu'on peut demander des passeports diplomatiques mais il faut savoir qu'il y a des médecins roumains et d'autres pays, d'après ce que j'ai lu, qui ne sont pas favorables à ce que l'Union Européenne fasse appel à des médecins qui ne soient pas membres de l'Union Européenne. C'est là, qu'on doit continuer à travailler, je suis prêt à travailler, y compris avec le Président du Conseil Exécutif sur ces questions déterminantes de notre coopération avec la Caraïbe dans un cadre déterminé. Il faut que l'on soit bien d'accord, est-ce qu'il n'y a pas aussi une opportunité avec les médecins brésiliens aussi, puisque vous le savez, en matière de...

(Commentaire du fond de la salle)

M. Fred LORDINOT — Non, non, parce qu'à l'époque, j'étais au Conseil Général, le Président LISE avait organisé une mission au Brésil concernant le développement génétique, à l'époque, en matière de paillette, on voulait faire du transfert embryonnaire et je considère que toutes ces démarches-là, nous pouvons les mener mais il y a une difficulté diplomatique, vous le savez, puisque ce sont des pays tiers. Si on aborde la question de la santé, allons l'aborder pas tous les biais ; la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale. Allons avoir une véritable politique de coopération régionale avec l'hémisphère sud mais dans un cadre juridique qui doit être clair. On ne peut pas avoir un pied dedans et un pied à l'extérieur, c'est ce qui nous sera reproché donc Président, nous sommes prêts à accompagner toutes les initiatives qui vont permettre d'améliorer le niveau de santé et la performance médicale en Martinique.

M. le Président Claude LISE – Merci. Alors deux choses. Tu as demandé une réunion avec le nouveau Directeur Général du CHUM que j'ai reçu puisqu'il m'a rendu la traditionnelle visite, dite de courtoisie mais au cours de laquelle, on a passé plus d'une heure et demi, on a pu aller au fond des choses et je lui ai donné évidemment ce que je peux avoir comme connaissance, comme expérience ; je crois en avoir un peu dans ce domaine-là d'autant que j'ai eu l'occasion de travailler dans ce CHUM. Il m'a paru d'ailleurs pleins de bonnes dispositions mais nous savons qu'il va être confronté à des difficultés considérables. Il faut qu'il sente que les élus que nous sommes, nous sommes vigilants et que nous allons suivre l'évolution de ce Centre Hospitalier Universitaire. La collègue Louise TELLE avait exactement la même demande au nom de sa commission, nous avons pensé qu'on pourrait comme tu l'as dit,

comme on avait fait pour les inspecteurs généraux, faire une réunion élargie, moi, je pense que toutes les commissions qui tournent autour de la santé et du social, ce serait une très bonne formule et ça c'était pour te dire que je suis tout à fait pour et qu'on va prendre les dispositions pour faire cela rapidement. Sur le 2ème point, juste te dire, que le cadre de la coopération, il y a un cadre juridique qui existe et j'ai quand même participé à cela et après d'autres ont rajouté quelques éléments. Nous avons juridiquement la capacité, c'était fait pour les Présidents de Conseils Généraux et de Conseils Régionaux, du coup l'Exécutif de la CTM, en quelque sorte se retrouve avec ces 2 pouvoirs qui étaient dévolus aux Présidents des deux ex-collectivités. Par conséquent, je dis que ces présidents-là peuvent, le nôtre, du Conseil Exécutif, il peut participer à des politiques de coopération dans un cadre que la loi a déjà prévu. Il y a beaucoup de choses qui nous permettent de coopérer avec des états. C'est là toute la différence avec les grandes collectivités de l'hexagone qui ne peuvent coopérer qu'avec des collectivités de même rang. Un département de France peut coopérer avec une région d'Italie, d'Allemagne, quand je dis de même rang, ils ne sont pas forcément du même niveau mais ce sont des collectivités, ce ne sont pas des états. Nous, la loi nous permet, les dispositions de la loi d'orientation votée en décembre 2000 nous permettent de coopérer avec des états et il y a toute une série de textes, je suppose que tu les connais. Depuis il y a eu quelques textes qui sont venus encore préciser certains éléments, donc le cadre existe. En fait, la difficulté pour coopérer, c'est le décalage qu'il y a entre ce que permet la loi, c'est toujours la même histoire, et l'interprétation qu'on veut donner de la loi et la volonté ou pas de mettre en œuvre. Manifestement les gouvernements successifs ont toujours, tout en proclamant qu'ils voulaient que nous nous insérions parfaitement dans notre milieu naturel, ça commence à faire des décennies qu'on nous dit ça et tout en disant cela, on a toujours mis des freins à l'action concrète, aux actions concrètes de coopération et on s'aperçoit notamment que le Ministère des Affaires Etrangères prend toujours assez mal les actions de coopérations menées par les élus. Je veux rappeler que dans la Loi d'Orientation, il est prévu qu'un Président de Département ou de Région désormais le Président du Conseil Exécutif de la CTM, ils peuvent conduire des délégations pour des négociations que la France mène avec des états de la zone. Le Président du Conseil Exécutif, le Président du département de la Guadeloupe ou le Région de Guadeloupe ou de Guyane peuvent parfaitement conduire une délégation avec même des ambassadeurs, etc... pour aller participer à une négociation. Deuxièmement, nous sommes obligatoirement normalement consultés, c'est dit dans la loi, sur toutes les négociations internationales dans la zone qui nous concerne et je veux signaler que souvent c'est nous-mêmes qui ne faisons pas remonter quand les choses se font sans qu'on nous en parle, nous ne réagissons pas, alors que le texte nous donne le droit de réclamer d'être présents à ce type de négociations. Nous pouvons siéger dans des organismes de la zone, vous le savez très bien, même lorsque la France est membre observateur, nous pouvons obtenir le fait d'être membre associé et c'est déjà des choses qui ont été pratiquées au niveau de l'AEC par exemple, même du CARICOM. Il y a des bases qui existent et je pense qu'il faut que nous menions des actions vraiment fortes pour dire qu'on ne peut pas à la fois nous faire une injonction à faire de la coopération, avoir des textes qui ont été votés par le Parlement français, qui n'ont pas été abrogées et puis nous créer des difficultés quand nous voulons coopérer effectivement. Je pense que, en tout cas, l'action que nous menons là, je ne dis pas qu'elle va forcément être plus déterminante que d'autres mais je crois quand même qu'elle va venir en appui. Il y a des parlementaires qui ont agi, des présidents qui ont agi, moi je l'ai fait, Président MARIE-JEANNE l'a fait, etc... de pouvoir évoquer le soutien unanime d'une Assemblée, c'est un peu comme pour l'affaire de l'Université, je pense que ça peut être efficace. Je te passe la parole collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Merci Président, très rapidement, je ne veux pas allonger les débats mais je vais rebondir sur ta conclusion parce que tu as dit à l'instant que ton courrier viendra un peu comme celui que nous avons porté en soutien à l'université. Dans le fond, cette problématique médicale renvoie à un problème beaucoup plus grave, c'est celui de la formation des médecins martiniquais. Si nous sommes aujourd'hui en pénurie, on est légitimement en droit de se demander pourquoi nous n'avons pas plus de médecins formés alors que nous avons une Université Antilles qui a une faculté de médecine donc on est en droit de se demander pourquoi il n'y a pas plus de martiniquais et que faut-il faire pour que nous soyons en capacité à renforcer la population médicale martiniquaise. Pourquoi n'avons-nous pas plus de Martiniquais donc il y a une vraie stratégie, si ADENET veut bien me laisser continuer...

# M. Le Président Claude LISE – Laissez le collègue poursuivre.

M. David ZOBDA – Je ne pensais pas que je le gênais à ce point dans ce que je disais. Ah bon d'accord. Je disais que cela renvoie à un problème fondamental et c'est celui de la formation des médecins martiniquais. Deuxièmement si on veut tout faire pour combler le déficit de médecins martiniquais assez rapidement, il faut répondre à l'urgence. Répondre à l'urgence c'est utiliser les moyens qui sont disponibles. Tu l'as dit tout à l'heure, la loi nous autorise déjà à le faire mais il y a un certain nombre de freins dans l'interprétation de la loi, notamment auprès des hauts fonctionnaires du corps de la médecine, de la santé en France qui eux, sont des mandarins, ils bloquent un peu les choses donc l'interprétation de la loi est une autre chose et puis, il y a enfin l'expérience, tu l'as cité dans le courrier, l'expérience malheureuse avec la Guyane, puisque la Guyane est partie sur un champs expérimental de médecins étrangers et cela s'est mal passé parce qu'ils ont accueilli des médecins qui n'avaient pas forcément le niveau requis. Cela s'est mal passé et justement l'administration de la santé a un peu fermé les robinets en disant : ça s'est mal passé sur la Guyane donc on arrête tout. Ce n'est pas forcément le principe qu'il faut remettre en cause mais la manière avec laquelle on choisit, les sélectionne ou on retient les médecins qui doivent nécessairement travailler en coopération, c'est ce que tu as annoncé dans ton courrier que je soutiens parfaitement. Nous avons évidemment sur le Lamentin fait l'expérience du Lamentin que je vais vous relater très rapidement, là aussi on a beaucoup travaillé. Vous savez que le Lamentin a eu l'occasion de travailler en coopération avec Santiago de Cuba et pendant 3 années, nous avons fait des échanges médicaux avec Santiago, c'était à l'époque RIAM qui était directeur de l'hôpital du Lamentin quand il se situait encore au bourg et nous avons fait un certain nombre d'échanges sur des techniques médicales martiniquaise, française, européenne qui étaient développées à Cuba et en échange nous avions eu pendant 3 années des anesthésistes cubains qui ont travaillé à l'hôpital du Lamentin. Cela s'est très bien passé. Il faut dire que cela existait déjà, on peut s'appuyer sur cette première expérimentation qui avait eu d'excellents résultats et puis nous sommes en train de lancer une 2ème expérimentation autour du diabète. Vous savez que les cubains ont travaillé sur un produit qui s'appelle Liberprot P qui a d'excellents résultats en matière de traitements du pied diabétique, vous savez qu'ici on ampute la quasi-totalité des malades du diabète qui ont des plaies au pied, ils ont trouvé un protocole médical qui évite 75 à 80 % des amputations. Les médecins cubains sont déjà venus ici l'année dernière pour la journée du diabète, ils avaient travaillé avec l'équipe médicale du docteur LIN au centre hospitalier de Fort-de-France et nous allons conduire une mission, je vais conduire cette mission avec le docteur LIN, le docteur LABRADA, la chef pharmacienne du CHUM et nous irons à Santiago pour que ces médecins soient en immersion dans l'hôpital de Santiago et vérifier comment est appliqué le protocole de soins et qu'on soit en mesure de signer d'hôpital à hôpital un protocole du test de ce médicament ici en Martinique. La démarche que tu entreprends est une démarche essentielle qui va nous permettre d'aboutir sur ce processus du traitement des pieds diabétiques. J'ai réunion cet après-midi à 18h avec le directeur de l'hôpital, Monsieur GAREL, avec les médecins qui vont m'accompagner sur cette mission, plus 2 médecins du pôle de cancérologie qui travaillent avec le Professeur ESCARMANT et qui eux aussi sont en contact avec des homologues cubains et doivent aller à un séminaire à Cuba pour le traitement du cancer, c'est donc une mission extrêmement importante. Vendredi, j'ai rendez-vous avec le Professeur ESCAR-MANT et 2 autres médecin dont le Président de la CME qui travaille justement sur le projet que tu portes et le Professeur ESCARMANT n'est pas ici, les 2 autres seront là, je les verrai vendredi à l'Ambassade de France à la Havane aussi pour traiter de ce problème donc une stratégie que nous devons mettre en place d'une démarche que l'hôpital, que l'hôpital luimême entreprend auprès de son ministère de tutelle et une démarche politique que nous devons porter au meilleur niveau, évidemment ça dépasse la Ville du Lamentin, c'est pourquoi je suis très heureux et je soutiens parfaitement les initiatives qui sont prises par cette Assemblée et par l'Exécutif pour que, au plus haut niveau martiniquais on porte cette problématique et qu'on trouve une solution et qu'on puisse établir dès lors, des liens avec les pays de la Caraïbe. Pas seulement Cuba mais ça peut aussi la Barbade, la Jamaïque, ça peut être le Brésil, ça peut être d'autres pays dans notre environnement géographique limitrophe dans ce que l'on a appelé la coopération cordiale avec nos voisins de la Caraïbe pour essayer de trouver le meilleur et aussi apporter le meilleur de ce que nous faisons. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Ecoutez, je sollicite quand même formellement votre soutien.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE — Je peux effectivement maintenir cette phrase faisant état de l'unanimité du soutien à ce courrier que dès demain je vais adresser à la Ministre des Solidarités et de la Santé. Je vous remercie. Juste une information de plus que j'aurais dû donner en début de séance plénière hier qui concerne une question écrite que le collègue DUVER-GER m'a fait tenir et selon la règle je dois quand même en informer l'Assemblée et dire que cette question, je l'ai reçue et bien entendu c'est une question écrite qui est adressée au Président du Conseil Exécutif. Je l'ai immédiatement transmise selon les règles que nous avons, je tenais donc à la fois à faire savoir qu'il y a une question et deuxièmement que la transmission a été effectuée. La réponse du Président du Conseil Exécutif peut être soit orale, soit écrite, elle sera plus probablement écrite donc sur mon rôle, je tenais à dire que les choses ont suivis le cours normal.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je croyais que tu allais me dire : on va y répondre de suite.

M. Le Président Claude LISE – (Rires). Je ne peux pas m'engager sur la réponse mais j'ai fait ce qu'il fallait pour la transmission. Collègue BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – Bonjour. Le Président a effectivement reçu les questions écrites posées par le Conseiller Territorial, Monsieur Jean-Claude DUVERGER. Il a souhaité apporter une réponse écrite mais compte tenu des questions qui ont été posées et qui sont relatives à l'urgence d'un secteur de l'économie bleue et plus précisément de la pêche sur le territoire communal du Vauclin, il souhaiterait apporter des éléments de réponse au cours la plénière. Il m'a demandé d'apporter des éléments de réponse parce que les professionnels de la pêche sont concernés et sont en attente de ces réponses donc c'est pour cela, Monsieur le Président, qu'à l'issue de mon intervention, je pourrai apporter des éléments, ça ne prendra pas beaucoup de temps mais il va de soi que c'est une question sans débat, un peu à l'instar de ce qui se passe au Parlement. Voilà, ce que je voulais dire.

M. Jean-Claude DUVERGER – J'ajouterai simplement qu'à ce moment précis, je vais lire quand même c'est pour que le collègue MONPLAISIR ne nous dise pas que l'on parle chinois et qu'il ne comprend pas donc je vais lire les questions et tu vas me répondre.

M. le Président Claude LISE – Dans l'ordre de passage, je ne te voyais pas, j'allais demander si tu passais ton tour. La collègue Marinette TORPILLE a une seule question à nous présenter, c'est la question numéro 12, « Mise en place des dispositifs financiers d'action sociale en faveur du personnel au sein de la Direction du service social du personnel ». Ensuite, je propose si la collègue NELLA est d'accord. Est-ce que tu es d'accord pour que, ensuite, le collègue BOUTRIN présente ses deux questions puisqu'il m'avait demandé à essayer de passer depuis hier pour des obligations professionnelles. Tu serais d'accord ? Collègue BOUTRIN, je viens de demander à la collègue NELLA, elle est d'accord pour te laisser passer avant.

M. Louis BOUTRIN – Je pense qu'elle a accepté ? Un grand merci.

M. le Président Claude LISE – Les choses sont réglées, je te donne la parole.

12/ MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS FINANCIERS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DU SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Merci Président. Bonjour chers collègues. Effectivement nous allons voir une question qui concerne la mise en place des dispositifs financiers d'actions sociales en faveur du personnel de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Quelques éléments de contexte, l'article 70 de la loi du 19 février 2007 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leur agents. La loi confie donc à l'Assemblée délibérante, c'est à dire donc à vous, les soins de fixer le périmètre des actions à savoir la nature des prestations, les modalités de mise en œuvre de l'action sociale ainsi que le montant des dépenses consacrées à l'action sociale. Donc qu'en est-il exactement ? L'évaluation de la situation sociale d'un agent peut conduire le travailleur social c'est à dire l'assistante sociale ou le conseiller en économie sociale et familiale à détecter et à solliciter en faveur donc de l'agent une aide financière qui fait partie

intégrante du plan d'action mis en œuvre. Cette aide ponctuelle n'est pas un complément de revenu, mais a pour objectif de résoudre ou de prévenir une difficulté ou faire face à une situation sociale exceptionnelle de l'agent. Cette aide, en fin de compte comporte deux dispositifs. D'abord nous avons l'aide financière qui se situe dans le cadre d'un dispositif non obligatoire, nous allons voir, c'est le fond d'action social. Et nous avons donc le deuxième dispositif qui est à côté de ce dispositif qui est le dispositif non obligatoire que le législateur a poser donc le principe de l'attribution aux agents d'une prestation sociale à caractère obligatoire qui s'appelle le PASCO donc qui laisse le choix à l'Assemblée de fixer le périmètre et les actions et la nature des prestations qui en découlent.

Je vous présente d'abord le 1er dispositif qui est le dispositif non obligatoire c'est à dire le fond d'actions sociales. Ce fond a pour objectif d'aider financièrement les agents à faire face à des situations difficiles ou exceptionnelles évaluées par un travailleur social, à faire face également à des événements graves et imprévisibles risquant de mettre l'agent en difficulté ou à prévenir les situations de précarité et d'endettement. Ce fond concerne tous les agents en situation de précarité sans distinction de grade ou de fonction ou de statut. Il y a donc plusieurs types d'aides : aides alimentaires, impayés de charges ou de loyer, dépenses liées à la santé, participation aux frais funéraires et équipements de premières nécessités. Les montants alloués sont fonctions de la situation sociale et de son évaluation. Ces montants se situent entre 250 € et 1 000 € et se font une seule fois par année et vous allez voir dans l'annexe 1 qui est jointe nous vous avons donné les différents types d'aides, le plafond de ces aides avec quelques observations. Donc là, c'est une aide qui n'est pas obligatoire mais qui est à l'initiative de la Collectivité que nous mettons en place et que nous proposons à votre validation.

Le deuxième dispositif se sont les aides donc à caractère obligatoire PASCO. Ces prestations sont aussi distinctes de la rémunération. La nature des prestations ainsi que les modalités de mise en œuvre sont déterminées par l'Assemblée. Le bénéficiaire doit participer à la dépense engagée. Le montant de la prestation est variable et calculé en fonction du quotient familial de l'agent. Pour la mise en place de ce dispositif nous préconisons donc trois grandes catégories de prestations. L'aide à la famille qui concerne la garde d'enfant de 0 à 6 ans. Les séjours d'enfants, centres de vacances avec hébergement ou centre de loisirs sans hébergement, aussi séjours éducatifs et linguistiques. Ça s'était pour le deuxième type de prestation. Troisième type de prestation, ce sont les situations d'handicap donc allocation pour parent d'enfant handicapé et séjours de vacance spécialisés, etc. Donc trois types de prestations que nous proposons. L'annexe 2 qui est jointe détaille le type de prestations que nous proposons. Alors les montants effectivement sont calculés suivant la situation de l'agent et suivant le quotient familial. Les montants ne sont pas déjà déterminés. Ce que l'on peut dire c'est qu'ils ne dépassent pas 1 000 € à peu près.

Ces deux dispositifs d'aides facultatives et obligatoires font partie intégrante des modalités d'intervention du service social du personnel en faveur des agents. Lors de sa séance du 3 mai 2018 le Conseil Exécutif a donné un avis favorable pour la transmission de ce dossier à l'Assemblée de Martinique aux fins de décision. Donc vous êtes invité à vous prononcer sur la mise en œuvre, au sein de la CTM, des deux dispositifs d'aides financières en faveur du personnel dans le cadre du budget 2018 ci-après énoncés : prestations d'aide d'actions sociales à caractère obligatoire et fond d'action sociale à caractère non obligatoire.

Il vous est aussi demander de vous prononcer sur la délégation à donner au Président du Conseil Exécutif pour prendre les mesures nécessaires à l'application de la décision qui sera prise.

Avant de vous en laisser débattre, ce type d'aides avant la CTM étaient mises en place au niveau du Conseil Général et n'avaient pas été mises en place au niveau du Conseil Régional. C'est pour cela que nous avons dû travailler sur l'ensemble. Maintenant, les agents de la CTM dans leur ensemble pourront avoir ce type de prestations qui est prévu comme je vous l'ai dit dans le contexte obligatoire et non obligatoire. Chers collègues, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Merci. Quel est l'avis de la commission des Affaires Sociales ?

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, c'est un avis favorable, Président, dès qu'il s'agit en tous les cas d'accompagner nos agents pour leur permettre de se sortir d'un certain nombre de difficultés et de participer à leur émancipation d'un point de vue personnel. Pour nous, ce sera forcément un avis favorable et je salue l'implication de la collègue TORPILLE et des différentes directions qui ont travaillé autour de cela, que ce soient les collègues assistantes sociales ou conseillers en économie sociale et familiale qui font un super travail parce qu'elles accompagnent sur la gestion du budget, sur un certain nombre d'actions tout au long de l'année et qui sont régulièrement renouvelées. Je salue à la fois le travail qui est effectué par l'ensemble des collaborateurs et bien sûr Madame ETIENNE aussi qui coordonne l'ensemble des travaux.

M. Le Président Claude LISE – Merci. La commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Bien entendu c'est un avis favorable avec le souhait quand même que soit évaluée l'enveloppe destinée à ce type d'action.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui veut intervenir ? Personne ?

Collègue ROBIN et collègue PAMPHILE après.

M. Daniel ROBIN – Bien évidemment c'est un dossier qui ne peut que recueillir un avis plus que favorable s'agissant de la destination de ces opérations-là. Je voudrais juste avoir quand même des précisions. Il y a bien entendu un volet dit obligatoire et un volet dit optionnel ou facultatif donc la Collectivité a choisi d'abonder dans cette façon particulière. A savoir est-ce qu'il y a eu un niveau de concertation avec la représentation du personnel ? Et le deuxième niveau, avoir la certitude que cela n'aura pas d'impact sur les dotations qui sont affectées au Comité des Œuvres Sociales puisqu'il y a des sujets sur lesquels il y a manifestement des chevauchements donc avoir vraiment des précisions sur cette partie-là parce que n'oublions pas qu'il y ait de ce fait un empiètement sur la libre gouvernance par la représentation salariale des dispositions attachées aux œuvres sociales.

M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE ensuite collègue ADENET.

M. Justin PAMPHILE: Mon intervention sera du même style que Daniel ROBIN. Sur le principe, il n'y a pas de souci mais la question c'est, quel est le... on est, sur de l'action sociale

obligatoire ou facultative, quel est le raccord avec le Comité des Œuvres Sociales ? Comment les choses se sont passées ? Et par rapport à la question que pose Daniel, je crois que j'ai entendu cette intervention tout à l'heure, c'est, est-ce qu'aujourd'hui on a estimé approximativement le montant de l'enveloppe qui serait attribué à cette opération ?

## M. Le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> - En tant qu'ancien Conseiller Général, on ne peut qu'être d'accord avec un tel dispositif puisque ça existait déjà donc on essaie de l'étendre aux autres personnels de la CTM. Maintenant, l'enveloppe, c'est quelque chose d'important et le premier collègue qui a parlé, c'est le Président de la commission des Finances, il faudrait peut-être que l'on affecte une enveloppe à ce type de dispositif.

## M. Le Président Claude LISE – Très bien. Tu réponds ?

Mme Marinette TORPILLE – Oui Président, je répondrai déjà sur l'enveloppe. Pour 2018 elle est déjà déterminée. Il faut savoir que nous avons en principe une enveloppe de 160 000 € qui est déterminée avec 100 000 € qui est attribuée à l'aide exceptionnelle et 60 000 € aux aides obligatoires. Cette enveloppe, elle est déjà déterminée, il y a déjà quelques dossiers qui sont en instruction, tant que nous n'avons pas validé le dispositif, on ne pouvait pas poursuivre l'application des préconisations et des demandes qui sont en instance. Par ailleurs, vous avez demandé effectivement si le personnel a été consulté, l'instance de consultation, c'est le CT, le Comité Technique donc qui a été consulté le 10 octobre. Aujourd'hui les deux dispositifs qui vous sont proposés ont été largement commentés et évalués et nous avons eu un avis favorable du CT. Là-dessus les différentes instances ont été consultées. Par ailleurs, j'ai une autre question concernant le COS, le Comité des Œuvres Sociales et cette aide. Le COS concerne tous les agents, je dirais, pas obligatoirement des agents en difficultés, or là, nous sommes dans le cadre d'agents qui ont, en plus d'une offre que peut faire le COS sur les prestations générales qu'ils proposent à l'ensemble des agents, là, ce sont des agents en difficultés qui ont un traitement particulier où ils ont cette aide supplémentaire qui leur permettrait de sortir de la difficulté ou de la situation difficile exceptionnelle auxquels ils doivent faire face. Il n'y a pas de chevauchement sur l'aide obligatoire puisque le dossier est vu, évalué, il est comme je l'ai dit dans la question, l'agent doit aussi participer. On regarde vraiment l'évaluation c'est-à-dire que ce qui est donné correspond à l'ensemble de la situation et le principe c'est de faire l'agent sortir de sa situation difficile, il n'y a pas de doublon, ni de sur-aide qui sera donnée c'est-à-dire que l'évaluation est faite et on regarde par toutes les dispositions comment on peut faire que notre agent sorte de la situation difficile dans laquelle il se trouve. Cela peut être des décès, un problème de prime d'assurance, enfin, toute situation difficile. Il n'y a pas de doublon puisque quand on regarde les sommes aussi qui sont proposées ce sont des sommes tout à fait raisonnables, modestes. Elles répondent aux besoins et seulement aux besoins.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, je pense qu'on peut passer au vote. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est plus une explication de vote. Est-ce qu'il sera prévu un bilan, pas sur le nom des gens qui vont en bénéficier mais sur le nombre de personnes ayant bénéficié ? A un moment précis un bilan à la Collectivité.

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Oui, tout à fait. Effectivement, en fin d'année un bilan est fait sur la nature des prestations et du montant des prestations qui est distribuée pendant l'année. Il est fait et c'est prévu au règlement du service social de la CTM. C'est réglementairement prévu.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je remercie la collègue Marinette TORPILLE et j'appelle le collègue...

M. Yan MONPLAISIR - Président.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Président, je voudrais profiter de ce que notre collègue est ici et qu'elle peut répondre publiquement parce que je reçois beaucoup d'interrogations concernant la mise en place du fond JEREMIE que nous avons voté. Est-ce que c'est un dossier qui avance parce que vous avez suscité beaucoup d'espoir. Est-ce que c'est un dossier qui avance ?

Mme Marinette TORPILLE – Le dossier des Fonds d'investissement JEREMIE effectivement, c'est un dossier qui avance. Nous avons choisi un AMO, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui est sur ce dossier. Nous avons fait une demande au fonds européen déjà pour bloquer une certaine somme pour l'année 2018. Normalement on devrait passer ce dossier à la prochaine plénière, c'est-à-dire concernant les fonds que nous allons bloquer pour 2018 et selon les appels d'offres que nous allons faire pour la société de gestion, on est sur un calendrier où on va vous présenter le fond finalisé au mois de mai. J'aurais aimé aller un peu plus vite mais effectivement les appels d'offres demandent des délais qui sont incompressibles donc nous allons pouvoir, je l'espère, au mois de mai avoir le fonds d'investissement totalement finalisé mais effectivement nous reviendrons vers vous bien avant parce qu'il faudra que vous validiez la société de gestion et qu'on puisse avoir la totalité des fonds versés à ce fond. Aujourd'hui, je vous avais présenté un fonds de 28 millions à peu près globalement de disponible et là, vu quelques autres fonds que nous pourrons récupérer de la Collectivité elle-même, nous sommes à un fonds total de 33 millions donc je pense que ce sera un effort conséquent et surtout une offre conséquente pour nos entreprises avec ce nouveau Fonds JEREMIE qui je pense au mois de mai sera disponible.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. J'appelle le collègue LOUIS BOUTRIN, conseiller exécutif qui va nous présenter le lancement de l'élaboration du Schéma Territorial de Mobilité et des Transports. La question numéro 23.

# 23/ LANCEMENT DE L'ELABORATION DU SCHEMA TERRITORIAL DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS

M. Louis BOUTRIN - Bonjour chers collègues. C'est un schéma qui est prévu de longue date par la LOTI, la Loi d'Orientation sur le Transport Intérieur, c'est-à-dire depuis la loi du 30 décembre 1982 réaffirmée par la loi du 13 août 2004 relative aux droits des libertés et responsabilités locales, c'est un schéma qui permet aux Régions de définir la stratégie à la fois de desserte, de connectivité et d'accessibilité de leur territoire et de programmer à la fois les moyens, les projets d'investissement des infrastructures également à moyen à court terme. C'est donc un document de planifications et d'orientation mais ce n'est pas seulement cela le schéma territorial de mobilité des transports, c'est également un chapitre individualisé de notre plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, le PADDMA que vous avez adopté ici même pour le lancement. Il faut savoir que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les SAR, les schémas d'Aménagement Régionaux doivent déterminer l'implantation des grands équipements notamment des équipements et de infrastructures de transport et que nous avons décidé de ne pas aller à nouveau vers une révision d'un SAR mais, en lieu et place de ce SAR, à l'instar du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse , le PADDUC, d'aller vers une orientation similaire à travers le PADDMA. Donc, ce schéma territorial de la mobilité et des transports nous permettra d'intégrer tous les modes de transport, pour les voyageurs mais également pour les marchandises et il devra faire partie intégrante du PADDMA. Enfin, pour être complet, l'objectif également, c'est un document qui sera complémentaire au Schéma Territorial des Infrastructures Routières de Martinique qui a été lancé par le collègue Daniel MARIE-SAINTE et qui nous permettra de faire des économies d'échelle puisque certaines études pour le lancement et la mise en place de Schéma Territorial des Infrastructures Routières seront récupérés par le Schéma de la mobilité et des Transports.

Voilà chers collègues, ce que je voulais vous dire. Vous avez le dossier complet et pour ceux qui nous écoutent, l'intérêt de ce Schéma également de la Mobilité et des Transports, c'est d'offrir la possibilité de regrouper en un seul document les différents éléments qui concernent le transport multimodal, c'est un document qui viendra avec d'autres schémas. Ce sont les Schéma Régional du Climat Air Energie, le Schéma de Cohérence Ecologique, également sur les schémas comme je viens de vous dire, des schémas de mise en valeur de la mer, des schémas qui concernent le littoral donc c'est un document important avec une proposition qui vous est faite d'approuver le lancement de ce schéma et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les dispositions nécessaires à ce lancement.

## M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission de Transport.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Ce Schéma est nécessaire et c'est un Schéma important aussi. Ce que je voudrais ajouter c'est tout simplement que ce sont les administratifs qui nous ont apporté cette information lors de l'examen de ce dossier. La région Guadeloupe et la Région Réunion ont approuvé leurs schémas en 2012. Je voulais également dire que la notion d'accessibilité à la connexion de la Martinique, renvoie à la connexion de la Martinique au monde, c'est-à-dire la Caraïbe, la France, le reste du monde, au niveau de la desserte et des infrastructures donc c'est un avis favorable de la commission Transport pour

élaborer ce Schéma qui va un peu simplifier les choses puisque nous allons regrouper dans un seul schéma un certain nombre de schémas, ce n'est pas un schéma de plus.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Collègue CLEON. Je vais t'interroger pour la commission Infrastructures Equipement Réseau.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole, qui la demande ? Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA — Bonjour chers collègues. J'ai deux questions pour le Conseiller Exécutif en charge des transports. Dernièrement, il avait annoncé sur ATV, le lancement d'une étude sur le transport urbain par câble entre Fort-de-France et Schœlcher et je souhaiterais avoir des précisions là-dessus et savoir si ça fait partie du Schéma qu'il nous présente aujourd'hui, une première question et ma deuxième question ira dans le sens où il y a eu le mouvement de grève au niveau de la CFTU qui a, à la fois bloqué les bus Mozaïk mais aussi nos Bus à Haut Niveau de Service et j'aurais aimé savoir, puisque la question a été posée, parce que cela fait quand même près de 16 jours de grève, de savoir est-ce que Martinique Transport est habilitée à changer de délégataire si celui-ci est défaillant ?. En tous les cas, c'est la question dans la population ou en discutant avec du monde qui m'a été posée donc Collègue BOUTRIN, je te pose ces deux questions.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres questions ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Ma question va dans le droit fil de la question de la collègue qui m'a précédé. Vraiment, c'est une question que beaucoup de Martiniquais se posent, nous entendons dire qu'il y a une étude lancée pour faire un téléphérique, je ne sais pas, entre Terreville et la Pointe Simon. Dans le même temps nous entendons dire qu'il y a un viaduc qui va enjamber Fonds Lahaye, nous entendons dire que peut-être il y aura une gare maritime, je crois à Fond Bernier donc ça fait beaucoup. Le projet du pont, je sais, a été abandonné? Le projet de pont qui allait à Trois-Ilets, il me semble qu'il était dans le programme et je crois que vous y avez renoncé. Ecoutez, peut-être que dans le nouveau schéma, on va le réajouter, je ne sais pas donc je pose la question. Est-ce que cette affaire de pont qui va aux Trois-Ilets est définitivement abandonné et comment vous envisagez les travaux qui me semble-t-il vont se faire à Saint-Pierre, par exemple, je pensais poser la question tout à l'heure à propose de la convention de territorialisation mais j'entends dire qu'on veut mettre un pont bailey à Saint-Pierre sur la rivière des Pères donc si je comprends bien, ce n'est plus visiter Saint-Pierre et la Montagne Pelée mais visiter Saint-Pierre et son pont bailey. J'entends dire aussi qu'il y a des travaux à faire sur la rivière du Prêcheur et que c'est l'Etat qui bloque. Oui, puisqu'on a eu un débat sur les Orientations Budgétaires hier et est-ce que votre schéma viendra après les décisions que vous prenez qui vont engager très lourdement cette Collectivité, la nôtre. Il y a un collègue qui l'a rappelé hier, il y a des études qui sont faites pour l'extension actuelle du Transport Commun en Site Propre, notamment vers Schælcher, j'ai même lu le chiffre sur un document de 40 millions d'euros, j'ai vu aussi qu'il y avait une extension prévue vers le Robert et une autre vers Rivière-Salée, il me semble de mémoire que c'était 150 000 000 €? Est-ce que vous mettez ces projets en stand-by en attendant le nouveau...

M. Fred LORDINOT – J'ai cité le chiffre, ce n'est peut-être pas le chiffre exact. J'ai cru lire sur un document que c'était 40 000 000 €, pour l'extension à Schœlcher. C'était peut-être pour aller... je ne veux pas te dire de bêtises, je vais retrouver le document mais pour les 3, c'était à peu près 150 000 000 €. Est-ce que c'est une chose à laquelle vous renoncez en attendant le schéma ou vous poursuivez dans cette voie ? Mais la question de la collègue est intéressante puisqu'elle m'a été posée aussi concernant justement le TCSP. On ne va pas faire de polémique, les martiniquais sont contents d'après ce qu'ils m'ont dit et à vous aussi, de la mise en service du TCSP, le débat est derrière nous, toutes les polémiques. Je pense aussi qu'il n'y a pas eu beaucoup de protestations sur le prix qui est relativement abordable. La question qui m'a été posée, c'est : comment nous, élus, nous faisons face à l'arrêt du service pendant 16 jours ? Ca a été posé par des parents d'élèves et lorsque j'ai lu dans la presse locale, le cahier des revendications du syndicaliste représentant du personnel, j'ai personnellement été un peu effaré. J'ai compris en fait, qu'il y avait une question, quelqu'un qui disait que pour dire bonjour, il faut injurier la personne, donc vous avez entendu ça comme moimême dans la presse que c'était ça qui était le nouveau slogan, la collègue MOUSSEAU n'est pas là ? Le nouveau slogan de l'accueil. Ah! elle est l'a. Je ne t'avais pas vu. Chère collègue, tu étais, je t'ai cachée, tu n'es pas dans mon angle de vue. D'abord il y a un petit souci quand même, est-ce que c'est ce que nous allons enseigner à nos enfants : lorsque vous rencontrez quelqu'un, il faut commencer par l'injurier avant qu'on dise le bonjour. Ensuite j'ai appris qu'il y avait une affaire de machine en panne qui donnait les tickets. Est-ce qu'on peut bloquer un système qui a coûté 400 000 000 €? On ne va pas revenir, peut-être que nous avons fait des erreurs, ok, mé i ka maché. Je sais que ça nous coûte en remboursement 1 200 000 € par mois. Hier, vous avez vu, avec le Président il y a eu un petit accrochage, enfin léger, je ne m'accroche jamais avec notre Président, vous le savez, que je l'apprécie, il a sons tempérament, je fais avec. Je lui disais qu'il y a une revendication de Vinci qui nous demande des intérêts moratoires donc cela coûte très cher à la Collectivité, et en plus nous avons des projets d'investissements. Et la question que je pose au Conseiller Exécutif : « Ne pourrait-on pas travailler sur ce qu'on appelle de manière, je dirai, injuste, un service minimum, il n'y a pas de service minimum d'après ce que je crois savoir, un service garanti ? C'est-à-dire que nous sommes tous ici, favorables au droit de grève, à la liberté syndicale mais il y a une règle dans les transports, c'est que 48 heures avant, chaque gréviste doit dire qu'il est gréviste, il doit faire une déclaration. Ensuite, il y a une autre mesure qui est appliquée dans les transports publics en France, c'est qu'à partir d'un nombre de grévistes, il y a obligatoirement une consultation de l'ensemble du personnel pour savoir si on veut poursuivre le mouvement et comme vous-même j'ai appris par la presse qu'il n'y avait pas de droit de retrait légal, que tout cela était profondément illégal et que des milliers de Martiniquais, il y a 150 000 Martiniquais qui n'ont pas de voiture et comme vous-même de la majorité, majorité opposition, je suis persuadé que vous souhaitez que pour toute une partie de la population, notamment les personnes âgées qui touchent les petites retraites. Il y a une grande partie de retraités en Martinique qui vivent avec moins de 610 € par mois, ça c'est la réalité. D'après les chiffres, hier, on a eu un débat sur les orientations budgétaires. Les derniers chiffres datent de 2011 qui disent qu'il y a 80 800 personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, mais ce chiffre aurait, je suis en train de chercher comme vous-même les derniers chiffres mis à jour, ce serait près de 100 000 personnes qui seraient concernées. Vous vous rendez compte ? Peut-être qu'il nous faut travailler à faire que les transports en commun pour ces personnes dans le besoin, soient gratuits. En tout cas, c'est ma position, chacun va dire la sienne librement. Ensuite nous avons parlé des questions de transports de nos étudiants. Nous pouvons considérer que les étudiants, c'est demain la matière grise du pays, et il faut aussi que notre Collectivité prenne en charge les frais de déplacements de nos étudiants. Pour cela, il faut un service performant, il faudrait des gens qui exécutent le travail pour lequel ils sont payés, et donc la question que nous nous posons, c'est qui a intérêt aujourd'hui à détruire le système en place ? Est-ce qu'il y a des gens... mais oui, je me pose la question, qui estiment qu'il nous faut peut-être créer une régie ? Dans ces conditions, est-ce que dans le schéma de transport, vous envisagez la création d'une régie et combien ça va coûter ? Estce que le prix du ticket de la régie sera moins élevé que le prix du ticket actuel ? La question que je pose. Quel est le coût de l'indemnisation aussi de l'actuel délégataire si nous faisons une régie ? Je n'accuse personne. Est-ce qu'il y a des gens qui ont l'intention de préparer le terrain pour des sociétés étrangères ? C'est la question qu'il faut se poser légitimement. Qui a intérêt aujourd'hui au blocage de 16 jours du TCSP? Vous connaissez comme moi-même, vous savez qu'à partir de 2019 dans les comptes de la CTM, nous aurons une montée en charge des remboursements des emprunts. Vous savez aussi que, et là, nous ne partageons pas la même option, on n'est pas d'accord, mais on peut échanger parce que l'option actuelle, c'est de dissoudre le syndicat mixte du TCSP, pour relocaliser la dette à l'intérieur du budget principal de la Collectivité. Nous n'y sommes pas favorables. Maintenant, c'est vous qui décidez parce que cela aura des conséquences extrêmes sur nos capacités de gestion mais c'est un choix que vous pouvez décider de faire, c'est vous la Majorité. La question que je pose aux collègues c'est, est-ce que, sans polémique, parce que la collègue, j'ai vu qu'elle va dans une réflexion commune. Est-ce que dans le schéma ces questions sont envisagées pour garantir, je le dis bien, la continuité du service public du transport en Martinique ? Ce transport ne doit pas s'arrêter quel que soit les motifs de revendication des salariés. Il faut un service garanti et enfin, je vais en terminer pour ne pas être trop long, c'est la question des chauffeurs de taxis, j'ai vu que dans le secteur nord, il y a un certain nombre de choses qui se font, notamment sur la Ville du Lorrain, le collègue PAMPHILE avait commencé un excellent travail sur le transport sur sa commune et c'est la compétence de notre Collectivité. Est-ce que dans ce nouveau schéma, ces questions seront abordées parce que dans le nord, la population se plaint de l'inorganisation totale du transport et je ne vise personne et je rassure le collègue, je ne suis candidat à aucune élection municipale donc ni à la communauté, je parle très librement. Le transport dans le nord est inefficace et totalement désorganisé, il faut poursuivre les initiatives prises par les maires du nord pour que ce transport soit amélioré et plus performant, cela relève de la compétence de notre Collectivité. Merci.

## M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – S'il y a un sujet sur lequel nous pouvons être d'accord, c'est bien celui du transport. D'abord pour constater avec regret qu'aujourd'hui l'organisation des transports en commun est inadéquat, en tout cas, qu'elle est insuffisante et qu'elle ne répond pas aux besoins, aux exigences des martiniquais et du développement de la Martinique. Nous sommes à peu près tous d'accord. Concernant le climat social, malheureusement, je pense que ce ne sont pas, même s'il y a des dispositifs qui peuvent être imaginés, je pense que le problème dans cette entreprise est un problème de gestion des ressources humaines. C'est l'entreprise qui connait le plus de conflits à la Martinique, c'est l'entreprise qui connait le plus de conflits, il n'y en a pas deux comme ça. Quand une entreprise est en conflit perma-

nent, c'est qu'il y a un problème de management et certainement qu'il y a un problème qui n'est pas d'un seul côté, on ne peut pas fustiger même si j'entends. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur LORDINOT quand il dit qu'il y a une forme un peu d'irresponsabilité dans le déclenchement et dans les motivations mais c'est le climat social, en général qui n'est pas bon. Il faut se poser la question pourquoi le climat est aussi délétère dans cette entreprise qui est exemplaire dans les conflits en permanence ? C'est un problème à mon avis, une interrogation pour les dirigeants de cette structure. Sur le problème des transports en général, je ne vais pas répondre parce que je pense qu'il y a des réponses très techniques qui peuvent être données et je ne suis pas le plus compétent pour le faire, je laisserai à d'autres qui ont plus les compétences en la matière le soin d'y répondre. Voir, est-ce qu'il faut tel type ou tel type d'infrastructure sur telle rivière. Moi, ce que je sais c'est que nous ne devons pas faire l'économie de l'imagination. J'ai entendu effectivement qu'il y avait un projet de téléphérique de câble qui pourrait relier l'université. Dans un premier temps, j'ai eu le même réflexe peut-être que Fred LORDINOT, je me suis dit, qu'est-ce que c'est que cette histoire de câble ? Et puis, très vite, je me suis ravisé parce que cela fonctionne ailleurs. Cela fonctionne ailleurs parce que cela répondrait certainement à un besoin. Je pense qu'une liaison comme celle-là, pour Schœlcher, pour les étudiants, directement connectés avec la route, la mer, ça a du sens. Je me suis dit pourquoi ne pas y réfléchir un peu plus avant au lieu de rejeter tous les projets. Alors, on nous accuse aujourd'hui d'avoir trop de projets, hier on n'en avait pas, aujourd'hui on en aurait trop. L'équilibre entre les deux doit être le bon. Concernant, alors merci d'avoir abordé le problème comme cela parce que je voudrais faire un petit développement et puisque mon ami LORDINOT a été très long, je voudrais un développement sur un projet qui dans un premier temps a été caricaturé, dénigré et puis j'ai entendu récemment dans la presse locale qu'on parlait de ce projet en disant que finalement, ce n'était peut-être pas si bête que cela. Alors, je vais restituer les choses. Il passe, corrigez-moi mais je ne suis pas loin des chiffres, 120 000 voitures, véhicules, par jour, collègue ZOBDA doit le savoir, entre Fort-de-France et le Lamentin. Cette voie était prévue pour 40 000 véhicules maximum, je crois que c'était plutôt 30 000 mais mettons 40 000 donc on a une voie qui existe aujourd'hui sur laquelle il n'y pas réellement de réflexion en dehors du TCSP qui sature 3 fois au-delà de ses capacités. Quand on continue, tu me corriges cher collègue, tu connais les chiffres, je sais que là-dessus tu es savant, c'est pour cela que je n'aime pas parler devant les trop savants parce qu'ils m'écoutent avec attention mais c'est très bien parce qu'il va me corriger parce que quand on commet des erreurs, il faut. Je crois que le chiffre est de 90 000 entre le Lamentin et Ducos et il doit tomber à 80 000 entre Ducos et Rivière-Salée. On a une voie qui est saturée, on a des difficultés pour aller dans le nord parce que pour aller à Sainte-Marie, il faut passer par le Lamentin et pour aller à Sainte-Anne il faut passer par le Lamentin donc évidemment, il y aurait d'autres possibilités de réflexion, que j'avais d'ailleurs imaginé mon cher Fred LORDINOT, qui consistait à avoir une transversale qui relie Fort-de-France à Trinité qui permettrait d'ailleurs de favoriser le développement sur les communes de l'intérieur que sont Saint-Joseph et Gros-Morne. Cette voie existe mais elle n'est pas pensée dans ce sens-là. Je fais un peu des digressions mais je veux que vous compreniez bien, il faut imaginer la Martinique, il faut se projeter et quand vous voyez ce qu'a fait Michel RENARD à l'époque, quand il a fait cette voie qui relie en passant par le nord, c'est D15, c'est comme ça que ça s'appelle, il avait à l'époque été critiqué mais il était visionnaire parce que quand vous voyez aujourd'hui comment cette voie permet de désenclaver le reste de l'axe routier, on se rend compte qu'il faut toujours voir loin. Quel est le sens de ma proposition? Merci de me donner cette occasion, merci, merci, merci parce

que je veux la resituer, il ne s'agissait pas dans mon esprit, je n'ai pas abandonné cette idée, je suis sûr qu'elle verra le jour. Il ne s'agissait pas de faire un pont entre Fort-de-France et les Trois-Ilets, c'est insensé. Il s'agissait de quoi ? de renforcer les infrastructures routières qui permettent d'aller dans le sud de manière à alléger le trafic sur le Lamentin, de manière à permettre une fluidité et de manière à penser l'avenir. Comment peut-on le faire ? Très simplement. Ecoute-moi avec attention parce que je suis sûr que tu vas partager mon point de vue une fois que tu m'auras entendu et que tu seras le premier soutien de ce projet parce qu'il est intelligent, figure-toi et parce qu'il préfigure l'avenir de la Martinique. Il s'agit de relier la zone qui se trouve derrière le port, c'est-à-dire là où il y a la marina de L'Etang Z'abricot. Autour de ça et la réflexion a été menée, je l'ai menée avec des sachants, je ne suis pas ingénieur, j'ai un peu interrogé des gens qui savent, je leur ai dit : « qu'est-ce que vous en pensez ? ». Ils m'ont dit que c'est une bonne idée. J'ai dit : « Est-ce que vous pouvez m'aider à y réfléchir? » Ils m'ont aidé autour de cet axe-là vers l'Etang Z'Abricot, il s'agirait de faire un axe qui passerait par la voie maritime avec un impact minimum pour l'environnement puisqu'il s'agirait de poser des pilonnes et de poser dessus un tablier, on longerait le trait de côte et on arriverait soit juste après Carrère soit sur Rivière-Salée. C'est à déterminer, ça nécessiterait des études et ça permettrait de désenclaver cet axe routier, ça permettrait de développer, de favoriser le développement de la Martinique parce que sans infrastructure de transport, il n'est pas possible de développer. Vous savez très bien que le développement se fait toujours le long des voies de circulation, ça s'est produit dans l'histoire, le long des fleuves, le long des rives. Toute la Méditerranée s'est développée sous cet axe-là, le long des voies ferrées, etc... Si on ne peut pas se déplacer, s'il n'y a pas d'infrastructures pour se déplacer, il n'y a pas de développement, mon cher Monsieur LOR-DINOT et donc au lieu de caricaturer des projets, essayons de partager au-delà de nos différences, au-delà de nos divergences, au-delà des joutes politiques parce que c'est vrai que quand il y a une élection, c'est pour cela que je t'ai pardonné, c'est vrai que quand il y a une élection et surtout quand on entend une bonne idée, on se dit qu'il ne faut surtout pas la laisser prospérer parce que si elle prospère, il risque d'être entendu et donc on va faire en sorte de la caricaturer pour qu'elle ne prospère pas cette bonne idée. Mais aujourd'hui que les joutes électorales sont finies, que les élections sont passées, reprend avec moi ce projet qui a du sens, donne-lui force et fait en sorte que notre pays et cette vision que tu appelles de tes vœux puisque tu as déjà constaté que les projets sont nombreux, nonobstant ce que tu avais laissé entendre, que nous n'en avions pas, aujourd'hui tu te plains que nous en ayons trop. Fait force avec moi et conduit-nous au développement de la Martinique, ne fais pas peur aux martiniquais. Chaque fois que l'on a un projet qui sort des sentiers battus dans ce pays, on a des opposants. Personnellement, j'ai été du combat de l'usine d'incinération qui permet aujourd'hui de traiter 120 000 tonnes. Je l'ai présenté à Aimé CESAIRE qui n'était pas un ingénieur, pas un technicien mais qui était un homme d'esprit et d'ouverture qui m'a dit : « Mon cher MONPLAISIR, ça c'est un bon projet ». Voilà ce qu'il m'a répondu, il ne m'a pas dit : « Tu rêves, tu es sur une autre planète, tu imagines quelque chose qui n'est pas possible ». Nous avons porté le projet Lumina de la Pointe Simon qui permet aujourd'hui à Fort-de-France avec le Malécon d'avoir un espoir de redémarrer le centre-ville, de faire revivre le centre-ville. Quand nous avons porté ce projet, que n'aies-je entendu comme critiques. Nous avons porté le projet du Club Med au moment où le Club Med voulait fermer par ce que tous les hôtels fermaient en Martinique et nous avons été pris à l'époque pour des gens qui avaient une forme de rêves au-delà du possible, nous avons montré, il ne faut pas avoir peur de l'avenir mon cher Fred LORDINOT, il ne faut pas avoir peur de l'innovation,

il ne faut pas avoir peur de transgresser, il faut imaginer et quand le projet a été proposé de faire ce téléphérique, moi je le dis très honnêtement, dans un premier, j'ai eu envie de me dire mais qu'est-ce que c'est que cette histoire de câble qu'on va nous mettre avec le vent et les cyclones, etc... et puis je sais que c'est techniquement possible et si cela répond à un besoin, il faut au moins pousser la réflexion jusqu'au bout. Voilà ce que je voulais te dire, tu m'en as donné l'occasion. Merci mon cher ami, j'espère que je t'aurai convaincu parce qu'au-delà de toi, nous allons pouvoir convaincre beaucoup de Martiniquais et nous aurons cette audace dont la Martinique a besoin, cette ambition dont la Martinique a besoin, et ces projets dont la Martinique a besoin.

(Applaudissements)

# M. Le Président Claude LISE – S'il vous plaît. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET: Très rapidement, nous sommes aujourd'hui à un tournant au niveau du transport en Martinique. Le projet que nous avons mis en place avec tout le monde, c'est l'ancienne équipe, c'est l'équipe actuelle, le projet de mise en place du TCSP c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une modernisation de notre système de transport en Martinique et je voudrais simplement confirmer ce que le collègue Yan MONPLAISIR disait à propos de la saturation, l'engorgement de l'axe Lamentin-Fort-de-France. Il y a plus de 120 000 véhicules qui empruntent quotidiennement l'autoroute du Lamentin, ce qui fait qu'aujourd'hui Fort-de-France figure au palmarès des 10 villes d'Europe les plus polluées aux particules fines donc vous voyez bien que le projet de transport en commun est un projet qui répond à un objectif d'optimisation des transports publics pour un meilleur confort et une plus grand efficacité dans les déplacements en Martinique mais également à un enjeu de développement durable et de santé publique. Nous avons, avec les différents projets que nous mettons en place, réalisé ce qu'on appelle l'intermodalité. Aujourd'hui, quelqu'un qui laisse un quartier des Trois-Ilets prend le transport urbain, ensuite cette personne a la possibilité de prendre le transport maritime, quand elle arrive à Fort-de-France, elle peut prendre le TCSP et ensuite arriver du côté du Lamentin par exemple. Ce qui manque aujourd'hui c'est la réalisation de l'objectif de l'inter-opérabilité, c'est-à-dire permettre à cette personne qui part des Trois-Ilets pour arriver au Lamentin d'avoir un ticket unique. Nous y travaillons, ce que je dois dire, en matière de transport le travail est immense, il faut commencer par un bout et c'est ce que nous sommes en train de faire donc c'est petit à petit que l'oiseau fait son nid, c'est petit à petit que nous allons arriver à cette modernisation du transport en Martinique. J'en ai terminé, c'est tout ce que je voulais dire.

# M. Le Président Claude LISE – Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA — Président, chers collègues, je vais dire l'essentiel en peu de mots puisque vous savez que l'on peut parler 50 ans du transport, c'est un sujet passionnant. On dit souvent que lorsqu'on ne sait pas où l'on va, aucun vent n'est le bon. Collègue BOUTRIN, maintenant je sais où je vais et je te demande de bien vouloir accélérer ce projet-là pour qu'enfin nous puissions organiser un transport de manière cohérente et de manière globale sur le pays Martinique. J'ai dit.

M. le Président Claude LISE – Merci. J'ai inscrit le collègue PAMPHILE et le collègue DUVER-GER donc je passe la parole au collègue PAMPHILE. Juste avant, ce n'est pas du tout pour le

limiter dans son intervention, j'ai toujours le rôle ingrat de vous rappeler le timing parce qu'il y a des dispositions à prendre pour ce midi et cet après-midi. Beaucoup de collègues m'avaient demandé instamment de terminer à la mi-journée, il est maintenant midi vingt-deux. Au rythme où nous allons, je pense qu'il va falloir prévoir un déjeuner et un retour dans l'après-midi, ce qui veut dire en général un retour, compte tenu du fait que quand on dit 16 heures, on ne démarre pas avant 17h, une fin de réunion aux alentours de 20h. Je veux que chacun prenne ses dispositions en conséquence. Cela étant dit, je te passe la parole.

M. Justin PAMPHILE – Je vais essayer de ne pas être trop long Président. Le dossier qu'on analyse là, aujourd'hui, c'est le dossier relatif au lancement du Schéma Territorial de la Mobilité des Transport qui est un document à priori stratégique. C'est bien, c'est très bien. Je pense que, enfin je ne vais peut-être pas me satisfaire de la même manière que le collègue BIROTA, de l'enfin lancement d'un schéma d'organisation territoriale et je vais expliquer pourquoi. Je suis, comme lui, impatient, mais impatient, non pas de la réalisation du schéma, mais impatient de l'organisation de manière non discriminatoire sur le territoire martiniquais d'une situation qui aujourd'hui ne peut plus perdurer. Le collègue ADENET dans les exemples qu'il a pris tout à l'heure, parle de Trois-Ilets pour arriver au Lamentin, le TCSP, etc... etc... Très bien. Je vais le répéter à chaque fois que j'aurai l'occasion de le faire ici. Ma réalité, la réalité des personnes qui habitent sur mon territoire n'est pas le TCSP, je vais le répéter à chaque fois pour qu'on l'entende ici. Le TCSP roule, j'en suis ravi, le TCSP ne roule pas, je suis déçu ; mais ma réalité, la réalité des pointois, des bouillonnais, des riverains, des lorrinois, des marigotins, des samaritains, des carbétiens, des pierrotins, des préchotins, des péléens, n'est pas l'organisation qui existe aujourd'hui. Alors, hier, dans les Orientations Budgétaires, j'ai lu et relu les éléments d'orientation qui concernaient le transport et j'étais un peu déçu, je n'ai pas fait d'intervention parce que l'existence et la perspective du schéma, il me semble n'y était pas inscrit. Il n'y était pas. Donc je n'ai pas fait l'intervention, sachant que le schéma allait être présenté aujourd'hui. Ce qui apparaissait beaucoup dans les orientations budgétaires hier, c'était davantage des problématiques liées aux infrastructures donc je me suis dit demain je ferai mon intervention. En dehors des infrastructures, la question de l'organisation est fondamentale parce que, actuellement en Martinique, pour moi il y a 3 territoires. Il y a 2 territoires qui sont des territoires où la question de l'organisation est optimale, pertinente et efficace : l'Espace sud et la CACEM et puis il y a un territoire qui est un territoire aujourd'hui hybride, mais hybride. Vous avez des maires qui à un moment donné ont fait preuve d'ambition et ont organisé sur leur territoire des transports à l'intérieur même de leur Ville: Gros-Morne, Trinité et puis le Lorrain est venu par la suite. Ce qui m'embête dans cette organisation hybride, c'est que tous les autres se débrouillent comme ils peuvent, mais, comme ils peuvent avec des velléités quelque fois d'organisation ou des initiatives qui sont prises par des personnes, je ne vais pas rentrer dans les détails ici, des initiatives qui sont pour moi des initiatives positives et qui permettent effectivement à des personnes, par exemple de Grand-Rivière de venir jusqu'au Lorrain pour organiser les prises au niveau du laboratoire, etc... Ce sont des initiatives aujourd'hui et j'ai eu à rencontrer l'un des opérateurs qui actuellement a organisé un transport entre Grand-Rivière et le Lorrain en passant par Ajoupa, Basse-Pointe et Macouba, j'ai eu à rencontrer cette personne et à lui dire les difficultés auxquelles elle serait confrontée si elle ne se rapprochait pas rapidement de Martinique Transport. Ce qui m'embête, Monsieur le Conseiller Exécutif, c'est que j'ai par 3, 4 ou 5 fois écrit à Martinique Transport pour solliciter une rencontre avec le Président de

Martinique Transport pour aborder des questions qui ne sont pas des questions qui fâchent mais des questions essentielles que ce soit pour le Lorrain, le Gros-Morne, Trinité, je ne sais pas mais à mon avis, ils sont peut-être dans la même problématique que nous et pour clarifier des situations qui sont des situations pour moi, à la fois complexes tant au niveau juridique qu'au niveau financier et, derrière ces clarifications juridiques et financières, il y également des problématiques qui sont liées quelquefois à l'utilisation quelques fois d'espaces géographiquement sur le territoire et qui sont occupés par un organisateur de transport sur la Ville et c'est du foncier qui appartient à la Ville, même si nous avons signé des conventions avec l'organisateur mais j'ai besoin, c'est pour cela que nous insistons autant au niveau de la Ville, que nous ayons une rencontre et quand je dis cela, le collègue BIROTA me connaît, sur ces questions-là, on est en phase. Il est urgent que Martinique Transport puisse répondre aux 4 ou 5 demandes que nous avons formulées pour aborder des questions qui concernent le territoire de la Ville du Lorrain. Enfin, moi, là où je suis interpellé, peut-être que je me trompe mais si je me trompe je serai comme Yan MONPLAISIR, merci de me corriger, il existe tellement de documents en matière de..., qui pensent le transport en Martinique. Il en existe beaucoup, d'ailleurs cela a été dit dans le document. Des documents qui ont peut-être une visée sectorielle mais qui ont le mérite d'exister. Ce qui m'embête, j'aurais aimé que le Conseiller Exécutif me dise : « on est parti pour combien de mois ? », 1ère chose. Est-ce qu'on est parti pour 2 mois, 3 mois, 4 mois, 5 mois, 6 mois? Première question. La deuxième question, quand je regarde le séquencement de l'articulation de l'étude, le contexte et la démarche, tout le monde sait ici le contexte et la démarche. Tout le monde sait quelle est la réalité du contexte, il faut organiser le transport pour que chaque Martiniquais puisse se déplacer d'un point à un autre, en passer par un autre, se déplacer, la mobilité, on aurait pu gagner du temps. Le diagnostic, tout le monde le connait, à mon avis sauf si j'ai loupé une étape tout le monde connait la réalité du diagnostic du transport en Martinique et c'est une étape à mon avis. Les enjeux, tout le monde connait les enjeux, tout le monde, alors on me dira collègue JUSTIN, on ne peut pas se passer de ces étapes dans l'organisation et dans le séquencement d'un schéma. Ma question est simple, quel délai ? Et en attendant la sortie de ce document-là, je souhaite que l'on puisse dire aux martiniquais qui habitent le territoire du nord de la Martinique, quelle est, quelle solution transitoire est proposée pour permettre à ces personnes-là de vivre comme tous les autres Martiniquais qui vivent sur ce territoire.

## M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. Hier, je l'ai dit, j'ai l'impression que de temps en temps ici, on est assoiffé de débat, de parole, voire envie de parler. Bien sûr c'est un schéma territorial et je suis pour tout ce qui nous permet d'avancer et j'écoute tous les gens. Hier, j'ai entendu, y compris ici des gens nous dire de ne pas comparer la Martinique sur la consommation des fonds européens parce que tel ou tel pays ... et la première intervention d'un collègue c'est pour dire, on a signé une convention en 2012 dans... ki sa sa ka vini fè la ? Quel est le sens de ce truc-là? Cela n'a aucun sens. Ce sont de vieux débats, déba domi dèwo. J'appartiens à un âge où par-delà disputes et querelles, je pense à bâtir l'avenir, l'avenir à bâtir. Et je suis, vraiment, il y a de temps en temps, on parle des personnes âgées mais cela ne me gêne pas, c'est de l'expérience. Moi, je me rappelle les petites bombes de la TUMA, je voulais dire aux Martiniquais et aux Martiniquaises que le transport a évolué ici, entre le moment où il fallait prendre une voiture à Fort-de-France pour aller au Lamentin, le Lamentin était loin. Té ni an ti bonm épi an boug dèyè'y ka arété marchandiz, on a vraiment

évolué. Entre le moment où on a parlé de ce qu'on allait faire, monorail, etc... on a évolué. Entre le moment où on a mis en place le site propre, on a évolué. Entre le moment où nous sommes arrivés à avoir l'habilitation transport et qu'il y ait une autorité unique, on a évolué, et aujourd'hui on pense à d'autres évolutions, comment aller plus loin? Comment nous pouvons aller plus loin? Et nous allons rentrer dans des débats qui n'ont même pas de sens. Même mon collègue MONPLAISIR avec lequel je suis bien, il ne va pas demander à parler, mais je suppose que lorsqu'il est allé voir CESAIRE pour faire une proposition, CESAIRE ne lui a pas crié après, ni méprisé, il l'a écouté quand même. Je pense qu'il t'a entendu, il ne t'a pas traité de quoi que ce soit parce que tu étais dans son opposition et je pense que tu connais aussi ceux qui n'étaient pas d'accord sur Lumina Sophie, sur la Tour. Je pense que tu es au courant vraiment qui a combattu cela mais je veux dire que j'ai toujours entendu des élus essayer de voir comment améliorer le transport, le transport maritime ou bien comment faire. J'ai envie de dire au collègue BOUTRIN mais à moi-même, peut-être qu'un jour il nous faudra voir dans l'organisation du transport comment organiser pour que par exemple, BI-ROTA, quelqu'un du Robert aille chercher les gens de Haut Duchênes pour les emmener en ville, pour les emmener au Robert pour prendre le TCSP. Nous n'allons jamais finir, comment allons-nous chercher les gens dans les quartiers pour renforcer notre organisation. Nous n'allons pas finir sur l'organisation du transport mais nous allons avancer, nous allons progresser donc chaque fois que l'on arrive sur un progrès, une avancée, on va trouver mon accord. Je ne veux pas non plus qu'on laisse entendre aux gens qu'il y a un moment où on a fait, où on n'a pas fait, les choses sont difficiles. Ecoutez-moi, j'ai connu la TUMA, la GET, j'ai connu, donc on a évolué et on évolue. Si on peut aller plus loin, je me rappelle même, qu'on voulait faire, je ne sais pas où est, ce projet, une route qui sortirait de la brasserie lorraine qui traversait, et le combat était difficile, pour acheter ce terrain pour arriver du côté de l'aéroport. Je suis d'accord qu'il y ait près de l'aéroport 2 x 3 voies qui désengorgent un peu. C'est de l'évolution. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue NORCA tu voulais intervenir ? Non ? D'accord. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER - Byen bonjou pou tout moun ki la, mwen fè rita paskè mwen té ka pwésanté tout moun ki la adan an asanblé général misyon lokal pa koté Trinité. Mwen ka kwè kè sa impowtan kè nou palé di twanspo é mwen kwè nou ja pasé an revu an maximom, twanspo-la pliss kè jamè nésésè pou moun kay bizwen twavay, mé jodi-a i anko pli nésésè paskè nou tout ka konstaté, PAMPHILE té ka soulinié'y, lè ou ka soti dan le gwan no, ou ni dé difikilté pawfwa pou alé adan dé fowmasyon, jenn manmay ki ka alé adan dé zapwantisaj. Lè ou ni jenn manmay ki ka alé an apwantisaj, yo pou antwé an sal a huitè bon maten é yo ka abité granriviè, byen souvan fo yo pati à katwè édimi, sentjè di maten. Mé là ou sa pli rèd, sé lè yo kité lékol a sentjè pou yo rantwé kay yo, nou ka obsèvé pawfwa i sétè édimi, huitè, névè oswè yo po ko rantwé bo kay-yo é nous av lè ou sé an apwanti ou ni an kontwa salaryé, é lè ou sé an salaryé ou ni an diré pou soti adan twavay-ou, menm si sé an kouw ou té yé pou rantwé bo kay-ou é kè o fèt ki danjé sa pé pwésanté, ba jenn-an, ba fanmi'y-li, é risk ou ni, kè nou ja dékouvè adan sa, yo ka fè an kanmarad ba yo an stop mé souvan lè ou ba an stop ou pas sav a kisa dépi ou ka débouché é asou sa mwen ka kwè ke véritableman, manmay ki kay an fowmasyon, manmay ki kay an apwantisaj, fok véritableman nou fè tout bagay pou nou pa bloké sitiyasyon-an pou kè chéma-a ka mété koy an plas-la wè jou asé rapidman é pèwmèt tout moun pwofité, mé suwou osi pwofité pou moun ki pa ni kapasité achté an loto

paskè yo pé è épileptik, yo pa alé a la kondwuit, yo bizwen ossi déplasé ko yo, é ben sa in-powtan kè lè pli rapidman, nou koordoné, nou ba ko nou balan pou kè nou pé débloké sitiyasion-an. I ni an sitiyasion, Pamphlie ou di'y, i ni dé komin ki paskè nou kréyé tro bonnè twanspo notaman irben, nou toujou owganisé'y é ben nou toujou ke péyé an louw twibu, nou za échanjé épi kolèg BOUTRIN anlè sa é fok nou té ké pwan lang pou nou wè ki jan kiè nou ka poté an améliowasion piskè budjé nou, sa ka fouté nou bon fè donk mwen ka swété kè nou réparé sa paskà la komin Gro Môn adan le rézo alerte, paske zot sav kè rézo alèwt sé pou lé komin ki an difikilté, yo pwan lang épi nou mawdi é i di nou kè nou ni an dèt ki la, ki manniè nou ka fè ? é sa nou ja pwan lang épi kap nô, é mwen lé osi pwofité di sa pou di kè le rézo laklèt, i ni dé moun ki ka fè pawti, manmay-la réyni ko zot pou kè laklèt ba an désizion, nou ja di yo kè nou lé éfasé éléman tala, mwen té lé poté infowmasyon tala pou di kè nou bizwen lé komin ki té ni to di kréyé an twanspo irben tro bonnè, nou bizwen wè douvan nou donk ban ou ti bwin dlo pou nou lavé zié nou. Mèsi an chay.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci. Le rapporteur va donner ses conclusions et répondre à certaines questions.

M. Louis BOUTRIN – Avant de répondre à toutes les questions, je voudrais rappeler que le rapport qui vous a été présenté c'est pour justement lancer ce Schéma Territorial de Mobilité et du Transport, c'est une co-construction, c'est un document d'orientation stratégique mais c'est également un document consensuel. J'espère qu'il a une dimension transport mais qu'il a une dimension à la fois économique et également sociale. Alors, pour bien que l'on puisse se comprendre, il y a une phase qui sera inévitablement comme tous les schémas même si effectivement comme vient de dire le collègue PAMPHILE, nous connaissons tous les tenants et les aboutissants, à savoir, l'état des lieux, le diagnostic que l'on partage généralement mais il y autant d'état des lieux, autant de diagnostics qu'il y a d'habitants dans le pays et pour que l'on puisse mettre de la cohérence, notamment en matière d'aménagement du territoire, on est obligé d'avoir une approche un peu plus rigoureuse, un peu plus rationnelle, un peu plus scientifique. Certes, nous aurons à nous décider tout à l'heure, il y a le collègue Daniel MARIE-SAINTE qui est directement concerné par certaines questions. Est-ce que, il est parti LORDINOT, il a posé une question sur le viaduc, il n'est pas à sa place, excuse-moi, sur le viaduc de Fonds Lahaye. Tu prétends que ça a été abandonné donc je te dis que non, tu auras des réponses un peu plus précises tout à l'heure sur le viaduc parce que les gens qui comme moi sont pris dans les embouteillages et qui doivent passer ce point noir de Fonds Lahaye, ils sont préoccupés tous les matins parce que l'embouteillage maintenant, je le prends depuis le bourg de Case-Pilote. Donc, il y a un point noir de la circulation, un projet de la CTM pour répondre à cela qui est le viaduc de Fonds Lahaye. En ce qui concerne le pont bailey de Saint-Pierre, également tu as fait référence, le collègue MARIE-SAINTE qui est en charge du Schéma Territoriale des Infrastructures Routières t'apportera les éléments de réponses. En ce qui me concerne, je tâcherai de répondre à pratiquement toutes les questions qui ont été abordées. Les deux questions de Stéphanie NORCA concernant le transport urbain par câble, je vais apporter les éléments d'information. Elle m'a posé une deuxième question sur...

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Sur la problématique du mouvement de grève qu'il y a eu et la question de délégataire.

M. Louis BOUTRIN – Sur la grève. On va laisser les sujets qui fâchent pour après, je ferai ça en fin. Par contre il faut qu'on apporte des éléments de réponses à pratiquement tous les points qui ont été soulevés et qui méritent une attention particulière, notamment sur les questions de financement parce que le transport, il a un coût, il va falloir qu'on en parle et dans le document stratégique que l'on doit mettre en place, on sera inévitablement amené à faire un arbitrage pour prioriser parmi tous les projets qui auront été retenus, lesquels on abordera. Il y a d'autres questions qui me paraissent essentielles pour lesquelles nous ne pouvons pas ne pas communiquer, ne pas dire à la population, ça concerne également la question du transport maritime. Où est-ce qu'on en est? A quel état d'avancement est le projet. Enfin, le collègue PAMPHILE a sollicité une rencontre avec Martinique Transport, nous sommes certes à la CTM, je te réponds que rapidement on fera en sorte que le rendezvous que tu as sollicité avec le Maire du Gros-Morne, ici présent, qu'on puisse organiser le plus tôt possible cette rencontre parce que nous sommes déjà et j'apporterai les éléments de réponse en ce qui concerne l'organisation du transport, notamment sur le nord. Donc chers collègues, si vous le voulez bien, je vais commencer par apporter des éléments de réponses à Stéphanie NORCA parce que c'est elle qui a commencé. En ce qui concerne le transport par câble. C'est vrai que c'est un mode de transport innovant, qui est écologique, qui ne va pas nécessiter les difficultés que l'on a eu sur la réalisation du TCSP, des emprises foncières aussi importantes. Actuellement, les expériences connues et qui fonctionnent, on est passé d'un téléphérique comme cela a été dit, en montagne pour un usage touristique, c'est dans les stations de skis à un usage urbain. Beaucoup de grandes villes ont expérimenté à travers le monde, ce type de transport par câble. On a vu à New York, en Colombie à Médélline, en Europe, ça s'est multiplié, à la ville de Brest, à Rio, et plus récemment on a vu Saint-Domingue qu'à Santo Domingo, ce transport est très prisé par la population. Comme nous avons une difficulté qui est réelle pour ramener le TCSP vers le nord, vers notamment Schælcher. Les pentes que nous avons dans le nord, ce sont des pentes de plus de 13 % qui constituent une difficulté majeure pour le TCSP. A l'époque, les études avaient été effectuées pour un tramway. Deuxième difficulté, l'emprise foncière qui était réservée du côté de la Pointe de la Vierge n'existe plus puisqu'il y a eu entre temps une appropriation de cet espace pour la construction qui était nécessaire par la Ville de logements sociaux, à Pointe de la Vierge. Donc on a une difficulté, on ne peut pas le faire passer par le Séminaire Collège vers Cluny à cause de la topographie et à cause de l'urbanisation. En milieu urbain, le transport par câble est une des solutions, c'est pour cela que la CTM a, avec Martinique Transport, lancé une étude de faisabilité mais pour cela il faut que ce projet soit accepté par la population parce qu'on a toujours des réflexes comme le collègue MONPLAISIR vient de le dire : « ki sa nou ka fè épi sa, a bon an kab ». Il y a une première réaction, nous sommes en zone sismique, en zone cyclonique et on commence par édifier tous les obstacles au lieu de regarder les enjeux, c'est-à-dire ce qu'on peut en tirer d'un tel projet. Alors c'est ça les enjeux, évaluer ce que nous on peut tirer entre les inconvénients et les avantages et les avantages sont avérés largement. Reste l'acceptabilité par la population, c'est pour cela que lors de la fête de la science, nous avons lancé un sondage et une campagne de communication. L'objectif, c'était une étude de perception dont l'objectif c'était de savoir comment ce transport accepté ailleurs pourrait l'être chez nous, les résultats, nous les avons, plus de 90 % des personnes interrogées et ça a été un véritable succès. Le stand de Martinique Transport lors de la fête de la science, plus de 90 % des interrogés ont répondu très favorablement à ce mode de transport. Ils peuvent aller également sur le site de Martinique Transport pour pouvoir effectivement, il y a un simulateur, améliorer leur perception des choses : 1)

diminuer les embouteillages, 2) faciliter les déplacements. C'est ça l'objectif et on peut le faire grâce à un mode de transport qui est original et spectaculaire. Les craintes en ce qui concerne les risques naturels ont été intégrés déjà et la seule difficulté apparente, c'est l'intégration de ce mode de transport dans le paysage au regard de la loi paysage. En conclusion sur cela, nous attendons les études de faisabilité techniques pour pouvoir présenter le dossier et pour savoir si oui ou non, nous allons opter pour un transport urbain par câble entre Fort-de-France et Schœlcher. Il ne faut pas écarter ce type de transport alors je ne réponds pas en ce qui concerne le projet de viaduc dans la baie de Fort-de-France. C'était une proposition du collègue MONPLAISIR qui n'a pas été retenue dans le projet du Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a an Chans, il a fallu que l'on s'accorde sur les projets que nous allions retenir, en termes d'aménagement du territoire, je prends toutes les précautions oratoires, ça ne semblait pas pertinent mais peut-être que dans le futur, on sera amené à en reparler. Dans l'état actuel des choses, ce projet n'a pas été retenu par l'équipe du Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a an Chans. Alors, venons-en maintenant à la question de réorganisation du transport dans le nord. Actuellement, nous avons, j'ai les chiffres précis à la date d'aujourd'hui parce que les chiffres bougent en fonction des dispositifs d'aides à cessation d'activité, on incite les transporteurs à quitter la profession donc les derniers chiffres pour le Nord Atlantique, il y a 78 taxicos, il y a pour le Nord Caraïbe 31 taxicos, pour le Sud, 83, ce qui fait au total, depuis que nous sommes là, on a continué cette diminution, nous avons plus que 192 taxicos et le Président LISE ici présent peut en témoigner, nous sommes loin des 880 taxicos que l'on avait à l'époque sur le réseau pour assurer le déplacement des Martiniquais. En ce qui concerne le Nord, deux options : la façade Caraïbe, l'option qui a été retenue par l'Autorité Organisatrice, Martinique Transport, d'ailleurs vous avez pris une délibération en ce sens, c'est le transport maritime entre Fort-de-France et Case-Pilote, c'est la ligne 4 de la délégation de service public actuel. Je vous donne l'information, en 2017 il y a eu 8 433 voyageurs, en 6 mois seulement nous sommes arrivés au niveau de fréquentation identique à ce que l'on a dans la desserte Fort-de-France - Bourg des Trois-Ilets, je dis bien le bourg des Trois-llets et non pas Pointe du Bout. Donc ce qui montre que malgré le fait qu'il n'y avait pas encore cette tradition de transport maritime sur le Nord Caraïbe, qui a été perdue de longue date, on revient petit à petit à fidéliser une clientèle parce qu'effectivement, il y a une circulation qui est difficile et il y a des points noirs et puis c'est tellement plus agréable et plus facile, un transport par voie maritime. Option 1 : Fort-de-France – Saint-Pierre, une desserte régulière avec une ligne, une extension moins régulière entre Saint-Pierre et la commune de Grand-Rivière, pour des raisons évidentes de désenclavement et de topographie où on ne peut pas effectivement faire une route beaucoup plus large du côté de Grand-Rivière. A partir de Saint-Pierre, un Hub multimodal avec des dessertes fines et c'est ce que vous avez dit, vers les quartiers. Nécessité aujourd'hui de desservir les citoyens, non pas des dessertes vers les bourgs mais directement vers les lieux de vie, d'activités, directement vers les quartiers. En ce qui concerne le Nord Atlantique, nous devons intégrer les lignes qui existent déjà et les efforts effectués par les communes de Trinité, du Gros-Morne et du Lorrain qui desservent déjà les quartiers vers le bourg donc intégrer ça dans un réseau et les grandes villes comme le Robert et Sainte-Marie avec de gros quartiers, le plus souvent aussi important que le bourg méritent des dessertes périurbaines, c'est ce qui est prévu dans le projet avec une organisation en concertation avec les taxicos, les taxicos du nord ils sont déjà d'accord pour s'organiser, nous n'aurons plus comme vis-à-vis des transporteurs individuels mais vraisemblablement une coopérative ou une autre forme juridique, c'est-à-dire une entité qui pourra effectivement participer à cette délégation de service public que nous mettrons en place sur le Nord. En ce qui concerne les questions de budget, aux bas mots, comme vous le savez, le budget voté par Martinique Transport puisque la CTM participe au financement de Martinique Transport. Il faut savoir que les collectivités contribuent fortement au financement de Martinique Transport pour pouvoir assurer tous ces projets à la fois l'existant et l'avenir en entrant dans la modernité, c'est 74 millions et demi d'euros que les collectivités apportent. La CTM qui avait en 2017 dans ce budget que vous avez voté, prévu 43 millions a dû faire face aux difficultés des collectivités membres de Martinique Transport à savoir : Cap Nord, l'Espace Sud et la CACEM, a augmenté sa participation et nous sommes passés de 43 millions à 70 millions d'euros pour la CTM, 2 millions d'euros pour la CACEM, 2 millions d'euros pour l'Espace Sud et Cap Nord, 500 000 €. Au total, 74 millions et demi d'euros des collectivités pour assurer la réorganisation et le fonctionnement de manière non-discriminatoire et je reprends le propos du collègue PAMPHILE, non-discriminatoire pour rééquilibrer le territoire et on va en parler tout à l'heure quand on abordera la question des grèves et la question de l'organisation du transport dans le centre qui pose problème et budgétivore, qu'il va falloir rééquilibrer. Les autres recettes puisque c'est 124 millions d'euros pour organiser ce transport, si nous apportons 74 millions et demi, il va falloir trouver l'argent ailleurs. L'argent, ce sont les recettes sur les carburants pour 6 millions et demi mais c'est surtout le versement transport qui est une taxe parafiscale qui est prélevée sur les entreprises de plus de 11 salariés, entreprises du secteur marchand comme du secteur nonmarchand, c'est-à-dire, l'hôpital, la sécurité sociale, tout le monde, tous les établissements publics. Chaque fois qu'il y a plus de 11 salariés, on récupère une partie de l'Urssaf, c'est-àdire que le prélèvement est fait directement par l'Urssaf et reversé à Martinique Transport et cette manne, vous avez voté le taux qui avoisine les 2 %, c'est 38 millions de recettes. Il reste les titres de transports, actuellement, nous n'avons que 3 millions de recettes des titres de transport. Alors voilà, pour pouvoir relever ces enjeux de réorganisation de modernisation du transport, avec quelles recettes nous allons pourvoir 124 millions, ce qui fait que ça constitue comme vous regardez les différentes collectivités, un apport considérable, indéniable pour pouvoir relever ce défi du transport.

Dernier point et j'avais dit qu'on allait laisser le point qui fâche pour la fin, malheureusement, on est obligé de l'évoquer, c'est celui de la délégation de service publique sur le territoire CACEM. Vous savez, qu'en tant qu'autorité organisatrice, Martinique Transport s'est substituée de plein droit à le CTM, la CTM n'a pas de compétences de transport. Elle s'est substituée à Cap Nord, l'Espace Sud et également à la CACEM et en l'espèce, sur le territoire de la CACEM, Martinique Transport et avant Martinique Transport, la CACEM a délégué sa mission de service publique à un établissement qui est une personne morale de droit privé, qui s'appelle le GTM Mosaïk dont la CFTU est le représentant. Donc, le délégataire transfère sa mission de service publique à un privé, or actuellement, cette mission de service publique n'est plus rendue comme le délégataire, comme les usagers, comme vous l'attendez. Nous ne faisons pas, et c'est pour cela que le Président de Martinique Transport a fait un communiqué pour rappeler la nécessité d'assurer comme le prévoit la loi un service minimum pour les transports. Nous avons bien pris note qu'on n'a pas mis en place de service minimum et que les usagers ont payé, un lourd tribut, 16 jours de grève. Pour ne pas mettre de l'huile sur le feu, pour ne pas politiser un conflit interne entre un délégataire et la société, le cocontractant, nous ne sommes pas intervenus, nous avons juste rappelé la nécessité d'une mission de service public, mais en tant qu'autorité délégante, nous n'allons pas rester les bras croisés à observer des répétitions et vous l'avez bien noté tout à l'heure dans vos propos, nous ne pouvons pas accepter impuissant à ce que les usagers soient là en train d'attendre un mode de transport : des enfants qui ne vont pas à l'école, des personnes qui ne peuvent pas aller vers leurs médecins, le business qui s'effondre. Anecdote : le coiffeur chez qui je suis allé la semaine dernière, le salon était vide et il m'a dit que cela faisait plus de 12 jours qu'il était obligé de licencié économiquement un de ses artisans, de ses ouvriers coiffeurs. Il y a des répercussions économiques, tous les commerçants de Fort-de-France vous le diront. On ne peut plus accepter en 2018, de telles pratiques archaïques, de soidisant droit de retrait, droit de retrait qui est bien encadré et le directeur du travail a bien rappelé la règle, effectivement dès lors qu'il y avait un danger grave et imminent de manière individuelle, le transporteur peut effectivement opter pour ce droit de retrait. Mais ce qui s'est passé, au bout de 4, 5 jours dès lors que le délégataire avait apporté des éléments de réponses, nous n'étions plus dans une situation de droit de retrait, nous étions dans un droit de grève. Il faut appeler un chat, un chat et ce qui s'est passé après mérite une réflexion mais pour l'heure ce que nous pouvons dire face à ces répétitions de cessation de travail sur le réseau, ce n'est pas tolérable. Nous ne pouvons plus accepter une telle situation en tant qu'autorité délégante, c'est pour cela, et je le dis le plus simplement et vous permettrez que je puisse quand même répondre indirectement à Monsieur VIOLTON de Martinique 1<sup>ere</sup> qui a dit que le premier vice-Président de Martinique Transport, Misié BOUTRIN di an ni fini épi sa. Non, je n'ai pas dit : « an nou fini épi sa », ce que je dis et je le précise encore aujourd'hui, en tant qu'autorité délégante, nous avons une possibilité de résilier le contrat de délégation de service public, et nous avons pour cela 2 motifs qui sont dans le contrat, mais 2 motifs quand bien même ils ne seraient pas dans le contrat, le conseil d'état vient de rappeler la règle à travers sa jurisprudence. Première raison qui nous autorise à résilier le contrat, c'est pour des motifs d'intérêt général, deuxième raison, c'est que quand on a un délégant ou un co-contractant qui est défaillant, en l'espèce la CFTU est défaillante, nous pouvons procéder à la résiliation du contrat. Alors, nous n'en sommes pas là. Le collègue a fait une intervention tout à l'heure pour parler de régie, nous allons étudier toutes les possibilités pour que nous puissions sortir en 2018 à la fois dans une situation de non droit et dans une situation d'insatisfaction des usagers. Voilà chers collègues, ça a été un peu long mais il fallait répondre à toutes les questions pour ne pas évacuer, où nous en sommes et j'espère que cette réorganisation que vous allez mettre en place puisque c'est l'Assemblée qui prend la décision, nous permettra d'accélérer comme cela a été demandé, la réorganisation du transport. Le financement est déjà là, mais maintenant il faut qu'on s'accorde pour que l'on ait des orientations claires, des choix clairs tant sur les modes que sur les priorités. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Merci donc nous passons au vote sur le lancement de l'élaboration du schéma territorial.

M. Louis BOUTRIN – Il y a une question sur les délais. C'est 12 mois, je pensais 18 mois, mais on me dit 12 mois. Donc, on finalisera cela et l'Assemblée aura à valider ce schéma d'organisation. Le collègue MARIE-SAINTE, il n'écoute pas. Danielle MARIE-SAINTE, est-ce que tu peux apporter sur le pont Bailey de Saint-Pierre et le viaduc de Fonds Lahaye quelques précisions, s'il te plaît.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est toi qui donnes la parole ?

M. Louis BOUTRIN – Mais non mais on me pose une question pour laquelle je n'ai pas les éléments de réponse et c'est lui qui s'occupe de ces deux dossiers. Président.

M. Le Président Claude LISE – Collègue MARIE-SAINTE, tu peux répondre.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je réponds volontiers à mon collègue qui souhaite que je m'associe à ses réponses. Ce sont des informations que j'ai déjà données ici mais tous les sujets sont des sujets à polémique. Alors, commençons par le pont. Il ne s'agit pas d'un pont Bailey, je rappelle à mon honorable collègue Conseiller Territorial, que Bailey c'est une marque. Il ne s'agit pas de pont Bailey, nous n'avons pas actuellement dans nos stocks de pont Bailey. C'est vrai, le Conseil Général avait reçu, il y a très longtemps de cela, la DDE au moment du transfert, quelques éléments de pont Bailey que nous avons essayé de reconstituer selon les services, nous n'avons pas de pont Bailey complet. D'ailleurs, il y a une commune du nord qui souhaitait pouvoir bénéficier, malheureusement, nous avons dû après l'inventaire lui dire qu'il n'y en avait pas. Ce que nous avons trouvé, la CTM a trouvé, elle a hérité du Conseil Général des viaducs métalliques démontables que les spécialistes appellent des VMD et stockés qui sont parfaitement en état même s'ils étaient couverts d'herbes grimpantes et nous sommes en train de les remettre en état simplement en les sablant avec un sablage, parce que ce sont les ouvrages qui sont là et qui peuvent servir encore longtemps. Je voulais faire la petite différence entre un pont Bailey et un viaduc métallique démontable. Dans le cadre de la rivière des pères puisque c'est de à qu'il s'agit, qui est sur le territoire de Saint-Pierre et pas du Prêcheur, notre attention a été attirée à plusieurs reprises qu'à chaque pluie importante, du fait du non entretien de la rivière des pères par son propriétaire qui est l'Etat, des embraques sont transportés par la rivière en crue, obstruent un gué submersible qui a été construit, je ne sais plus depuis combien d'années, qui est constitué d'un ensemble de buses, près d'une dizaine et on a recouvert en béton par-dessus pour assurer la continuité de la route, la RD10 entre Saint-Pierre et Prêcheur, il y avait une grilles pour arrêter les embraques arrivant, obstruent la grille et passe par-dessus la chaussée. L'eau passant par-dessus la chaussée, la circulation est interrompue à chaque grosse pluie donc les usagers de la route ont eu à se plaindre de cela, et nous avons eu à chercher des solutions de substitutions à cette situation. Nous avons trouvé des études qui avaient été faites depuis très longtemps par les services de l'ancien Conseil Général. Nous avons fait actualiser les coûts, il y avait 3 scenarii : le plus simple constituant à mettre une passerelle piétonne en parallèle à ce gué submersible, de type thaïlandais, c'est-à-dire une passerelle suspendue qui permettrait d'assurer une continuité au moins pour les piétons en cas de crue. C'était la solution la moins chère. Une autre à l'autre extrémité qui consiste à casser le gué et à faire un viaduc avec une certaine hauteur pour qu'il soit exondé c'est-à-dire une mise hors d'eau. Compte tenu du rôle économique que joue cette route parce que c'est par là qu'il y a tous les dépôts de matériaux pierreux, il fallait donc faire ce viaduc avec une certaine résistance pour pouvoir supporter tous les poids lourds, ce qui génère un coût important. Il y avait une solution intermédiaire qui était la construction d'un pont dit de secours, pas un pont Bailey mais un pont de secours. En quoi il consiste ? Un peu en amont de la route de construire deux culées et de poser par-dessus un viaduc métallique démontable à une hauteur telle que l'eau peut s'écouler et qu'en l'absence de pluie, la continuité est assurée par le gué actuel mais lorsqu'il y a une crue qui fait que ce gué est inondé, on fait une petite déviation de secours et la continuité est assurée par tout temps. Les caractéristiques du pont viaduc font qu'il faut mettre un alternat sur ce viaduc compte tenu de sa largeur mais néanmoins à la fois les piétons pourraient passer à pieds secs et les véhicules pouvaient passer, on pose un alternat juste le temps où dure l'inondation. Cette solution intermédiaire a été chiffrée, je crois que je vous l'ai présenté ici,1 150 000 €. Celle avec le grand viaduc qui pouvait porter des poids lourds avec une portée assez grande, 12 000 000 €, celle de la passerelle, de mémoire, je crois de l'ordre de 500 000 €. Le Conseil Exécutif a fait l'option du VMD comme pont de secours, il avait déjà été présenté ici. Le Maire de Saint-Pierre a reçu une lettre officielle signée du Président du Conseil Exécutif pour l'en informer mais à chaque fois que vous devez travailler aux abords d'une rivière, en particulier faire un ouvrage d'art, nous devons obligatoirement, au titre de la loi sur l'eau solliciter une demande d'autorisation. Ceci a été fait, la demande a été déposée, nous avons reçu un accusé de réception qui disait, votre demande est en cours d'instruction, il vous est interdit de commencer les travaux avant de l'autorisation. Nous attendons encore aujourd'hui l'autorisation. Nous avons déjà retenue l'entreprise qui pourrait nous faire le boulot aussi bien faire les deux culées en béton, la remise en état du viaduc d'ailleurs, ça déjà commencé, et ensuite sa pose. L'entreprise est déjà désignée, c'est l'entreprise COMABAT qui est titulaire d'un accord-cadre à bons de commande et en utilisant cet accord-cadre à bon de commande, on peut immédiatement en lui donnant un bon de commande, commencer mais nous ne pouvons pas commencer tant que nous n'avons pas l'autorisation de l'Etat. C'est pour cela que je me suis permis de dire que cela faisait l'un des chantiers qui était bloqué du fait des services de l'Etat avec lequel nos services sont en contact en permanence mais qui ne cesse demander les études complémentaires et nous ne savons pas quel jour ça va aboutir. Ils gagnent du temps parce qu'ils ne sont pas restés silencieux, comme ils écrivent, ça fait prolonger le délai. Voilà ce que je voulais dire concernant la rivière des pères mais nous espérons que d'ici les prochaines pluies, on aura quand même fait les travaux qui peuvent aller très vite. Nous avons déjà un accord préalable avec un propriétaire voisin, celui qui a l'atelier de de préfabrication parce qu'il va falloir prendre une emprise sur son terrain pour pourvoir rejoindre, une fois qu'on est passé au-dessus de la rivière, la RD10. La seconde question, je crois portait sur le projet de viaduc de Schælcher. J'ai eu l'occasion lors de la dernière plénière de faire le point pour le collègue CATHERINE qui est élu originaire de Schœlcher. Ce projet me semble-t-il avait fait l'unanimité ici, ce qui nous a permis de mettre en place un jury de maîtrise d'œuvre et de lancer un concours. Nous avions présélectionné un certain nombre de candidats, 9. Chacun a retiré un dossier et ensuite des projets ont été présentés, 3 ont été présélectionnés dans la 2<sup>ème</sup> étape et sont allés jusqu'à un avant-projet sommaire, jusqu'à une maquette. Au moment où nous parlons les trois projets ont été réceptionnés, ensuite ils ont été anonymisés, ça veut dire que toutes les pièces, tous les dossiers ont été déposés chez un huissier. Cet huissier a distingué toutes les pièces écrites qui permettaient d'identifier chacun des concurrents et ce sont les pièces qui ont été rendues anonymes qui seront soumis vers la mi-janvier au jury pour pouvoir choisir le lauréat. Voilà à quelle étape nous sommes. Nous avons des bureaux d'études qui nous assistent pour analyser, nous avons choisi un bureau d'études de bonne réputation, c'est le CEREMA qui un bureau d'étude de l'Etat qui généralement assiste toutes les DEAL, toutes les DDE et c'est lui qui a été choisi après une consultation et qui assiste nos services pour analyser précisément chacun des 3 projets. Je pense qu'à la fin du mois de janvier, nous pourrons venir informer l'Assemblée du projet qui est sorti en tête. Voilà ce que je peux dire pour le moment. Je rappelle pour mémoire que c'est un viaduc assez spectaculaire, c'est pourquoi, nous souhaitons qu'il soit beau, qu'il devienne même un pôle d'attractivité parce qu'il doit nous permettre d'enjamber 362 mètres précisément entre les deux collines qui encadrent Fonds Lahaye et nous avons souhaité qu'il soit sans appui intermédiaire donc une seule portée. En tout cas, techniquement, le bureau d'études nous dit que c'est faisable.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au dossier 24, Conservatoire du Littoral, demande de subvention pour la réalisation d'une étude préalable avec la réhabilitation du Fort de l'Ilet à Ramiers. Je crois que c'est une affaire qu'on a déjà examinée.

M. Louis BOUTRIN – Oui, ça devrait aller très vite.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, j'ose vous demander de ne pas passer autant de temps que sur la question précédente pour qu'on ait une chance de sortir d'ici à une heure décente. Je te passe la parole.

24/ CONSERVATOIRE DU LITTORAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE EN VUE DE LA REHABILITATION DU FORT DE L'ILET A RA-MIERS

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

J'irais très vite. Au beau mitan de la Baie de Fort-de-France, vous avez l'Ilet à Ramiers et au sommet de cet îlet, un Fort qui a été construit à l'époque par les français qui date du 18ème siècle. Ce Fort est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques mais malheureusement il présente un état de dégradation, le Conservatoire du Littoral à qui l'Etat a confié la gestion du site nous a adressé une demande, cette demande de subvention de participation à la réhabilitation du Fort qui était initialement de 22 557 €, aujourd'hui les travaux étant en partie terminé, l'estimation est de 62 279 € avec une participation demandée à la CTM à hauteur de 35 %, soit 21 797 €, la DAC intervenant à la même hauteur, 35 % et le Conservatoire du Littoral à la hauteur de 30 %, soit 18 683 €. Chers collègues, il vous est demandé de vous prononcer sur la proposition de participation financière de la CTM à cette réhabilitation et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Infrastructures, Equipements. Il n'y a personne ? Avis de la commission Risques Naturels ?

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – L'avis de la commission est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ?

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal du 28 novembre 2018

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u>: En l'absence du président de la commission Infrastructure, un avis favorable.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Qui demande la parole ? Personne ? On passe au vote tout de suite ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je remercie le collègue BOUTRIN.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président, le collègue BOUTRIN est présent, il nous a dit tout à l'heure qu'il est chargé de répondre, je propose de dire la lettre.

#### M. Le Président Claude LISE – Résume.

M. Jean- Claude DUVERGER – Je résume toujours. Je voudrais dire que d'abord, on a rencontré des pêcheurs, notamment les pêcheurs du Vauclin. Ils vous prient de croire qu'ils sont ennemis avec personne parce qu'ils disent être en souffrance, notamment sur la mise en place de la machine à glace. Je voudrais qu'on comprenne ici, que lorsque j'ai répondu, j'ai répondu en tant qu'élu. C'est pourquoi dans la lettre nous disons « nous » pour ne pas croire que j'ai dit qu'il s'agissait d'une majorité et pas d'autres donc j'ai répondu au nom de la Collectivité.

Lecture de la lettre.

Où en sommes-nous avec la mise en fonction avec la machine à glace du Vauclin. Ils disent que ça oblige les pêcheurs du Vauclin à aller jusqu'au Marin pour chercher de la glace, ce n'est pas sûr qu'ils soient servis puisqu'il y a beaucoup de bateaux de ce côté-là donc ce qui a une conséquence sur leur condition de vie de manière générale. Ils disent : « Est-ce qu'il y a une suite ? ». Quelle est la suite donnée au désenclavement de la sortie de leur zone de pêche qui reste un sérieux handicap et qui pénalise le bon fonctionnement de leur entreprise. Quelle est la réponse ? Ils sont conscients puisqu'ils ont rencontré le Président du Conseil Exécutif à un moment, comme dit certains collègues, ça relève de la compétence de l'Etat. Mais la question qui est posée, quelle est la réponse des services de l'Etat en matière d'autorisation pour cette intervention? Que pouvons-nous faire ou que comptons-nous faire pour accélérer le début des travaux ? Ne pas se contenter des lenteurs de réponses de l'Etat mais avons-nous quelque chose à faire ici? De temps en temps, je vois que vous nous criez tellement après qu'on peut crier un peu un jour sur l'Etat pour accélérer les choses ? Crions ensemble pour dire d'accélérer. A cette situation s'ajoute le problème des sargasses qui n'est pas totalement réglé. Ces différents éléments sont vecteurs pour eux de pertes de revenus et placent les travailleurs de la mer dans une situation de précarité alors que pourrait proposer notre Collectivité pour compenser la dégradation de leur outil de travail et de réduction de leur pouvoir d'achat ? Ils disent que l'ensablement est une difficulté pour les embarcations, y compris les sargasses, ceux qui habitent près de la mer savent un peu que ça peut procurer un certain nombre d'histoires. Il est demandé si la Collectivité peut s'engager à mettre en place une aide spécifique à leur intention. Est-ce qu'on peut aller dans ce sens-là? Par ailleurs, d'autres professionnels s'inquiètent de la non réponse concernant leur demande de moratoire ou d'échelonnement de leur obligations financières et là on s'adresse bien sûr aux services de l'Etat mais ils demandent qu'il y ait l'appui de la Collectivité, l'appui des élus comme on a pu le faire pour le campus et pour d'autres et ils disent, voilà tout ce qu'on a à payer. De temps en temps, nous ne savons pas. Ils ont à payer ce qu'on appelle le permis d'armement mais qui est rapidement dit par nous, le roll, yo ni an roll ka péyé. La cotisation à l'Etablissement National des Invalides de la Mer, ce qu'on appelle l'ENIM, l'URSSAF, l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et des Affaires Familiales, la contribution professionnelle obligatoire, le Service Social Maritime, l'assurance des embarcations et y compris le carburant. ? Ils disent : « Voilà nos difficultés ». A ce point, ils demandent si on peut prendre en compte cela et les aider et d'autres pêcheurs disent aussi : « A quel point nous en sommes avec la subvention de la Collectivité au Comité de Pêche sur 2017 et 2018 ? ». Hier, certains m'ont laissé entendre que 2017 avait été fait donc il reste 2018 et nous sommes à la fin de l'année donc je pose la question. Ils ont aussi parlé mais d'autres collègues en ont parlé, de la pose des DCP, cette espèce comme un vieux corps, Dispositif de Concentration de Poissons. Voilà un peu ce qu'ils souhaitaient et ils m'ont demandé de faire une question écrite de manière à tenter d'avoir une réponse aujourd'hui dans la plénière d'aujourd'hui. Voilà ce que l'on pose comme questions et si on peut avoir un certain nombre de réponses, je pense qu'il écoute et ce sera pour tout le monde.

M. le Président Claude LISE – Je veux préciser qu'il s'agit d'une question écrite, il n'y a aucun débat donc je ne donnerai la parole à personne. C'est le règlement intérieur donc on va le respecter. Normalement, l'Exécutif te répond par écrit à cette question écrite, il peut donner s'il est présent un certain nombre d'éléments. Il a donné quelques éléments aux collègue BOUTRIN mais il n'y aura pas une réponse à l'ensemble des questions. Collègue BOUTRIN va répondre sur les points sur lesquels on a pu lui donner des éléments et pour le reste, la question fera l'objet d'un courrier dont tu pourras faire état mais il n'y aura pas de débat sur une question écrite. Il n'y aura pas de débat, non, non, non. Il faut que vous appreniez à respecter un règlement intérieur. Allez, vas-y.

M. Louis BOUTRIN - Président, je te remercie de rappeler les règles. Nous allons adresser une réponse écrite à la demande du collègue DUVERGER. Cependant il y a 2 ou 3 points, on souhaiterait apporter publiquement les précisions parce que les marins-pêcheurs, notamment ceux du Vauclin, nous écoutent et nous regardent. En ce qui concerne la commune du Vauclin, nous sommes, avec les services de la CTM, allés à la fois pour les problèmes de machines à glace donc j'apporterai des réponses et également pour les problèmes de désensablement qui tarde à venir pour des raisons que le collègue MARIE-SAINTE vient d'évoquer puisqu'on tombe sous le coup de travaux soumis à autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau et nous sommes en attente parce que nous avons une injonction de ne pas commencer les travaux tant que nous n'avons pas une réponse de la DEAL, les services de l'Etat au regard de la loi sur l'eau. En ce qui concerne les machines à glace et je profite pour dire qu'on n'évacue pas les questions puisqu'avec le directeur de la mer et le Comité Régional des Pêches, nous allons organiser prochainement un séminaire sur les Assises de la Pêche où toutes ces questions seront abordées avec les professionnels, sans compter que nous avons un calendrier de rencontres prévues et les services m'ont redonné le planning. Le 10 décembre aux Anses d'Arlet et au Diamant, le 12 décembre à Sainte-Marie, les membres de la

commission Pêche de la CTM plus le Conseil Exécutif en charge de l'Economie Bleue, nous allons nous déplacer sur le terrain le 10 et le 12 pour rencontrer les marins-pêcheurs, rencontrer les équipes municipales en place. Pour des réponses précises en ce qui concerne la machine à glace, nous avons en charge en tant que CTM, la responsabilité de l'aménagement, de la modernisation et de la maintenance de ces installations, à la fois production et stockage de la glace. Ce qu'on constate, c'est qu'elles sont souvent en panne, nous en avons 6 qui relèvent de notre compétence aux Anses d'Arlet, François, Trinité, Case-Pilote, Marin et au Vauclin. Qu'est qu'on a fait ? On a lancé un marché à lots de répartition pour l'ensemble de ces machines à glace. Ce marché a été notifié le 4 octobre 2018 et ça a été notifié à l'entreprise Caraïbe Froid. Le montant, c'est 197 422 € et les deux priorités c'est le port de Cosmy et le port du Vauclin. Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire, ici présent, Georges CLEON pourra confirmer l'intervention qui a été faite au Vauclin pour les machines à glace. En ce qui concerne le dragage, je vous ai dit que les travaux sont énormes puisqu'il y a un volume à draguer de plus de 33 000 mètres cube et que nous sommes dans l'attente de l'autorisation de l'Etat. Cela se double avec les problèmes de sargasses parce qu'il y a le sable et les sargasses viennent dessus. Voilà ce que l'on peut dire en ce qui concerne le Vauclin. Pour le Comité Régional des Pêches, le programme d'actions 2017, il y a une délibération qui a été prise et a attribué 144 000 € soit 80 % de la subvention, a été mandatée en septembre par la CTM pour payer cette subvention 2017. En ce qui concerne le programme d'actions de 2018, le dossier était incomplet en décembre 2017 et ce dossier du Comité Régional des Pêches, j'ai toutes les correspondances, les services de la CTM n'ont eu de cesse de réclamer les pièces nécessaires que nous attendons. Pour autant, on a fait une avance de l'ordre de 80 % qui a été accordé au Comité Régional des Pêches. En ce qui concerne les DCP, je vais terminer par-là, le 28 février 2018, les services de la CTM et ceux du Comité Régional des Pêches rencontrés et là encore nous avons rappelé la règle pour les DCP. Nous avons rappelé que la CTM n'est pas éligible au titre du Fonds Européen Des Affaires Maritimes et de la Pêche, seuls sont éligibles les dossiers déposés par le Comité Régionale des Pêches. Les services ont rencontré le Comité Régional des Pêches et dans le cadre d'une mesure nous disons que seul le Comité Régional des Pêches peut être bénéficiaire donc nous les accompagnons, à ce jour, ils n'ont toujours pas déposé le dossier donc nous sommes dans une difficulté parce que la pose de DCP est une urgence pour les professionnels, or, celui qui est en charge du dépôt du dossier, n'a pas déposé le dossier, les Affaires Maritimes l'ont rappelé également à l'ordre mais à ce jour, nous sommes toujours en attente de ce dossier. J'ai résumé mais tu auras la réponse écrite avec toutes les dates de correspondances, les sommes qui ont été attribuées avec les récépissés, les bordereaux de paiement au Comité Régional des Pêches.

## M. Le Président Claude LISE – Merci.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Pas de débat, je voudrais dire que c'est dans la réponse écrite que sera signifié si de la Collectivité, ils peuvent avoir une compensation ?

**M.** Louis BOUTRIN – L'URSSAF, les compensations, tout cela ce sont des réponses techniques, nous avons les réponses, on t'enverra la réponse écrite. Merci.

M. Le Président Claude LISE – J'appelle la collègue NELLA.

<u>M. Georges CLEON</u> – Président, est-ce que le président de la commission infrastructure peut compléter la réponse du Conseiller BOUTRIN.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal du 28 novembre 2018

M. le Président Claude LISE – Non parce qu'on va entrer dans un débat. C'est une question écrite.

**M.** Georges CLEON – Je suis discipliné, je ne vais pas donner l'information mais je tiens à dire que les réponses allaient convenir.

M. le Président Claude LISE – Je vous dit très franchement, si lorsqu'une question écrite est posée, qui demande une réponse écrite du Président du Conseil Exécutif, on doit engager un débat, on ne va plus en finir parce que toutes sortes de collègues vont poser des questions écrites, il va falloir organiser des plénières de plusieurs jours et je veux que tout le monde soit là. Je suis désolé, ce matin, on devait commencer à 10hh00, je suis arrivé à 10 heures moins le quart, à 10 heures, il n'y avait pas un tiers des élus présents. Je pense qu'il faut quand même qu'on soit un peu discipliné, on ne va pas entrer dans un débat sur une question écrite. Je demande à la collègue NELLA de venir présenter les dossiers et nous irons jusqu'au bout. Collègue NELLA, tu viens présenter les questions. Demande d'aide du Carbet des Sciences pour le financement de son programme d'activités 2018 et je te demande d'essayer de résumer autant se faire se peut.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

# 13/ DEMANDE D'AIDE AU CARBET DES SCIENCES POUR LE FINANCEMENT DE SON PRO-GRAMME D'ACTIVITES 2018

Mme Aurélie NELLA - Bonjour Président, bonjour chers collègues. Il s'agit de voter l'attribution de la subvention au Carbet des Sciences pour son programme d'activités 2018. Donc, le Carbet des Sciences est une structure qui existe depuis 1993, qui regroupe une équipe permanente composée de 12 salariés qui exercent une action en direction de la diffusion de la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation en Martinique. Son programme d'activités est très riche, vous avez d'ailleurs le contenu de son programme d'activités qui comporte un certain nombre de manifestations, de colloques, d'ateliers, notamment en direction des scolaires et puis bien sûr une manifestation dont nous avons déjà eu l'occasion de parler qui s'appelle la fête de la science, qui est portée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et qui est coordonnée en Martinique par le Carbet des Sciences. C'est une manifestation que la Collectivité Territoriale de Martinique accompagne fortement et qui d'ailleurs a remporté un vif succès cette année, elle a été lancée à la Sara où nous avons pu avec le Président du Conseil Exécutif visiter les installations de nuit et puis le Village de la science organisé à Madiana, où il y avait cette activité proposée notamment avec Martinique Transport où on a pu se projeter dans le transport du futur. Il vous est proposé d'attribuer au Carbet des Sciences une subvention d'un montant de 258 073 € qui correspond au montant que nous lui avons accordé l'année précédente. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Education. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Bonjour Président, bonjour à tous les collègues. La commission Education a émis un avis favorable car naturellement, l'ouverture à la science et à l'innovation ne peut être qu'encouragée. Merci.

M. le Président Claude LISE – La commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Même avis de la commission des Finances. Il est très important de développer la culture scientifique dans un pays qui est pris souvent par la magie.

M. le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ? Personne ? On passe au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

On passe à la question 14.

Mme Aurélie NELLA – Président, si tu permets. C'est vrai que tu as dit qu'il faut être court mais c'est l'occasion pour moi aussi de signaler que nous allons lancer la réflexion sur la stratégie territoriale de diffusion de la culture scientifique puisqu'il s'agit là d'une compétence de la Collectivité Territoriale de Martinique et puis pour signaler que l'année dernière, je vous avais présenté un projet de construction du Carbet des Sciences qui a été validé icimême en plénière. Ce projet a d'ailleurs été retenu dans le cadre du livre bleu des Assises de l'Outremer, il a fait l'objet de difficultés administratives à la fois pour l'élaboration du plan de financement mais aussi des difficultés liées à l'obtention du permis de construire. Aujourd'hui toutes les difficultés sont levées et j'espère qu'on pourra véritablement passer à la phase opérationnelle de construction de ce beau projet pour la Martinique et pour les jeunes en particulier.

## M. le Président Claude LISE – Merci. Question 14.

14/ ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CTM, L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET LE CHU DE MARTINIQUE RELATIVE A L'ORGANISATION DES FORMATIONS EN MASSO-KINESITHERAPIE CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU GRADE DE MASTER 1 AUX ETUDIANTS EN MASSO-KINESITHERAPIE

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit effectivement de vous proposer ce projet qui s'inscrit dans le cadre de l'universitarisation de la formation paramédicale, en l'occurrence du diplôme de masseur-kinésithérapeute donc il s'agit d'un projet qui fait suite à différentes réunions que nous avons pu avoir à la fois avec l'Université, la direction de l'Institut de masseurs-kinésithérapeute qui est vraiment un institut interrégional donc c'est le seul pour nos régions qui accueillent des étudiants venus des Antilles-Guyane. Il y a un taux de réussite vraiment exceptionnel malgré les difficultés qu'on connaît, cette année il y a eu un taux de 100 % de réussite avec des jeunes très dynamiques en son sein et des personnels particulièrement dévoués à la réussite de ces jeunes. Il s'agit de pouvoir valider ce processus, vous avez les différents éléments dans le rapport et le cadre d'intervention de la Collectivité Territoriale de Martinique qui a fait évoluer l'accompagnement de l'institut et qui prévoit la créa-

tion d'un Comité Territorial de Suivi présidé par le Président du Conseil Exécutif ou son représentant et qui a vocation à connaître notamment les question d'organisation, des relations entre partenaires puisque la discussion est toujours nécessaire pour dénouer parfois certaines difficultés ou certains points qui peuvent concerner à la fois les formations en tant que tel mais aussi les cas individuels. Il s'agit vraiment d'un enjeu fondamental pour notre territoire qui connaît par ailleurs un vieillissement de la population et on sait que l'activité, l'action des kinésithérapeutes sera fondamentale même si on peut entendre ici et là que nous en disposons de trop mais je crois vraiment que c'est une filière d'avenir pour notre territoire et notamment dans le secteur de la santé. Voilà ce que je peux dire pour présenter ce dossier qui vise aussi vraiment à permettre aux étudiants de bénéficier d'accompagnement d'enseignants chercheurs des universités dans le cadre du cursus de leur formation qui a été revu donc c'est l'application d'une réforme nationale. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Education.

M. CHARPENTIER me TITY – C'est un avis favorable. Pour nous, l'adoption de cette convention de partenariat, la CTM, le CHU, l'Université des Antilles montre toute l'implication de notre Collectivité dans le domaine universitaire.

M. le Président Claude LISE – Commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – La commission santé a donné un avis plus que favorable.

M. le Président Claude LISE - Finances

M. Michel BRANCHI – Avis favorable pour la commission des Finances.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue MARTINE.

M. Raphael MARTINE: Juste une précision. Est-ce qu'on peut avoir une idée des prérequis nécessaires permettant l'accès au Master 1?

Mme Aurélie NELLA – Il faut d'abord passer une 1ère année de PACES puisque ça a été revu et ensuite l'accès à l'institut se fait aussi sur le concours en fonction des résultats. Nous avions d'ailleurs eu l'occasion de faire passer ici le rapport qui définit très clairement le nombre de places que l'on accorde à la fois aux étudiants relevant de la PACES et d'autres étudiants du cursus professionnel ou revenant de STAPS par exemple pour intégrer l'Institut de Masseurs Kinésithérapeutes.

Mme Marie-Frantz TINOT – Merci Monsieur le Président. Je disais que c'est une très bonne chose d'autant plus que nos jeunes n'avaient pas tendance à vraiment aller vers cette filière, la trouvant déjà très compliquée. Aujourd'hui, on constate qu'avec le vieillissement de la population, pratiquement toutes les personnes âgées vont avoir recours à un kiné et on sent qu'il y a ce manque-là, surtout dans notre pays Martinique. Tant que nos jeunes pourront aller vers cette filière, tant on pourra améliorer pour qu'ils aient enfin ce métier, ce sera très bénéfique pour nous en tous cas. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE - Merci Président. Simplement, je voudrais marquer ici également la sollicitude et l'implication de notre collègue Aurélie NELLA sur les travaux qui sont menées sur cet institut en termes de suivi parce que c'est vrai qu'il y a un vrai travail qui est fait donc je te rends hommage pour ce boulot-là parce que tu es impliquée autour de cette jeunesse qui doit avancer. C'est vrai que la structure, on l'a constaté, je pense que tu as mis l'accent sur le taux de réussite qui est remarquable. Cela veut dire qu'il y a une grosse implication à la fois des étudiants mais également des enseignants mais tu as noté les enjeux mais par ailleurs, je pense qu'il y a un intérêt fondamental à ce que ces jeunes soient dans les conditions pour avancer. Nous avons lors de la dernière réunion évoqué la difficulté qu'il y avait en termes de conditions de travail pour ces jeunes, les conditions d'hébergement puisqu'il y a des travaux d'étanchéité à faire au niveau de l'institut, attendu que aujourd'hui, il y a des gouttières qui, à chaque fois qu'il pleut, ils sont dans des conditions d'extrêmes difficultés et je rappelle que la charge financière et d'équipements c'est aussi la CTM et à ce titre-là, il faudra que nous soyons extrêmement vigilants pour continuer à les mettre dans les meilleures conditions possibles. Au dernier comité technique, a été évoquée, cette situation donc la question est de savoir si c'est le CHU qui doit traiter cette question-là, puisqu'il était question qu'ils fassent des devis, des proforma à transmettre à la CTM. Il y a un 2<sup>ème</sup> élément c'est que nous observons en effet que là, cette année, il y a 89 étudiants qui sont en formation. Il y a chaque année une vingtaine qui sortent de notre promotion. Nous observons que les établissements hospitaliers souffrent de présence de kinés, il n'y en a pas. Au point qu'on est obligé d'en faire venir du Canada, de Belgique, etc... Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une réflexion autour de ce qui se faisait, Président tu te souviens, avant il y avait une convention avec les étudiants, notamment en soins infirmiers de l'époque, on en avait besoin pour les manipulateurs, etc... et avec l'hôpital en sorte qu'on puisse les recruter. Comme la CTM est donc en charge de cette formation, finance la formation, je pense qu'il faudrait qu'il ait un contrat d'engagement avec ces étudiants pour que certains puissent travailler puisque 80 % de ces étudiants relèvent de la Martinique, les autres de la Guadeloupe et de la Guyane et autres mais c'est vrai qu'il y a une nécessité aujourd'hui d'avoir un retour sur investissement, qu'il y ait un contrat de 3 ans, de 4 ans, je ne sais pas mais il faut absolument qu'il y ait une réflexion sur cette question-là. On ne peut pas former 20 kinés par an et ne pas avoir de kinés dans nos établissements hospitaliers pour prendre en charge les patients, ne pas en avoir dans les structures d'accueil pour les personnes âgées dans les conditions nécessaires pour les prendre en charge alors que nous sommes en train de dire que la population vieillit et que nous en aurons de plus en plus besoin. C'est vrai qu'on en aura besoin à domicile mais nous en avons aussi besoin dans les structures d'accueil pour la prise en charge des personnes âgées notamment de nos aînés qui en ont besoin donc je pense que là, il y a une réflexion à mener et un travail à faire très rapidement. Autant nous sommes investis sur les moyens à mettre en œuvre pour leur permettre d'aller vers cette profession, autant il faut qu'il y ait aussi un retour sur investissement dans l'intérêt de la population et notamment dans nos structures d'accueil, en l'occurrence les hôpitaux, les structures d'accueil et les EHPAD notamment. Merci Président.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – C'est pour mon information. J'ai regardé l'intitulé de la convention. On a dit convention de partenariat. Est-ce que c'est la CTM qui a en charge l'organisation de la formation ou c'est un partenariat ? Est-ce que c'est avec d'autres partenaires ? C'est un par-

tenariat ? parce que j'ai cru comprendre dans les propos de mon collègue que la responsabilité incombe à la CTM. C'est ce que je voulais avoir comme information.

M. Le Président Claude LISE – Collègue rapporteur, tu réponds.

Mme Aurélie NELLA – La loi nous assigne comme obligation la charge de fonctionnement, de l'équipement des écoles et des instituts lorsqu'ils sont publics. Elles peuvent participer au financement du fonctionnement et à l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés. C'est le cadre légal qui est retenu et qui est dans le contexte donc la collectivité contribue au fonctionnement de l'établissement mais l'établissement est adossé au CHU de Martinique et l'aspect pédagogique et aujourd'hui le processus d'universitarisation relève de l'Université des Antilles. Les étudiants sortant de l'IFMK auront donc le diplôme d'état de masseurs kinésithérapeutes et un master de l'Université des Antilles. Là où je rejoins le collègue, j'ai souligné les difficultés, nous avons d'ailleurs largement fait état des conditions qui sont difficiles au sein de ces établissements et nous avions d'ailleurs prévu une visite avec la commission Santé que nous allons tenir dans les prochaines semaines parce que nous n'avons pas pu la tenir précédemment mais j'ai néanmoins pris l'attache de la Présidente de l'association des étudiants de cet établissement avec qui nous avons eu des échanges. Je voudrais aussi indiquer que nous nous sommes lancés dans le suivi des étudiants à qui nous accordons une aide parce qu'aujourd'hui je te rejoins collègue CATHERINE, la Collectivité attribue une aide aux étudiants mais nous n'avons pas de lisibilité sur la suite, c'est ce que j'ai voulu instituer, j'espère que nous pourrons le faire. D'abord, une étude sur le devenir, les trajectoires de ces jeunes que nous accompagnons parce que nous en accompagnons beaucoup, alors non seulement dans ces filières mais dans tout autre domaine, d'ailleurs, le prochain dispositif est en refonte et seront associés des partenaires pour les ajustements que nous pourrons faire dans le cadre de ce dispositif mais lorsque nous avons revu le règlement d'aide aux étudiants dans le cadre des formations sanitaires et sociales, nous avons intégré cet aspect de suivi post étude pour très clairement que la Collectivité ait des informations quant à la suite de parcours de ces jeunes, leur insertion professionnelle, leur mobilité et c'est d'ailleurs inscrit dans le cadre de cette convention qui sera signée, la possibilité de faire des parcours en mobilité. C'est un engagement fort, il faut qu'il y ait un retour et les échos que j'ai eu auprès des étudiants que j'ai pu contacter sont d'ailleurs très favorables à la participation vraiment à des actions menées par la collectivité en faveur du territoire. L'engagement de ces jeunes ne posera aucune difficulté et d'ailleurs concernant l'accompagnement spécifique de la Collectivité dans le domaine de la médecine puisque le débat a été lancé ce matin, je dois dire que pour l'année 2017-2018, nous avons accompagné plus de 200 élèves médecins et que nous comptons vraiment, et c'est d'ailleurs inscrit déjà dans un rapport donc ça m'embête d'avoir à le dire déjà en anticipé mais je crois que je n'ai pas voulu participer aux échanges ce matin mais vraiment lancer une réflexion et mettre en œuvre des dispositifs facilitant l'accès de nos jeunes médecins. D'ailleurs avec le président de la commission Education Enseignement Supérieur, Eugène LARCHER, nous avons déjà lancé des rencontres avec des jeunes médecins pour être à leur écoute et savoir quelles orientations la Collectivité pourrait prendre pour faciliter leur insertion à la fois en médecine libérale mais aussi hospitalière. Donc, tout cela est bien pris en compte et vous avez raison de le souligner. Voilà ce que je pouvais dire globalement Président, concernant ce rapport.

M. Le Président Claude LISE – Merci, nous passons au vote. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Le rapporteur est intervenu avant l'explication de vote. Je suis rassuré et je pense que l'on va voter cela parce que la convention partenariale se fera avec des partenaires. C'est une avancée, je crois que c'est une bonne chose. Simplement, je voulais dire au rapporteur et à ceux qui sont intervenus, la formation des jeunes kinés de la Martinique, ce n'est pas seulement pour les personnes qui vieillissent. J'ai eu besoin d'un kiné quand j'ai été opéré d'une hernie discale donc la formation c'est pour qu'on ait des kinés professionnels formés, et puis ça ne gêne pas que l'on ne meure pas à 60 ans, je suis bien content pour notre durée de vie qui se prolonge. On est tout le temps en train de penser que tout c'est pour le vieillissement et même de temps en temps quand on parle de vieux, on parle de personnes en situation difficile mais je ne suis pas en situation difficile quand même.

(Rires)

Ecoutez, je vais à la mer le matin quand même. La formation de kiné, on a plus besoin d'un certain nombre de professionnels, de médecins, de kinés, de jeunes ici tant qu'on peut mais ce n'est pas nécessairement pour les vieux. Si un enfant de 4, 5 ou 10 ans se casse la cheville, je pense que le kiné pourrait intervenir.

Mme Aurélie NELLA – Tu as raison de le souligner collègue DUVERGER et ça me donne l'occasion d'ailleurs de souligner que dans le cadre du projet sport-santé avec l'IMS, l'ARS, la DJSCS, le CHU, il y a un pôle, un volet formation et la semaine dernière nous devions avoir une réunion avec le docteur RENE-CORAIL qui intervient justement à l'institut de masseurs kinésithérapeutes et le doyen de la faculté de médecine, le docteur CESAIRE donc tu as raison de le souligner, c'est aussi pour nos sportifs donc le panel d'intervention des kinés est bien plus large que celui-là, on est d'accord.

M. Le Président Claude LISE – Collègue SAÏTHSOOTHANE.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE — Président, ce ne sera pas très long, je propose à mon collègue DUVERGER de se rendre vendredi 7 décembre à l'IFMK pour un don de 10 €, tu auras le massage des élèves de l'IFMK et tu participeras par là même à l'occasion du téléthon de l'IMFK de 13h à 18h vendredi.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Pour embrayer sur ce que dit la collègue SAÏTHSOOTHANE, au sein de cet IFMK, nous avons notre athlète Ludvy VAILLANT qui est étudiant masseur kinésithérapeute et porte haut nos couleurs dans le cadre de l'athlétisme, nos couleurs martiniquaises.

M. le Président Claude LISE – Je remarque collègue DUVERGER que tu es privilégié parce qu'on ne m'a pas proposé ça mais cela ne fait rien.

(Rires)

M. Yan MONPLAISIR – Même si tu es encore en bon état.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Je pense que c'est unanime?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Tout le monde ira se faire masser bien entendu en même temps que le collègue DUVERGER. Nous passons au dossier 15.

### 15/ PROJET D'ORDONNANCE VISANT A FAVORISER L'INNOVATION TECHNIQUE ET AR-CHITECTURALE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

Mme Aurélie NELLA – Dans le cadre de l'article 49 de la loi du 10 août 2018 pour un état au service d'une société confiante, le Gouvernement a été autorisé à procéder par ordonnance donc il s'agit ici de vous présenter cette ordonnance pour laquelle il faut définir les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage de bâtiment peuvent être autorisés à réaliser des projets de construction en mettant en œuvre des solutions d'effet équivalent aux dispositions constructives applicables à l'opération présentant un caractère innovant sous réserve d'apporter la preuve de l'atteinte de résultats équivalents aux dispositions constructives auquel il est dérogé. Il s'agit d'autre part, d'élargir le champ des dispositions constructives auquel il peut être substitué, des solutions à effet équivalent et la possibilité d'innover à toutes les typologies de bâtiments et de maître d'ouvrage. Voilà globalement ce que prévoit ce texte.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Juridiques.

Mme Diane MONTROSE – La commission des Affaires Juridiques et des textes prend acte de la publication puisque que ce texte a déjà fait l'objet d'une publication au Journal Officiel notamment s'agissant de l'ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018 donc qui vise à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation. Il s'agit simplement d'une extension d'une règle existante à d'autres domaines et d'une obligation de résultat. La commission s'interrogeait tout de même mais a vérifié dans ce qui a été publié du caractère équivalent et de ceux qui seraient habilités à juger de cette équivalence donc ça reste à vérifier par rapport à ce qui a été récemment publié.

M. le Président Claude LISE – Commission Equipement.

<u>M. Georges CLEON</u> – La commission s'est réunie le 23 novembre, a pris acte comme la commission Affaires Juridiques de la publication au Journal Officiel de cette ordonnance et reconnait les facilités, les améliorations que cette ordonnance permet pour déroger aux règles de la construction.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole là-dessus ? Personne ? Donc on met aux voix.

VOTE Contre ? (0)

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal du 28 novembre 2018

Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 16.

PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N°2007-1665 DU 26 NOVEMBRE 2007 RE-LATIF A L'ORGANISATION DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION GENE-RALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS ET LE DECRET N°97-1195 DU 24 DECEMBRE 1997 PRIS POUR L'APPLICATION DU SECOND ALINEA DE L'ARTICLE 2 DU DECRET N°97-34 DU 15 JANVIER 1997 RELATIF A LA DECONCENTRATION DES DECI-SIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES (MINISTRES CHARGES DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE)

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit globalement d'un projet de décret qui intéresse les agents, les interlocuteurs, les usagers des services de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, donc il prévoit en matière de déconcentration des décisions administratives individuelles, l'extension des autorités douanières a délégué leurs signatures. Il s'agit aussi de supprimer le décret du 26 novembre 2007, toute référence aux directions régionales gardecôte et de tirer les conséquences de la création d'un service à compétence nationale, dénommée direction nationale garde-côte des douanes regroupant sous une même autorité l'ensemble de moyens maritimes et aériens de l'administration des douanes. Voilà globalement ce que prévoit ce texte.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention là-dessus ? Collègue BRANCHI pour la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a longuement débattu de ce projet et finalement elle a émis un avis défavorable. Ce projet, en effet vise à amputer les directions régionales des douanes des moyens aériens et maritimes et à transférer ceux-ci à un service à compétence nationale, dénommée direction nationale garde-côte des douanes et ce même, s'il permet au directeur de cette direction nationale de déléguer sa signature au responsable d'unité locale, cette forme de re-concentration est de nature à créer une distance entre le décisionnel et le parationel, j'ai pas dit recentralisation mais c'est pareil, ce qui suscite également une crainte légitime que ces moyens soient réduits.

M. le Président Claude LISE – Pas d'autres demande d'intervention ? La commissions des textes n'a pas d'avis ?

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – La commission des textes s'est rangée à l'avis de la commission des finances.

M. Le Président Claude LISE – Donc, avis défavorable ? Alors quelle est la position du rapporteur ?

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Président, il s'agit une fois de plus de l'avis des élus de de l'assemblée. Si les élus de l'assemblée, en plus en concertation, commission des textes et commission des finances ont souhaité émettre un avis défavorable, je me range à l'avis des commissaires.

M. le Président Claude LISE – Je vous interroge sur un avis défavorable. Qui est contre un avis défavorable ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Cela veut dire que lorsque nous avons discuté de cela, en tout cas on peut être contre mais l'organisation pouvait permettre un certain nombre de bateaux à la disposition des douaniers pour qu'ils sillonnent les côtes en Martinique. On a discuté ce manque, je ne sais pas, on vote contre, on suit l'avis de la commission mais quand même si on nous entend, il faudrait peut-être donner des moyens aux douaniers de la Martinique pour sillonner les côtes.

M. le Président Claude LISE – Je recueille un avis contre unanime.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Avis défavorable validé

Je vous remercie. Nous passons au point 17.

17/ PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N°2014-846 DU 28 JUILLET 2014 RELATIF AUX MISSIONS D'APPUI TECHNIQUE DE BASSIN

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit d'un projet qui intéresse les services de l'Etat chargé de l'environnement, les collectivités territoriales et le groupement mettant en œuvre des missions constituant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Il concerne la composition, la mission et le fonctionnement de ces missions d'appuis techniques de bassin et ce projet adapte la composition de ces commissions d'appuis techniques dans chaque bassin, coordonné par un Préfet coordinateur, notamment en Outremer. Il s'agit aussi de procéder à la prorogation de cette mission d'appui technique jusqu'en janvier 2020 et non plus janvier 2018. Voilà globalement et j'interviendrai après l'avis des commissaires.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Juridiques et des Textes

Mme Diane MONTROSE – Il s'agit d'un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il une autre commission qui a examiné ce dossier ? Commission Développement Durable.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE – La commission a émis un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret de 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appuis techniques de bassin. En Martinique, cette évolution a déjà été anticipée, eu égard à la structure

actuelle de la mission d'appui technique de bassin. Le projet de décret examiné s'inscrit dans le cadre d'une mise à jour visant à adapter la rédaction du décret du 28 juillet 2014 au contexte de l'Outremer. Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Mme Aurélie NELLA – Président, si tu permets, concernant ce texte, il faudrait quand même signaler que la Martinique a été la première à mettre en application cette mission d'appui technique dans le cadre de la compétence GEMAPI et que les présidents d'EPCI étaient vraiment montés au créneau auprès de l'Etat pour que cette mission soit vraiment respectée, constituée et effective donc cela a été le cas depuis mars 2018.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 18.

# 18/ PROJET DE DECRET RELATIF AU CONTENTIEUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'AIDE SOCIALE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

Mme Aurélie NELLA – Les juridictions du contentieux général de la Sécurité Sociale, du contentieux technique de l'incapacité de l'aide sociale seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, date à laquelle ce contentieux relèvera pour ce qui concerne de l'ordre judiciaire des Tribunaux de Grande Instance et de cours d'appels spécialement désigné et qui pour ce qui concerne les aspects administratifs relèveront désormais des Tribunaux Administratifs et des cours administratives d'appels. Le décret fixe les dispositions procédurales applicables aux contestations des décisions des organismes de sécurité sociale et ils modifient également le code de l'organisation judiciaire. Voilà globalement ce que prévoit ce texte.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires Juridiques et des Textes.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Ce texte n'a pu être étudié en commission Affaires Juridiques et Textes, faute de guorum donc ce texte en particulier n'a pas pu être vu.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires sociales. Il n'y a pas d'avis ?

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne, donc on passe au vote ? Je vote sur quel avis ?

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Ce qu'il faut signaler, la conseillère territoriale va peut-être le faire, c'est qu'on a récolté des avis à la fois du conseil consultatif et de l'association des consommateurs sur cette question et de la MMDPH sur cette question, je ne sais pas si vous avez les avis en question. Donc il s'agit surtout en fait de s'inscrire dans un processus national, en-

core une fois on fait l'objet des réformes du niveau national et de supprimer des juridictions spécifiques et de les introduire dans l'ordre général en fait, Président. Ce qui a été pointé comme inquiétude de leur part, c'est la longueur des procédures, la crainte en fait que les tribunaux spécifiques n'étant plus en charge de ces affaires spécifiques qu'il y ait des délais vraiment prolongés par rapport au fait qu'il relève du contentieux général.

M. le Président Claude LISE – Il me semble que cela devrait entraîner un avis défavorable ? Il faut défendre tout ce qui nous permet de peut-être avoir des procédures plus courtes. J'en déduis que l'on devrait voter sur la base d'un avis défavorable donc je vous interroge en ce sens ? Qui est contre un avis défavorable ?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Avis défavorable à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons aux points18.

19/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport et demande de prendre acte.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Il s'agit de prendre acte avec les différents contentieux listés dans le tableau qui est soumis à votre information.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des questions sur ce tableau sur les contentieux ? Pas de questions ? Donc vous devez donner acte que la question a été effectivement présentée avec les dossiers à l'appui, bien entendu. Personne n'est contre le fait de donner acte ? Il n'y a pas d'avis contraires ? Collègue Président de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI — La commission des Finances tient à d'abord saluer la compétence et la clarté des explications qui ont été fournis par la représentante de ce service Mme CHARLEC. Nous avons échangé beaucoup sur la nature de ces contentieux parce que nous sommes partis de l'observation qu'il y avait quand même 148 contentieux entre le 26 juin et le 27 septembre, je ne vais pas rentrer dans les détails. Je relève simplement parce que je suis en même temps membre de la commission d'Appels d'Offres, que tous les référés précontractuels en matière de marché public ont fait l'objet d'un rejet, ce qui veut dire que notre Collectivité respecte strictement la procédure de marchés publics et que par conséquent ces référés sont assez souvent le résultat du fait qu'il y ait des gens qui sont évincés des marchés publics.

**M.** Le Président Claude LISE – Merci pour l'information. Je remercie la collègue, sauf si tu veux ajouter quelque chose.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Juste pour dire que je partage bien évidemment la position du collègue BRANCHI parce qu'on a vraiment des services qui assurent un suivi de ces affaires et c'est vrai, m'excuser parce que ce rapport n'a pas été présenté lors des deux précédentes

plénières et qu'avec les services, un effort a été fait compte tenu de la lourdeur de la tâche mais la direction effectivement menée par Madame CHARLEC assure vraiment un travail important que je tiens aussi à saluer. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Nous te remercions. Alors, se pose une question, il est 14h11, il y a 3 questions qui doivent être présentées par le collègue MARIE SAINTE mais nous avons annoncé au service qui nous sert le repas que nous aurions déjeuné à 14h30. On peut dépasser un peu, si vous êtes d'accord. Est-ce que tu penses que tu peux tenir dans les délais ? Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on essaie d'aller jusqu'au bout ? On y va. Collègue MARIE-SAINTE nous propose la question 23.

# 20/ PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE TERRI-TOIRE SUR LE NORD CARAIBE

M. Daniel MARIE-SAINTE — Merci Président. Je veux remercier le collègue BRANCHI pour l'observation qu'il a faite quant au référé parce que nous essayons au nom de la commission d'appels d'offres d'être très rigoureux mais il faut en même temps que l'Assemblée sache qu'il y des mauvais perdants. Il y en a qui même après le référé relance encore l'affaire. Vous allez en entendre parler prochainement. Il y a une judiciarisation très prononcée de la question de la commande publique actuellement donc on marche sur des œufs en permanence.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Collègue MARIE-SAINTE, tu permets ? Il a des gens qui ne sont pas retenus à la commission d'appels d'offres puisque nous analysons les dossiers, mais évincer, ce n'est pas tellement ce qu'on fait, on ne retient pas.

M. Le Président Claude LISE – Collègue, n'entrons pas dans un débat sémantique. Restons à la question numéro 20.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je présente ce dossier au nom du Président MARIE-JEANNE puisqu'il n'a pas pu être des nôtres ce matin. Un projet qu'il porte lui-même puisque ce présent rapport est relatif à la proposition de convention pour la mise en œuvre d'un projet de territoire sur le nord caraïbe. Quelques éléments de contexte : Le samedi 14 octobre 2017, le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE a reçu à la mairie de Saint-Pierre, les 8 maires des communes du nord caraïbe et c'était suite au passage de l'ouragan Maria. Les maires ont pu ainsi faire remonter leurs préoccupations quant aux problématiques d'enclavements et des difficultés économiques et sociales qui caractérisent cette circonscription. Soucieux de mettre en place une politique qui rassemble et qui respecte les spécificités de la côte caraïbe, le Président MARIE-JEANNE a proposé qu'une convention de territoire soit passée entre la CTM et les communes du nord caraïbe, en coopération bien sûr, la communauté d'agglomération du nord, appelé Cap Nord. S'est ainsi exprimée une réelle volonté de développement, un partenariat innovant avec Cap Nord et les villes du nord caraïbe pour un développement dynamique, soutenu et cohérent de cette zone. Je présente sommairement le projet. La proposition de convention s'inscrit dans le cadre d'un projet global de territorialisation de l'action publique. Elle a pour fondement une volonté exprimée dans le Schéma Territorial de Développement des Entreprises de l'Innovation et de l'Internationalisation, le STDEII, d'élaborer un cadre novateur nécessaire à la transition vers un nouveau modèle de développement économique plus durable et plus solidaire. Elle a

pour objet sur la page des préconisations de ce schéma, de créer les conditions favorables à la mise en synergie des politiques publiques adaptée sur cette partie du territoire. Les objectifs recherchés sont de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans la zone en valorisant les potentiels et en cherchant à remédier aux insuffisances des moyens techniques, financiers disponibles sur la zone. La proposition de convention est élaborée suite à un travail de consultation préalable réalisée auprès des maires des 8 communes de la zone. Lors d'entretiens individuels réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, ces maires ont pu ainsi exprimer leur vision et leurs projets de développement qui pourront être pris en compte dans le document proposé. Contenu de la convention de territoire : les domaines d'intervention retenus dans la convention de territoire s'inscrivent dans les 4 orientations définies dans le schéma territorial STDEII, qui permettent de répondre aux préoccupations exprimées par les maires et qui sont prégnantes sur la zone. D'abord, assurer le désenclavement et l'attractivité du territoire, deuxièmement, favoriser la structuration et la compétitivité des entreprises, troisièmement, valoriser les ressources existantes pour enclencher une dynamique de développement, quatrièmement, améliorer l'employabilité de la population pour réduire la dépendance et la pauvreté. La stratégie d'action s'organise autour de trois secteurs d'activités retenus dans le schéma territorial et qui représente les 3 secteurs d'activités prioritaires de la zone, à savoir, le tourisme, l'agroenvironnement et l'économie bleue. Quels sont les moyens techniques et financiers? La CTM met en place à destination des communes du nord caraïbe une antenne installée à Saint-Pierre qui devrait travailler en concertation avec les directions opérationnelles de la CTM, intervient en effet comme une structure d'ingénierie et de conseil qui a pour mission d'accompagner les maires, les entreprises et les associations dans la réalisation des projets qui s'inscrivent dans la convention du territoire. Ce travail d'accompagnement sera réalisé en synergie avec d'autres opérateurs déjà implantés dans la zone, à savoir la CCIM, la sous-préfecture, Pôle Emploi et la mission locale du nord. Cap Nord qui interviendrait en coopération avec la CTM mettra en œuvre les dispositifs spécifiques, type leader aux territoires fragiles, accompagnement à la performance globale des entreet émergence des jeunes talents. S'agissant des moyens l'accompagnement technique spécifique mis en œuvre par le biais de l'antenne, en lien avec notre opérateur de terrain aura pour objet de faciliter l'accès aux communes, aux entreprises et aux associations de la zone aux différents programmes disponibles : programme opérationnel 2014-2020, programme Leader, le contrat de plan Etat-Région, le dispositif de financement de la CTM et de Cap Nord, disposition des prêts territoriaux, dispositif du STDE2I à savoir l'AFE, Agence France Entrepreneur et Péyi-a qui est le programme d'investissement d'avenir. Le suivi et l'exécution : Il est proposé dans le suivi et l'exécution de la convention des territoires soient assurés par un comité de pilotage composé des 8 maires de la zone caraïbe et co-présidée par le Président du Conseil Exécutif ou son représentant, le Président de Cap Nord ou son représentant et 1 maire de Nord Caraïbe choisi par ces paires. Ce comité de pilotage va bénéficier de l'assistance d'un réseau technique constitué des chargés de mission de l'antenne de la CTM de Saint-Pierre, des collaborateurs des relais des mairies et de Cap Nord et d'un représentant des opérateurs techniques de terrain, CCIM de Saint-Pierre, sous-préfecture de Saint-Pierre, Pôle Emploi et Misson Locale. Ce réseau qui étudie et met en œuvre les propositions de retenues pourra être renforcé au besoin par les techniciens experts de la CTM ou autres services compétents. Les éléments de mise en œuvre : Premièrement, consultation individuelle des maires pour recueillir leurs avis et amendements. Les 8 maires ont fait l'objet d'un entretien individuel dans la période du 15 au 23 octobre. De manière unanime, les maires ont émis un avis très favorable sur le projet de convention de territoire et félicite le Président d'avoir tenu sa promesse, de proposer ce projet pour dynamiser l'attractivité et l'activité économique dans la zone. Ils ont souhaité par ailleurs que ce projet de travail partenarial auquel ils adhèrent soient mis en œuvre dans les meilleurs délais au regard des contraintes sur la zone. Deuxièmement, le travail de concertation avec les partenaires du STDE2I. Ce projet a fait l'objet d'un travail en concertation avec nos partenaires de Cap Nord et de la CCI, de la perspective de mobiliser les efforts et d'unir les moyens viables et porteurs pour la zone. Troisièmement, l'inauguration de l'antenne de la CTM implantée à Saint-Pierre est prévue par le Président du Conseil Exécutif le 3 décembre. Quatrièmement, la sensibilisation de la population concerne ce projet de territoire, a aussi pour objet d'améliore l'environnement et la qualité de vie des 23 305 habitants qui représentent la population de la zone. Des actions de sensibilisation et d'information validées par le comité de pilotage seront mises en place dans les 8 communes dans le but de faire participer ses habitants au développement du territoire. En conclusion, ce dossier qui a été présenté au Conseil Exécutif réuni le jeudi 8 novembre 2018 a fait l'objet d'un avis favorable pour sa transmission à l'Assemblée de Martinique aux fins de décision. Vous êtes donc invités à vous prononcer sur la proposition de convention pour la mise en œuvre d'un projet de territoire sur Nord Caraïbe dont l'exemplaire est joint, le projet il est joint et deuxièmement sur l'autorisation à donner au Président du Conseil Exécutif pour signer et mettre en œuvre la convention de territoire avec les 8 municipalités du Nord Caraïbe en coopération avec Cap Nord dont l'objectif de développer le projet de territoire qui crée la valeur ajoutée et des emplois dans la zone. Peut-être que je n'ai pas prononcé le nom des communes, peut-être pour ceux qui nous écoutent au-delà, il est bon de savoir la composition. Ces communes du Nord Caraïbe sont Case-Pilote, Le Carbet, Bellefontaine, Saint-Pierre, Prêcheur, Morne-Rouge, Morne-Vert et Fond Saint-Denis.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement Economique et Tourisme.

M. Yan MONPLAISIR – Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission Infrastructure.

M. Georges CLEON – Idem, avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Merci Président. Bien sûr je veux saluer cette initiative visant la mise en place de cette convention. Convention de territoire que nous appelions de nos vœux. En effet, il va sans dire que cette convention qui arc-boute le projet de territoire permettra de booster tout un pan de notre territoire, territoire trop longtemps resté parent pauvre du pays et ce, au plan économique, social et culturel. J'émets donc le vœu que l'antenne d'ingénierie de conseil qui sera mis en place à Saint-Pierre subséquemment à la signature de la convention, que cette antenne permette véritablement un accompagnement de tous les acteurs de la zone, qu'ils soient élus, maires, associatifs ou autres pourvoyeurs d'activités

donc j'émets aussi le vœu que cette antenne d'initiative économique puisse jouer un rôle fondamental et contribue justement à accompagner tout un pan de notre jeunesse qui trop longtemps est restée au bord de la route en termes d'espoir, d'emploi, en terme d'espoir de formation et en terme d'espoir, je dirai d'insertion. Et pour finir, je voudrais que le rapporteur me porte quelques précisions s'agissant du suivi de cette convention car il est précisé qu'il est proposé que le suivi, l'exécution de la convention de territoire soit assurée par un comité de pilotage composé des 8 maires de la zone Nord Caraïbe, co-présidée par le Président du Conseil Exécutif de Martinique ou son représentant, le Président de Cap Nord ou son représentant et il est ajouté un maire du Nord caraïbe désigné par ses pairs. S'agissant de cette 9ème nomination ou désignation, je voudrais comprendre comment on a déterminé une zone composée de 8 communes qu'on vienne adjoindre une 9e personne qui serait désignée par ses pairs, j'ai du mal à comprendre l'architecture de cette composition. J'en ai terminé Président.

#### M. Le Président Claude LISE - Merci. Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT — Merci Président. D'abord je veux saluer l'initiative puisqu'il s'agit de rendre attractif le territoire du nord et ma question serait de savoir s'il y aura pour les villes une participation financière pour les aider à entrer dans tout ce projet parce qu'il y aura quand même des choses à réaliser et de devoir permettre que ce projet aboutisse. Chaque ville aura un apport ? un certain nombre de choses à faire pour pouvoir entrer dans le projet que vous proposez. Est-ce que dans ce projet vous avez prévu une somme à allouer à chaque ville pour pouvoir organiser tout ce qu'il y a à faire pour entrer dans le projet ? Merci.

# M. Le Président Claude LISE – Collègue DULYS ?

Mme Jenny DULYS-PETIT – Merci Président. Chers collègues. Bien sûr le projet qui est proposé à l'approbation de l'Assemblée, il relève d'une bonne intention, l'intention de corriger les handicaps au retard de développement du Nord Caraïbe, il est très louable. Cependant, il y a un préalable, à savoir l'engagement de la Collectivité sur les chantiers prioritaires à caractère général qui pourraient avoir un effet levier. Il manque évidemment la somme dédiée par la Collectivité Territoriale de Martinique au décollage économique du Nord Caraïbe. Un engagement ferme que l'on pourrait avoir comme il y a 15 ans lorsque la décision a été prise de mettre en place le TCSP. Je ne vais pas rappeler les sommes importantes qui ont été votées pour la réalisation du TCSP et d'autres structures sur la Martinique mais je veux quand même noter que depuis plus de 20 ans, tous les investissements importants ont été réalisés dans la zone urbaine. Je tiens à préciser comme l'a dit le rapporteur que la CTM a délégué un cadre qui a pris son bâton de pèlerin et a parcouru ces 8 communes du Nord Caraïbe, un cadre que nous tenons à féliciter qui a présenté ce projet. Ce cadre était évidemment accompagné d'un représentant de la Chambre de commerce et suite au passage de ces deux personnes dans les différentes communes, nous avons décidé, nous maires du Nord Caraïbe le mardi 7 novembre dernier à la mairie de Saint-Pierre, ça se passe toujours à la mairie de Saint-Pierre puisque vous savez bien que si Saint-Pierre décolle, les communes autour de Saint-Pierre vont aussi démarrer donc nous nous sommes retrouvés à Saint-Pierre. Malheureusement, il n'y avait que 6 maires présents, 1 maire absent excusé et le 2ème absent ne nous a pas fait savoir la raison de son absence. Pour citer il y avait le maire de Saint-Pierre,

de Fonds Saint-Denis, du Carbet, du Morne vert, du Prêcheur et bien sûr le maire du Morne-Rouge que je suis. Je me fais aujourd'hui le porte-parole de mes collègues pour faire remonter quelques-unes de nos remarques. A l'article 1<sup>er</sup>, nous avons dit très bien pour les 3 filières retenues, bravo mais pour le tourisme attention à la déclaration sans engagement parce que le nord n'a pas bénéficié du mouvement de développement touristique à la fin des années 90. D'accord, il faut cibler le développement du tourisme sur le nord mais quel tourisme? Avec qui? Par qui? Et pour qui? Quelle promotion pour le Nord Caraïbe? Quels équipements pour impulser ce décollage touristique ? Que fait-on du projet de terminal de croisière à Saint-Pierre ? ou entre Prêcheur et Saint-Pierre ? A-t-on définitivement abandonné le projet de téléphérique qui part de Saint-Pierre pour arriver sur le flan de la Montagne Pelée ? A-t-on un plan pour le relancement du parc aquatique du Carbet ? Que fait-on du site du Marouba ? Quid du tourisme volcanologique, également l'économie bleue. Même si des efforts ont été réalisés en termes d'équipement, il faut également noter qu'on devrait mieux s'occuper des hommes de cette côte, des marins pécheurs, il faut surtout éviter que des ballades-découvertes en mer soient faites par des personnes extérieures de la profession. Nous devons rechercher les moyens d'augmenter les moyens des marins pêcheurs. Sur l'agroenvironnement, la question des terres agricoles ne peut pas être traitée de la même manière sur tout le territoire du Nord Caraïbe. Une partie de notre territoire est lourdement impactée par la pollution des pesticides. Il est donc plus que nécessaire qu'une action soit conduite pour sanctuariser et valoriser les terres non polluées afin de valoriser la commercialisation des produits. Oui, pour la transformation des produits agricoles sur le Nord Caraïbe mais quelle est la stratégie qui est proposée? Quels produits? Quels marchés? A l'article 2 : le partenariat et la territorialisation d'actions publiques. La mutualisation ne doit pas être un marché de dupes car les communes du Nord Caraïbe n'ont pas les moyens d'impulser de nouveaux projets. A l'article 3 : beaucoup d'intentions qui suscite parfois la circonspection car depuis 20 ans le nord a connu de grandes et de très belles idées qui n'ont rien donné. A l'article 4 : il faut un instrument d'impulsion. Il a été cité, c'est l'antenne de la CTM, il faut bien sûr lui donner les moyens humains et techniques. Il faut un véritable directeur impulseur de l'action publique sur le territoire concerné. Il lui faut de la durée et un engagement de rester en poste au moins 3 ans car trop souvent le nord n'est qu'une brève étape dans la carrière de certains fonctionnaires. L'affectation à Saint-Pierre ne doit pas être une sanction mais une opportunité pour un cadre. Cette antenne de la CTM doit devenir un véritable pôle inter service donnant des réponses concrètes et apportant un accompagnement spécifique aux porteurs de projets. Oui, des moyens techniques sont prévues ? Combien de cadres techniques ? De quels moyens vont-ils disposer ? Il est nécessaire de disposer d'une véritable équipe d'assistance au montage financer des projets à réaliser. Les communes du Nord Caraïbe ne disposent pas de ressources humaines de l'ingénierie. Pour les financements, il s'agit bien sûr de financements croisés. Il convient de prévoir aussi les modalités de préfinancement en cas de mobilisation de fonds européens. On l'a précisé déjà, les documents d'orientation stratégique devraient figurer en annexe de cette convention, par exemple, les plans locaux d'urbanisme, le schéma de cohérence territorial de Cap Nord, le schéma de développement routier et maritime. A l'article 5 : l'engagement financier doit être précisé globalement mais aussi à partir des projets des différentes communes. A l'article 6 : il a été précisé la durée. Nous souhaitons que nous soit bien dit pourquoi une durée de 2018 alors que 2018 est terminé. 2018-2022, pourquoi pas ? 2019-2022 ou alors 2019-2021. Sur quoi on s'est basé pour cette durée ? A l'article 7 : la gouvernance : nous avons noté la composition du comité de pilotage mais nous aimerions savoir la fréquence

des réunions, le nombre de représentants du maire. Le collègue MARTINE vient de dire que ce n'était pas clair la présentation puisqu'il est dit tous les maires et à la fin on dit un représentant des maires. Mais s'il faut choisir un seul représentant des maires, nous proposons qu'il y en ait 2 parce que n'oubliez pas que dans ce secteur de la Martinique, nous avons des communes de l'intérieur et des communes de la côte, 2 représentants nous semblent importants. Pour le comité technique, sa composition, on voudrait savoir et aussi la durée, la fréquence des réunions et que soit mieux défini le rôle de la conférence territoriale de l'action publique et nous avons aussi précisé, insisté sur le fait que ce sont les maires qui devraient préciser la liste des projets à exécuter parce qu'il faut distinguer les projets communaux des autres projets. Nous avons discuté sur un point qui nous parait indispensable sur ce secteur, la partie sociale. Bien sûr, encourager tous les projets dans le domaine de l'accueil des personnes âgées mais aussi des personnes en situation de handicap. Nous voulons aussi mettre l'accent et nous le soulignons, la dernière fois, je l'ai rappelé, une réponse m'a été donnée qui n'est pas satisfaisante, j'ai fait le tour des communes, même si on m'a laissé entendre que le financement était parti, je ne sais pas s'il est bloqué à la trésorerie ou autre. Il faudrait que la dotation des CCAS soit versée au début de l'année. Nous pourrons attendre même après le budget des communes s'il le faut mais nous avons besoin de cette dotation importante pour le public en difficulté. Voilà donc, ce que je tenais à souligner, à préciser, le résultat de la rencontre que nous avons eu, je le rappelle au début du mois de novembre avec les différents maires de la côte à la mairie de Saint-Pierre et je vous remercie de votre écoute.

M. Marius NARCISSOT - Rapidement Président, ce n'est pas une question, c'est une intervention pour saluer le travail qui est fait par la Collectivité dans tous les projets de développement qui ont été mis en place. Au moment où on dit qu'il n'y a pas de cap, qu'il n'y a pas d'orientations prises, qu'il n'y a pas de visibilité, on ne sait pas où l'on va, je crois qu'il est important de rappeler tout en saluant ce travail qui est fait, qu'en début d'année la Collectivité a présenté justement ce fameux STD2I qui est le schéma territorial de développement économique d'innovation et d'internationalisation et qu'en début d'année, notre collègue Marinette TORPILLE nous avait démontré avec brio ce plan d'actions de développement économique, le schéma d'accompagnement des entreprises puisqu'il était question d'accompagner les entreprises pour la création de richesse et je rappelle que le STD2I qui avait été mis en place, l'une des priorités, c'était justement d'identifier et de réduire la fracture territoriale et d'identifier les filières à forte valeur ajoutée. On l'a vu par la présentation en début d'année de Marinette, de ce plan d'actions du STDII qui montrait bien l'importance de l'accompagnement des entreprises pour la création de richesses, ensuite Louis BOUTRIN qui a montré et démontré aussi le schéma de modernisation des ports de pêche. Ce matin nous avons parlé encore du schéma territorial de mobilité et des transports avec pour objectif l'implantation des infrastructures de transport public de personnes et de marchandises, ce schéma que Daniel MARIE-SAINTE est en train de nous présenter qui a pour objectif de faciliter l'accès aux communes, aux entreprises, aux associations, de tous les programmes de financement disponibles. Cela montre bien que nous sommes sur la bonne voie et qu'il y a un travail qui est en train de se faire, un travail cohérent où les filières à fortes valeurs ajoutées sont identifiées, où on est en train, je dirai de mettre à disposition des acteurs économiques, tous les moyens de développement et que nous cherchons travers tout cela à valoriser la circulation des biens et des hommes, ce qui est encore source de création de richesses pour le développement de la Martinique. Je crois qu'il est important de le signaler et tenons compte aussi de l'intervention de nos collègues, on l'a entendu, Justin PAMPHILE et on vient d'entendre Madame le Maire du Morne-Rouge pour bien montrer que cette fracture... Non, non, non, Justin PAMPHILE, ce matin insistait beaucoup là-dessus. On a bien compris qu'il y a cette organisation hybride au niveau du nord et faire en sorte qu'à travers ces outils que nous continuons à répondre justement. Ces points faibles qui sont identifiés, que nous apportions des réponses concrètes. Hier, je l'ai dit aussi dans mon intervention sur la partie du sport où on parlait de la territorialisation des équipements ; tout cela pour montrer que ce sont des réponses qui sont en train d'être apportées de manière cohérente et de manière articulée pour une développement cohérent du territoire. Merci pour ce travail qui est fait.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, je vais passer la parole au collègue LORDINOT mais je suis obligé de vous dire mon inquiétude. Il est 14h45 et on avait dit au service repas que la limite c'était 15 heures. Je pense qu'on sera obligé contrairement à ce que j'ai essayé de faire, de suspendre et revenir à 16h30. Je ne vois pas comment on peut faire autrement Je vais laisser intervenir le collègue LORDINOT s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais permettre au rapporteur de répondre, s'il peut le faire en 15 minutes et puis on va suspendre. Alors, vas-y.

M. Fred LORDINOT – Cette question est suffisamment importante pour qu'on y consacre le temps nécessaire d'autant plus que c'est une initiative qui est très certainement largement partagée dans notre Assemblée, une expérience des territorialisations des politiques publiques. Sur 8 communes, 5 du littoral et 3 de l'intérieur, c'est déjà en soit quelque chose de très positif puisqu'il y a une tentation dans le pays de distinguer les communes disposant de littoral des autres, c'est déjà une bonne chose sur le périmètre. La deuxième chose c'est que c'est un territoire dont on reconnait aujourd'hui les difficultés et il faut dire les nombreux critères d'inégalité donc la stratégie qui vise à harmoniser le développement de notre territoire et particulièrement d'améliorer la situation de nos compatriotes qui vivent dans ces communes est une chose qui est appréciable et partagée, je voudrais le dire dès le départ. J'ai cherché ce qui serait une définition de l'ingénierie territoriale et celle que j'ai trouvé c'est celle du Comité Interministériel d'Aménagement de 2003 qui dit que l'ingénierie territoriale peut s'entendre comme l'ensemble des savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial pour l'aménagement durable des territoires. On y est, cette définition, je pense que l'on peut la partager. L'autre élément que l'on constate objectivement sur le territoire de la république et aussi en Martinique, dans notre pays, c'est qu'il y a du fait du désengagement de l'Etat, de l'ingénierie de l'Etat qui est en train de se réorganiser lui-même. Ce désengagement nécessite qu'il y ait un véritable accompagnement des collectivités que sont les communes par la Collectivité dite majeure qui est la CTM, notre Collectivité parce qu'une maitrise d'ouvrage structurée et efficiente est une nécessité, la collègue l'a dit, les maires le disent, il y a des difficultés dans les communes à structurer, à avoir les moyens de financer des services techniques, c'est une réalité mais les besoins sont là puisque les populations réclament des équipements et de meilleurs services publics. Comment notre Collectivité peut accompagner les communes, ça c'est une vraie question et je salue l'initiative qui vient prendre la suite déjà d'efforts qui ont été faits et il y a des travaux qui ont été menés et ce que je souhaite c'est que ces travaux soient utilisés pour être poursuivis, c'était la question des ponts, etc... Mais, là où je souhaiterais qu'on porte quelques améliorations, il me semble bien qu'il y a un document qu'il y a un document fondamental qui manque, c'est déjà au

moins une liste des projets émise par les communes puisque les communes ont déjà des projets dans leur portefeuille. Ce qui serait bien c'est qu'au moment de la signature de la convention, on ait déjà une première idée des volumes financiers. Or, si elle est là, je ne sais pas je n'ai pas vu. Dans le projet initial, il me semble qu'il y avait une annexe qui parlait des projets des communes et j'ai vu que cela a été supprimé or on est à la veille du vote du budget primitif 2019, c'est le mois prochain, ce serait déjà bien que l'on mette les premières indications financières pour savoir dans quel chapitre budgétaire de la CTM on va puiser les ressources pour permettre d'accompagner les communes dans leurs projets, je n'ai pas vu les chapitres identifiés ainsi qu'un montant, la collègue l'a dit tout à l'heure, pour qu'on ait au moins des idées des masses financières. On nous dit aussi dans le document sûr de la partie financière qu'il faudrait émarger aux programmes opérationnels, ce serait bien aussi, c'est déjà une idée des volumes que nous voulons consacrer parce qu'on ne pourra pas tout faire. Dans l'amorce du budget que vous nous avez donné dans le document d'orientation budgétaire, vous avez déjà plafonné le montant des subventions européennes et le montant des emprunts donc je suppose que c'est verrouillé, le chiffre a été donné, c'est le chiffre de 170 millions d'euros de dépenses d'investissements, hors autofinancement donc le cadre annuel a été précisé, le cadre pluriannuel, lui n'a pas été précisé, il est encore temps de le faire. Je pense que c'est un document qui nous sera utile, notamment compte tenu des engagements qui existent déjà puisqu'on sait qu'il y a des engagements donc les engagements pluriannuels en matière d'investissements. Les documents, il faut qu'ils soient bien en la possession de tout le monde, des élus de l'assemblée, plus les élus communaux et intercommunaux pour qu'on puisse fixer raisonnablement les limites de l'intervention publique sinon on pourra parler de beaucoup de choses sans qu'il y ait d'éléments très précis. Sur les comités de pilotage et les comités techniques, j'avoue ma surprise. Est-ce que les élus du territoire qui sont dans l'Assemblée sont associés à la convention ? parce qu'il y a quand même une section et pour chaque groupe, il y a des représentants. A quel moment, eux, ils sont associés au projet ? Je n'ai pas le sentiment qu'ils soient impliqués. Concernant le comité technique, j'avoue qu'il devrait être mieux précisé compte tenu de ce que vous avez décliné et que je partage largement, je ne peux que reprendre un certain nombre de grandes thématiques qui me paraissent utiles pour l'avenir concernant cette fraction du territoire comme tout le pays. D'abord, la question des solidarités et des actions sociales, la question des ressources humaines de l'organisation de la restauration scolaire, la question des constructions publiques et des bâtiments, celle des infrastructures comme la voirie et le numérique qu'on va traiter tout à l'heure, les questions de la culture et du patrimoine, l'environnement et le développement durable, l'économie et le tourisme, l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat foncier et cette question de l'eau et des rivières. Il me semble que dans le comité technique, il devrait y avoir des indications claires sur ces grandes questions que nous voulons traiter et qui sont des questions qui demandent justement un travail en commun. C'est un peu le vide, est-ce qu'on peut ? il y a encore des moyens d'améliorer ce comité technique. Il y a aussi le fait qu'il y a de grands absents, j'ai vu que la chambre de commerce est citée, pourquoi pas la chambre des métiers, la chambre d'agriculture ? Peutêtre que j'e n'ai pas bien lu mais je n'ai pas vu ces partenaires. Je pense que les syndicats peuvent être aussi associés, en tous cas, les syndicats de communes, ces structures qui font vivre les réseaux, en matière d'eau par exemple donc ne peut-on pas aussi compléter le réseau de partenaires qui va, lui, porter les différents projets, c'est juste quelques pistes d'amélioration pour qu'il n'y ait pas de déception mais l'idée, elle est bonne, elle doit me semble-t-il davantage être affinée et précisée. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je demande au collègue MARIE-SAINTE de répondre aux différentes questions et présenter ses conclusions à l'issue.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci. D'abord je vais rappeler que c'est une initiative qui date d'un an, qui a été proposée aux 8 maires à l'occasion de cette réunion qui a eu lieu en mairie de Saint-Pierre et elle a été tout de suite bien accueillie et puis les services se sont mis en marche comme c'était dit, pour élaborer d'abord une convention cadre qu'il va falloir ensuite pendant la période sa validité, le collègue demandait pourquoi 2018 alors on a mis décembre 2018 parce qu'il est prévu qu'on inaugure officiellement l'installation de l'antenne le 3 décembre et c'est allé jusqu'à 2022, c'est pour pouvoir voir sur une période pluriannuelle. Ça, c'est une première chose. Deuxièmement, c'est un progrès par rapport à l'ancien dispositif. Je vous rappelle qu'il y avait un dispositif qui s'appelait l'ACRC qui avait été par celui qui est actuellement le Président du Conseil Exécutif, il était alors Président de la Région, qui s'appelait l'aide du Conseil Régional aux communes, qui à chaque fois se déployait sur une période triennale. Dans le système dans l'ACRC, on avait décrit le type d'opérations qui pouvaient être éligibles mais l'initiative relevait de chacun des 34 maires, c'est lui qui prenait l'initiative de présenter les projets, évidemment autant que faire se peut, éligibles dans les différentes rubriques qui avaient été définies. Là, la convention c'est une co-construction. Il y a à la fois des projets pouvant émaner de la CTM, je vais en citer quelques-uns et d'autres qui émaneront des différents maires et le comité de pilotage aura à les valider. C'est cela la co-construction et suivant tel ou tel projet, c'est dit dans les annexes de la convention, on verra à quel dispositif financier ces projets peuvent être éligibles. Il y a évidemment le P.O. et tout ce qui est éligible aux différents fonds structurels européens mais il y a le contrat de plan Etat-Région, mais il y en a d'autres qu'on a indiqué : Péyi-a ou AFE pour parler avec tous les acronymes qui commencent à devenir familier pour tout un chacun, le programme Leader puisque c'est un programme européen pour le développement rural, l'aménagement en zone rurale parce que toutes les communes qui sont là, sont intégrées dans le domaine du rural. On a mis les différents fonds, lequel pourra émarger. Nos techniciens nous ont dit qu'on a déjà des chiffres mais dans le document cadre, ce n'est pas nécessaire parce que cela va se décliner précisément. La Collectivité va être associée, comme vous l'êtes, associés pour tous les projets qui nécessitent une convention puisque pour chacun des dossiers, il y aura des conventions et les conventions, c'est l'Assemblée qui autorise le Président à les signer donc vous aurez à en connaître comme vous aviez à en connaître, tous les dispositifs d'aménagement du territoire que l'on faisait qui s'appelait ACRC et qui maintenant s'appelle la CTT, il me semble que l'Assemblée est associée à cela. Maintenant, peut-être que le texte n'est pas bien clair mais en tous cas si vous le regardez bien, le comité de pilotage, il est constitué de l'ensemble des structures représentées par les maires. Il y a 8 maires dans le comité de pilotage : il y a le Président du Conseil Exécutif ou son représentant, il y a le président de Cap Nord au sein duquel se retrouve ces communes, est aussi représenté. Lorsqu'on fait une structure et l'assemblée quelle qu'elle soit, il faut les présidents pour le fait qu'on l'a convoqué, ce qui est proposé c'est de la co-présidence, un triumvirat, c'est-à-dire à 3 : le Président du Conseil Exécutif ou un représentant qu'il désigne, le président de Cap Nord et 1 des 8 maires choisis par ses paires, présidé mais tous les maires sont dans le comité de pilotage et comme il est d'usage, à côté de pilotage, il y a un comité technique que certains appellent les COTECS, ce seront des techniciens venant de toutes ces institutions, de toutes ces collectivités. Qu'est-ce qui est nouveau là-dedans? C'est que nous sommes bien conscients que ce sont des petites communes qui n'ont pas beaucoup de moyens en ressources humaines, c'est pour cela que le Président du Conseil Exécutif a proposé qu'il y ait une antenne, donc des techniciens de la CTM qui vont donner l'assistance technique pour monter les dossiers mais seront renforcés autant que de besoins par des techniciens des différentes directions opérationnelles de la CTM qui vont venir renforcer tout cela est écrit dans le texte et qui vont faire assister les différentes mairies depuis le montage des dossiers. Ceci est écrit dans le rapport et prévu également dans la convention. Maintenant il y a des questions précises. Il y a une idée contre laquelle je m'insurge. Il ne faut pas que nous dressions les martiniquais les uns contre les autres. C'est vrai que les traités électoraux, on dit qu'il y a une partie de la Martinique qui est déshéritée, tout est dans le centre, etc... Il ne faut pas nous opposer, les uns aux autres. L'histoire a fait que le port et l'aéroport sont au centre et les bateaux qui arrivent et les avions qui arrivent sont au centre et il y a eu une tendance, les habitants des communes périphériques ont fait, c'est l'exode rural, sont descendus à la ville mais on remonte quand même de temps en temps, l'exode rural. Il ne faut pas les opposer les uns aux autres. Il n'est pas exact de dire que la CTM fait tout au centre. Ce n'est pas exact de dire cela, il ne faut pas mettre ça dans la tête des populations. Quand nous sommes arrivés, nous avons vu un projet qui était commencé, nous avons eu à cœur de le terminer et nous l'avons financé dès la première année, c'est le port du Prêcheur, il est au nord, dans l'autre nord, c'est Grand-Rivière, nous avons eu à cœur de maintenir le gage, nous avons des péripéties cette semaine et nous avons un aménagement pour le nouveau APIT de Grand-Rivière, le collègue BOUTRIN en a parlé. C'est important, il y en a même qui nous disent que nous voyons trop grand. Mais également, nous sommes en train d'achever, j'espère que le mois prochain, on pourra nous le livrer, l'Observatoire Vulcanologique et Sismologique de Martinique qui se trouve à Saint-Pierre, Habitation BLONDEL, on continuera à dire Morne des Cadets mais en fait c'est sur le morne qui est juste en face. C'est quand même une opération qui est dans le nord. Moi, j'ai apprécié que le Conseil Général avait mis le centre de Découverte des Sciences et de la Terre au nord. Nous-mêmes, nous travaillons à un projet de protection de la RN2 contre la houle, à la sortie du Carbet en direction de Saint-Pierre. C'est une route qui est ensablée à chaque ouragan, nous avons un projet, il est en train de se finaliser, nous pensons lancer l'appel d'offre en 2019 et au nord. Nous-mêmes, nous avons porté et fait réaliser le lycée nord caraïbe, c'est vrai, nous souhaitions le mettre à Saint-Pierre car le terrain qui était proposé était à Hausset, on a pu le faire, on est resté quand même dans le nord, il est à Bellefontaine à dominante hôtellerie tourisme restauration qui d'ailleurs attire des jeunes de toute la Martinique y compris des gens de l'international qui viennent. Il est au nord caraïbe, c'est une potentialité. Nous veillons chaque année à ce qu'il y ait de la formation professionnelle, le CFPPA du Carbet, nous avons territorialisé l'offre de formation pour que lorsque nous lançons nos appels d'offres, obligatoirement il y ait des formations qui se passent au nord caraïbe, c'est une volonté politique pour justement aider et porter vers le plus haut niveau possible, nos agriculteurs par la technicité qu'ils acquièrent au CFPPA. De même et je parle sous le contrôle du collègue Daniel ROBIN, l'Etat voulait fermer le lycée appelé Saint-James maintenant appelé Victor Anicet. Pour le garder ouvert, c'était une demande aussi des maires, nous avons changé les filières de formations et actuellement ce lycée attire des jeunes de toute la Martinique parce que les formations que l'on fait là, ne se font que là, sur les hauteurs de Saint-Pierre, liées aux nouvelles technologies, à l'art, etc..., l'infographie et compagnie au point qu'actuellement nous portons un projet de créer un internat parce que le recrutement c'est sur toute la Martinique, actuellement beaucoup de jeunes internes sont logés à la résidence universitaire et nous devons mettre un car pour les amener chaque matin et les ramener le soir. Un internat sera construit, j'ai parlé de nouvelles technologies, de l'information et de la communication. Evidemment, c'est vrai, le collègue a raison mais je voulais en parler dans le dossier que nous verrons après le déjeuner, le Très Haut Débit, nous avons commencé à déployer la fibre optique sur la zone nord caraïbe, c'est le 1<sup>er</sup> qui sera déployé, je reviendrai là-dessus après le déjeuner. Je voulais dire qu'il faut tordre l'idée qu'il n'y a rien pour le nord, tout est au centre. Maintenant, il y a des questions précises, je vais porter des réponses. Pour le terminal croisière, je parle sous le contrôle des collègues qui étaient au Conseil Général, il y a une étude qui a été menée et j'ai l'étude pour la faisabilité. Ce qui a fait que l'étude est tombée un peu à l'arrêt, il faut utiliser un terme que certains aiment, sous la mandature précédente, c'est que le bureau qui a fait cette étude nous a dit qu'il faut trouver un porteur de projet, ça ne peut pas être la Collectivité d'autant plus que la loi NOTRe est passée par là, pour faire le terminal croisière, il faut un porteur de projet qui aura à le gérer. Tout le monde a pensé au grand port maritime, non, je ne connais pas les échanges qui avaient eu lieu avant 2015 pour savoir s'ils sont prêts à être le porteur de projet. Je vais terminer sur le terminal de croisière, les études ont été menées jusqu'au bout mais il faut que maintenant le relais soit pris parce que la CTM, la loi NOTRe fait qu'elle ne peut pas être celui qui va le réaliser et le commercialiser. Il faut comme le terminal croisière de la Pointe Simon qu'il y ait un porteur de projet parce que l'appel avait déjà été lancé avant 2015, il demeure ouvert. Sur les questions du Marouba, je parle sous le contrôle de ceux qui suivent ce dossier, j'ai cru comprendre que l'EPFL était chargé de rechercher un acquéreur, un appel à candidature a été fait, si j'ai bien compris les candidats sont présélectionnés, il y a les analyses qui sont en train d'être menées pour savoir s'il y a quelqu'un qui pourra porter un projet concernant (inaudible) mais d'autres collègues qui sont dans la salle pourront donner plus de détails que moi. Sur le tourisme, je veux rappeler, oui il y a une potentialité et toujours historique comme ça a été dit, il y a du tourisme également de randonnée mais vous savez qu'actuellement la compétence tourisme a été répartie. Cap nord, s'il est acteur là-dedans c'est qu'il y a un certain nombre de compétences qui a été transféré aux EPCI dont le tourisme puisqu'actuellement, à chacune des communes qui vont avoir un office de tourisme, c'est un office de tourisme communautaire pour l'animation du territoire de chaque commune qui sont dans l'EPCI, il y a un travail à faire là. Nous, nous avons notre bras armé, je ne sais pas si la Présidente aime bien ce terme, le CMT qui est compétent sur tout le territoire et vous avez dû noter que dans les annexes nous avons cité également dans la rubrique tourisme, le CMT, la CTM va accompagner les projets, comme il l'a toujours fait de l'accompagnement financier. Dans l'histoire de la convention que les projets émanent du territoire et remontent. Voilà ce que je voulais dire. J'ai répondu en tous cas comme je pouvais à l'ensemble des questions mais rappelez-vous que pour les questions de financement, il était un peu prématuré de vous donner les chiffres, on vous a donné les cadres mais nos collaborateurs, Madame DERNET qui pilote, elle a été désignée par le Président pour piloter les affaires, me soufflait que c'est volontairement qu'on n'a pas mis les chiffres. Les maquettes financières qui commencent déjà à s'esquisser et le moment venu chacun des maires aura l'information précise sur les possibilités financières. Voilà Président.

M. le Président Claude LISE – Mes chers collègues, nous arrivons à la limite, je vous interroge.

VOTE Contre ? (0)

Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Séance suspendue à 15h10 – Reprise de la séance à 17h10

M. le Président Claude LISE – Séance reprise. Le rapporteur va maintenant nous présenter la question numéro 21. Collègue MARIE-SAINTE tu as la parole.

21/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONCERNANT L'OPERATION MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT

M. Daniel MARIE-SAINTE – Propos liminaire et ensuite film pour montrer où on en est.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci Président, j"ai déjà eu l'occasion de vous exposer cette question. Elle revient devant vous, c'est pour l'approbation du plan de financement. Je vais faire une petite intervention liminaire et ensuite mon collaborateur, Monsieur Michel MONDESIR, va vous présenter un petit diaporama pour faire le point sur l'opération. Certains d'entre vous nous interrogent pour savoir à quel point on en est et quel jour ce sera effectif, tout le monde brûle d'impatience que l'on puisse passer véritablement dans le 21<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire le siècle du Très Haut Débit. Et pour cela il y faut des étapes qu'il faut franchir d'abord. Comme je disais, ce rapport a pour objet de vous proposer un examen et décider pour le plan prévisionnel de financement relatif à l'opération que nous appelons dorénavant, Martinique Très Haut Débit. Le Collectivité de Martinique, et le Conseil Régional avant elle, a engagé depuis les années 2000 une politique numérique volontariste et précurseur puisqu'en effet nous avons démarré avant beaucoup de régions de France dans ce domaine-là, puisque nous pensons que c'est un atout considérable pour une petite île perdue dans la Caraïbe loin de tous les grands centres. C'est ainsi qu'aux débuts des années 2000, une politique nous a conduit d'abord à passer une délégation de service public qui était attribuée à un groupement que nous avons qualifié désormais et qui s'est dénommée Martinique Numérique, MNU, pour une durée de 20 ans à partir de 2007 pour établissement puis l'exploitation du réseau LE COLEC, ce réseau s'appelle désormais LIAN. Il constitue le premier maillon important pour le déploiement du Très Haut Débit ; on parlait de Haut Débit à l'époque, le réseau de Très Haut Débit est à venir. Deuxième étape a consisté pour nous à participer au déploiement de nouveaux câbles sous-marins reliant la Martinique à la Guadeloupe, ce câble, nous l'appelons MCN, c'est-à-dire Middle Caraïbe Network, tout cela s'est fait en 2007. Troisième étape, c'est le plan de résorption des zones blanches du territoire dans le cadre de la DSP qui était confiée à la MNU, Martinique Numérique, cela s'est passé en 2009. Les zones blanches ne sont pas les zones où habitent les blancs mais ce sont les zones où le débit était très, très faible et qui étaient victimes de ce qu'on appelait à l'époque, la fracture numérique. Quatrièmement, ce qui s'est déroulé en 2013 c'est la définition, l'élaboration d'un Schéma directeur des usages et des services dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication, les TIC, comme on le disait à l'époque et ce Schéma était approuvé en 2013 mais depuis 2016, nous avons entamé une autre étape qui était le raccordement en fibre de tous nos lycées et tous nos collèges et les antennes de la Collectivité puisque la Collectivité Territoriale de Martinique a des antennes réparties sur tout le territoire et nous avions d'ailleurs mis dans la liste les sites que nous considérons comme prioritaires, comme les zones d'activités économiques, les centres de santé donc les hôpitaux, les centres de recherches. Nous avons commencé en 2016 et encore nous pensons qu'en 2019 nous aurons atteint l'objectif de raccordement de tous ces sites que nous avons appelé sites prioritaires, je vous rappelle qu'ils étaient dénombrés au nombre de 200 au total. Ces actions constituent des actifs importants prises en compte dans le nouveau projet dont l'objectif consiste à atteindre une couverture totale du territoire en Très Haut Débit d'ici au plus tard 2022 soit pour une période de 5 ans. Je rappelle que le Très Haut Débit c'est à partir de, au-delà de 30 méga cycle seconde, mégabit. La mise en œuvre de cette politique d'aménagement numérique sur le territoire représente un enjeu financier important, global, je rappelle le chiffre, 180 millions d'euros, l'investissement a concédé sur 5 ans et que la Collectivité Territoriale de Martinique portera sous sa propre maitrise d'ouvrage en concertation avec ses partenaires. Dans le contexte réglementaire et institutionnel en place, le déploiement de ces réseaux d'avenir en dehors des zones déclarées par les opérateurs privés passera nécessairement par une initiative publique, les collectivités locales avec l'appui financier de Etat parce que l'Etat lui-même a voté un fonds spécial pour le numérique. Ce déploiement de réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné, les spécialistes disent STTH, représente un enjeu industriel et financier significatif. Il s'agit pour les collectivités locales de prévoir le déploiement d'une infrastructure, de desserte structurante caractérisée par : un objectif de 94 365 prises à construire en dehors de Fort-de-France et de Schælcher qui ont fait l'objet d'une initiative privée par l'opérateur orange et aussi en dehors des zones câblées par un autre opérateur qui est SFR Numéricâble, on disait avant Martinique Câble mais qui a été repris par SFR qui a donc déployé un réseau de fibre optique pour délivrer en principal des vidéos, des images mais qui également actuellement sert aussi au Haut Débit. C'est en dehors de ces trois types de réseaux, Fort-de-France, Schœlcher et les réseaux de Numéricable que nous avons été autorisés, puisqu'il y avait une lacune du secteur privé, à prendre l'initiative publique portée par la CTM. Cela représente un réseau de 4500 kilomètres de fibre optique à déployer et un investissement global public qui prend en compte les revenus d'exploitation de la DSP, Très Haut Débit que nous avons attribué ici, puisque j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que le candidat retenu, c'était SFR. Cet investissement prend en compte donc ces revenus plus le coût de la construction des 94 365 prises, ça fait plus de 180 millions d'euros, je le répète, il est présenté dans le tableau ci-dessous. Vous avez une ventilation, je ne vais pas vous dire tous les chiffres mais simplement globalement, tous les éléments représentent 183 175 212 € précisément et les financements possibles sont d'une part, pour prendre en compte l'établissement des réseaux de desserte éligibles. Le tableau qu'on vous a donné représentait 49 636 121 €, le tableau initial. Le chiffre que je viens de dire c'est la participation de la FSN, le Fonds Spécial Numérique mis en place par l'Etat et également, toujours ce même fonds peut prendre en compte les composantes de raccordement, le tableau initial était à 5 715 607 €. Pourquoi je dis initial ? C'est parce qu'on a dû vous remettre ce matin, et je m'en excuse que cela ait été fait tardivement, une note additive avec des chiffre différents et je m'empresse de vous expliquer pourquoi. C'est que nous avions déjà déposé une demande auprès des Services du Premier Ministre et l'Agence numérique qui est l'agence d'état qui est placée auprès du ministère de l'Economie nous a fait savoir dans son accusé de réception, il nous a donné lettre de confort comme on dit pour nous assurer que c'est bien arrivé, que le dossier était à l'étude mais dans ce courrier que nous avons reçu le 29 novembre, il nous a indiqué que le montant maximum auquel

nous pouvons prétendre n'est pas de 55 000 000 comme nous le pensions mais plutôt 50 550 000 puisque si vous additionnez les deux premiers chiffres que j'ai annoncé pour le FSN, vous auriez trouvé les 55 000 000. On nous a fait savoir comme je vous l'ai dit dans la note additive, le montant maximum que nous pourrons attendre est de 50 550 000 € donc nous avons dû revoir le plan de financement mais évidemment c'est la part du porteur de projet, la CTM qui est augmentée donc au lieu que ça soit 18 500 000, la part de la CTM monte à 23 301 829 donc je vous prie de porter ce rectificatif par rapport au rapport qui vous a été transmis en même temps que votre invitation à venir à l'Assemblée. Ceci étant dit, étant corrigé, dans le montant global, nous avons retiré la part qui vient des revenus, des recettes que nous allons recevoir du délégataire, ils sont estimés à 74 823 383 € donc une fois qu'on enlève ce montant, le reste est éligible aux subventions. Le montant subventionnable est de 108 351 829 €, c'est la partie éligible et l'Etat nous donnera, en tous cas nous espérons, nous sommes en droit d'espérer, 50 550 000 €. Nous comptons déposer une demande auprès du FEDER-FSE de 34 500 000 €. Ce projet ainsi financé doit s'étaler sur la période allant jusqu'à 2022. Le Conseil Exécutif réuni en séance du 8 novembre 2018 a émis un avis favorable sur, d'une part le plan de financement portant l'opération Martinique Très Haut Débit et d'autre part la transmission de ce dossier à l'Assemblée de Martinique. Nous allons vous présenter un petit diaporama qui va vous faire un peu le point de ce que nous avons fait mais sachez que nous avons demandé à SFR qui a une DSP pour l'exploitation de ce réseau, de créer une entreprise pour faire cette gestion et cette entreprise va s'appeler Martinique Très Haut Débit, l'entreprise dédiée. Monsieur MONDESIR, vous pouvez y aller.

Diaporama pour illustration des actions menées.

M. MONDESIR (Technicien): Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous faire un point d'étapes sur les initiatives prises par la Collectivité dans le domaine du Haut Débit et du Très Haut Débit. Je vais essayer de faire de manière la moins technique possible. Ce qu'on veut déjà vous signifier c'est que le projet est bien lancé et que nous arrivons dans une phase de travaux donc vous allez voir et je vais essayer de l'illustrer dans ma présentation des travaux un peu partout, dans plusieurs quartiers de la Martinique qui ont commencé et qui vont s'intensifier, notamment pendant l'année 2019. La présentation se fera en 2 temps. Effectivement on parle de Très Haut Débit, de déploiement de la fibre mais Il reste encore des quartiers qui ont encore des soucis sur le Haut Débit, des problèmes de connectivité et qui ont encore besoin d'améliorer le Haut Débit donc je vais d'abord faire un point sur le Haut et Débit et le réseau LIAN et ensuite parler de l'avancée du projet Très Haut Débit. Le Haut Débit aujourd'hui, il est mis en œuvre, en tous cas l'infrastructure qu'on a mise en œuvre est exploitée par une société qui s'appelle Martinique Numérique qui atteint ses objectifs initiaux qui étaient une couverture quasi-totale de la population en ADSL, on est aujourd'hui un des départements d'Outremer avec l'une des meilleures couvertures, si ce n'est la meilleure couverture en ADSL, 99,8 % et plus de 350 Km de fibre optique déployée. L'ADSL, c'est la solution qui vous permet de vous connecter au Haut Débit, c'est asymétrique, c'est un terme en anglais qui veut dire une ligne au débit asymétrique, vous téléchargez plus que vous n'envoyez de données et qui s'appuie sur une technologie cuivre. On a une très bonne couverture de la population en ADSL mais la particularité dans ce domaine c'est que les usages qu'on avait envisagés en 2007 lors de la création de ce réseau, ils ont évolué et aujourd'hui les gens veulent du haut débit amélioré donc il faut continuer à investir, ce qu'on n'a pas cessé de faire, investir et on investit encore pour améliorer le débit dans ces quartiers, améliorer la couverture en haut débit donc d'ici l'année 2019, et les travaux sont déjà en cours, il y a 26 quartiers qui vont faire l'objet d'une amélioration de leur débit. Ces quartiers sont sur la carte, c'est censé être du jaune ou de l'orange donc ce que vous voyez sur la carte, ce sont les quartiers qui vont faire l'objet de l'amélioration de leur débit et les points qui sont blancs sur la carte, ce sont des points qui seront raccordés en fibre optique, Monsieur MARIE-SAINTE la indiqué, des sites administratifs, des sites d'enseignements : des collèges, des lycées et bien sûr cette délégation de service public qui dure 20 ans, qu'on a signé en 2007, qui se termine en 2027, on continue à la faire évoluer en améliorant le catalogue tarifaire proposé aux opérateurs et en sécurisant le réseau. D'ici, mi 2019 tous ces quartiers que je vous ai indiqués sur la carte vont faire l'objet d'une amélioration de l'ADSL et en parallèle, on déploie la fibre optique jusqu'au domicile, jusqu'à la maison. L'objectif, c'est bien que 100 % des foyers en Martinique soit raccordés avec une solution fibre. Cette initiative ne se fait pas uniquement par l'investissement de la Collectivité, les opérateurs privés ont pris des engagements et notre rôle c'est de contrôler ces engagements sur Fort-de-France, sur Schœlcher. Il existe le réseau câblé qui couvre déjà en Très Haut Débit un certain nombre de zones donc on s'appuie sur ce réseau et la Collectivité vient lorsqu'il y a une carence de l'investissement privé donc dans des zones où il n'y a pas de réseau Très Haut Débit, à peu près 100 000 lignes à raccorder. Sur la carte vous voyez en vert les zones déjà raccordées en Très Haut Débit, en gris les zones à raccorder en Très Haut Débit, il y a un certain nombre de zones en rouge sur lesquelles on est en train de discuter avec les opérateurs pour qu'ils aillent plus loin et que sur leurs fonds propres, le reste, tous les points qui sont gris correspondent au réseau d'initiative publique portée par la Collectivité Territoriale de Martinique. Le Sud commence à Ducos qui est couvert par du Très Haut Débit par la solution câblée et tout ce qui est en gris fait partie du réseau d'initiative publique sur lequel on est en train d'investir. En fait c'est le bâtir Martinique, dans toutes les communes, vous voyez les petites tâches grises, c'est le bâti, ce sont tous les foyers qu'on va devoir raccorder, ils ne sont pas encore en Très Haut Débit, c'est ce que je vais vous présenter, la planification, comment on va couvrir toutes ces zones grises qui sont sur la carte.

M. Lucien ADENET - Le haut débit ne fonctionne pas très bien encore en certains endroits.

M. MONDESIR – C'est ce que je disais avant, on ne cesse d'investir sur le Haut Débit en améliorant encore la qualité des réseaux dans certains quartiers pour que le Haut Débit soit de bonne qualité pendant qu'on déploie du Très Haut. C'est la carte que j'ai montrée juste avant avec un certain nombre de quartiers qui seront couverts en Haut Débit dont le Haut Débit sera amélioré encore. Ce réseau d'initiative publique qui vise à couvrir un certain nombre de foyers, 100 000 foyers avec une solution fibre optique. Le montage, Monsieur MARIE-SAINTE l'a indiqué, s'appuie sur un marché de conception-réalisation attribué à Orange Constructel qui réalise les études, les travaux de construction du réseau et au fur et à mesure de sa construction, le délégataire Martinique Très Haut Débit qui est une société du groupe SFR Collectivité commercialise auprès des fournisseurs d'accès à internet, assure la maintenance et l'exploitation du réseau. Je vous le disais, on vise à peu près le raccordement de 100 000 foyers. Le plan de financement, je crois que c'est cette partie qui vous intéresse, c'est un plan qui est envisagé en 4 phases, chaque phase correspond à une année, chaque année on réalise les études et les travaux sur plusieurs communes. L'objectif c'est qu'à chaque phase que l'on puisse raccorder les 25 000 prises, donc en 4 ans l'objectif est de raccorder les 100 000 prises qu'on envisage. La première phase, les 6 communes qui sont prévues sont : Le Lamentin, Sainte-Luce, Case-Pilote, Trois-Ilets, Lorrain, Marigot. L'année d'après : Ducos, Gros-Morne, Rivière-Pilote, Saint-Esprit, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Prêcheur, Fonds Saint-Denis, Sainte-Marie, Trinité et l'année d'après : Le François, Basse-Pointe, Ajoupa Bouillon, Grand-Rivière, Macouba, Saint-Joseph, Rivière-Salée, Robert, Vauclin et ensuite Diamant, Anses d'Arlet, Marin, Sainte-Anne, Bellefontaine, Carbet, Morne-Vert. Sur une carte, cela ressemble un peu à cela, les couleurs ne sont pas bien respectées mais les couleurs plus foncées correspondent à la 1ère année, les communes sur lesquelles on est déjà en train de travailler, ce sont les communes sur lesquelles les études sont déjà réalisées, les travaux sont en train d'être réalisés. On essaie de garder le principe d'une équité territoriale, c'est d'aller dans tous les secteurs de la Martinique chaque année. Un des principaux sites qui est important c'est aussi construire cette infrastructure, c'est bien mais il faut que les opérateurs la commercialisent. Les opérateurs veulent commercialiser ces solutions dans les zones où les gens ont un mauvais Haut Débit. Si vous avez un bon Haut Débit, vous n'allez pas forcément passer à la fibre, ça c'est intéressant pour nous parce que ça nous permet d'aller aussi dans des quartiers qui sont mal desservis et les opérateurs vont souscrire auprès de notre délégataire et vendre des offres, donc on arrive à maintenir une logique économique et une logique d'équité territoriale. Pour réaliser cette infrastructure, il faut une architecture technique et cette architecture technique s'appuie sur des nœuds de raccordement optique, il y en a 16 en Martinique et chaque nœud de raccordement optique couvre plusieurs communes. Où est-ce qu'on en est aujourd'hui? Vous voyez les 6 communes de la phase 1, entrent aujourd'hui dans une phase de travaux. Si on a le temps, j'ai quelques photos, aujourd'hui à Case- Pilote, les travaux ont commencé, les dalles sont coulées, on met des armoires de rue et le déploiement va s'intensifier, on commence aux Trois-Ilets et à Sainte-Luce au 1<sup>er</sup> janvier 2019, on enchaîne avec le Lorrain et le Marigot au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 donc toutes ces communes de la vague 1 sont en cours de déploiement, on entre dans une phase travaux. La phase études-projets, ce sont des études un peu plus approfondies, est en cours au Gros-Morne, à Rivière-Pilote, au Saint-Esprit donc la 2<sup>ème</sup> case que vous voyez ici, et on a des avant-projets qui sont en train de se faire sur les communes de la phase 3 et de la phase 4. On travaille beaucoup avec les municipalités et on va à la rencontre des municipalités parce que les avant-projets, ce sont des personnes qui se promènent dans les quartiers avec des tablettes et qui font l'inventaire de toutes les maisons qui existent pour pouvoir les raccorder. Elles sont des fois bien reçues, des fois pas super bien reçues donc il faut quand même un relais auprès des communes de l'action de la CTM auprès des habitants qui sont méfiants. Je vais juste vous montrer quelques photos si ça sort bien, à quoi ça ressemble, les travaux. La particularité des travaux dans le Haut Débit ce sont des travaux qui ne se voient pas énormément, on tire de la fibre sur les routes et vous voyez quelques armoires dans des quartiers à des carrefours, des armoires comme celles-ci. Cette photo a été prise ce matin à Case-Pilote pour les travaux qui sont en cours à Case-Pilote. Je voulais juste vous montrer. On essaie de faire le minimum de trous sur la chaussée, de récupérer des infrastructures existantes, notamment celles d'Orange mais on est quand même un peu obligé de faire du génie civil. Merci de votre attention.

#### (Applaudissements)

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Ce que je veux ajouter, beaucoup ne nous croient pas parce que je rappelle que nous avions un marché conception-réalisation. Au moment de la conception, personne ne voit rien et puis nous avons passé l'année 2017 à faire concevoir et nous avons

pu ensuite passer les bons de commandes et on passe aux travaux physiques, on commence à voir les armoires, on appelle ça des baies je crois, sur le bord des routes, ces armoires de couleur crème comme une vraie armoire à glace qu'on met dans une chambre parce que ça prend jusqu'à parfois 2 mètres donc vous allez commencer à en voir. Mais ce qu'il faut retenir et diffuser auprès de la population, la CTM, d'ailleurs l'opérateur que nous avons choisi, ce n'est pas eux qui vont commercialiser au niveau de l'abonné. L'abonné va devoir toujours aller voir son fournisseur d'accès et c'est auprès de son fournisseur d'accès qu'il va choisir puisqu'il y a plusieurs territoires, il va prendre un abonnement Haut Débit ou Très Haut Débit et on espère, vous m'aviez dit que la commercialisation sera possible à partir de quand ? A partir de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019. On a fait un peu le point sur la situation. S'il y a des questions, on reste à votre disposition mais aujourd'hui, je rappelle Président, qu'il s'agit d'approuver le plan de financement puisque nous à déposer la demande auprès des fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Equipements Réseaux.

<u>M. George CLEON</u> – Avis très favorable. Président, on a noté que nous commençons justement par le nord caraïbe, symbolique de politique que nous voulons, le rééquilibrage des infrastructures dans le territoire.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis également très favorable.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – (Inaudible). Collègue MARIE-SAINTE, les trous que l'on voit sur les routes c'est pour faire passer...

M. Daniel MARIE-SAINTE — Oui c'est pour faire passer les fourreaux et à l'intérieur des fourreaux on va faire passer des fibres qui sont des petits brins qui sont rassemblés par paires et un certain nombre de paires mais ce que vous voyez là avec la scie qui coupe, c'est effectivement pour faire passer des fourreaux. Parfois c'est mal rebouché donc nous avons des réclamations des municipalités et nous nous acharnons à faire comprendre aux entreprises qu'il faut qu'elles rebouchent et qu'elles réparent la chaussée dans les normes.

M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais sur le plan, de toutes les façons, d'abord, que l'on sollicite l'Europe et tout cela, moi je trouve très bien qu'on aille et c'est l'évolution mais de manière générale, je suis quand même des fois, un peu rétrograde quand je pose des questions comme cela. Le Haut Débit n'aura aucune conséquence écologique sur l'environnement en réalité ? Non ? En tous cas je demande parce que même quand je suis chez moi, j'arrive à fermer ma voiture de l'extérieur et même quand je suis au téléphone et qu'il y a la radio qui joue, il y a un bruit qui me fait peur donc je pose cette question, s'il y a des techniciens de la santé.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Au contraire, c'est plus sécurisant que ce qu'il y avait avant, il y en a encore, on fait ce qu'on appelle le wifi, c'est-à-dire ce que l'on appelle le, sans fil. Ça aussi c'est un sans fil. Tu as posé une question, j'essaye de te répondre. Les scientifiques, tout le monde n'est pas encore d'accord là-dessus, il y a toute une série de thèses pour savoir si ces ondes nous transpercent de partout, attaque le cerveau, ça c'est le corps médical qui travaille là-dessus. Mais ce que je voulais dire pour le téléphone mobile, vous avez des antennes qui émettent des ondes qui arrivent jusqu'à votre appareil, votre appareil que vous avez en mains est à la fois un récepteur et un émetteur donc ça fonctionne dans les deux sens. Vous avez vu que Monsieur MONDESIR a parlé de NRO, Nœuds de Réseaux Optiques, ce qui circule dans la fibre, la fibre de verre, c'est la lumière alors ce sont des ondes à très, très haute fréquence, c'est de la lumière et on ne met pas en marche la fibre, on l'allume et la lumière circule à l'intérieur de la fibre à la vitesse de la lumière et dans laquelle on met les informations. Ce que j'ai lu c'est que c'est moins dangereux que les ondes wifi qui circulent partout donc il ne faut pas avoir peur, au contraire il faut applaudir lorsque la fibre arrivera chez toi. Maintenant, à l'intérieur de ta maison, tu as 2 solutions, soit tu distribue la fibre tout au long de l'appartement ou soit on met une borne wifi, on distribue à l'intérieur de la maison en wifi, d'ailleurs ici, si vous recevez des choses sur vos tablettes, c'est que vous baignez dans le wifi, nous devons avoir en quelque part des bornes wifi qui amènent le signal jusqu'à vos tablettes, vos téléphones ou vos ordinateurs donc il faut s'habituer à vivre avec. Maintenant, quand l'homme n'avait pas créé, il y avait déjà pleins d'ondes qui se baladent entre les planètes, nous sommes plongés dans un champ électromagnétique depuis très longtemps. Faut-il en avoir peur ? On n'y peut rien c'est comme cela.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Plus d'autres questions ? Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Merci, ce n'est pas une question, c'est juste une intervention. D'abord saluer, le rapporteur l'a rapporté, la continuité qu'il y a eu depuis de très nombreuses années autour de ce sujet, qu'il s'agisse du Conseil Régional, du Conseil Général, les équipes qui se sont succédées ont toutes manifesté à un moment ou à un autre, le souci de porter cette transition puisqu'il s'agit d'une transition numérique et donc l'étape à laquelle nous sommes invités, effectivement est une étape importante. Le rapport en soi, pour moi il n'y a pas de débat particulier sur la partie plan de financement qui est fait sur les fonds CTM mais je voudrais vraiment attirer l'attention de l'Assemblée sur, justement ce qui est derrière ce maillage et ce réseau, c'est-à-dire qu'il s'agit pour nous bien évidemment de faire ce travail conséquent en profondeur sur, justement tout ce qui est infrastructure mais l'enjeu c'est au contraire pas tellement l'infrastructure même si nous avons tous à pester à un moment ou à un autre sur la mauvaise qualité du débit, qu'il s'agisse du Haut ou du Très Haut Débit, mais les enjeux pour la Martinique en termes de développement, s'inscrit à de mon point de vue à un autre niveau. D'abord celui des usages que nous autorise cet effort significatif porté par la Collectivité parce qu'il s'agit d'adosser à ces infrastructures de l'activité et cette activité ouvre des opportunités en matière de développement et de désenclavement parce que la Martinique est de ce fait une zone qui tout en étant non interconnecté, enfin on parle de ZNI, devient, en tous cas sur le territoire en capacité d'amener des éléments de compétitivité à des entreprises et ça c'est quelque chose qu'il me semble important de souligner audelà de l'aspect infrastructure parce que nous avons à connaître dans l'époque où nous vivons un bouleversement significatif autour des activités, des opportunités qui sont nées grâce justement à cette transition numérique. Le 2<sup>e</sup> élément qu'il me semble important de

souligner, sur lequel le rapporteur l'a précisé, nous avons une responsabilité qui est bien identifiée mais il y a ce que l'usager, le client, le consommateur final mesure en qualité de prestation de service et en coût et on se rend compte que la Martinique a encore à connaître des coûts qui sont inacceptables par rapport à la réalité du service offert. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire porter à la Collectivité, ce vieux rêve de la responsabilité des opérateurs, cependant je crois qu'il est aussi urgent si on veut que le rendez-vous soit pris sur le développement des activités et de nouvelles activités que l'on puisse voir comment nous aurions la capacité, là aussi mais tous ensemble, ce n'est pas une question d'une majorité et d'une opposition de faire en sorte qu'il y ait un coup de signal qui soit porté, alors il y a des autorités de régulation qui sont aujourd'hui saisies d'un certain nombre de demandes, je crois que la Collectivité pourrait se porter aux côtés de ceux qui se sont déjà manifestés pour peser sur les opérateurs dont la réalité est une inégalité patante parce que quand on voit la réalité de ce que peut supporter un ménage sur le coût par rapport à ce qui se passe ailleurs, c'est proprement inacceptable voire scandaleux. Sur ces deux éléments qu'il s'agisse des usages, qu'il s'agisse du coût, je crois qu'il y a quelque chose qui mérite d'être posé pour que nous soyons vraiment au rendez-vous de l'ambition qui a été présentée.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Tu présentes tes conclusions.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je peux faire un commentaire là-dessus parce que j'apprécie ce qui a été dit et je pense qu'il faut qu'on arrive à convaincre tous les membres de notre société martiniquaise qu'il faut s'y mettre. Déjà, la réglementation évolue. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> octobre, nous sommes passés à ce que ceux qui ont fait les textes appellent la foule des maths. Actuellement, aucun prestataire, aucune entreprise qui veut répondre à un marché public, un appel d'offres ne peut déposer d'offres sous forme papier mais sous forme dématérialisée. Il faut que les prestataires en internes s'équipent eux-mêmes pour pouvoir le faire. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici que dans notre politique de formation professionnelle, nous avons prévu des formations numériques, dématérialisation, ce sont des formations pour les collaborateurs d'entreprises mais il faut que les entreprises s'équipent et je parle sous le contrôle de ma collègue Marinette TORPILLE; vous avez vu qu'elle a présenté les nouveaux dispositifs pour soutenir les entreprises et le numérique occupe une bonne place là-dedans. Donc soutien dans l'investissement dans le numérique, soutien dans la formation des collaborateurs d'entreprises du numérique, ils vont tous s'y mettre et puis il y a évidemment l'infrastructure pour permettre que toutes ces informations circulent en dématérialisé. Ça, c'est déjà un 1<sup>er</sup> aspect qui dépend de la Collectivité, de soutenir le numérique partout parce que ça permet en plus, le télétravail, moi je suis persuadé que ça peut faire diminuer le temps perdu sur les routes parce que de plus en plus, un collaborateur d'entreprise pourra rester chez lui avec son ordinateur et travailler pour son entreprise sans être obligé de venir rejoindre un bureau mais on pourra le juger sur la qualité du travail qui sera rendu mais il faut évidemment qu'il soit connecté à de bons réseaux pour qu'il puisse aussi bien avoir accès aux bases de données, à ses renseignements pour pouvoir faire son travail et ensuite faire le rendu. Il faut se féliciter parce que nous sommes, j'allais dire malheureusement mais il y a certains qui ne vont pas apprécier le malheureusement, dans une société libérale où les prix ne sont pas imposés et c'est la concurrence dans ce système qui peut faire baisser les prix. Il faut que les consommateurs fassent jouer la concurrence entre les fournisseurs d'accès, il ne faut pas dire, je suis chez untel depuis longtemps, je ne change pas, il faut aller voir dans la porte d'à côté si vous ne pouvez pas avoir mieux. C'est d'ailleurs

ce que fait la Collectivité, nous avons très récemment changé d'opérateur après une consultation. Evidemment, il faut juger sur le prix mais sur la qualité, il faut le faire le rapport parce qu'il y a des opérateurs qui sont bon marché mais qui vous offrent un piètre service donc il faut pouvoir mesurer la performance du service rendu et son prix. Et pour cela, d'ailleurs, il y a une autorité qui s'appelle l'ARCEP, c'est l'Autorité de Régulation de la Communication Electronique et on disait aussi de la Poste, qui doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de situations abusives, de tarifs abusifs. Nous, nous avons contribué en aidant à installer un câble sousmarin, je rappelle que pendant longtemps il n'y avait qu'un seul câble, maintenant il y en a 3. 2 qui appartiennent à des consortiums dont est membre Orange et un 3<sup>ème</sup>, un câble que nous avons aidé à tirer entre la Guadeloupe et la Martinique. La Région Guadeloupe, ellemême est allée la chercher depuis ANTIGUA donc il y a une chaine caraïbéenne qui s'est installée et qui fait qu'il y a actuellement une concurrence pour l'accès et la sortie du territoire, ceci a contribué un peu à faire baisser les prix et la concurrence entre les fournisseurs d'accès et la multiplication des réseaux fait aussi qu'il y a une concurrence sur le territoire en interne. Voilà les contributions que nous essayons d'apporter mais effectivement l'économie numérique est incontournable, il faut que tout le monde s'y mette et nous essayons d'y contribuer pour faire en sorte que les entreprises elles-mêmes s'adaptent pour les usages, sans compter, et c'est un discours que nous tenons lorsque nous rencontrons des jeunes en formation, ce sont des métiers d'avenir, non seulement il faut qu'il y ait des personnes sachant travailler sur la fibre optique, il y a des formations en cours actuellement. D'ailleurs, la plupart des salariés qui interviennent dans les entreprises ont bénéficié avant d'entrer dans l'entreprises de ces formations-là soit sous forme de contrat de professionnalisation, soit ils ont été formés et après ils ont trouvé du travail. Nous avons dénombré qu'il y avait à peu près 188 emplois créés pour le déploiement de la fibre optique et puis il faut y aller parce qu'il faut produire des logiciels, produire des programmes, nous pourrons être vendeurs de ça et heureusement, il y a beaucoup de jeunes martiniquais, de martiniquaises qui s'y sont mis donc j'encourage tout le monde à se mettre au numérique. Voilà ce que je voulais porter comme message.

M. le Président Claude LISE – Merci collègues donc nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la question 22.

22/ COMPTE-RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

M. Daniel MARIE-SAINTE — C'est de manière rituelle puisque nous sommes tenus de rendre compte de la délégation qui a été donnée au Président du Conseil Exécutif pour pouvoir passer des marchés donc je vous soumets le présent rapport qui rend compte de cet exercice de cette délégation. Pour aller vite, en application de cette délégation, nous avons la période précitée qui va du 29 septembre, puisque nous nous étions arrêtés l'autre fois au 28 septembre jusqu'au 9 novembre, date d'établissement de ce tableau. Au cours de cette pé-

riode, les contrats d'achats suivant ont été conclus : 158 bons de commandes hors marché, ce sont des petits marchés de moins de 15 000 €, cela fait 320 626,37 € TTC, 58 bons de commandes liés à des accords-cadres, c'est le nom actuel des marchés, avant on disait marchés à bon de commandes ou à des marchés de travaux de fournitures de services pour un montant de 2 558 859,51 €, un marché à procédure adaptée de 35 640 € TTC et 8 accords-cadres, étant entendu que les accords-cadres au moment où nous les émettons, il n'y a pas de montants donc je ne peux pas encore vous dire si ces accords-cadres vont entraîner tel ou tel montant injectés dans l'économie mais sachez que nous avons 8 accords-cadres passés durant le mois d'octobre. Ce qui représente un montant total de commandes pendant cette période de 3 054 447,27 €. Vous avez des tableaux joints qui vous donnent le détail, le nom du fournisseur et la désignation de la prestation, qu'elle soit de travaux, de fournitures ou de services. Tout cela joint en toute transparence, je reste à votre disposition pour les réponses.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a pris acte de cette commande publique de plus de 3 millions d'euros au mois d'octobre.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne ? Donc il s'agit de nous donner acte de ce que vous avez reçu cette information.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je remercie le collègue MARIE-SAINTE et nous pouvons passer au vote de la motion qui a été distribuée, je pense entre temps. C'est une motion qui a été déposée sur la question de la candidature de la Yole de Martinique au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO. Je crois que c'est le collègue CLEON qui va nous lire, et tu en es à l'initiative avec d'autres collègues. Tu dis qui est à l'initiative avec toi.

M. George CLEON – Le collègue DUVERGER et le collègue NILOR.

M. le Président Claude LISE – Tu donnes lecture.

M. Georges CLEON donne lecture de la motion :

Nous, élus de l'Assemblée de Martinique, réunis en plénière ce jeudi 29 novembre 2018 affirmons notre soutien total et entier à la candidature de la Yole de Martinique à l'inscription au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO. La pratique de la yole met en exergue de manière éminente les valeurs humaines, d'entraide, de solidarité, de cohésion, de transmission intergénérationnelle, savoir-faire et savoir-être, de fraternité et d'effort collectif, valeurs magnifiées par l'UNESCO. La Yole fédère toutes les couches de la société et constitue un élément fondamental de la culture populaire martiniquaise tout en revêtant une très forte valeur ajoutée, patrimoniale, culturelle, éducationnelle et économique. Pour toutes ses raisons, nous affirmons notre appui fort au comité de pilotage qui s'est constitué pour por-

ter cette candidature de la Yole, demandons instamment à Monsieur le Ministre de la Culture et à Madame la Ministre des Outre-mer la prise en compte et le soutien de ce dossier auguel nous accordons une très haute importance.

M. Le Président Claude LISE – Voilà, collègues, vous avez entendu la lecture de cette motion, je crois que tout le monde l'a maintenant.

M. Georges CLEON – Je voudrais ajouter que le comité de pilotage, justement a demandé que le maximum de citoyens puisse écrire au Ministre pour appuyer leur démarche et d'ailleurs les parlementaires de Martinique, je crois, ont déjà adressé leur courrier au Ministre.

M. le Président Claude LISE – Je crois que c'est une motion qui a été rédigée en accord des deux bords de l'Assemblée donc cela ne devrait pas poser problème. Collègue MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Qui porte le projet auprès du Ministère ou Interministériel ou bien au plan de l'UNESCO ?

<u>M. Georges CLEON</u> – Il y a un comité de pilotage dont le président est Georges-Henry LA-GIER.

Mme Marie-Frantz TINOT – Alain Claude LAGIER.

M. Georges CLEON – Alain-Claude, d'accord. Merci Marie-Frantz TINOT.

<u>Mme Karine MOUSSEAU</u> – Nous les soutenons depuis le début, nous avons d'ailleurs reçu un ambassadeur de l'UNESCO qui est venu un peu visiter, voir la Yole et tout ce qu'il y a autour et donc voilà, nous y sommes et on croise tous les doigts et merci à tous.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Est-ce que je recueille un avis unanime là-dessus ? Le texte tel que rédigé ? Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Surtout qu'il y a une yole au Morne-Rouge.

(Rires)

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Président, je veux juste dire une chose, c'est que si cette action, puisque hier je disais que dans le cadre du levier sport-tourisme, il fallait que l'on rendre éligible certaines grandes manifestations sportives au niveau des fonds européens, et bien si cette démarche est déjà un élément pour appuyer et rendre éligible le tour des yoles à un financement des fonds européens, ce sera déjà cela de gagner.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Avant de lever la séance, il y a quand même 2 questions diverses. Il y en a une du collègue BRANCHI et ensuite une de la collègue TINOT. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Chers collègues, je ne voudrais pas abuser de votre patiente mais c'est une question qui me parait importante, je voudrais demander au Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE de bien vouloir nous éclairer, puisque la question a été évoquée au

cours de débats, sur la question de la taxation des carburants, d'autant que c'est une question qui défraie la chronique au niveau national français et que, là-dessus, il y a beaucoup d'informations inexactes qui circulent et je voudrais lui demander de bien vouloir nous apporter, bien sûr très rapidement quelques précisions, en tant que Président de la commission des Finances..

M. le Président Claude LISE – Collègue, Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE si tu es d'accord, tu nous donnes quelques éléments. Mme Marie-Line LESDEMA – Succinctement.

M. Le Président Claude LISE - Les collègues étant fatigués et pressés de rentrer chez eux, tu essaies de nous donner l'essentiel en un cours laps de temps. Collègues, s'il vous plaît.

M. Jean-Claude DUVERGER – Si c'est une question diverse, il y a débat sur la taxe.

M. Le Président Claude LISE – Non, non, il apporte un élément d'information mais on n'ouvre pas de débat là-dessus. Collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de vous donner les informations qui ont été souhaitées, je vais essayer le faire aussi clairement et synthétiquement que possible. Je comprends que les collègues souhaitent savoir quelle est la réalité de cette problématique de fiscalité sur les carburants, 1 ou 2 semaines après toute une actualité nationale qui est devenue l'actualité dominante, l'actualité première, l'actualité un peu matricielle pour toute une série de choses. D'abord, je veux souligner mais je pense que tout le monde le sait mais il faut le réaffirmer que la donne en matière de fiscalité des carburants est spécifique dans l'outremer et dans chaque territoire d'outremer de l'article 73, elle est spécifique du fait des compétences qui sont données aux autorités de ces territoires, département, région ou collectivité territoriale pour fixer cette fiscalité. Ladite fiscalité est en fait multiple, elle est essentiellement composée d'une fiscalité octroi de mer et d'une fiscalité, taxe spéciale sur les carburants, la TSC comme nous l'appelons tous particulièrement. Je rappelle que nous avons, ici même, dans cette Collectivité avec cette Assemblée, actualisé cette fiscalité fin 2016 pour qu'elle puisse prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et par conséquent nous avons aujourd'hui un recul de presque 2 ans pour la nouvelle fiscalité qui a été décidée et qui a consisté essentiellement en 2 éléments : d'abord en ce qui concerne l'octroi de mer, de procéder à un repositionnement des taux pour l'octroi de mer général entre le sans plomb et le gazole. Je rappelle que cette fiscalité de l'octroi de mer a donc conduit à avoir un octroi de mer qui est passé de 0 à 7,5 pour le gazole et que la fiscalité sur la TSC, la taxe spéciale de consommation sur les carburants a été positionnée également sur le gazole et sur le carburant sans plomb et que tout ceci a conduit en 2017 à un produit, à une recette qui a été en augmentation sur les deux plans, qu'il s'agisse de l'octroi et de la TSC. Avant de donner les chiffres concernant cette augmentation, je veux rappeler que nous avons ici consenti à un certain nombre d'exonérations, ça veut dire que pour dire les choses sans entrer dans trop de détails, il y a un certain nombre de catégories d'usagers, d'utilisateurs de ces produits pétroliers qui sont exonérés de cette taxation. Nous les savons, ce sont tous ceux qui l'utilisent au niveau de la pêche, ce sont tous ceux qui l'utilisent au titre industriel, ce sont tous ceux qui l'utilisent s'agissant des usagers routiers en tant que professionnels et ce sont également deux catégories supplémentaires qui ont été désignées, à savoir les infirmiers et les infirmières et également ce qu'on appelle habituellement les moniteurs auto-école, c'est-à-dire les entrepreneurs d'écoles de conduite. Les catégories que nous venons d'indiquer sont exonérés et par conséquent, n'ont pas eu à être affectés par les effets des repositionnements qui ont été décidés. Je veux également indiquer que cette fiscalité intervient sur des produits qui sont délivrés par la raffinerie pour l'essentiel, même si une partie est importée en l'état et que le prix final est fixé par voie administrative puisque c'est un arrêté du Préfet, ce qui en fait par conséquent un prix administré. Concernant la fiscalité réajustée par les décisions que nous avons prises, je veux souligner qu'en ce qui concerne l'octroi de mer, vous savez qu'il est réparti intégralement entre les communes et donc bien que la décision de définition des taux d'octroi de mer a été l'affaire de la CTM, l'affectation et le profit qui en a résulté, le profit, je veux dire l'utilisation qui en a résulté a été concernant les communes, donc ce supplément pour 2017 a été s''agissant de l'octroi de mer de 6 049 000, intégralement réparti entre les différentes communes exactement suivant les mêmes critères et les mêmes formules que la totalité de la ressource octroi de mer et donc chacune des communes de Martinique a reçu ainsi sa part de manière équitable à partir des grilles de répartitions qui existent pour cette fiscalité. La plus importante dotation a été de 1 208 238,44 €, la plus modeste a été de 16 975,35 € et donc l'ensemble des communes ont eu des dotations renforcées pour des montants qui se situent dans cette fourchette-là. En ce qui concerne la TSC, elle aussi elle a fait l'objet d'une répartition une fois que l'on a procédé aussi aux éléments de détaxe correspondants, c'est un montant de 1 725 565,42 € qui a pu être obtenu comme produit supplémentaire, là aussi réparti entre les différentes communes, toujours suivant les formules et les grilles qui ont existé jusqu'à présent et qui ont donc fonctionné sur cet aspect également. La plus importante commune a eu une dotation de 344 617,13 et la plus petite dotation attribuée à une commune a été de 6 122,33 € et donc chaque commune parmi les 34 a eu une dotation qui s'est située au titre de la TSC pour ces montants. Par conséquent, si on devait faire le total, on saurait que la principale commune a eu un montant de l'ordre de 1 550 000 € et la plus petite a eu un montant de l'ordre de, un peu plus de 45 000 €. Le deuxième élément important que je pense qu'il est utile de retenir en termes de chiffres, c'est que comme la fiscalité est fixée dans chacune de nos régions, territoires, collectivités par les instances délibérantes de ces éléments et comme le prix est fixé localement par arrêté préfectoral sur la base d'un certain nombre de paramètres complémentaires, nous avons des prix à la pompe qui sont différents de ceux qui existent au niveau national, au niveau hexagonal et qui sont différents d'un territoire d'outremer à l'autre et ces prix à la pompe, ils varient bien sûr en fonction des fiscalités qui sont différenciées mais ils varient aussi en fonction des prix de sortie raffinerie qui constituent le produit sur lequel les fiscalités s'exercent. A cet égard, je voudrais donner quelques ordres de grandeurs de ces fiscalités pour que nous puissions mesurer la contribution fiscale de chaque utilisateur de produit pétrolier en Martinique par rapport à la contribution fiscale des utilisateurs de produits pétroliers dans l'hexagone. En Martinique, concernant le sans plomb, l'ensemble de la fiscalité est de 60 centimes, en Métropole, l'ensemble de la fiscalité est de 93 centimes. En ce qui concerne le gazole, l'ensemble de la fiscalité est de 37 centimes en Martinique, dans l'hexagone cette fiscalité est de 85 centimes. Ce qui fait que malgré des prix de sortie raffinerie qui sont différents, je dirais, pour des titres divers, ils sont généralement inférieurs dans l'hexagone à ceux qui existent ici puisque vous savez qu'il y a le phénomène d'économie d'échelle, plus les raffineries sont grandes et plus le prix unitaire est bas. Nous avons une petite raffinerie, c'est me dit-on la plus petite de France et par conséquent le prix unitaire du carburant qui est issu de la raffinerie est significativement inférieur dans l'hexagone qu'en Martinique. Les chiffres indicatifs qui sont donnés sont très indicatifs parce

qu'ils changent au fur et à mesure des évolutions du cours du brut sont de l'ordre de 60 centimes en Métropole s'agissant du sans plomb quand ils sont de l'ordre 73 centimes en Martinique. Je répète, ce sont des ordres de grandeurs parce que ça ne peut être un chiffre stable puisqu'il évolue en fonction de la conjoncture. Autant la fiscalité est constante autant le prix de sortie fluctue. Malgré des prix de sortie de raffinerie supérieur en Martinique par rapport à ceux qui sont en Métropole, le prix à la pompe est inférieur en Martinique au prix à la pompe en Métropole, qu'il s'agisse du sans plomb ou du gazole. S'agissant du sans plomb, l'ordre de grandeur à une date donnée, c'est-à-dire aujourd'hui c'est 1,51 € quand dans l'hexagone il est plutôt de l'ordre de 1,63 - 64 €. Le gazole est chez nous de 1,32 € quand il est en Métropole de l'ordre de 1,54 €. Le Président de la commission a souhaité que nous puissions partager toute cette information, je pense qu'il est utile de bien comprendre que cet élément de mise en œuvre d'une décentralisation qui remonte à déjà beaucoup d'années puisque la maitrise de la fiscalité carburant est une conquête qui est intervenue très tôt, conduit aujourd'hui à des situations, je dirais, gérées, gouvernées par les élus de la Martinique qui conduisent à ce que les préoccupations sont aujourd'hui bien intégrées par les élus en terme de problème de pouvoir d'achat et pour finir, je veux juste dire que probablement beaucoup d'entre nous ont dû relever une revendication portée au niveau national actuellement par les professionnels de santé que constituent les infirmiers et infirmières dont nous savons que quand ils ne sont pas des salariés d'établissements : hôpital, EPHAD ou autres ont essentiellement des interventions à domicile et par conséquent sont dans l'obligation d'avoir des pratiques routières qui sont importantes et, cette corporation au niveau national porte une revendication de dispositif de détaxe et cite dans sa démarche nationale, c'est ainsi que nous le savons parce que ce sont les communiqués publics qui l'expriment, cite l'exemple et le précédent de la Martinique pour qu'il puisse constituer une inspiration en vue d'une généralisation et je crois qu'il y a donc là un élément encore une fois qui montre que la décentralisation mise en œuvre ici a des vertus dont on voit les intérêts pour nous-mêmes mais dont on prend conscience qu'ils sont appréciés également audelà de notre périmètre. Merci.

M. le Président Claude LISE – Il y a le collègue MARIE-SAINTE qui demande la parole mais jute avant je dois te rappeler et peut-être rappeler à d'autres que cette décentralisation, elle est antérieure, tu l'as dit, à la décentralisation de 82 et elle est le résultat de quoi ? le résultat des évènements de décembre 59 qui ont provoqué les mesures prises par le Général de Gaulles à l'époque, notamment le décret d'avril 60 et une série de dispositions pour calmer un peu la situation politique et c'est ainsi que nous avons avant la décentralisation, et alors nous étions dans le droit commun, nous avons obtenu ces dispositions-là. Autrement dit, c'est par la lutte souvent que l'on obtient... de ce que je dis on peut retenir : Vive De Gaulle mais on peut retenir Vive les combattants de décembre 59, je laisse à chacun le choix. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je souhaitais faire une communication.

M. Miguel LAVENTURE – Président, si le collègue MARIE-SAINTE m'autorise, je veux juste dire une répétition de ce qui a été annoncé hier par le Président du Conseil Exécutif, c'est que la fiscalité dont nous parlons ainsi que tous autres éléments de fiscalité qui constituent la ressource du budget ont été proposés dans le débat d'orientation budgétaire pour rester à leur niveau actuel pour l'exercice 2019.

#### M. Le Président Claude LISE – Très bien. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je souhaitais faire une communication sur un autre sujet. Tout au long des deux jours, j'avais été interpellé par le collègue, malheureusement il vient de quitter la salle, je voulais donc porter une information concernant ces chantiers parce qu'il s'étonnait que nous ayons fait savoir que nous avons des chantiers entravés, c'est simplement pour porter à la connaissance de l'Assemblée le contenu d'un courrier que le Président du Conseil Exécutif a adressé au Préfet. Je vais vous le lire intégralement sans autre commentaire.

M. George CLEON – Je souhaite faire communication sur un autre sujet. Porte une info sur les chantiers. Contenu d'un courrier que le PCE a adressé au préfet.

Le conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE donne lecture du courrier.

Monsieur le Préfet, pour faire suite à notre réunion bilatérale du 15 novembre 2018, j'ai attiré votre attention sur les difficultés rencontrées par la Collectivité Territoriale de Martinique quant à l'instruction des dossiers réglementaires dans le cadre de la loi sur l'eau. La Collectivité respectueuse de la préservation de l'environnement et de la gestion des milieux aquatiques, établit les demandes d'autorisations, les déclarations pour la réalisation de ces opérations d'infrastructure ou de superstructure. En amont du dépôt officiel des demandes réglementaires, des consultations préalables sont faites entre les services de la DEAL et ceux de la Collectivité Territoriale de Martinique. Malgré ces réunions préalables, les délais d'instruction de 2 mois ne sont pas optimisés et des demandes de compléments sont de plus en plus nombreuses et importantes, ce qui allonge considérablement les délais. De ce fait, l'obtention d'autorisations environnementales réglementaires devient l'ultime étape pour le démarrage des travaux ayant une importance capitale pour la collectivité. Certaines de ces opérations présentes un caractère particulièrement sensible du fait des attentes fortes de la population et des risques pour les usagers. Il s'agit notamment d'opérations suivantes :

- la Cité Lagrosillière à Sainte-Marie : aspect sécurité ;
- le dragage du port du Vauclin : aspect économique, les fortes contraintes sur l'activité de pêche ;
- le pont de secours sur la RD10, rivière des pères à Saint-Pierre : aspect sécurité et désenclavement du nord ;
- la réhabilitation du golf des Trois-Ilets : aspect touristique et économique ;
- la RN2 à Saint-Pierre au quartier 3 ponts : travaux de confortement des talus en aval de la culée rive droite de la RN2, entretien des réseaux ;
- RN1 ; franchissement de la rivière Saint-Jacques à Sainte-Marie : travaux de curage du radié en bêton, entretien du réseau ;
- Piste de sport mécanique à Ducos : aspect sécurité routière.

Par ailleurs notre Collectivité a engagé les études pour la réalisation d'un viaduc à Fonds Lahaye sur la RN2 à Schœlcher et la dénivellation de l'échangeur Mangot Vulcin sur la RN1 au Lamentin pour le passage du TCSP. Pour ces deux opérations structurantes pour le territoire, les dossiers d'autorisation seront transmis courant 2016. Je vous demande d'apporter

une attention particulière à l'instruction de ces opérations lors du dépôt des dossiers, afin de répondre aux attentes légitimes de la population, je souhaite une collaboration plus efficiente entre nos services sur ces problématiques afin d'optimiser les délais de traitement et de ne pas trop retarder le démarrage de ces opérations. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de ma considération distinguée. Ce courrier lui a été remis le 28 novembre.

M. Le Président Claude LISE – Merci pour cette information. Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Merci Président. Je serai très brève, j'ai juste 2 questions : une qui concerne l'ancien port départemental, le port CTM. La Ville a adressé un courrier en juin 2017, cela fait plus d'un an, l'entretien d'un certain nombre de choses pour l'amélioration des conditions de travail des marins pécheurs du François. A ce jour, aucune réponse, j'aimerais que pour les marins pécheurs que l'on réponde au courrier et qu'une visite soit effectuée. Je voulais le dire ce matin en présence du Conseiller Exécutif en charge de la pêche, malheureusement... je souhaiterais que ça soit dans le procès-verbal afin que les travaux, une visite soit effectués parce qu'il y a urgence quand même pour les marins pécheurs et je profite de la présence du Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE pour lui demander le niveau d'intervention des curages, je veux parler plus précisément de la RD31, c'est une zone très inondable et depuis quelques jours, j'ai presque été, entre guillemets, harcelée par les riverains du secteur parce qu'il y des moustiques, il y a des gîtes à moustiques puisque le curage n'a pas été fait, le curage sur la RD, la route de Perriolat et comme je vois qu'on a bientôt un colloque sur la démoustication, il serait important quand même de revoir parce que c'est vrai qu'il y a des zones qui sont plus inondables. SI vous prévoyez peut-être deux curages dans l'année sur l'ensemble de la Martinique, là où les zones sont plus inondables, il serait souhaitable d'ajouter... parce que je ne dis pas que curage n'a pas été fait mais si c'est fait deux fois l'an, vous savez il y a une pluviométrie plus importante aujourd'hui, je pense qu'il y a lieu de revoir, de repenser cela. Merci Président.

**M. Le Président Claude LISE** – Merci. Collègue MARIE-SAINTE, est-ce que tu veux bien apporter des réponses.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je n'ai pas très bien compris la question parce que la collègue parle d'une route et elle parle de curage. C'est généralement les rivières et les ravines.

#### Mme Marie-Frantz TINOT – (inaudible)

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, parce que je voulais rappeler les rivières sont propriétés de l'Etat donc il faut s'adresser au propriétaire. C'est vrai, il y a une loi GEMAPI qui a transféré l'entretien des milieux aquatiques aux EPCI donc il faut que les collègues sachent que la CTM n'a en charge le curage ni de ravines, ni de rivières, la seule chose que nous avons en charge, c'est 10 mètres en amont et 10 mètres en aval d'un ouvrage construit sur une route, si cette route franchit une rivière. Il faudrait que la collègue me précise parce que je sais que nous avons été mis en cause dans les inondations qui ont eu lieu au mois d'avril dernier au François. Lorsque nous sommes allés faire l'enquête sur le terrain, il s'avère que c'était un cours d'eau qui devait être curé par le propriétaire du cours d'eau, alors je dis qu'il faut bien savoir la répartition des compétences sur notre territoire. Les cours d'eau ne sont pas de la compétence de la CTM, il n'y a qu'un seul qui est de notre compétence, un seul, c'est la rivière du

Prêcheur parce qu'en janvier 2015, il y a une convention de transfert de gestion, de l'entretien, pas le transfert patrimonial qui a été passé entre l'Etat et le Conseil Régional dont nous avons hérité parce que les autres rivières ne sont pas de notre charge.

Mme Marie-Frantz TINOT – Vos techniciens connaissent très bien. J'ai eu un technicien...

M. Daniel MARIE-SAINTE - Tu connais déjà la technique pour me saisir, tu m'envoies une photo des lieux et je fais examiner.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> –. J'ai tellement de photos avec des larves de moustiques, je les ai là donc je te les envoie tout de suite, pas de problème. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER. On termine brièvement.

M. Jean-Claude DUVERGER — Je n'ai pas de questions diverses mais ce serait difficile... je voudrais simplement dire quant à la richesse de l'intervention du collègue LAVENTURE pour nous expliquer. A cette heure-là, il y a l'affaire, en se battant pour avoir un quorum, cette question diverse a la chance peut-être d'avoir un dossier de réponse déjà préparé. Mais excuse-moi, j'ai beaucoup de respect pour toi mais je vais attendre le procès-verbal pour relire tout ce que tu as dit parce que c'était long la réponse mais ce n'est pas une question diverse que l'on pose comme ça, ce dossier-là me semble trop important pour qu'en fin de parcours on tire un coup et on lui demande une question diverse donc j'ai l'impression que ce n'est pas à nous qu'il parlait alors que cela nous intéresse. On a une salle presque vide, on se bat et regardez l'importance du dossier qui t'oblige même y compris à parler de l'octroi de mer et de tout cela. Beaucoup de respect, j'ai compris que la réponse était préparée, que ça pouvait nous intéresser et intéresser la Martinique, j'attendrai le procès-verbal de la réunion pour revoir ou je propose que ça soit mis à l'ordre du jour d'une de nos réunions pour que l'on puisse ensemble en discuter et voir les éléments nécessaires, voilà ce que je voulais dire sur ce dossier-là.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR — Ce que je veux dire, c'est que l'une des solutions, en tous cas une piste pour éviter que des questions importantes aux Exécutifs n'interviennent qu'en fin de séance, c'est au niveau de la commission qui est en charge de réviser le règlement intérieur, qu'on formalise les questions à l'Exécutif, c'est-à-dire qu'il y ait un créneau horaire bien précis qui soit consacré à des questions posées et par l'Opposition et par la Majorité et à l'exécutif avec un créneau pour répondre à ces questions-là et je pense qu'on éviterait d'arriver à l'examen de sujets aussi importants en fin de séance. C'est une piste pour la révision du règlement intérieur donc j'appelle les membres de cette commission, aussi bien de la majorité que de l'opposition d'arriver à la prochaine séance avec des propositions bien réfléchies, bien formalisées sur cette question-là.

M. le Président Claude LISE – Merci. Mes chers collègues, je vous remercie pour cette séance qui a été très riche. Je voudrais attirer votre attention sur le fait, qu'il nous reste une plénière, c'est le 19 et le 20 décembre, plénière budgétaire donc le budget, ce sera certainement plus long à discuter que les orientations budgétaires mais la différence avec cette plénière, c'est qu'il y aura beaucoup plus de questions. Je me demande comment nous fe-

rons pour faire une plénière avec au moins 3 fois plus de questions dans le même laps de temps, si je dis cela c'est donc pour inviter tout le monde à arriver à l'heure la prochaine fois, ensuite à essayer d'être le plus concis possible, éviter les redites, les retours sur une même question. Je vous demande cela, réfléchissez-y et avec l'espoir que je serais entendu, je déclare que la séance est levée.

(Séance levée à 18h35)

# **INDEX DES MATIERES**

1/	APPROBATION DU PV DES 3 ET 4 AVRIL 2018	21
2/	PARTICIPATION CE LA CTM AU PROJET ELAN (ECHANGES LINGUISTIQUES ET APPRENTISSAGE NOVATEUR POUR LA MOBILITÉ) ET A SA CONTRIBUTION FINANCIERE	23
3/	RAPPORT INTRODUCTIF DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019	27
4/	DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE	88
5/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 60 %	97
6/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (SEMAG) A HAUTEUR DE 50 %	97
7/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 60%	97
8/	PROGRAMMATIONS DE 9 DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES EUROPÉENNES ET CONFIANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOP- PEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020	100
9/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PO FEDER FSE 2014- 2020 TIRET MQ 000 6150 - CENTRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LA VALORISATION DE LA FIBRE DE BANANIER - CTM.	100

1		
10/	DEMANDE D'AVENANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PO FEDER FSE 2014-2020 POUR LE MQ 0014333 ATOUT INCLUSION	100
11/	ACQUISITIONS EMPRISES PREMIÈRE TRANCHE SUR LES TERRAINS DES PROPRIÉTAIRES P. MODERNISATION DE LA RD15 LAMENTIN	108
12/	MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS FINANCIERS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DU SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL	117
13/	DEMANDE D'AIDE AU CARBET DES SCIENCES POUR LE FINANCEMENT DE SON PROGRAMME D'ACTIVITES 2018	143
14/	ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTE- NARIAT ENTRE LA CTM, L'UNIVERSITE DES ANTILLES ET LE CHU DE MARTI- NIQUE RELATIVE A L'ORGANISATION DES FORMATIONS EN MASSO- KINESITHERAPIE CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU GRADE DE MASTER 1 AUX ETUDIANTS EN MASSO-KINESITHERAPIE	144
15/	PROJET D'ORDONNANCE VISANT A FAVORISER L'INNOVATION TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE	149
16/	PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N°2007-1665 DU 26 NOVEMBRE 2007 RELATIF A L'ORGANISATION DES SERVICES DECONCENTRES DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS ET LE DECRET N°97-1195 DU 24 DECEMBRE 1997 PRIS POUR L'APPLICATION DU SECOND ALINEA DE L'ARTICLE 2 DU DECRET N°97-34 DU 15 JANVIER 1997 RELATIF A LA DECONCENTRATION DES DECISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES (MINISTRES CHARGES DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE)	150
17/	PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N°2014-846 DU 28 JUILLET 2014 RELATIF AUX MISSIONS D'APPUI TECHNIQUE DE BASSIN	151
18/	PROJET DE DECRET RELATIF AU CONTENTIEUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'AIDE SOCIALE	152

19/	PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX	153
20/	PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE TERRITOIRE SUR LE NORD CARAIBE	154
21/	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONCERNANT L'OPERATION MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT	165
22/	COMPTE-RENDU DE L'EXECUTION DELA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	173
23/	LANCEMENT DE L'ELABORATION DU SCHEMA TERRITORIAL DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS	122
24/	CONSERVATOIRE DU LITTORAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REA- LISATION D'UNE ETUDE PREALABLE EN VUE DE LA REHABILITATION DU FORT DE L'ILET A RAMIERS	139



# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone: 0596 59 63 00 | Fax: 0596 72 68 10 | Courriel: courrier@collectivitedemartinique.mg

www.collectivitedemartinique.mq